
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 18 mars 2019

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 7)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
Hommage aux victimes de l'attentat perpétré à Christchurch en Nouvelle-Zélande le 15 mars 2019	(p. 8)
Hommage à la mémoire de monsieur Bernard Roger-Dalbert, ancien Maire de Caluire et Cuire et ancien Conseiller communautaire	(p. 8)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques	(p. 9)
Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil du 5 novembre 2018	(p. 9)
Comptes-rendus des décisions prises par la Commission permanente :	
- du 18 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2019-3327)	(p. 11)
- du 14 janvier 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2019-3328)	(p. 11)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1 ^{er} décembre 2018 au 31 janvier 2019 - (dossier n° 2019-3329)	(p. 13)
- en matière d'actions en justice intentées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2019-3330)	(p. 14)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - (dossier n° 2019-3331)	(p. 14)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 13 décembre et le 12 février 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n° 2019-3332)	(p. 14)
Désignation d'un représentant au sein de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA) (dossier n° 2019-3394)	
- opérations de vote à bulletin secret	(p. 33)
- résultats du vote	(p. 40)
- annexe 1 - Procès-verbal d'élection	(p. 113)
Désignation de représentants :	
- au sein de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) (dossier n° 2019-3347)	(p. 87)
- au sein de l'association la Ruche industrielle (dossier n° 2019-3348)	(p. 90)
Annexe 2 : Annexe de la note pour le rapporteur - Dossier n° 2019-3386	(p. 114)
Annexe 3 : Pièce jointe de la note pour le rapporteur - Dossier n° 2019-3405	(p. 118)
Vœux :	
- déposé par le groupe Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés : La désaturation du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) doit répondre aux besoins de mobilité des habitants et salariés de la Métropole de Lyon, ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 201-3432	
* interventions	(p. 110)
* annexe 4	(p. 146)

- déposé par le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés relatif au soutien de la Jai Jagat 2020, marche pour l'accès à la terre et à la justice sociale

* interventions

(p. 111)

* annexe 5

(p. 147)

Les textes des délibérations n° 2019-3327 à 2019-3432 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 42 (Mars 2019).

N° 2019-3327	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 18 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 11)
N° 2019-3328	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 14 janvier 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 11)
N° 2019-3329	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018, n° 2018-2735 du 27 avril 2018 et n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 - Période du 1er décembre 2018 au 31 janvier 2019 -</i>	(p. 13)
N° 2019-3330	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3331	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3332	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 13 décembre 2018 et le 12 février 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3432	<i>Vœu présenté par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés</i>	(p. 110)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2019-3333	<i>Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2019 -</i>	(p. 15)
N° 2019-3334	<i>Plan de mobilité Campus ouest - Attribution d'une subvention à l'Institut supérieur d'ostéopathie de Lyon (ISOstéo) -</i>	(p. 15)
N° 2019-3335	<i>Plan de mobilité territoire Part-Dieu - Attribution d'une subvention au Club des entreprises de Lyon Part-Dieu -</i>	(p. 16)
N° 2019-3336	<i>Projet européen MELINDA "santé et mobilité" - Partenariat avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes énergie environnement (AURA-EE) -</i>	(p. 18)
N° 2019-3337	<i>Plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant - Extension de l'offre de stationnement sécurisé vélo sur le réseau des transports en commun lyonnais (TCL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2019-3338	<i>Caluire et Cuire, Charbonnières les Bains, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Givors, Lissieu, Lyon 1er, Lyon 2°, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis les Ollières, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune - Programmation pluriannuelle d'investissement territorialisée - Projets de voiries et d'espaces publics - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N° 2019-3339	<i>Caluire et Cuire - Montée des Forts - Requalification de la voie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 101)
N° 2019-3340	<i>Irigny - Liaison rue du 8 mai - rue Baudrand - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 101)
N° 2019-3341	<i>Quincieux - Aménagement du parking et requalification de la route de Chasselay - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 101)
N° 2019-3342	<i>Vaulx en Velin - Rue des Onchères - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 101)
N° 2019-3343	<i>Sainte Foy lès Lyon, Oullins - Requalification de la RD342 et du carrefour avec la RD50 dans le secteur de Beaunant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 30)

- N° 2019-3344** *Tassin la Demi Lune - Sécurisation des cheminements piétons sur le chemin de l'Aigas - Approbation du programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 31)
- N° 2019-3345** *La Tour de Salvagny - Rue de la Gare - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 101)
- N° 2019-3346** *Solaize - Rue du 11 novembre 1918 - Clôture de la concertation et poursuite des études de programmation -* (p. 101)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

- N° 2019-3347** *Création de la Fondation BigBooster sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) dédiée à un dispositif international de sélection et d'accélération de start-up - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 86)
- N° 2019-3348** *Association la Ruche industrielle - Approbation des statuts - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 88)
- N° 2019-3349** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Développer l'insertion par l'activité - Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'État pour l'année 2019 - Cofinancement des contrats aidés -* (p. 102)
- N° 2019-3350** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions aux associations Environnement réponse aménagement (ERA) et Medialys pour leur programme d'actions 2019 -* (p. 102)
- N° 2019-3351** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement 2019 pour les organismes oeuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) -* (p. 90)
- N° 2019-3352** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2019 - Attribution d'une subvention pour l'année 2019 et approbation d'un avenant pour l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée -* (p. 92)
- N° 2019-3353** *Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2019 - 1ère phase -* (p. 102)
- N° 2019-3354** *Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, la Wilaya de Sétif et la Commune de Sétif (Algérie) pour la période 2019-2022 -* (p. 102)
- N° 2019-3355** *Numérique - Attribution de subventions aux associations Espace numérique entreprises (ENE), Digital league et La Cuisine du web pour leur programme d'actions 2019 -* (p. 102)
- N° 2019-3356** *Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco et Pépinière Cap Nord ainsi qu'à la Commune de Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale pour l'année 2019 -* (p. 94)
- N° 2019-3357** *Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, CARA, Tenerrdis, Cluster Lumière, Cancéropole Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA), Lyonbiopôle et réseau FoodTech - Attribution de subventions de fonctionnement pour leur programme d'actions 2019 -* (p. 95)
- N° 2019-3358** *Lyon Cité Campus - Opération de construction du bâtiment de recherche M8 - Avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage -* (p. 103)
- N° 2019-3359** *Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2019 -* (p. 103)
- N° 2019-3360** *Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2019 dans le cadre de l'appel à projets initiatives étudiantes - 1ère phase -* (p. 103)
- N° 2019-3361** *Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de la saison 2018-2019 -* (p. 97)
- N° 2019-3362** *Organisation du Prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2019 -* (p. 103)
- N° 2019-3363** *Attribution d'une subvention à la Jeune chambre économique (JCE) de Lyon pour l'organisation de la 56ème conférence européenne des JCE à Lyon en mai 2019 -* (p. 102)
- N° 2019-3364** *Projet d'expérimentation d'un open-data communal - Convention-cadre de partenariat entre la Métropole de Lyon et les communes partenaires - Autorisation de signer la convention-cadre -* (p. 103)
- N° 2019-3365** *Refonte de la solution informatique Gestion des Autorisations du Droit des Sols (ADS) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 98)

N° 2019-3366 *Filières sécurité - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association PEGASE pour le projet Pôle européen pour la sécurité globale (PESG) -* (p. 99)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2019-3367 *Dispositif d'accueil et d'accompagnement de mineurs par un tiers en protection de l'enfance -* (p. 58)

N° 2019-3368 *Signature de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public enfance en danger (GIPED) -* (p. 64)

N° 2019-3369 *Missions de santé et d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans - Paiement des frais de garde des enfants pendant la formation obligatoire des assistants maternels -* (p. 104)

N° 2019-3370 *Protection maternelle et infantile (PMI) - Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) - Renouvellement des conventions arrivant à échéance avec les Communes de Vaulx en Velin et de Saint Priest, et avec les associations intervenants dans les Communes de Villeurbanne, Pierre Bénite, Vénissieux, Lyon 1er et 5° arrondissement - Nouvelle convention avec le centre social de Saint Jean à Villeurbanne - Nouveau LAEP à Vaulx en Velin le cocon à soi -* (p. 104)

N° 2019-3371 *Protection maternelle et infantile (PMI) - Formation des équipes des Maisons de la Métropole (MDM) - Convention de prévention et de dépistage de l'obésité chez l'enfant, avec le Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité en pédiatrie sur le Rhône (RéPPOP69) -* (p. 104)

N° 2019-3372 *Adhésion au dispositif tiers-payant des cotisations sociales dans le cadre du paiement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) en chèques emploi service universel (CESU) -* (p. 104)

N° 2019-3373 *Personnes âgées - Attribution de financement aux structures oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2019 de la Conférence des financeurs -* (p. 64)

N° 2019-3374 *Vénissieux, Bron, Caluire et Cuire, Corbas, Craponne, Dardilly, Ecully, Feyzin, Francheville, Givors, Grigny, Lyon 7°, Lyon 9°, Meyzieu, Mions, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Chassieu - Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2019 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et au Réseau intermed -* (p. 65)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2019-3375 *Pôle métropolitain - Attribution de subventions dans le cadre du Jazz Day 2019 -* (p. 105)

N° 2019-3376 *Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention pour l'édition 2019 du festival -* (p. 72)

N° 2019-3377 *Appel à projets 2019 Equipements culturels à usage partagé - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 105)

N° 2019-3378 *Soif de République - Convention-cadre avec l'État 2019-2020 - Mise en oeuvre du dispositif -* (p. 105)

N° 2019-3379 *Collèges publics - Approbation du modèle de contrats d'objectifs tripartites entre le Rectorat, la Métropole de Lyon et les collèges -* (p. 81)

N° 2019-3380 *Collèges publics - Modification de la carte scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2019 -* (p. 82)

N° 2019-3381 *Sport - Attribution de subventions aux sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon pour l'année scolaire 2018-2019 -* (p. 83)

N° 2019-3382 *Sport - Attribution d'une subvention à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) du Rhône-Grand Lyon Métropole dans le cadre de l'opération Supporter (2018-2020) et de l'organisation des championnats du monde scolaires de futsal Fédération internationale du sport scolaire (ISF) 2020 -* (p. 83)

N° 2019-3383 *Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attribution de subventions pour la saison 2018-2019 -* (p. 83)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2019-3384 *Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes d'adhésions 2019 -* (p. 105)

N° 2019-3385 *Rapport annuel 2018 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -* (p. 105)

N° 2019-3386 *Taux 2019 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) -* (p. 45)

N° 2019-3387 *Taux 2019 de la taxe d'habitation -* (p. 55)

N° 2019-3388 *Taux 2019 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties -* (p. 55)

N° 2019-3389 *Taux 2019 de la cotisation foncière des entreprises (CFE) -* (p. 55)

N° 2019-3390	<i>Fourniture de carburants en stations-services par cartes accréditives et services associés pour les services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les accords-cadres de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 57)
N° 2019-3391	<i>Marchés de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement et autorisation de signer les accords-cadres de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 106)
N° 2019-3392	<i>Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) ex-Département - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 106)
N° 2019-3393	<i>Sathonay Village - Mise à disposition de services aux communes pour des missions d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage - Approbation d'une convention -</i>	(p. 58)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2019-3394	<i>Association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA) - Assemblée générale et comité territorial Ain Isère Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 32)
N° 2019-3395	<i>Lyon - Convention de concession de distribution de gaz sur le territoire de Lyon - Avenant de prolongation -</i>	(p. 33)
N° 2019-3396	<i>Réalisation de prestations de vidage de contenants de propreté sur le domaine public de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 106)
N° 2019-3397	<i>Modernisation de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2019-3398	<i>Rillieux la Pape - Marché public global de performance pour la modernisation et l'exploitation de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure concurrentielle avec négociation -</i>	(p. 34)
N° 2019-3399	<i>Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet -</i>	(p. 37)
N° 2019-3400	<i>Projet Iloé - Pôle d'innovation sociale en économie circulaire - Création d'un service économique d'intérêt général (SIEG) - Attribution d'une subvention pour l'année 2019 -</i>	(p. 38)
N° 2019-3401	<i>Attribution de subventions à la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, au Centre international de ressource et d'innovation en développement durable (CIRIDD) et à Mouvement de palier pour accompagner des projets d'économie circulaire -</i>	(p. 106)
N° 2019-3402	<i>Association Maison de l'environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2019 -</i>	(p. 107)
N° 2019-3403	<i>Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2019 -</i>	(p. 41)
N° 2019-3404	<i>Préservation et valorisation de la trame verte - Renouvellement de la convention-cadre de partenariat avec le CBNMC pour la période 2019-2021 - Attribution de subventions 2019 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 44)
N° 2019-3405	<i>Politique agricole - Attribution de subventions à 4 projets -</i>	(p. 107)
N° 2019-3406	<i>Agro-écologie - Programme agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2019 - Attribution de subventions et convention avec les partenaires au titre de l'année 2019 - Demande de participation auprès du FEADER et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les Communautés de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et du pays d'Ozon (CCPO) -</i>	(p. 44)
N° 2019-3407	<i>Lissieu - Exploitation du service de nettoyage et de viabilité hivernale - Convention 2019-2022 avec la Commune -</i>	(p. 106)
N° 2019-3408	<i>Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 107)
N° 2019-3409	<i>Meyzieu - Eaux pluviales - Bassin de rétention le Villardier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 107)
N° 2019-3410	<i>Coopération décentralisée - Programme de 4 ans avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Année 4 - Attribution de subventions - Convention avec la Région Haute Matsiatra - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement pour le renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar - Demande d'autorisation de poursuite du programme Eaurizon pour une année supplémentaire -</i>	(p. 107)
N° 2019-3411	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 6 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 107)

N° 2019-3412	<i>Lyon 2° - Ouverture au public des cours de l'Hôtel-Dieu - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention -</i>	(p. 106)
N° 2019-3413	<i>Accueil des jeunes en situation de handicap pour la réalisation de travaux - Parc de Parilly - Convention avec l'Institut médico-éducatif Jean-Jacques Rousseau de Vénissieux - Années 2019-2020 -</i>	(p. 107)
COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE		
N° 2019-3414	<i>Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour son programme partenarial 2019 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 108)
N° 2019-3415	<i>Irigny - Site d'Yvours - Aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 108)
N° 2019-3416	<i>Saint Priest - Requalification du chemin de Revaion - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 108)
N° 2019-3417	<i>Lyon 1er, Lyon 2° - Coeur Presqu'île - Réaménagement des places Louis Pradel et Tolozan - Approbation du programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 65)
N° 2019-3418	<i>Lyon 9° - Rue des deux Joannes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 108)
N° 2019-3419	<i>Pierre Bénite - Vallée de la Chimie - Etude et travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2019-3420	<i>Feyzin - Vallée de la Chimie - Études et travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 68)
N° 2019-3421	<i>Saint Fons - Vallée de la Chimie - Etudes et travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2019-3422	<i>Volet habitat des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Programme d'intérêt général (PIG) de préfiguration risques technologiques et amélioration de l'habitat - Avenant n° 1 - Demande de subvention -</i>	(p. 109)
N° 2019-3423	<i>Volet habitat du plan climat - Dispositif Ecoreno'v - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 69)
N° 2019-3424	<i>Stratégie métropolitaine d'attribution des logements sociaux - Document cadre des orientations d'attribution et convention intercommunale d'attribution (CIA) 2019-2024 -</i>	(p. 73)
N° 2019-3425	<i>Lyon 5°, Lyon 9°, Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation des conventions locales de GSUP -</i>	(p. 108)
N° 2019-3426	<i>Saint Priest - Quartier Bel Air - Secteur Mansart-Farrère - Convention de participation financière avec l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) et la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2019-3427	<i>Lyon 7° - Site Gerland Challemel Lacour - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Vilogia SA et la société civile de construction-vente (SCCV) Lyon Gerland - Programme des équipements publics (PEP) - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 108)
N° 2019-3428	<i>Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Vénissy - Compte-rendu financier au concédant - Année 2018 - Perception du solde de la subvention dans le cadre de la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) -</i>	(p. 110)
N° 2019-3429	<i>Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Marché/Monmousseau/Balmes - Ouverture et modalités de la concertation préalable unique portant sur la réduction du périmètre de la ZAC Vénissy avec modification du dossier de création et de réalisation, la création de la ZAC Marché/Monmousseau/ Balmes et modalités de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 110)
N° 2019-3430	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructures - Parking public A1 et bâtiment French Tech dit H7- Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 110)
N° 2019-3431	<i>Etudes de sites et sols potentiellement pollués sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestation de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 109)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 18 mars 2019 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 26 février 2019 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de reprendre le cours de notre vie et de vous asseoir, s'il vous plaît. Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L3 121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux membres élus qui n'auraient pas émarginé d'effectuer cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale. Pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir, de venir le déposer à la table centrale. Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Véron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absent non excusé : M. Aggoun.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Michonneau. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Le Faou (pouvoir à Mme Brugnera), M. Colin (pouvoir à M. Denis), Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. George (pouvoir à Mme Frier), M. Eymard (pouvoir à M. Pouzol), M. Bernard (pouvoir à M. Coulon puis à M. Longueval), Mme Poulain (pouvoir à M. Véron), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier (pouvoir à Mme Jannot), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Mme Berra (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), M. Broliquier (pouvoir à Mme Croizier), Mme Brugnera (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), M. Collomb (pouvoir à M. Dercamp), M. Compan (pouvoir à M. Hamelin), M. Curtelin (pouvoir M. Vincent), Mme David (pouvoir à Mme Gailliout puis à Mme Laurent), M. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Lavache (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Mme Le Franc (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Martin (pouvoir à M. Girard), Mme Maurice (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), Mme Millet (pouvoir à M. Geourjon), M. Moretton (pouvoir à M. Curtelin), M. Moroge (pouvoir à M. Odo), M. Piegay (pouvoir à M. David puis à M. Jeandin), Mme Pietka

(pouvoir à Mme Peytavin), M. Sécheresse (pouvoir à M. Butin), Mme Servien (pouvoir à M. Crimier puis à Mme Burillon), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier puis à Mme Reveyrand), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), M. Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots avant d'entrer dans l'ordre du jour, si vous le voulez bien. Monsieur Collomb, vous avez la parole.

M. le Conseiller COLLOMB : Oui, monsieur Kimelfeld, quelques mots simplement sur le débat que nous venons d'avoir, parce qu'il me semble totalement capital (*Il est fait référence aux échanges ayant eu lieu pendant la Commission générale du 18 mars 2019*). Lorsque nous nous étions quittés il y a un an et demi, nous avons défini un plan global des infrastructures de notre agglomération. Je crois que l'on ne peut pas parler de ces équipements les uns après les autres et qu'il faut continuer à avoir une vue globale parce que, de cela dépend la mobilité dans notre agglomération.

Le premier point que nous avons proposé était d'écarter au maximum les circulations traversant notre agglomération. Aujourd'hui, il est totalement paradoxal que le tunnel de Fourvière soit saturé, que la rocade est soit une muraille de camions et que les deux tiers de grands contournements qui ont déjà été réalisés soient quasiment vides. Il convient, et les sociétés d'autoroute en sont d'accord, de réaliser le dernier tiers de manière à éviter une grande partie de la circulation qui traverse Lyon.

Ensuite, sur l'Anneau des sciences, il est vain de pouvoir parler de l'aménagement de l'A6-A7 et, en particulier, de tout ce qui concerne la traversée d'Écully jusqu'à Pierre Bénite, si effectivement, nous n'avons pas l'Anneau des sciences qui permet de passer d'ouest en est. Alors, cet Anneau des sciences, il ne doit évidemment pas être conçu comme l'étaient les autoroutes et les périphériques des années 1960-1970. Il doit, notamment pour une grande part, être consacré à l'intermodalité, mais si nous ne le faisons pas, nous ne ferons pas tout le reste.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Hommage aux victimes de l'attentat perpétré à Christchurch en Nouvelle-Zélande le 15 mars 2019

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots avant d'entrer dans le vif du sujet de ce Conseil : vendredi dernier, deux mosquées de Christchurch en Nouvelle-Zélande ont été frappées par un attentat commis par un partisan des théories suprématistes. Cinquante personnes rassemblées pour exercer paisiblement leur culte ont été abattues de sang-froid. Les victimes avaient entre 3 et 77 ans. Parmi elles, beaucoup avaient fui la guerre pour offrir à leur famille une chance de se reconstruire.

À la découverte de la nouvelle de ce massacre, mon premier sentiment a été l'effroi devant ce déchaînement de violence haineuse. J'ai exprimé publiquement, en tant que Président de la Métropole, et j'en suis sûr, en votre nom à tous, tout mon soutien aux familles et aux proches des victimes ainsi que toute ma solidarité aux Néo-zélandais et à toutes les personnes de confession musulmane meurtries par ce carnage et par sa mise en scène sordide.

Je tiens à souligner la dignité de l'attitude des autorités néo-zélandaises qui ont fait preuve d'une grande responsabilité face à l'adversité. Jamais nous ne céderons face à la haine et l'obscurantisme, quels que soient leurs soubassements. Jamais nous ne céderons face à une violence immonde, abjecte qui est la négation de toute forme d'humanité.

Une cérémonie est prévue ce soir à 18 heures devant le Veilleur de pierre, place Bellecour. Je vous propose, en fonction du déroulement de notre Conseil métropolitain, soit il sera terminé, auquel cas chacun pourra s'y rendre sans problème, mais si notre Conseil n'était pas terminé, j'ai évoqué cela avec un certain nombre de Présidents de groupe, que nous puissions faire exceptionnellement une interruption de séance. Chacun sera libre bien évidemment d'aller ou de ne pas aller, mais en tout cas, j'ai proposé aux Présidents de groupe, à ceux qui le souhaitent, que nous puissions y aller ensemble pour manifester notre solidarité ensemble lors de cette cérémonie tout à l'heure à 18 heures. Je vous remercie de votre compréhension pour cette organisation un peu difficile et compliquée, mais les événements sont là devant nous, et il faut les affronter comme tel.

Hommage à la mémoire de monsieur Bernard Roger-Dalbert, ancien Maire de Caluire et Cuire et ancien Conseiller communautaire

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, en ce début de séance, je vous demanderais de rendre hommage à la mémoire de monsieur Bernard Roger-Dalbert, ancien Maire de Caluire et Cuire et ancien Conseiller communautaire, qui nous a quittés le 13 février 2019. Je voudrais d'abord saluer ici son engagement au service de

notre territoire, d'abord au service des Caluirards. Il aura en effet marqué de son empreinte la Ville de Caluire et Cuire en tant que Maire de 1980 à 1997. Pour le Grand Lyon, il a été Vice-Président en charge de la sécurité civile entre 1983 et 1992 puis Vice-Président en charge du secours et de la lutte contre l'incendie et la prévention des risques de 1992 à 1995 et enfin, Premier Vice-Président en charge des relations avec les collectivités territoriales françaises.

Il a également exercé des mandats au Conseil régional, puis au Conseil général jusqu'en 2008, fin de sa carrière politique. Bernard Roger-Dalbert était un homme respecté, reconnu et particulièrement apprécié pour son engagement en tant qu'élu au service des habitants de Caluire et Cuire, du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Avant d'observer une minute de silence, je voudrais passer la parole à Philippe Cochet, Maire de Caluire et Cuire.

M. le Conseiller COCHET : Merci beaucoup, monsieur le Président, merci pour ces mots concernant Bernard Roger-Dalbert, qui était l'enfant de Vassieux, un des quartiers de Caluire et Cuire, et c'est vrai que Bernard Roger-Dalbert a mené une longue carrière politique. Il l'a toujours fait avec humilité et sérieux. Il a toujours été fidèle à ses convictions qui l'habitaient profondément et il n'en a jamais dérogé.

Bernard avait un amour immodéré pour l'ensemble des Caluirards et il l'a montré durant toute sa carrière. Comme vous l'avez rappelé, dans ses différentes fonctions (Maire, Conseiller régional, Conseiller général, Premier Vice-Président de la Communauté urbaine, ancêtre de la Métropole), il a toujours essayé d'être le plus efficace, le plus disponible et le plus généreux dans cette démarche.

Il avait succédé à un non moins illustre prédécesseur. Il a poursuivi l'œuvre de Frédéric Dugoujon et il a permis à Caluire et Cuire, notamment, de rentrer dans la modernité et nous lui devons beaucoup, nous, l'ensemble des Caluirards. La ville telle qu'elle est aujourd'hui lui doit notamment énormément, tant au niveau des infrastructures que de la manière d'apporter des éléments nouveaux. Ce fut un grand élu. L'ensemble des Caluirards ont bien sûr témoigné de leur affection lors de ses obsèques et la commune de Caluire et Cuire aura dans quelques mois l'occasion de lui rendre hommage de manière encore beaucoup plus solennelle. En tout cas, je vous remercie de vos propos, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : À la mémoire de monsieur Bernard Roger-Dalbert, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de sept commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- monsieur Bernard Gilet, groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés demande à intégrer la commission déplacements et voirie,
- monsieur Gilles Lavache, groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés demande à quitter la commission déplacements et voirie.

Cette modification est sans incidence sur le nombre de sièges dont dispose le groupe UDI et apparentés dans les commissions. Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication de sorte que celle-ci puisse être effective en vue de notre prochaine séance.

(Acte est donné).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 5 novembre 2018

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 5 novembre 2018. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président, juste une petite remarque liminaire suite à l'intervention de monsieur Gérard Collomb. Vous étiez en charge depuis dix-huit ans d'un certain nombre de dossiers. En 2000, qui a dit "Le TOP, je le ferai, il sera enterré et gratuit" ?

Monsieur le Président, nous avons souhaité intervenir pour vous faire part de notre inquiétude. Il n'aura échappé à personne que vous dirigez une collectivité territoriale soumise à des votes pour mettre en œuvre des politiques

dans ces domaines de compétence qui devraient être fondées sur une vision de développement et d'aménagement partagée par une majorité.

Or, depuis quelques mois, on pourrait dire depuis le 3 octobre 2018, la Métropole fleure bon la seconde restauration avec une "chambre introuvable" où les ultras tentent de faire plus que le monarque dans un contexte de terreur blanche. Cela avait commencé gentiment avec Roland Bernard qui critiquait votre incapacité à assurer votre rôle de chef et évoquait une forme de trahison dans votre refus de démissionner. Cela nous avait peiné, mais finalement, comme Roland Bernard est toujours 12^{ème} Conseiller délégué, on ne peut que se dire qu'il avait raison.

La charge la plus violente est venue de Richard Brumm qui semble mieux maîtriser la langue fourchue contre ses adversaires politiques que celle des finances publiques car, si en commission finances ses capacités à argumenter se font rares, en parlant à votre encontre de déloyauté et de prééminence du Maire de Lyon, il a montré ses grandes capacités d'analyse politique. Mais finalement, comme Richard Brumm est toujours 5^{ème} Vice-Président, on ne peut que se dire qu'il avait raison.

Confrontés à tant de défiance, monsieur le Président, nous ne comprenons pas votre refus de faire entrer les membres de notre groupe dans la Commission permanente alors que vous y avez déjà une partie de votre opposition. À n'en pas douter, nous ne serions pas aussi violents que vos faux amis.

Tout cela pourrait prêter à sourire si ce n'était que la vulgate de combattants politiques dans l'arène médiatique, mais ce qui nous inquiète, ce sont les conséquences sur la vie de notre collectivité et pour les Grands Lyonnais. J'en veux pour preuve deux exemples peu médiatiques, mais si parlants : la démotivation de vos troupes va aussi loin que l'organisation des réunions. Je ne reviendrai pas sur les présences en conseil d'administration des collègues où les élus de la majorité sont si souvent absents que cela vous a amené à avoir un contact direct avec les principaux de collègues. Dernièrement, je citerai le report de réunion concernant les personnels, comme les conseils de discipline, pour manque de quorum des élus de la majorité alors que les élus de notre groupe, eux, étaient présents.

Un autre exemple, c'est le rapport numéro 2019-3412 de ce Conseil dans lequel, à la demande de la Ville de Lyon, on provoque la démutualisation en imposant deux conventions avec le gestionnaire des espaces publics de l'Hôtel-Dieu, là où on avait décidé de mutualiser cette fonction. C'est l'inverse de tout ce que l'on prône depuis des années. Thierry Pouzol, Conseiller délégué au rapprochement, aurait dû s'y opposer, mais il a pris fait et cause pour Gérard Collomb. Donc, la position politique prend le pas sur l'intérêt général.

Cette situation nous inquiète pour deux raisons. D'une part, notre souhait, c'est que la gouvernance de la Métropole se poursuive et que cette dernière année soit efficace car la Métropole, au regard de ses compétences, ne peut pas se permettre d'être bloquée ou même d'agir seule au ralenti. Si nous ne partageons pas vos orientations politiques, nous soutenons les actions d'intérêt général pour les habitants du Grand Lyon.

D'autre part, car chacun ici se doit d'être responsable face à la contestation sociale, il y a une attente fondamentale des concitoyens, c'est celle que les élus assument leurs choix politiques. Depuis quelques semaines, on assiste au spectacle honteux de ceux qui quittent le navire pour bien se placer, ceux qui se désolidarisent de choix politiques qu'ils ont soutenus pendant des années, de ceux qui nous rabâchent "Je l'avais bien dit", mais qui votaient quand même.

Alors oui, les membres de la majorité actuelle, quelle que soit leur position partisane, devront assumer ensemble l'augmentation des impôts, la baisse des moyens au SYTRAL, la densification des territoires, la non-représentativité de toutes les communes en 2020. La liste est longue.

Il sera difficile pour ceux qui ont l'habitude du double langage de se présenter devant les électeurs en défendant l'inverse de ce qu'ils ont voté. Même s'il y a fort à préciser que ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent. Nous rappellerons la citation de Vladimir Ilitch Lénine, que certains peuvent méditer ici : "Les faits sont têtus". Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Cochet. Quelques mots très rapides vous vous en douterez. D'abord, pour moi, l'inscription dans la majorité, c'est le vote des délibérations et, en particulier, dans les délibérations essentielles. Je ne constate pas aujourd'hui un déficit de vote de notre majorité sur les délibérations essentielles. J'irai même plus loin puisqu'un certain nombre de délibérations ici font l'unanimité, des délibérations importantes. Je pense notamment à la zone à faibles émissions. Je pense que le vote du dernier budget a éclairé de manière très claire qui était dans cette majorité, qui ne l'était pas. Le reste, on relèvera les compteurs en mars 2020. Il y a encore beaucoup de temps pour en discuter.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2019-3327 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 18 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2019-3328 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 14 janvier 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 18 décembre 2018 et du 14 janvier 2019 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet des dossiers numéros 2019-3327 et 2019-3328.

La Conférence des Présidents a retenu une intervention de six minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers, si vous le voulez bien, je vais vous proposer un peu de politique-fiction. Imaginons le Président de la République qui réunirait à l'Élysée, le Premier ministre, les ministres et secrétaires d'État ainsi que quelques députés triés sur le volet et qu'ils voteraient ensemble des lois importantes pour notre pays à la place des parlementaires représentants du peuple. Il y aurait fusion et confusion entre les pouvoirs exécutifs et législatifs et notre démocratie aurait fait long feu. Alors, cela se fait de temps en temps, dans la réalité, d'une certaine manière. Cela s'appelle le 49-3 ou les ordonnances et cela reste heureusement, assez exceptionnel, et cela suscite toujours, et à raison, de vives critiques.

À Lyon, la réalité dépasse la fiction puisque, dans notre Métropole, cette fusion de l'exécutif et du délibératif n'a rien d'exceptionnel, elle se produit chaque mois. Chaque mois, depuis janvier 2015, et chaque mois depuis juillet 2017, le Président, non pas de la République, mais de la Métropole, réunit, non pas ses ministres et secrétaires d'État, mais ses Vice-Présidents et Conseillers délégués et réunis ensemble en Commission permanente, le Président de la Métropole et son exécutif votent des délibérations à la place non pas des parlementaires, mais des Conseillers métropolitains que nous sommes. Imaginons cela au niveau national, le tollé que susciterait une telle pratique : le Gouvernement et le Président qui se substitueraient chaque mois aux parlementaires.

Parce que ce qui se passe au niveau local n'est pas moins important que ce qui se passe au niveau national, le GRAM refuse de prendre acte des décisions prises par la Commission permanente de la Métropole. Je le redis : nous ne reconnaissons pas à cette Commission le droit de se substituer au Conseil de la Métropole dont elle n'est pas l'émanation.

Alors bien sûr, nous pouvons toutes et tous nous rassurer en nous disant que cela n'est pas si grave, que ce n'est pas comparable, que, d'une part, les décisions prises par la Commission permanente nous permettent d'avoir des séances plénières de Conseil moins longues et que, d'autre part, la Commission permanente ne fait que traiter des affaires courantes et décliné des décisions prises par notre Conseil dans des délibérations-cadres de grandes politiques générales.

Pourtant, le compte-rendu de la Commission permanente du 14 janvier 2019, qui est soumis à notre approbation, montre que de plus en plus, la Commission permanente se substitue au Conseil métropolitain et vote des décisions qui sont des décisions d'orientation générale et des accords-cadres qui nous engagent fortement et politiquement. Je vais prendre deux exemples pour illustrer cette affirmation.

Lors de la séance du 14 janvier 2019, madame Fouziya Bouzerda a présenté en Commission permanente deux accords-cadres. Le premier engage la Métropole avec le groupe Veolia sur trois ans et ceci sur de nombreuses politiques métropolitaines : eau, recyclage, traitement des déchets, énergie, mais aussi insertion et innovation sociale. Et c'est le terme utilisé : "La Commission permanente a décidé d'un accord-cadre".

Le second accord-cadre repose entre notre Métropole et Saint-Etienne Métropole. Je cite le procès-verbal et l'intervention de madame Bouzerda : "Il est proposé d'entériner dans un accord-cadre les axes de travail et de clarifier la gouvernance de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et la Métropole de Lyon puisque nous avons des intérêts croisés forts : enseignement supérieur et recherche, avec la volonté d'avoir une université de rang

mondial, entrepreneuriat innovant dans le cadre notamment de la FrenchTech et des missions que nous avons à l'international, car vu de loin Lyon-Saint-Etienne Métropole est un seul territoire."

Vu de près, madame Bouzerda, vous avez demandé à la Commission permanente de valider un nouvel accord-cadre qui engage notre Métropole dans des orientations stratégiques. D'ailleurs, monsieur Bret qui participait à la Commission permanente ne s'y est pas trompé puisqu'il est intervenu lors de cette Commission. Je vous cite, monsieur Bret : "On n'avait pas d'accord-cadre auparavant avec Saint-Etienne Métropole ? C'est la première fois." Ce à quoi vous avez répondu par l'affirmative, madame Bouzerda : "C'est en effet un nouvel accord qui est passé."

Monsieur le Président, je vous rappelle la délibération votée en séance publique le 10 juillet 2017, qui fixe les délégations d'attribution accordées par le Conseil de la Métropole à la Commission permanente. Je cite : "Dans le cadre du processus délibératif, la mise en œuvre de délégations d'attribution pourrait permettre de réserver au Conseil l'examen des dossiers stratégiques qui impliquent un engagement politique important ou qui détermine le cadre d'une intervention ou d'une participation de la Métropole et confier au Président ou à la Commission permanente la prise de décisions dans des domaines de gestion courante ou pour l'application de délibérations-cadres votées par le Conseil".

Si la démocratie représentative se porte si mal, monsieur le Président, c'est qu'elle est pervertie depuis longtemps par des pratiques dont les citoyennes et citoyens ne veulent plus et à raison. Si l'on veut défendre la démocratie représentative dont nous sommes issus et la rendre acceptable par nos concitoyens, alors il faut revoir nos pratiques.

Monsieur le Président, nous avons bien pris acte de votre refus d'accéder à notre demande formulée en juillet 2017, puis reformulée par différents groupes politiques, d'ouvrir la Commission permanente à tous, bien sûr de manière proportionnelle à leur poids dans l'hémicycle. Mais là, monsieur le Président, un nouveau cap est franchi. Aussi, je vous demande de prévoir une délibération qui annule les décisions CP-2019-2824 et CP-2019-2825 prises par la Commission permanente pour non-conformité et d'inscrire, lors d'un prochain Conseil métropolitain, ces deux conventions-cadres qui sont nouvelles pour notre Métropole et qui nous engagent politiquement et stratégiquement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, j'ai cru comprendre que les délibérations qui concernent la Commission permanente étaient surtout l'occasion d'aborder les questions de gouvernance et de démocratie dans notre Métropole. Il m'est apparu important ainsi qu'au nom du groupe auquel j'appartiens de vous alerter sur la dérive technocratique de la conduite de certains projets de notre Métropole, en particulier lorsqu'ils sont menés "en partenariat avec le SYTRAL".

À quelques semaines des élections européennes, on entend parfois que c'est Bruxelles qui est tenue par des technocrates et des lobbys, mais en fait, on a plutôt l'impression que c'est le SYTRAL qui l'est. Je prendrai un exemple : la décision de couper l'accès du cours Lafayette depuis le pont Lafayette à cause du C3. Je ne reviendrai pas sur le fond, il a déjà été abordé, mais j'insisterai plutôt sur la forme. Nous avons appris l'existence, la teneur et la portée de ce projet par la presse. Est-ce normal ?

Ni la Métropole ni le SYTRAL n'ont daigné nous informer et je ne parle même pas de nous consulter en amont alors que le cours Lafayette est une porte principale d'entrée du 6^e arrondissement. En outre, et alors que le cours est un accès important, les commerçants, pas plus que les riverains, n'ont été informés au préalable, ni même concertés, contrairement à ce qui est annoncé comme un slogan dans les éditoriaux des newsletters du SYTRAL.

Il n'est même pas certain que la Présidente du SYTRAL ait prévenu l'adjointe chargée du commerce à la Ville de Lyon. Ce défaut de travail collectif fait que le SYTRAL ne voit le cours Lafayette que comme un (BHNS) bus à haut niveau de service, comme on dit. On ne le voit plus en axe commercial, en axe majeur de notre Métropole. En fait, on n'a plus de vision globale en matière d'urbanisme ou d'économie. Certains parfois vont se réjouir parce qu'on aura divisé par deux la circulation automobile là-bas, sans dire qu'en fait, elle a seulement été déplacée ailleurs, qu'elle a été diffusée dans les petites rues résidentielles autour que l'on essayait pourtant d'apaiser par le déploiement de la zone 30 et les itinéraires cyclables.

Le projet a été conduit de manière cachée, en catimini, a-t-on appris, par les services de la Métropole et ceux du SYTRAL sans que soient associés les élus territorialement concernés. Alors, nous n'exigeons pas un droit de veto, Nous respectons trop bien la répartition des compétences fixées par la loi et on sait très bien qu'un jour, on risque de prendre la majorité. Nous demandons plutôt un droit à l'information et au respect, ce que nous ferons si nous prenons la majorité. Notre connaissance du terrain aurait pu permettre de prendre une meilleure décision que celle qui a été prise.

Nous avons été élus au suffrage universel direct. Nous n'avons été ni embauchés ni élus au second, voire au troisième degré. Ne pas respecter les élus, c'est ne pas respecter leurs électeurs et, plus généralement, les habitants des territoires qu'ils représentent. Cet état de fait devrait inquiéter beaucoup de membres de ce Conseil. Ce qui nous est arrivé dans le 6° arrondissement arrivera inéluctablement lorsque les communes ne seront plus directement représentées en tant que tel au sein de ce Conseil. Mes chers collègues, l'intérêt de votre territoire et de ses habitants sera réglé au-dessus de vous, sans vous. Je ne sais pas si vous l'accepterez.

Nous l'avons vu ces dernières semaines, la Ville ou la société en général ne se construisent plus à quelques-uns dans un bureau comme ce fût le cas pendant 18 ans. Il faut maintenant rassembler et surtout, convaincre. À un an des prochaines élections métropolitaines, et parce que les temps ont changé, et que le temps est, semble-t-il, nouveau -le monde en tout cas-, il est nécessaire de changer l'état d'esprit de la conduite des projets du SYTRAL parce que ces projets ont un impact très fort pour notre Métropole. C'est en fait une question d'intérêt général. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Augoyard. Je mets ces dossiers aux voix pour attester de leur communication au Conseil.

Adoptés, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2019-3329 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018, n° 2018-2735 du 27 avril 2018 et n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 - Période du 1er décembre 2018 au 31 janvier 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1er décembre 2018 au 31 janvier 2019 en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier numéro 2019-3329 pour ce qui concerne les décisions diverses.

La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour le Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens aujourd'hui sur ce projet, car il me semble que la demande relève de votre décision. À l'instar des assemblées délibérantes des grandes instances et collectivités, ne serait-il pas possible de mettre en place un système de vote électronique individualisé pour notre Conseil ?

Nous savons que, dans le passé, une expérience avait été tentée sans grand succès mais la technologie de l'époque nécessitait une installation complexe avec des claviers individuels à chaque place, des mesures particulières de sécurité, etc. La technologie aujourd'hui a évolué plus vite, semble-t-il, que nos décisions. Notre groupe s'est déjà positionné en faveur de ce système, un système tout de même moins archaïque que le vote à main levée, admettons-le.

Aujourd'hui, à l'ère de la FrenchTech, de la ville intelligente, du numérique, des labels que nous prenons à grand renfort de communication, l'informatique permet d'organiser ce vote à partir de nos tablettes délivrées par la Métropole à chaque élu ou même de nos ordinateurs portables avec un routeur Wi-Fi dédié à la salle du Conseil n'autorisant pas les votes à l'extérieur. Un identifiant et un mot de passe individuels assureraient la sécurité et la personnalisation du vote dont le résultat apparaîtrait sur les écrans de la salle du Conseil.

La Métropole se veut exemplaire à l'échelle de grandes villes européennes, elle a les moyens de l'être alors pourquoi ne pas le faire ? Ce dispositif assurerait à moindres coûts la transparence due et une plus grande rigueur dans le décompte des voix plutôt que la méthode actuelle dite du doigt mouillé : "Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci." et épargnerait bien des tracas au service présent.

Connaissant votre profond respect pour la démocratie, nous espérons que vous approuverez notre suggestion et que vous pourrez rapidement faire mettre en place ce nouveau et très simple moyen de vote. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Diamantidis. D'abord, je vais vous dire quand même que la direction des assemblées compte, ce n'est pas juste à ma voix ("pour, contre, etc."). Elle regarde ce qui se passe dans cette assemblée. Il nous est rarement arrivé d'avoir quelques interrogations et de recompter posément les choses. Donc,

on ne peut pas suggérer que l'absence de vote électronique ferait en sorte que les résultats ne seraient pas ceux qui s'expriment dans cette assemblée.

Cela exige un équipement spécifique sur une salle, ça exige d'étudier un certain nombre de choses, ça exige aussi de revoir le règlement intérieur de notre assemblée aussi au passage, de bien mesurer les incidences positives et les incidences sur la durée d'un Conseil. On a quelques exemples ici ou là qu'on est en train d'expertiser, notamment en Ile-de-France. Bien évidemment, je n'empêche quiconque de mener ce travail -et monsieur Soulas va le mener avec vous et avec d'autres-, mais qu'on soit bien persuadé de la bonne décision que l'on prendra si nous devons prendre une décision qui, en tout cas, n'aura pas lieu je pense avant la fin de ce mandat.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2019-3330 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2019-3331 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique –

N° 2019-3332 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 13 décembre 2018 et le 12 février 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises :

- sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 en matière d'actions en justice et qui font l'objet du dossier numéro 2019-3330,
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 et qui font l'objet du dossier numéro 2019-3331,
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres sur la période du 13 décembre 2018 au 12 février 2019 et qui font l'objet du dossier numéro 2019-3332.

Le projet n° 2019-3332 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le titre, il convient de lire :

Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 13 décembre 2018 et le 12 février 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018,

au lieu de :

Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 8 novembre et le 12 décembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018."

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ces dossiers aux voix pour attester de leur communication au Conseil.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la Conférence des Présidents*

N° 2019-3333 - déplacements et voirie - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3333. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Avis favorable de la commission pour attribuer une subvention de 90 000 € à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2019 et pour tout ce qu'elle fait pour le développement du vélo. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de la gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, j'interviens ici au nom de mon ami, Pierre-Alain Millet, qui est absent, comme vous le savez. Une courte intervention, monsieur le Président, chers collègues pour rappeler notre demande sur ce dossier, comme sur d'autres, d'avoir systématiquement une vue métropolitaine territorialisée de soutien à une politique publique portée par des partenaires, ici, le vélo.

Pierre Hémon connaît le projet d'ateliers associatifs Vélos de Vénissieux et je peux lui confirmer que le projet avance sur un site mis à disposition par la Ville. Il nous semble qu'après d'autres actions dans d'autres villes, il devrait être intégré dans une cartographie des actions soutenues par la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2019-3334 - déplacements et voirie - Plan de mobilité Campus ouest - Attribution d'une subvention à l'Institut supérieur d'ostéopathie de Lyon (ISOstéo) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3334. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : C'est un très beau dossier aussi : le plan de mobilité Campus ouest. Vous savez que, sur le Campus ouest, il y a 9 000 étudiants, 800 personnels. Les écoles se sont réunies pour essayer de mettre en place un plan de mobilité, avec beaucoup de mobilisation, beaucoup d'idées. Donc, je vous propose de les aider en leur attribuant une subvention de 10 000 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de deux minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, depuis le début du mandat, avec le Maire d'Écully, nous nous mobilisons pour voir le dossier de la desserte du Campus Lyon ouest Écully avancer. Nous avons rencontré monsieur Rivalta, puis monsieur Passi, qui s'étaient montrés sensibles à ce sujet, mais rien n'a bougé. Pire, depuis, l'EM (école de management) a justifié son départ par des difficultés de transport. Pourtant, le plan de mobilité mis en place par les écoles prouve leur total engagement sur ce sujet.

Enfin, voilà une délibération qui reconnaît la réalité catastrophique de la situation. Je cite : "La question des déplacements et la congestion du trafic en heures de pointe est un sujet redondant depuis de nombreuses années et a même fait l'objet d'une observation lors de la révision du PDU (plan de développement urbain) en lien avec une desserte insuffisante."

De plus, le problème du stationnement dans les rues proches du Campus est permanent, sans parler de la pollution et du coût de ces trajets pour les étudiants. La Métropole et le SYTRAL auraient pu et dû agir depuis longtemps

puisque le SCoT (schéma de cohérence territoriale) prévoit la création de la ligne A4. Quand précisément pouvons-nous espérer voir aboutir la mise en place de cette ligne ? Une ligne répondant aux besoins des étudiants, mais aussi respectueuse des habitants du quartier du Pérollier qui nous sont chers.

Dans l'attente, nous demandons d'optimiser rapidement la desserte actuelle du Campus avec des bus 4 toute la journée et commençant plus tôt et une amélioration de la ligne 3, handicapée par l'embolie au niveau du Valvert-pont d'Écully où la circulation est régulièrement engorgée. Et de grâce, je me répète, ne me parlez pas d'horizon pour la mise en place de cette ligne car, je le répète, c'est une ligne qui s'éloigne au fur et à mesure que l'on tente de s'en approcher. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Madame Bouzerda, vous voulez dire un mot ?

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Je ne serai vraiment pas très longue, simplement pour dire qu'effectivement, dans le cadre du PDU, l'axe A4 était en préfiguration à 2030 mais, sans attendre 2030, il est d'ores et déjà en préfiguration. Alors, on a eu des réunions avec la mairie d'Écully, on a eu des réunions avec l'ensemble des écoles il y a déjà presque un an, pour déterminer effectivement comment on allait préfigurer cet axe A4, comment on allait aménager les travaux qui vont démarrer prochainement.

Cela permet de répondre effectivement à cette demande de desserte du Campus, mais plus globalement, c'est une vision qu'on a du maillage et du renforcement de l'ensemble de la zone avec du renfort d'offre. C'était aussi l'objet de pouvoir anticiper il y a près d'un an, l'acquisition de matériel pour venir effectivement renforcer une densité aujourd'hui de desserte attendue.

Au fil des adaptations et des commissions d'adaptation de l'offre, on a eu l'occasion déjà de renforcer à plusieurs reprises ces lignes. L'enjeu, c'est aussi un enjeu de stockage de bus puisque le dépôt est saturé et qu'on envisage un certain nombre de solutions, un peu partout sur le réseau, pouvant effectivement aller jusqu'à la sous-traitance par notre prestataire. L'enjeu, c'est bien évidemment de renforcer l'activité et surtout la desserte de nos pôles partout et c'est un pôle d'excellence. Donc c'est déjà à l'œuvre, chère madame, sans attendre 2030 comme c'était inscrit au PDU. Chaque fois qu'on peut faire avancer les dossiers parce qu'on a une opportunité de cohérence, aussi en lien avec ce qui va se développer sur l'axe A6, on la saisit. On fera en sorte en plus que les lignes soient densifiées, renforcées, avec une meilleure cadence et, en même temps, connectées les unes aux autres.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2019-3335 - déplacements et voirie - Plan de mobilité territoire Part-Dieu - Attribution d'une subvention au Club des entreprises de Lyon Part-Dieu - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3335. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Il s'agit d'attribuer une subvention de 10 000 € au Club des entreprises de Lyon Part-Dieu qui veut transformer un plan de déplacement interentreprises en plan de mobilité, en l'élargissant à de nouvelles entreprises afin de renforcer, conforter les actions de sensibilisation à l'éco-mobilité et de déployer encore plus fortement le télétravail pour une limitation drastique de la mobilité. Il y a la nécessité de recruter une personne. Enfin, ils sont dynamiques et se développent. Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention pourrait s'intituler "De la théorie à la pratique" ou comment la Métropole est parfois rattrapée "par la vraie vie", celle des vraies gens qui ont des vrais problèmes ou façons de vivre, mais pour lesquels la politique publique devrait bien entendu être incitative, mais aussi objective.

Alors, de quoi s'agit-il ? Je vais vous parler d'Europe, mais de la place de l'Europe, ou plus exactement du parking de la place de l'Europe qui, décidément, attire tous les maux. Ce parking est un parking provisoire dont le provisoire dure depuis les années 1980, installé précairement sur un terrain HCL (Hospices civils de Lyon) dans l'attente enfin d'un projet sur la place de l'Europe. Il est ouvert à tous, comme la voirie, avec en particulier l'accès à la vignette résident pour les riverains, soit un abonnement de 20 € par mois. Il dispose d'environ 120 places et a été utilisé pendant les travaux du C3 comme base-vie du SYTRAL. En échange, il était convenu que la Métropole et le

SYTRAL remettraient ce parking en état à l'issue des travaux et, bien entendu, en rendraient l'utilisation aux riverains.

Mais revenons un petit peu en arrière. En juin 2009, pour rendre financièrement acceptable le dossier de la tour Incity, monsieur le Maire de Lyon a imposé la modification n° 6 du PLU comportant la suppression du nombre minimal autorisé de places de stationnement pour les bureaux à l'intérieur de l'ensemble du périmètre du centre d'affaires de la Part-Dieu.

"On a une solution parking innovante" avait même répondu sans rire le directeur délégué chez Sogelym Dixence. Mais, avec près de 42 000 mètres carrés de bureaux et de 3 500 collaborateurs, il était prévisible qu'un certain nombre aient la nécessité d'un abonnement d'accès à un parking. Lorsqu'il s'est agi de fermer le parking 3000, à la question posée dans le journal Le Met' de janvier 2017 "Si besoin, où vais-je pouvoir me garer désormais ?", la réponse était : "Si vous venez en voiture, privilégiez le co-voiturage et l'auto-partage". Je vous rassure, nous cautionnons. "Plusieurs parkings restent accessibles. Ils sont situés au cœur du centre commercial et dans le quartier de la Part-Dieu, à moins de 10 minutes à pied et offrent un total de 4 145 places." Dans le document d'information sur la Part-Dieu, ce sont même 5 240 places de parking automobiles publiques qui sont disponibles pour ceux qui travaillent ou habitent à la Part-Dieu ou qui s'y rendent. Parfait donc.

Revenons donc alors au parking de la place de l'Europe. Pourquoi diantre la Métropole vient-elle nous voir pour nous indiquer la transformation de ce parking pour un parking LPA (Lyon parc auto) ? Parce que le nombre d'abonnés du parking des Halles est trop important et que les belles organisations n'y suffisent plus. La liste d'attente s'allonge. En bref, LPA et la Métropole ont besoin de places de stationnement sur ce site pour leurs abonnés. Où sont les 4 145 places à moins de 10 minutes ?

Vous nous demandez alors de confier, sans appel d'offres d'ailleurs, sur un terrain précaire, un bail à LPA pour implanter les abonnés d'autres parkings. Conséquence pour les habitants du 6° arrondissement : trois fois moins de places pour se garer à un tarif trois fois plus cher, puisque ce sont désormais 60 € par mois qu'ils devront acquitter pour se garer dehors.

Ah, j'oubliais la loi MAPTAM (de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) qui a bon dos parfois. Effectivement, la compétence stationnement est désormais de la compétence de la Métropole. Mais la loi MAPTAM n'interdit pas de passer une convention entre la Métropole et la Ville de Lyon pour gérer temporairement cet espace qui, en plus, n'est propriété ni de la Métropole, ni de la Ville de Lyon.

Et enfin, franchement, l'argent public est rare et apprendre que plus de 500 000 € vont encore être dépensés pour réaliser plus qu'une remise en état de ce parking qui, somme toute, doit disparaître dans sa forme actuelle dans les prochaines années, c'est donc bien sûr avec grand plaisir que nous voterons cette délibération pour accompagner le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu à renforcer et conforter les actions de sensibilisation à l'éco-mobilité et déployer plus fortement le télétravail, en particulier pour les collaborateurs de la tour Incity, en espérant vivement que la Métropole abandonnera cette idée étrange sur le parking de la place de l'Europe et étudiera comment mieux mobiliser ces fameuses 4 145 places disponibles à moins de 10 minutes à pied. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur Le Faou, vous vouliez dire un mot, je crois ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, très rapidement, monsieur le Président, quelques éléments de réponse suite à l'intervention de notre collègue.

Le sujet de la place de l'Europe et de son parking attendant fait couler beaucoup de salive et d'encre depuis quelque temps et, en tout cas, depuis le début du mandat. Il est vrai que, dans le cadre de la réalisation de la ligne C3 et sa mise en site propre, cet emplacement, cette place, ce parking a été utilisé pour la base-vie du chantier et nous nous étions engagés, à l'issue de la réalisation de la ligne C3, à ce que cet emplacement soit remis en état avec notamment, et c'était un engagement de la Présidente de l'époque du SYTRAL, en l'occurrence notre collègue Annie Guillemot qui est ici présente, une participation à hauteur de 300 000 € du SYTRAL pour cette remise en état de la place.

En ce moment, nous avons un certain nombre de chantiers sur le secteur de la Part-Dieu qui concernent, notamment, la démolition et la reconstruction du parking 3000 du centre commercial et la construction d'un futur parking de stationnement qui se trouvera dans le tréfonds de la place basse de la place Béraudier. Donc ceci, au regard des capacités existantes au moment où la tour Incity a été construite, les capacités de stationnement publiques gérées par des opérateurs de stationnement étaient supérieures à celles qui existent aujourd'hui, est lié, entre autres, à la démolition du parking 3000 et à la réalisation de différents chantiers sur le secteur de la Part-Dieu.

Donc il convient, pour une période qui aujourd'hui n'est pas définie dans sa durée, de faire en sorte que nous ayons des capacités de stationnement complémentaires pour répondre aux besoins des entreprises qui viennent se localiser sur le secteur de la Part-Dieu. Il y a aussi d'autres actions qui sont engagées et je pense notamment aux actions portées par les bailleurs en lien avec des opérateurs et je pense notamment à LPA au travers de sa filiale ou de son application qui s'appelle LPA & Co qui vise à mobiliser les parkings de stationnement disponibles au niveau des bailleurs qui sont présents sur le secteur de la Part-Dieu et pour permettre donc aux entreprises et aux salariés de pouvoir se loger sur le secteur de la Part-Dieu.

Nous sommes donc dans une situation qui est un peu particulière et qui est liée à l'ensemble des évolutions qui ont cours actuellement sur le secteur de la Part-Dieu. Sachez que, *in fine*, lorsque le projet de la Part-Dieu sera terminé et livré, nous retrouverons quasiment les mêmes capacités de stationnement que celles existant initialement parce que nous aurons reconstruit le parking 3000 attenant au centre commercial de la Part-Dieu, alors certes, dans une capacité un peu plus réduite que celle qui existait précédemment, et enfin, la construction du parking souterrain sous la Place Béraudier qui va permettre de rajouter 500 places destinées au stationnement des véhicules automobiles et pour lequel interviendra aussi, en complément, une vélo station de 1 500 places, qui répondra aussi aux besoins des salariés qui souhaitent venir travailler sur la Part-Dieu en utilisant les deux roues, plus 300 places destinées aux deux roues motorisées. Donc, vous le voyez, nous avons une phase intermédiaire à passer, mais à l'issue du chantier de la Part-Dieu, la réponse en matière de stationnement sera au rendez-vous pour les entreprises. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2019-3336 - déplacements et voirie - Projet européen MELINDA "santé et mobilité" - Partenariat avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes énergie environnement (AURA-EE) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3336. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Il s'agit de vous proposer une convention à passer entre la Métropole et l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes énergie environnement (AURA-EE) qui définit, notamment, des conditions de partenariat dans le projet dit "MELINDA" qui est un projet européen très intéressant puisqu'il s'agit d'aborder une question peu traitée à ce jour, c'est-à-dire le lien entre mobilité et santé. Cela va permettre de quantifier des données réelles permettant d'alimenter le sujet.

On ne nous demande pas de participation financière. En revanche, nous participerons en proposant soit aux agents de la Métropole, soit aux habitants de la Métropole de participer pendant un an aux tests afin de tester l'impact de l'usage des modes actifs sur la santé, ce qui pourrait aussi convaincre les gens d'aller un peu moins dans les parkings et un peu plus sur leur vélo. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, sur cette délibération, je voudrais procéder à certaines observations. D'abord, il faut rappeler que le programme pan-européen sur les transports, la santé et l'environnement a été créé en 2002 par la Commission économique des Nations unies pour l'Europe et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé, afin de favoriser le développement des transports terrestres respectueux de la santé et de l'environnement.

Le projet MELINDA que vous nous soumettez, pour lequel il nous est demandé de nous prononcer aujourd'hui, poursuit l'objectif de la mise en œuvre d'un nouveau modèle visant à renforcer les comportements de mobilité à faibles émissions de carbone à travers l'analyse des facteurs qui influent sur la demande et l'offre de mobilité, en utilisant une approche d'innovation transectorielle et sociale.

Chacun sait ici que le lien entre la mobilité et la santé n'est plus à faire. D'ailleurs, depuis le début des années 2000, plusieurs plans nationaux œuvrent à la résolution des problèmes de santé et d'environnement liés aux transports. La participation de la Métropole, tel que cela vient d'être rappelé, à cette étude, n'est naturellement pas contestable et notre groupe votera cette délibération évidemment.

Pour autant, considérant l'ampleur de la problématique, nous venons de l'évoquer quasiment depuis le début de la matinée, nous sommes un peu étonnés du prisme qui est pris. Le suivi sanitaire d'une cohorte d'individus pour

mesurer les bénéfices sur leur santé de se déplacer en modes doux, je crois que nous n'avons pas besoin d'une étude extraordinaire pour s'en convaincre, nous le sommes tous déjà. Il nous semble d'ailleurs que cette démonstration n'est plus à faire, Pignon sur rue, notamment, le démontre depuis plus de 10 ans.

Oui, nos modes de transport ont une influence non seulement sur notre santé, mais aussi sur tout notre environnement. Une étude d'ailleurs très récemment publiée a permis de dénombrer 60 000 morts en France dus à la pollution. Alors nous sommes naturellement convaincus de cette démarche. Je la caricature à peine en considérant que l'ampleur du sujet va bien au-delà de cette simple démarche et j'avais prévu cette intervention pour attirer votre attention sur le fait que d'autres modes d'action sont absolument nécessaires pour la prévention de la santé de nos concitoyens dans la Métropole.

Certains sont déjà engagés, nous le savons tous : la lutte contre la pollution industrielle, celle liée aux systèmes de chauffage, l'amélioration des logements en très mauvais état pour favoriser les économies d'énergie sont engagées et nous paraissent très importants mais nous souhaiterions avoir une vision très précise sur ces actions.

Sur le volet santé qui a été évoqué, c'est là-dessus que je voulais dire quelques mots, nous avons besoin aussi dans cette Métropole, puisque nous parlons de santé et de la Métropole est engagée pour la petite enfance, un peu pour la vieillesse, mais nous avons le sentiment qu'il faut aller beaucoup plus loin, notamment sur la présence médicale afin d'assurer la prévention sur l'ensemble de nos territoires.

La grande difficulté pour l'accès aux soins et à la santé qui touche le monde rural ou périurbain est aujourd'hui, en train de gagner nos propres territoires ultra-urbains où il devient de plus en plus difficile d'avoir accès la santé, aux soins ou à aux modes préventifs. Nous souhaiterions poser la problématique et sans doute tracer quelques pistes, en particulier sur la création de Maisons de santé interprofessionnelles sur le territoire. La Métropole pourrait parfaitement se saisir de ce sujet. Il me semble important, mais c'est également vrai en matière de suivi de la vieillesse. Le grand âge est un bonheur quelque part, mais en même temps une problématique. Il faut aussi pouvoir l'anticiper et sans doute mieux l'accompagner.

C'est sur ces points-là, monsieur le Président, mes chers collègues, que je souhaitais attirer votre attention. Certes, la délibération a un intérêt mais l'enjeu de la prévention de la santé est encore beaucoup plus important et nos politiques méritent d'être mieux connues. Mais ce à quoi je ne m'attendais pas ce matin, c'est cette divergence de vue entre vous, monsieur le Président, et notre ancien Président, au sujet de l'Anneau des sciences qui participe, sur la politique de mobilité, à ce que nous voulons faire dans la prévention, offrir une qualité de vie meilleure, une qualité de l'air meilleure, en tous les cas, des conditions de vie meilleures. Et je dois dire très simplement à vous toutes et à vous tous que cela crée un trouble, un trouble important au sein de cette assemblée, car nous avons à plusieurs reprises délibéré sur ces sujets-là, il y a eu des divergences, il y a eu des stratégies de fixées, il y a eu des enjeux mais aujourd'hui, sur un sujet de mobilité sur lequel tout le monde s'exprime, tout le monde a un point de vue, on est en train de bousculer un des sujets importants de notre Métropole qui est celui, notamment, des mobilités automobiles et de ses grandes infrastructures.

Alors, il est inutile d'avoir des discussions dans cette enceinte, si les stratégies qui ont été déterminées il y a quelques années sont contestées aujourd'hui. Je ne partageais pas le tracé du périphérique en lui-même, mais sur le principe, le groupe auquel j'appartiens n'y était pas défavorable. Il est quand même question maintenant d'avoir les idées claires et de savoir où nous allons et je crois que vous avez ce matin, par vos propos, créé, en tous les cas pour ce qui me concerne, un trouble et je souhaite qu'on puisse y voir beaucoup plus clair si on veut construire, à terme, une vision de cette Métropole et singulièrement de sa politique des mobilités qui soit pérenne, qui ne soit pas remise en cause sans cesse. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buffet. J'espère que le trouble n'a pas été trop grave parce que sinon, il faut faire un autre métier.

M. le Conseiller BUFFET : Je ne plaisante pas, le trouble est important...

M. LE PRÉSIDENT : Je ne plaisante pas non plus, je peux vous dire les choses sans plaisanter. Est-ce que je peux aller jusqu'au bout de mon propos, monsieur Buffet ? Monsieur Buffet, il ne faut pas vous énerver comme ça, je pense qu'il ne faut pas être troublé de mon propos. Je redonnerai mon intervention complète parce que peut-être vous ne l'avez entendue que d'une oreille distraite, peut-être que vous y avez lu quelque chose que vous souhaitiez pour enfoncer des coins, mais il n'y a pas de coin sur ce sujet-là. Je n'ai pas entendu, moi, de différences entre ce qu'a dit Gérard Collomb tout à l'heure sur la vision globale des infrastructures.

J'ai rappelé qu'il fallait cette vision globale des infrastructures, c'était précisément le sens de mon propos, mais j'ai dit aussi qu'effectivement, on ne pouvait pas envisager l'Anneau des sciences comme on l'envisageait il y a quelques années en arrière et je pense qu'il est raisonnable effectivement de remettre dans cet Anneau des sciences un certain nombre d'impératifs de transition énergétique, de transition écologique, de besoins de réduire la place de la voiture, de développer des transports efficaces vers l'intermodalité. Je n'ai dit que cela. Ensuite, vous

pouvez l'interpréter d'une manière ou d'une autre, je le redirai précisément si cela n'a pas été assez précis pour vous, ce sujet-là, pour que les choses soient bien calées.

Je crois qu'on peut ne pas être d'accord sur la méthode effectivement, peut-être que la co-construction, peut-être que l'échange, peut-être que la discussion, peut-être que le fait que tout le monde soit bien informé des enjeux, ma foi ne correspond pas à la méthode que vous souhaitez employer. En tout cas, c'est la mienne et c'est celle que j'emploierai bien évidemment dans les prochains débats autour du climat territorial et y compris autour de ce sujet de cette infrastructure.

Quant à la santé, puisque c'était le premier sujet, je crois, de votre intervention, bien évidemment, il faut intensifier le rôle de cette Métropole et mieux coordonner les actions de santé. Vous avez simplement oublié, je pense, de parler du rôle des Maisons de la Métropole tellement vous étiez obsédé par le débat sur l'Anneau des sciences, mais bien évidemment, il faut qu'on puisse mailler mieux le rôle des Maisons de la Métropole avec un certain nombre d'initiatives qui sont déjà prises sur ce qu'on appelle des Maisons de santé interdisciplinaires. Georges Képénékian, qui n'est pas là, mais qui est chargé d'une mission dans cette Métropole autour de la santé, réfléchit aussi à cette coordination et nous aurons l'occasion d'en reparler dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois.

Excusez-moi. Monsieur Buffet ?

M. le Conseiller BUFFET : Je ne crois pas à aucun moment m'être exprimé dans cet hémicycle, et d'ailleurs à quelque moment que ce soit depuis que je siége ici, de manière désagréable à l'égard de quiconque sur aucun de ces bancs. Je peux comprendre que l'on manie l'humour, il n'y a pas de difficulté là-dessus mais je ne peux pas accepter, monsieur le Président, avec tout le respect que nous devons à votre fonction, que vous puissiez remettre en cause, par un certain nombre de propos, l'écoute, l'attention ou le respect des uns et des autres. De ce point de vue-là, il me serait agréable que vous puissiez au moins admettre et que vous acceptiez de retirer les propos que vous avez tenus. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Veuillez accepter toutes mes excuses, monsieur Buffet de mon emportement, mais j'espère que l'emportement des uns et des autres ici jusqu'à la fin du mandat restera à ce niveau-là de courtoisie et tout le monde en sera extrêmement ravi et extrêmement content. Mais si cela peut vous rassurer, acceptez mes excuses et j'espère que vous les accepterez avec beaucoup de sympathie.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2019-3337 - déplacements et voirie - Plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant - Extension de l'offre de stationnement sécurisé vélo sur le réseau des transports en commun lyonnais (TCL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3337. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un dossier qui, j'espère, va emporter votre adhésion. C'est un dossier qui nous permettra de dire que notre dernière année va être tout à fait efficace en termes de développement des modes actifs puisqu'il vous est proposé d'individualiser une troisième autorisation de programme complémentaire d'un montant de 6 M€ pour des aménagements cyclables et sept nouveaux parcs relais vélos sécurisés sur le réseau TCL. 160 places, c'est modeste, mais c'est un départ et cela signifie un virage important. Je dirais juste ce qu'on a dit tout à l'heure, que les transports en commun avaient vu une progression nette et importante de leur fréquentation de 5 %. En ce qui concerne la pratique du vélo, c'est encore 10 % sur l'an passé et, depuis 2010, c'est l'horreur, puisqu'on dépasse les 250 %. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de sept minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Oui, monsieur le Président, je n'utiliserai certainement pas les sept minutes. La question climatique s'est en effet imposée dans le débat comme une question majeure et essentielle, une question d'urgence vitale, comme nous l'ont rappelé encore vendredi dernier les jeunes, collégiens, lycéens et étudiants, lors d'une manifestation exemplaire aussi déterminée que pacifiste. Aussi, à mon tour, je me permets

d'utiliser cette délibération, et je sais que son rapporteur monsieur Hémon ne m'en voudra pas, pour intervenir sur la question des mobilités métropolitaines et, bien sûr, revenir à mon tour sur l'Anneau des sciences.

Vous nous avez dit ce matin que, sur l'Anneau des sciences, monsieur le Président, vous vous posiez des questions. Le problème est que ces questions nous coûtent, nous coûtent des dizaines et des dizaines de millions d'euros, étude après étude, sondage après sondage. Vous nous avez dit aussi, comme monsieur Gérard Collomb d'ailleurs, qu'il fallait avoir un point de vue global et penser l'articulation des mobilités entre elles, ceci afin d'avoir une cohérence de politique. Bref, vous nous avez dit de ne pas prendre le dossier par le petit bout de la lorgnette et d'avoir cette fameuse vision qu'il nous fallait pour la Métropole.

J'ai deux remarques à ce sujet. Première remarque : ce type de réponse, cela s'appelle "noyer le poisson" et à force de noyer le poisson, nous voyons où nous en sommes. Notre Métropole ne connaît plus des pics de pollutions, mais des périodes de plus en plus longues de plateau de pollution et peu à peu, les situations exceptionnelles vont devenir la norme et les habitants et habitantes sont de plus en plus souvent et durablement exposés.

Deuxième remarque : comment parler de cohérence entre nos politiques publiques quand, par exemple, les administrateurs et administratrices du SYTRAL qui siègent, pour un certain nombre, dans ce Conseil, votent l'achat et la mise en circulation d'une cinquantaine de bus qui circulent au diesel ? Aussi, restons humbles et soyons prudents dans nos réponses faites aux citoyens et citoyennes qui nous interpellent.

Enfin, monsieur le Président, vous nous avez dit que vous refusiez de répondre à ce que vous considérez être un ultimatum, alors qu'en fait, il ne s'agit que d'un cri d'alarme, mais aussi un message d'espoir. Ce message dit que nous pouvons encore agir, à condition d'agir maintenant et pas encore demain ou après-demain. C'est pour cela que le mouvement climat vous demande de clarifier sans attendre votre position au sujet de l'Anneau des sciences et de stopper les études en cours.

Alors, vous dites face à cela : "on ne peut pas être soit pour, soit contre" et bien je pense l'inverse. Je pense au contraire qu'il faut savoir prendre position et décider. Pour notre part, nous le disons au GRAM, nous sommes contre l'Anneau des sciences et nous avons d'ailleurs voté contre les nouvelles études et nous n'avons pas voté le budget primitif de la Métropole lors de différents exercices parce que l'Anneau des sciences y était toujours mentionné et prévu.

Nous sommes contre parce que nous ne voulons pas d'une nouvelle infrastructure routière dans notre agglomération. Nous savons que toute nouvelle infrastructure entraîne du trafic automobile et va donc à l'inverse de ce qu'il faut faire. Toutes les études montrent cela. Ici, en France, en Europe, il est inutile de se poser encore des questions et de financer encore de nouvelles études dont nous connaissons déjà les réponses.

Nous sommes contre également parce que nous ne croyons pas à la nouvelle version que vous nous proposez, une version plus verte, une version édulcorée. Vous nous dites "on va voir comment faire ce contournement par l'ouest pour faire en sorte qu'il ne soit pas exclusivement réservé à la voiture, mais qu'il mêle des voiries automobiles, des voies réservés aux transports en commun et aux modes doux de circulation". Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons déjà commis cette erreur par le passé et nous n'avons pas le droit de la commettre à nouveau.

Nous avons commis cette erreur au moment des travaux de sécurisation du tunnel de la Croix-Rousse. Le Conseil de la Métropole a choisi alors de sécuriser le tube réservé aux voitures comme cela nous était imposé par le Préfet mais, au lieu de limiter la circulation automobile, nous avons choisi de créer à côté, un second tube réservé aux modes doux. Et qu'est-ce que nous nous disions à l'époque ? Que progressivement, parce qu'ils ont une infrastructure qui s'y prête, qui sera belle et qui sera agréable, les citoyens et les citoyennes feront le choix du mode doux. Or, que montre l'exemple du tunnel de la Croix-Rousse ? Qu'il contribue à entretenir la pollution aux abords de ses entrées et sorties et les élèves de l'école Michel Servet et leurs parents et leurs professeurs n'étaient pas les derniers à manifester vendredi. Il montre aussi que proposer une infrastructure modes doux à côté d'une infrastructure routière se fait au profit de la voiture.

Avant les travaux, nous comptions sous le tunnel de la Croix-Rousse 45 000 véhicules qui passaient chaque jour. Aujourd'hui, on dépasse les 55 000 véhicules au quotidien et ce, malgré les millions d'euros investis dans le tube modes doux du tunnel. Et c'est ce qui se produira avec le tronçon ouest du périphérique que vous nous proposez même si vous y mettez des transports en commun. Alors oui, il faut trancher maintenant sur l'Anneau des sciences, arrêter de reproduire les mêmes erreurs, arrêter de financer les mêmes études, y renoncer et se remettre autour de la table avec les élus, les associations, les citoyens et les services et avancer sur d'autres alternatives, c'est ce que nous vous demandons clairement, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, il y a aujourd'hui une réelle demande, une réelle envie de pouvoir se déplacer proprement. Nous sommes régulièrement interpellés sur le besoin de plus d'infrastructures pour les mobilités actives alors même que nous n'avons jamais fait autant pour ces dernières et notamment pour les vélos qui sont au centre de ce rapport, mais aussi pour la marche à travers les promenades urbaines, par exemple.

En ce qui concerne les vélos, cela s'incarne notamment par la création de parcs vélos dédiés qui sont de plus en plus nécessaires ou encore à travers notre rythme de déploiement de voies accessibles aux vélos. Celles-ci étaient de 60 kilomètres par an en moyenne depuis 2015 et nous devrions atteindre les 75 kilomètres par an sur ces dernières années de mandat. Bien sûr, nous préférons lorsque ces voies sont dédiées aux vélos, car plus sécurisantes, mais nous savons que la topographie des routes ne nous le permet pas toujours malheureusement.

Ces aménagements sont importants car ils facilitent les déplacements à vélo. Or, c'est en facilitant les déplacements que nous donnons l'habitude et l'envie de se déplacer autrement qu'en voiture. Bien évidemment, il ne s'agit pas de remplacer les voitures par les vélos mais bien de donner la place qui revient à ces derniers. C'est d'autant plus vrai que le service Vélo'v qui a, par ailleurs, grandement aidé à initier l'évolution des pratiques, ne désemplit pas et devrait être prochainement étoffé d'une offre de vélos à assistance électrique.

Cela ne peut que tendre vers une utilisation encore plus poussée du vélo, surtout sur notre territoire qui est relativement vallonné. D'ailleurs, favoriser ces modes de déplacement actif, c'est aussi créer un cercle vertueux pour la transition écologique, car plus de déplacements à vélo et moins de déplacements en voiture signifient une meilleure qualité de l'air. On voit encore une fois ici la transversalité propre à notre Métropole qui allie le développement urbain à la qualité de vie des habitants. Je pense d'ailleurs que la ZFE (zone à faibles émissions) et le plan Oxygène ne peuvent que venir renforcer à terme notre action envers les mobilités actives.

Le plan d'actions pour les mobilités actives est ambitieux et les groupes Centre démocrate Lyon Métropole et Socialistes et républicains métropolitains sont satisfaits de voir que sa réalisation est à portée de main, mais au-delà de ce plan, c'est une façon de penser les projets d'aménagement urbain que nous avons développée car il nous paraît indispensable aujourd'hui de penser notre ville et notre Métropole sous le prisme de l'environnement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le Président, chers collègues, les pouvoirs publics ont, nous le savons, un rôle primordial à jouer en matière de déplacements en incitant notamment à l'utilisation de tel ou tel mode de transport. Par exemple, lorsqu'une collectivité développe ses infrastructures routières ou crée de nouvelles voiries, le recours à la voiture augmente automatiquement et simultanément. Il en va de même pour les modes doux et les modes actifs. Plus on développe les infrastructures cyclables et plus la part modale du vélo augmente.

Cette délibération en est la démonstration parfaite, car trois ans après avoir voté le cadre du plan d'actions pour les mobilités actives, la presse locale nous rappelait encore la semaine dernière que la pratique du vélo bat des nouveaux records sur le territoire. Nous pouvons donc saluer les efforts et surtout les résultats qui ont d'ores et déjà été obtenus en la matière. L'objectif des 1 000 kilomètres d'équipements cyclables devrait par exemple être atteint d'ici à la fin de l'année prochaine, grâce notamment à l'enveloppe financière et au programme de travaux que nous nous apprêtons à voter.

Mais plus encore que le simple développement des pistes cyclables, l'essor des modes actifs dans notre Métropole est le résultat d'une politique volontariste et complète qui passe tant par le soutien aux associations cyclistes ou le déploiement d'actions d'éducation et de sensibilisation à la conduite que par la création d'espaces sécurisés de stationnement, comme nous le propose d'ailleurs le deuxième volet de cette délibération.

Nous pensons que cet ensemble d'actions en faveur des mobilités douces doit être poursuivi et accentué afin d'inciter un nombre toujours plus important de Grand Lyonnais à y recourir. Cela est particulièrement vrai quand on sait que notre territoire est attractif et se développe chaque année un peu plus. Dans un territoire qui compte plus d'habitants, plus d'emplois et plus d'équipements, les mobilités, et tout particulièrement les mobilités qui ne nuisent pas à l'environnement et à la santé, doivent être une priorité de l'action publique. D'ailleurs, vous avez rappelé monsieur le Président la semaine dernière, que notre territoire doit s'appuyer sur son dynamisme pour construire une métropole au service de l'humain. Et indéniablement, une métropole qui développe les modes de transports non polluants est une métropole au service de l'humain.

Il nous faut donc continuer à regarder vers l'avenir et ne pas se contenter de l'existant, même si nous pouvons être fiers de l'action métropolitaine en la matière, car le développement de nouveaux modes doux n'est pas sans poser de nouveaux problèmes inimaginables il y a encore quelques années. C'est par exemple le cas de certains

équipements cyclables qui sont, aux heures de pointe, déjà saturés. Faut-il alors élargir les pistes, en construire de nouvelles ? D'autres exemples, connus de tous, car largement médiatisés, suscitent également des interrogations.

Que faut-il faire des engins en flotte libre qui encombrant l'espace public lorsqu'ils sont inutilisés et qui peuvent s'avérer parfois dangereux lorsqu'ils sont utilisés ? La loi d'orientation des mobilités, une fois adoptée, nous donnera peut-être des éléments de réponse et des outils juridiques pour encadrer ces nouvelles pratiques et apaiser l'utilisation quotidienne de l'espace public. D'ici là, nous devons continuer à exercer pleinement notre compétence en termes de mobilité et nous devons accompagner dans ce sens les Grand Lyonnais qui sont de plus en plus nombreux à avoir compris que les mobilités actives sont les mobilités de demain. Nous voterons favorablement ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je vous propose de profiter de cette délibération pour nous interroger collectivement sur la réalisation des objectifs de ce plan d'actions pour les mobilités actives, mais aussi pour tracer quelques perspectives au regard des évolutions tant quantitatives que qualitatives de la pratique du vélo en ville.

En termes d'infrastructures, nous arriverons donc à 1 000 kilomètres d'aménagements cyclables. Quelle satisfaction, alors même que ce challenge n'était pas gagné d'avance et je tiens ici à remercier tous les élus, ils se reconnaîtront bien entendu, qui ont apporté, lors de ce mandat, leur contribution au développement du vélo en ville. Il reste pour autant des situations difficiles pour faciliter la circulation des vélos, notamment la question cruciale des franchissements de ponts. Nous apprécions les avancées notables et indispensables, en particulier celles qui seront engagées sur le pont de Cusset à Villeurbanne comme celui du pont de La Mulatière.

Reconnaissons que, d'une certaine façon, nous avons été victimes de notre succès. Les pratiques ont fortement évolué. Les vélos ont changé : assistance électrique, vélo cargo. De plus en plus de familles avec enfants se déplacent à vélo. La presse locale relève même des embouteillages de vélos, ce qui était impensable il y a quelques années. Il nous faut donc revoir la taille et la sécurisation de ces aménagements pour accompagner ces évolutions sociologiques et arrêter de voir des embouteillages de voitures, cette fois à l'entrée des écoles et des collèges et les parkings grossir à proximité des lycées et des universités.

Nous devons aussi, dès à présent, engager au niveau métropolitain l'étude de tracé d'un réseau express vélo dont les initiales sont REV. Nos concitoyens nous le demandent. Je reviens sur les manifestations de ce week-end. La jeunesse en particulier, mais aussi toutes les couches de la population veulent respirer. Ils veulent des hivers avec de la neige et ils veulent par-dessus tout des coquelicots.

À l'instar de ces projets autoroutiers qui ont été annulés en raison de la présence d'insectes rares, espérons que ce sont des flocons de neige et des coquelicots qui auront raison des bétonneurs qui promeuvent ce projet de périphérique à l'ouest de Lyon qui n'a de "sciences" que le nom.

Monsieur le Président, vous avez su construire plusieurs projets avec les cyclistes et leurs associations, vous avez su les entendre sur l'aménagement du cours Vitton ou celui du cours Gambetta. Il est bon de continuer dans cette voie. Un de nos prochains enjeux sera de poursuivre la progression continue de Vélo'v, l'extension de ce réseau sur le territoire de la Métropole, ce qui est fortement demandé par les habitants de la périphérie des villes centres.

Nous devons aussi soutenir des services tels que les ateliers d'autoréparation qui ne devront pas être confinés dans des baux précaires. Chacun des territoires de la Métropole devrait avoir un atelier d'autoréparation qui pourrait, comme cela existe ici ou là, être couplé à une maison du vélo, et surtout, renforcer la sécurisation du stationnement sur l'espace public, en particulier celui des vélos à assistance électrique. La proposition faite de 160 places dans des lieux d'intermodalité est certes modeste, mais c'est un très bon début et c'est un très bon signe, car c'est une vraie demande sociale et un vrai point d'achoppement pour le développement du vélo. C'est un service que nous devons à nos concitoyens. C'est le garant du développement continu de la pratique cycliste et c'est un corollaire de la diminution des déplacements motorisés inutiles.

Notre groupe votera cette délibération, mais fallait-il le souligner. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues. Elle s'appelait Tess Rothstein, elle avait 31 ans, elle est morte il y a une semaine à San Francisco. Elle circulait sur la piste cyclable lorsqu'une automobiliste a ouvert sa portière, la contraignant à se décaler sur la zone de trafic automobile. Là, un camion l'a heurtée et tuée. Triste fait divers me direz-vous mais surtout, une illustration bien connue des cyclistes qui doivent subir les conflits

d'usage et de la propension des automobilistes à continuer à ignorer les nouveaux modes de déplacement et le partage de l'espace.

Heureusement, sur notre Métropole, le nombre d'accidents de cyclistes baisse pour la deuxième année consécutive, alors même que la pratique du vélo a augmenté de 10 % en 2018, soit 25 millions de passages de vélos recensés sur l'ensemble du territoire. L'axe le plus populaire reste le cours Gambetta avec plus de 1,4 million de passages en 2018, mais le cours Gambetta est aussi celui où les cyclistes subissent quotidiennement le stationnement de véhicules sur les aménagements qui leur sont dédiés, preuve qu'il reste encore du travail.

Le déplacement à vélo n'apparaît plus désormais comme réservé à quelques militants. Il se généralise et se banalise. Toutefois, les deux obstacles principaux à la pratique du vélo restent la sécurité des déplacements, à laquelle j'ai fait allusion en préambule de mon intervention, et la sécurité en ce qui concerne les vols.

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, dans son enquête annuelle "Cadre de vie et sécurité 2017" aborde la question du vol de vélos. Ces chiffres récents confirment la tendance observée depuis une quinzaine d'années : les vols de vélos se situent à un niveau élevé en France, autour de 400 000 par an, d'où la nécessité de mettre en place des stationnements sécurisés, permettant de garer sereinement son vélo. C'est ainsi que, par exemple, Bourg en Bresse a développé une consigne à vélos sécurisée.

Il existe aussi un grand besoin d'arceaux, actuellement en nombre insuffisant. Ils sont de surcroît souvent squattés par les vélos de location, voire les scooters. Or, le besoin de places pour les infrastructures cyclistes impose de sacrifier des places de parking pour les voitures, un risque que certains politiques ont du mal à prendre, le PAMA se transformant souvent en "Pas moi".

Le besoin d'arceaux est aussi indispensable dans les gares de la Métropole. Rappelons qu'elles sont au nombre de 35 et qu'elles sont un maillon essentiel du déplacement multimodal à condition bien sûr que les pistes cyclables les desservent et que les coordinations entre les différents modes de transport soient pensées en amont, comme l'a rappelé le groupe UDI dans son souhait de voir se développer sur notre territoire un réseau express métropolitain, un réseau RER à la lyonnaise. Il est aussi important de privilégier les continuités, notamment cyclables. Il est ainsi inacceptable de constater l'inaccessibilité de la passerelle de la Paix.

Pour conclure, les objectifs proposés aujourd'hui dans le PAMA sont intéressants mais ils semblent sous-estimés au regard de l'usage grandissant du vélo. En outre, si nous jouons sur les deux facteurs, sécurité de déplacements et sécurité des vélos, la pratique augmentera. Au vu de ce qui se passe dans les pays du Nord, le potentiel est énorme. Invertissons donc la réflexion. Surdimensionnons nos prévisions d'arceaux et de voies cyclables. Les usagers cyclistes, à trottinettes, overboard et autres modes de mobilité active nous diront merci, les poumons des Grand Lyonnais aussi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de six minutes pour les groupes Demain... La Métropole ! et Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Conseiller délégué VÉRON : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre collectivité a compris très tôt l'importance d'avoir une offre de mobilité complète afin d'influer sur l'attractivité, le dynamisme économique, mais aussi la qualité de vie de notre territoire. L'approche globale des questions de mobilité nous permet, hier comme aujourd'hui, de lutter efficacement contre l'engorgement des centres villes et contre la pollution.

Nous étions pionniers en Europe en 2005 lorsque nous avons proposé des vélos en libre-service. Le plan d'actions pour les mobilités actives, voté en 2016, nous permet d'aller encore plus loin dans cette dynamique. Aujourd'hui, lorsqu'on compare les chiffres relatifs à l'usage du vélo et aux aménagements cyclables, on constate que les Grand Lyonnais se sont vraiment emparés du vélo et que c'est une pratique quotidienne croissante.

Quelques exemples concrets : le trafic a triplé entre 2008 et 2018, il a augmenté de 15 % par an depuis 2010, avec une augmentation remarquable de 26 % en 2016. Les déplacements de plus d'un kilomètre sont de plus en plus nombreux : 58 % en 2006, 75 % en 2016. Nous avons 340 kilomètres de pistes cyclables en 2008 et à ce jour, le réseau atteint 850 kilomètres. Nous avons également triplé le nombre de places de parking vélo entre 2008 et 2018, avec 10 850 arceaux et aussi 2 100 places de stationnement sécurisé dont 590 dans sept parcs relais du réseau TCL.

En janvier 2018, les 4 000 Vélo'v ont été entièrement renouvelés pour passer en vélos nouvelle génération : connectés, plus légers et plus faciles à utiliser. Nous pouvons aujourd'hui compter 70 000 abonnés à l'application Vélo'v. La Métropole est clairement en train de vivre une révolution douce et elle a d'ailleurs été reconnue pour ses efforts puisqu'elle est aujourd'hui la 15^{ème} ville la plus importante en matière de développement durable. Le développement durable n'est plus un objectif, mais une nécessité, d'où l'importance de la réussite de ce plan d'actions pour les mobilités actives.

J'attire votre attention sur les évolutions importantes à venir d'ici 2020 qui vont renforcer cette dynamique initiée en collaboration avec le SYTRAL. Dès 2019, ce sont 1 000 arceaux de plus chaque année qui s'ajouteront aux 10 000 existants, plus de 160 nouvelles places qui seront déployées dans sept nouveaux abris vélos sécurisés aux stations les plus utilisées du réseau TCL, pour favoriser l'intermodalité entre les transports en commun et le vélo. Entre 2019 et 2020, nous allons passer de 4 000 à 5 000 vélos pour devenir le parc de vélos en libre-service le plus important de France après Paris.

Nous allons également passer de 348 à 428 stations, ce sont 80 stations supplémentaires dont plus de 40 stations dans 22 nouvelles communes, ce qui est une très bonne nouvelle. Enfin, 2020 marquera la dernière étape d'un des objectifs fixés par le PAMA, le 1 000^{ème} kilomètre du réseau cyclable, un cap symbolique.

Je ne vais pas citer les 22 communes, mais je tiens à souligner l'importance du déploiement des stations dans ces communes, comme celles par exemple du sud-ouest à Saint Genis Laval, Oullins et Pierre Bénite, comme dans celles dans le Val de Saône, et je tiens à remercier monsieur le Conseiller délégué et les services de la Métropole de Lyon qui nous ont écoutés et entendus, à Collonges au Mont d'Or, dans ma commune de Couzon au Mont d'Or, à Albigny sur Saône, à Neuville sur Saône et enfin à Fontaines sur Saône.

L'ordre dans lequel je viens de vous citer ces communes n'est pas anodin. Il prend tout son sens lorsque vous les situez sur la carte du Grand Lyon. Ces stations vont permettre aux usagers du Vélo'v arrivant depuis le centre de la Métropole de faire une boucle depuis Vaise avec la station de l'île Barbe en remontant la Saône, la traversée pour rejoindre Neuville, Fontaines, puis revenir à Caluire. Une piste cyclable sur la rive droite de la Saône sera également opérationnelle dans un an, suite à une demande conjointe des Maires de Collonges, de Saint Romain, d'Albigny et de moi-même.

Cet itinéraire va clairement contribuer à la dynamique du Val de Saône et à l'usage croissant du vélo par les habitants et touristes sur cette nouvelle piste cyclable qui fera partie de la Via Saôna qui partira de Maastricht pour finir à Confluence. Le développement des modes actifs, marche et vélo avec notamment toutes ces nouvelles stations, le cas du 1 000^{ème} kilomètre dans le cadre du PAMA et le plan Oxygène, l'extension du réseau de transport en commun avec, notamment, des déplacements qui se font sur un mode aux trois quarts électriques, le choix du SYTRAL de n'acheter que des bus propres à partir de 2018 et un réseau dont l'impact carbone est inférieur à 3 %, toutes ces actions de mobilité durable et innovante sur notre territoire concourent à favoriser l'intermodalité des transports et sont à l'image de nos ambitions fortes en matière de qualité de l'air et de qualité de vie.

Aujourd'hui, l'un ne va plus sans l'autre, mais le résultat est plus que convaincant. Ces politiques permettent d'insuffler un changement de comportement des Grand Lyonnais qui, à leur tour, contribuent à cet objectif commun. Plus de 38 000 tonnes de CO₂ ont été économisées depuis 2005 grâce aux trajets Vélo'v ; 480 millions de voyageurs par an sur le réseau TCL dont l'impact carbone est limité à 3 %, voici les signes de notre engagement en faveur du développement de toutes les mobilités sur notre territoire que nous devons encourager. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, ce plan d'actions pour les mobilités actives affiche l'ambition de passer de 850 kilomètres de voies cyclables à 1 000 kilomètres, en construisant 75 kilomètres de voies par an d'ici 2020. Cela est sans doute un coup d'accélérateur à un an des prochaines élections et on peut donc légitimement se demander si ces voies ne seront pas plus le résultat de coups de peinture que de véritables voies dédiées à ces nouveaux modes de déplacement dont fait partie le vélo.

Le boom de la glisse urbaine et l'augmentation de nouveaux modes de déplacements avec de nouveaux objets connectés, comme les trottinettes électriques et les gyropodes, demandent à repenser la voirie et son usage. C'est l'objet que s'est fixé le débat national et la loi sur les mobilités, mais le Gouvernement renvoie le dossier aux seuls Maires dépourvus de financement et de solidarité nationale sur ce sujet particulier. Car, à notre sens, il s'agit ici de créer, comme le demandent certaines associations, des voies dédiées qui ne peuvent se résumer à un coup de peinture, mais devraient être de véritables aménagements comme cela a pu être fait dans certaines voiries.

Ne devrait-on pas généraliser cette pratique plutôt que de céder à la facilité et à l'économie, pourvu que le chiffre, le kilomètre de voies cyclables soit beau et rond ? C'est d'ailleurs ce que demandent certains médecins chirurgiens qui voient les rangs de leurs files d'attente se rallonger pour des interventions chirurgicales parfois lourdes suite aux accidents d'origine et de cause diverses, mais qui sont entre elles liées à l'inéquation entre les voies publiques et les pratiques qu'en ont nos citoyens. Par là même, c'est bien le législateur et les élus locaux qui sont remis en cause et donc nos choix. D'autre part, ne devrait-on pas enfin aménager nos tramways et métros de parties dédiées aux vélos comme cela se pratique dans les grandes agglomérations européennes ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération, mais d'autres l'ont dit avant moi, illustre bien le volontarisme que notre Métropole mobilise dans la place du vélo. Les chiffres attestent d'une réalité, le vélo connaît un essor conséquent qu'il est désormais très facile de constater dans nos rues où certaines pistes cyclables connaissent désormais des bouchons. Eh oui !

Pourtant, on sent toujours comme un parfum de modération sur le sujet, comme si l'ombre du "tout bagnole" des années 1960-1970 portait encore un peu sur notre Métropole. Il faut s'arrêter quelques instants pour mesurer à quel point l'utopie automobile a imprimé notre façon de concevoir la ville. Le vélo mérite pourtant en 2019 la même audace qu'il a fallu pour inventer les monstres de béton qui ont permis de faire passer une autoroute au milieu de la ville, dans l'espoir que cela donnerait l'envie à des personnes de s'y arrêter.

Le vélo, enfin devrai-je dire les vélos, tant les formats se diversifient, méritent une politique d'ensemble qui n'exclut personne, car oui, il existe de nombreux freins, mais ceux-ci sont souvent présentés pour justifier le fait que rien ne peut remplacer la voiture et à tort. Le vélo serait un symbole de la gentrification, mais c'est déjà faux et surtout, c'est un contresens historique. Regardez les photos du début du XX^{ème} siècle, les sorties d'usines où les ouvriers ont un vélo à la main. Certes, ils ont été entre-temps souvent chassés des centres villes et l'éloignement a été possible essentiellement grâce à la voiture.

Aujourd'hui, nombre de nos concitoyens sont piégés par la dépendance à un véhicule qui représente un gouffre financier alors que les prix des logements continuent de s'envoler. C'est d'abord pour eux qu'il faut une politique ambitieuse d'intermodalité, des transports en commun et des voies cyclables de banlieue à banlieue, l'apprentissage aussi du vélo dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, car on oublie souvent qu'un certain nombre de nos concitoyens ne savent pas faire du vélo.

La place de plus en plus grande des associations dans le débat public a permis des améliorations notables, car il faut se mettre à la place du cycliste pour comprendre qu'un rond-point comme celui du Totem ne se prend pas gentiment sur la bande latérale qui oblige à s'arrêter à chaque intersection, mais au milieu, là où l'on est visible, qu'une bande cyclable qui oscille entre route et trottoir en gardant juste les 5 centimètres d'écart de hauteur qui font sauter la roue peut devenir un enfer mal pavé de bonnes intentions, qu'une rupture de piste peut avoir le même effet d'écart de trajectoire que la minuterie trop courte de l'éclairage d'un urinoir.

Pendant un siècle, on a méthodiquement exclu les piétons et les cyclistes des rues de nos villes. Il ne s'agit finalement que de leur redonner toute leur place, pas en faisant à partir de l'existant simplement, mais en repensant l'ensemble. Les cyclistes ont aussi droit à la sécurité, Marylène Millet l'a très bien dit, celle de leur bien, malheureusement trop souvent volé, le développement de parcs sécurisés partout en ville est un impératif, même si ça va être en partie fait avec les parcs-relais TCL, et la sécurité de leur propre intégrité menacée trop souvent par certains conducteurs qui agissent en toute impunité : menaces, coups, renversements volontaires, négligences de conduite qui parfois tuent.

Agir pour le vélo en ville, c'est aussi protéger les piétons, protéger les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, enfin tous ceux qui ont encore trop le sentiment que la ville est trop dangereuse pour eux. Ce n'est pas simplement le nombre de kilomètres de voies qu'il faut prendre en compte, c'est la globalité d'une politique, son sens profond. Les investissements cyclables qui se chiffrent en dizaine de millions d'euros paraissent finalement bien dérisoires en regard des 3 milliards d'euros que nous dépenserions pour un projet d'Anneau des sciences, dont on peut dire ce qu'on veut, mais qui est rattrapé par le sens de l'histoire et qui est infinançable, par rapport au 1,3 milliard du métro E qui va obérer une grande partie de la capacité d'investissement du SYTRAL sans réfléchir sérieusement aux nombreuses alternatives possibles, y compris pour l'Ouest lyonnais, et pendant que Vaulx en Velin vit de la promesse non écrite d'un tramway. De l'audace donc, et pour reprendre le "gimmick" de notre dynamique collègue Pierre Hémon : "Que roule Raoul !".

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère de MALLIARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans la délibération portant sur l'ouverture et les modalités de la concertation préalable relative à la requalification de l'A6 et de l'A7 à l'horizon 2020 entre Limonest et Pierre Bénite, il était question, parmi les quatre objectifs et orientations d'aménagement du projet de déclassement, de mesures en faveur de modes doux. Cela a plutôt mal commencé puisque vous nous avez expliqué qu'à l'horizon 2020, il s'avère impossible de faire une voie cyclable sur l'emprise du boulevard urbain dans la portion de l'ex-A6, car en amont du Valvert le nombre de véhicules devrait rester trop élevé, aux alentours de 80 000 véhicules par jour, ce qui présente un réel danger de cohabitation pour les usagers du cycle.

Pour vous rattraper, lors d'un point récent sur les mesures d'accompagnement du déclassement, vous avez présenté un volet consistant à créer des voies cyclables de remplacement sur des axes secondaires longeant plus ou moins bien le tracé de l'A6 afin de rejoindre l'entrée de Lyon et de connecter avec des itinéraires cyclables existants.

Déjà, lors du vote de la phase 2 du PAMA en septembre 2018, nous avons fait la remarque d'un défaut d'accompagnement sur ce projet cyclable spécifique au processus de déclassement. La phase 3 du PAMA prévue sur les années 2020 et 2021 aurait pu être l'occasion de mettre en cohérence votre ambition. Or, il n'en est rien. Vous parliez d'un itinéraire via la route de Parilly, ex-RN 7 débouchant sur le secteur du Valvert. Il n'apparaît pas. Pour Écully, Champagne au Mont d'Or et les autres communes du nord, pas de réponse tellement plus claire et il y a de vraies carences. À titre d'exemple, nous pourrions citer le besoin de créer d'autres transversales entre la Tour de Salvagny et Dardilly via le chemin de Charbonnières dont l'Architecte des bâtiments de France a estimé qu'il devrait accueillir des voies destinées aux modes doux.

Un petit point sur les parkings vélos : une jauge de 20 à 30 cycles semble désormais, et pour les années à venir, totalement insuffisante. Une centaine de places serait un minimum. Et nous voyons d'ici les travaux de réaménagement pour des places supplémentaires, la recherche de foncier dans quelques années alors qu'anticiper et prévoir nous paraissent tellement plus évident. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous pose la question : est-ce que nous avons vraiment l'ambition de générer de nouveaux comportements ? Dans ce cas-là, il convient de créer les conditions en amont réellement pour le faire. Nous aurons à gérer les conséquences négatives de décisions prises sans réflexion préalable. Je dis "nous", mais qui sera encore là dans 10 ans, dans 15 ans pour voir les conséquences de la création de nouvelles infrastructures lourdes impactant réellement le quotidien de millions d'usagers ? Qui seront encore les élus présents qui se sentiront responsables des décisions que nous prenons aujourd'hui ? J'en appelle à nos consciences politiques, à nos engagements envers nos populations et nos territoires que nous prétendons si bien servir et accompagner. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Hémon, quelques mots ?

M. le Conseiller délégué HÉMON : Oui, quelques éléments de réponse. D'abord, merci à un certain nombre de groupes auxquels je n'ai pas besoin de répondre, que ce soit le groupe Centre démocrate, le PRG ou Europe Écologie-Les Verts qui se sont confondus en compliments, et certaines interventions, j'aurai même pu les écrire donc, merci bien. Quelques remarques malgré tout.

Merci aussi à l'UDI, c'est un peu surprenant d'entendre d'une intervention à l'autre, un membre de votre groupe qui veut des places de parking, encore des places de parking, voire des places de parking pour les voitures, puis là, une très belle intervention. Je voudrais juste dire à madame Millet qu'on peut se réjouir que Bourg en Bresse ait mis deux vélos box, c'est-à-dire qu'ils vont avoir bientôt 20 places de stationnement sécurisé pour les vélos, mais je crois que Demain... la Métropole !, le Conseiller Véron vous a expliqué qu'on en avait plus de 2 000 déjà sur notre Métropole et qu'on continuait à le développer. Je suis d'accord, il faut le dire et le redire, que l'accidentologie, le nombre d'accidents diminue alors que le nombre de fréquentation, le nombre de trajets vélo augmente.

Je voudrais dire aussi au GRAM, je suis désolé, on ne peut pas dire ce qui a été dit, le tube modes doux n'a pas accru la circulation de voitures dans le tunnel. La circulation voiture n'est pas arrivée à 55 000 par jour parce que cela ne peut pas dépasser en gros 47 000 pour des raisons simples : la loi qui fait suite à l'accident du tunnel du Mont-Blanc, qui imposait d'ailleurs de faire un tunnel de sécurité dont on a profité pour faire un passage vélo, imaginez qu'on les fasse passer sur 1,8 kilomètre avec les voitures, je ne crois pas qu'il y a un grand nombre de cyclistes qui l'accepterait, alors qu'on voit l'énorme succès aujourd'hui du tube modes doux.

C'est simple, sur les tunnels routiers pour voitures, on ne peut pas avoir de voitures qui stationnent dans un tunnel depuis l'accident du Mont-Blanc. Donc, dès qu'on sent que cela va stationner, la circulation est stoppée, déviée, etc., de façon à ce qu'il y ait toujours une fluidité, a minima, lente. Tous les chiffres montrent, et on a toujours tous les chiffres, que cela ne dépasse jamais 47 000. Donc, il faudrait peut-être que nous vous fournissions les sources pour le reste de votre intervention, sur cette question-là, en tout cas, pas de souci.

Je voulais remercier monsieur Véron pour Demain... la Métropole !, de tout ce qu'il a dit, lui dire de ne pas hésiter à mettre ses chiffres à jour puisque Vélo'v, c'est passé de 70 000 à 76 000 abonnés et qu'effectivement, la fréquentation continue et que le nombre d'arceaux vélo, ce n'est pas 10 000, mais 14 900 et qu'on va avoir du mal à ne pas dépasser l'objectif de 15 000 d'ici la fin du mandat.

Pour le groupe Communiste, républicain et apparentés, je trouve un peu méprisant pour les services, pour tout ce qu'on fait, pour que ce qu'on vous a montré, je crois, en commission sur ce qu'on fait comme aménagements cyclables, sur leur diversité, que ce soit des pistes cyclables, des bandes cyclables, que ce soit des voies vertes, de ramener tout cela à quelques coups de peinture, c'est bien méprisant, etc. Vous parlez aussi des trottinettes électriques et des gyropodes, vous savez peut-être, en tout cas je vous le précise, ce ne sont pas des modes actifs. Vous savez peut-être, en tout cas, je le précise aussi, qu'en mars de l'an passé, nous avons voté une contribution sur la mobilité suite aux Assises, contribution pour la loi d'orientation des mobilités qui contenait 34 propositions

dont une demandait justement une réglementation sur ce genre d'engins et un certain nombre d'obligations dont nous espérons bien que ce sera pris en compte.

Enfin, pour la Métropole autrement, on ne peut que partager ce qui est dit. Je dirais juste qu'il ne faut pas regarder le début du siècle pour la sortie des usines, vous avez de très belles photos des sorties des usines Rhodia dans les années 1960, je sais que pour vous c'est il y a très longtemps, mais pour d'autres ici, ils ont connu les années 1960, et bien c'était effectivement que des vélos, que des vélos, que des vélos et tout le monde, de l'ouvrier au cadre, au comptable, avec cravate ou sans cravate, voilà.

Il faut souligner aussi, vous l'avez dit, que la concertation avec les associations est nécessaire, je crois que de ce point de vue-là, on le fait. Et je voudrais vous conseiller, peut-être dans vos images, d'arrêter de toujours faire référence à votre vessie, voire à vos soucis de vessie.

Enfin, sur l'intervention du groupe Les Républicains et apparentés, sur le déclassement A6 et A7 : non, on ne peut pas faire une voie cyclable le long de l'autoroute sur la bande d'arrêt d'urgence ou autre, d'abord parce qu'on va y mettre un bus express, et parce que cela n'est pas souhaité aujourd'hui, que tant que le trajet sera comme cela, typiquement autoroutier avec des descentes et des sorties, vous feriez du vélo, vous verriez que ce n'est pas très adapté et qu'en revanche, oui, on a demandé aux communes voisines, et on les a vues et elles semblent ne pas le refuser, qu'il faut regarder pour des voies cyclables de remplacement, que certaines voies qui étaient considérées comme du réseau secondaire, il faut maintenant peut-être les faire passer dans le réseau principal et vous auriez pu dire aussi que, sur la partie A7 où c'est plus simple, il y aura très vite des aménagements cyclables.

Voilà, pour résumer, oui, il y a deux soucis : la sécurité, d'un double point de vue, à savoir la sécurité des cyclistes, des enfants, de leur famille et la sécurité contre le vol, on y travaille et la taille des aménagements puisqu'effectivement, cela explose, mais je pense que le Président en a déjà parlé à d'autres occasions. Voilà, je crois avoir pu répondre à tout le monde, monsieur le Président, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2019-3338 - déplacements et voirie - Caluire et Cuire - Charbonnières les Bains - Curis au Mont d'Or - Dardilly - Givors - Lissieu - Lyon 1er - Lyon 2° - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Genis les Ollières - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Programmation pluriannuelle d'investissement territorialisée - Projets de voiries et d'espaces publics - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3338. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour une quinzaine de projets inscrits à la PPI (programmation pluriannuelle des investissements). Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom du groupe Lyon Métropole gauche solidaires sur l'ensemble des rapports concernant les projets d'aménagement en cours dans diverses communes, soit neuf rapports d'amélioration de voirie. Nous voyons nombre de projets du même genre se réaliser depuis plusieurs séances. Cela est bon signe, la PPI est en pleine réalisation. Le projet de mandat avance, après des études fines de nos services, nous sommes dans l'amélioration concrète du cadre de vie des habitants.

Notre groupe apprécie particulièrement que les projets urbains et de voirie prennent de mieux en mieux en compte les problématiques de développement durable. Par exemple :

- l'écoulement des eaux pluviales toujours mieux préservé,
- le verdissement de tous les espaces publics et la plantation d'espèces d'arbres divers et résistant au réchauffement climatique,
- une sécurisation des modes de déplacement actifs avec des bandes cyclables ajoutées, des trottoirs souvent élargis, des simplifications de trajet,
- et une amélioration esthétique de notre cadre de vie.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires souhaite insister sur quelques points concernant ces aménagements et je me permets de faire le lien avec mon engagement d'élu(e) pour l'accessibilité à Lyon et dans la Métropole. Il faut toujours tout d'abord bien consulter les associations de personnes en situation de handicap en même temps que les associations de cyclistes. Leurs demandes parfois s'opposent, la Métropole a très bien travaillé en 2017-2018 avec les deux groupes sur la question de la séparation entre les bandes cyclables et les zones piétonnes. Il faut continuer ainsi.

Il faut bien comprendre aussi que le revêtement le plus lisse possible et stable sur le long terme pour les personnes en fauteuil, mais aussi pour nombre d'habitants, est l'option n° 1 que nos concepteurs urbains doivent proposer, sans toujours revenir sur des options qui entraînent des discussions répétées et lassantes. Oui, sur la Métropole de Lyon, notre but est de réaliser l'accessibilité universelle et le sol facile.

Ensuite, il faut indiquer à répétition et autant que de besoin, les vitesses autorisées par les voitures par des panneaux ou un marquage au sol. On ne sait souvent plus si on doit conduire à 30, 40, 50 ou 70 kilomètres/heure selon les lieux. Il faut donc le rappeler explicitement. Ce n'est pas un problème esthétique, c'est un problème de sécurité humaine.

Enfin, il faut bien notifier les carrefours dits apaisés. Ils doivent être eux aussi clairement explicités au sol et/ou par des panneaux. Les voitures et tous les usagers doivent savoir qu'il faut faire attention aux autres, qu'il n'y a plus de feux tricolores, que chacun assure la sécurité de tous par une vitesse réduite et une attention renforcée, en principe dans la sérénité.

Je conclus en disant que tous les aménagements que nous ferons n'empêcheront pas les mauvais comportements individuels, mais nous sommes élus et devons agir. Je suis sans cesse confrontée à la question nouvelle des trottinettes électriques, nous ne pouvons laisser la situation se dégrader, des trottinettes électriques circulant sur les trottoirs, souvent à grande vitesse, parfois avec deux personnes et déposées n'importe où, au milieu des trottoirs et souvent, juste devant les passages piétons. Les personnes aveugles et mal voyantes, les personnes en fauteuil souffrent tous les jours. Je partage leur angoisse et je comprends leur colère.

Mon groupe et moi-même en particulier, nous demandons un moratoire quant à l'entrée de nouveaux opérateurs sur Lyon et la Métropole en attendant la loi, ainsi qu'une campagne de sensibilisation aux bons usages de ces nouveaux modes de transport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Je dirai un mot pour rappeler publiquement la nécessité du réaménagement de la voirie et de l'espace public de la rue de la République dans sa partie nord, située entre la rue Grenette et l'Hôtel de Ville. Depuis de très nombreuses années, une dizaine exactement, les élus locaux des 1^{er} et 2^o arrondissements attirent l'attention du Maire de Lyon, d'une part, mais aussi de notre collectivité, sur les problèmes qui sont liés aux différents usages de cet espace et l'impérative nécessité d'apporter des réponses à ces problèmes.

On le sait, cet espace est ouvert, il est mal signalé, mal contrôlé et aujourd'hui, tout le monde en convient, il faut redéfinir ses usages et son fonctionnement. Alors, le choix n'a pas été fait d'intégrer cet aménagement dans le plan Presqu'île initié par la Ville de Lyon et la Métropole en 2014, nous l'avons alors publiquement regretté et le tragique accident qui a coûté la vie à une jeune lycéenne en janvier dernier nous avait laissé espérer l'engagement de notre collectivité dans l'élaboration d'un projet. D'ailleurs, il y avait eu plusieurs déclarations de vous-même et de monsieur le Maire de Lyon à ce sujet.

Or, deux mois plus tard, rien n'a bougé et les élus locaux que nous sommes n'ont toujours pas été invités à se saisir du sujet. Alors, à défaut de faire des travaux dans l'immédiat, il faut au minimum engager la réflexion sur cet espace, qui est un espace important au cœur de notre agglomération, avant la fin du mandat, d'où mon intervention d'aujourd'hui, petit rappel public : il est urgent de réfléchir pour pouvoir demain agir.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Le Faou, vous voulez dire un mot, je crois ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, très rapidement, monsieur le Président, mes chers collègues, suite à ces deux interventions, premièrement, pour nous féliciter, au travers de l'intervention de notre collègue Thérèse Rabatel, sur la prise en compte bien évidemment d'un certain nombre de problématiques liées aux conditions de vie de certains de nos concitoyens qui connaissent des difficultés de mobilité liées à leur état physique et nous féliciter, en fait, aujourd'hui de ce modèle lyonnais de l'aménagement urbain qui est en vigueur depuis nombre d'années et qui sert aujourd'hui de valeur d'exemple pour un certain nombre de métropoles ou de villes en France, voire même en Europe. Il suffit de voir le nombre de sollicitations auxquelles nous devons faire face pour des visites de la part d'autres collectivités qui souhaitent voir dans le détail la façon dont nous aménageons nos espaces et

dont nous les embellissons. En tout cas, il y a aujourd'hui un certain nombre de résultats et de résultats positifs en la matière et il faut s'en féliciter.

Concernant le sujet de l'aménagement de l'axe de la rue de la République et, notamment, de sa partie nord et sa connexion avec la rue Joseph Serlin et ensuite son débouché devant le Musée des Beaux-Arts, en lien avec les aménagements qui sont en cours sur la place des Terreaux, sachez, monsieur le Maire du 2^e arrondissement, d'une part, que ces préoccupations ne nous sont pas étrangères, d'autre part, qu'on ne fait pas un projet en deux mois et enfin que, bien évidemment, nous avons lancé, en lien avec la Ville de Lyon, avec la Métropole et avec le SYTRAL, un certain nombre de réflexions pour permettre des aménagements complémentaires qui viseront à sécuriser bien évidemment la partie nord de la rue de la République et je pense, notamment, au cheminement piéton et aux traversées de cet axe qui est fortement utilisé, notamment par les bus, et il est vrai qu'aujourd'hui, il n'y a pas de lecture claire au niveau de l'espace public et de sécurisation de ces traversées.

Il en va de même pour ce qui concerne l'aménagement de la rue Joseph Serlin qui, elle, fait partie du projet Cœur Presqu'île et donc, nous sommes en réflexion en la matière pour définir quelles seront les orientations définitives que nous souhaitons donner au profil de la rue Joseph Serlin et, notamment, la façon dont nous allons pouvoir sécuriser l'usage de cette rue. Sachez, et on le constate lorsqu'on est présent sur place, que lorsque les bus ne circulent pas, cette rue est utilisée comme étant une voie piétonne, les piétons circulent ou se déplacent sur la voirie et non sur les trottoirs.

Et enfin, au droit du Musée des Beaux-Arts, dans le cadre des aménagements de la place des Terreaux, et dans le droit fil des réflexions qui nous avaient conduits à remettre ce projet de la place des Terreaux et la réflexion de la place dès le début du mandat, nous étions tenus par un certain nombre d'engagements liés à la propriété intellectuelle de l'œuvre de Daniel Buren. Un certain nombre d'aménagements ont d'ores et déjà été réalisés et, notamment, la reprise complète de la bande de roulement des bus le long du Musée des Beaux-Arts. Nous sommes en train de reprendre l'espace public et dans nos réflexions, il y a aussi la sécurisation des piétons et des passages piétons pour permettre aux piétons d'avoir une lecture plus lisible de l'espace public et de favoriser leurs déplacements et, notamment, de part et d'autre de la place en lien avec le fonctionnement du Musée.

Donc, vous le voyez, ces préoccupations, nous les avons bien à l'esprit, nous serons en mesure, d'ici quelques semaines, de présenter les aménagements, bien évidemment en lien avec les mairies d'arrondissement pour que tout ceci soit porté à la connaissance du plus grand nombre et partagé par le plus grand nombre afin que ces aménagements puissent se faire dans les meilleures conditions possibles.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose, puisque l'heure avance, de finir les rapports de cette commission, il en reste deux, et une désignation, cela fait une quinzaine de minutes, si tout va bien. Je vous proposerai ensuite une pause d'une trentaine de minutes.

N° 2019-3343 - déplacements et voirie - Sainte Foy lès Lyon - Oullins - Requalification de la RD342 et du carrefour avec la RD50 dans le secteur de Beaunant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3343. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne la requalification de la RD342 et le carrefour avec la RD50. Je rappelle qu'une première autorisation de programme avait eu lieu permettant l'acquisition foncière et les études. Aujourd'hui, nous votons donc la deuxième autorisation de programme pour la réalisation des travaux. Nous en profitons en même temps pour faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère SARSELLI : Monsieur le Président, chers collègues, juste quelques mots assez rapides. Quelques mots évidemment, monsieur le Président, pour exprimer de la satisfaction bien sûr et

madame Pouzergue se joint à moi puisqu'un quartier de la ville d'Oullins est concerné par ce projet. L'aménagement de la RD342 et du carrefour avec la RD50 se situe presque exclusivement sur les communes de Sainte Foy lès Lyon et d'Oullins, mais il porte un enjeu qui dépasse largement les limites territoriales de nos deux communes.

Nous parlons d'un axe de transit majeur dans l'Ouest lyonnais, avec plus de 20 000 voitures/jour, notamment dédié à la desserte et aux déplacements des habitants d'Oullins, de Sainte Foy lès Lyon, de Francheville, de Tassin la Demi Lune, mais aussi au-delà de notre Métropole, avec Brignais, Chaponost et bien plus loin encore. L'objectif de ce projet est bien sûr une amélioration des mobilités et des connexions intra métropolitaines, mais aussi avec le Grand Ouest.

En ce sens, il nécessite cohérence et volontarisme : cohérence sur la gestion des flux de circulation, cohérence également sur la répartition des espaces urbains et naturels et, bien sûr, volontarisme dans la valorisation des modes doux et des nouvelles mobilités, nouvelles mobilités que nous souhaitons évidemment plus durables, plus pratiques, parce qu'il faut aussi parler de cela, et moins polluantes. Nous en débattons largement depuis ce matin, je n'y reviens pas. À l'heure du déclassement A6-A7, qui ne sera pas sans incidence, et de notre questionnement encore une fois sur l'Anneau des sciences, mais je n'y reviens pas non plus, monsieur le Président, la requalification de cette voie est déterminante pour le secteur ouest de la Métropole. Nous parlons, encore une fois, d'aménagement du territoire et d'amélioration de la vie quotidienne des Métropolitains.

Monsieur le Président, permettez-moi aussi d'exprimer une forme de soulagement et de libération : 16 longues années pour accoucher, c'est long, c'est très long ! Accoucher de 680 mètres linéaires à Sainte Foy lès Lyon et de 260 mètres linéaires à Oullins. C'est bien peu face à la voirie métropolitaine, mais c'est long en gestation, très long. Aux grands espoirs ont succédé les grandes lenteurs, aux grandes lenteurs, les grandes impatiences. D'études en propositions d'aménagement, de présentations en réunions publiques, oui, monsieur le Président, ce fut très long.

Dans ce contexte, vous devez avoir à l'esprit que nous resterons vigilants, les Fidésiens, mais aussi habitants des communes voisines et, plus largement, tous usagers de la RD342, sur la mise en œuvre de cette PPI, surnommée parfois l'Arlésienne de l'Ouest et surtout, sur le respect du calendrier qui prévoit un démarrage des travaux à la suite des travaux d'assainissement puisque nous doublons le grand collecteur, l'élargissement du lit de l'Yzeron évidemment nécessaire aux populations et de requalification paysagère des berges. Ce sont des travaux prévus en 2020, un hasard calendaire sans doute qui s'invite dans nos travaux. Soyez certain, monsieur le Président, que nous accompagnerons ce projet avec la plus grande attention. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2019-3344 - déplacements et voirie - Tassin la Demi Lune - Sécurisation des cheminements piétons sur le chemin de l'Aigas - Approbation du programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3344. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : On reste toujours dans la PPI. Cette fois nous allons à Tassin la Demi Lune et, notamment, sur la sécurisation des cheminements piétons sur le chemin de l'Aigas avec l'approbation du programme et une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2019-3394 - proximité, environnement et agriculture - Association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA) - Assemblée générale et comité territorial Ain Isère Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3394. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE : Oui, monsieur le président, il s'agit de la nomination d'un représentant au sein de l'ATMO.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. La Conférence des Présidents a retenu une intervention d'une minute pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Dans le cadre de cette désignation, notre groupe souhaite apporter une contribution particulière. Il y a quelques semaines, une délégation d'élus de notre groupe a pu rencontrer les équipes d'ATMO et visiter leurs locaux, échanges très instructifs qui leur ont permis de constater que la relation entre les élus de la Métropole et l'association était d'une grande importance. Elle nécessite une forte présence auprès de cet opérateur majeur.

Pour cela, il nous semble opportun que le choix du représentant de la Métropole soit fondé sur la compétence et une vision partagée de notre développement dans le respect de notre environnement. Notre collègue Christophe Quiniou, Maire de Meyzieu, Vice-Président du SYTRAL, a souvent eu l'occasion d'exprimer ici ses positions en matière de lutte contre la pollution. Chacun reconnaît ici sa grande connaissance de ces problématiques et aussi son sens du devoir à s'investir pleinement dans sa représentation.

Je rappelle aussi que, si aujourd'hui nous avons une évaluation efficace des émissions polluantes, c'est notamment grâce à Christophe Quiniou qui a développé il y a quelques années les outils nécessaires au sein des associations chargées de la gestion de la qualité de l'air. Il nous semble donc être le représentant idéal de la collectivité et nous présentons donc sa candidature. Compte tenu du climat au sein de cette assemblée, et eu égard à des échanges avec certains élus, nous vous demandons un vote à bulletins secrets. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voyez, j'avais pensé faire la pause avant, j'aurais dû la faire avant ! (*Rires*)

Sur beaucoup de sujets, vous savez, il faut ne pas être pétri de certitude et laisser passer son instinct. J'ai eu tort de ne pas écouter mon instinct. Pétri d'une certitude, c'est que ceci allait bien se passer.

Donc, nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale du comité territorial. Moi je vous propose la candidature de George Képénékian.

J'ai compris qu'il serait difficile de faire ce scrutin à main levée puisque pour cela il nous faut l'unanimité. Je ne crois pas que nous ayons l'unanimité pour en faire un vote à main levée. Donc, nous allons procéder au vote à bulletins secrets.

Les bulletins ne contenant pas une désignation suffisante dans lesquels les votants se sont fait connaître seront comptés comme nuls. Vous pouvez rayer le nom du candidat et en inscrire un autre en lieu et place de ce que vous avez sur votre table. Ah ! Vous n'avez rien ? On va vous installer cela. Cela va nous prendre un peu de temps.

Au préalable, conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner quatre scrutateurs qui rejoindront la table de dépouillement le moment venu. Je vous propose les quatre plus jeunes, à savoir madame Elsa Michonneau, monsieur Alexandre Vincendet, monsieur Marc Augoyard et monsieur Damien Berthilier. Je les invite à rejoindre la table du dépouillement le moment venu.

Vous souhaitez que l'on vote après le déjeuner pour faire une petite campagne ? Nous allons installer tout cela tranquillement. Nous allons déjeuner et nous reviendrons dans 30 minutes, à 13 h 30. Cela laisse le temps de discuter de tout cela.

(La séance est suspendue de 13 h 05).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose que l'on reprenne nos débats. Je vous rappelle que nous nous étions arrêtés à la désignation d'un représentant titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale et comité territorial Ain Isère Rhône de l'association ATMO AuRA.

(La séance reprend à 13 h 40).

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée
générale et comité territorial Ain Isère Rhône de l'association
ATMO AuRA**

(Dossier n° 2019-3394)

Opérations de vote à bulletin secret

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux candidats et vous avez, sur votre bureau, une enveloppe puisque le vote à bulletin secret a été demandé avec deux candidatures :

- M. Georges KÉPÉNÉKIAN,
- M. Christophe QUINIOU.

Vous avez le nom des candidats sur chaque bulletin et vous avez aussi un bulletin où il ne figure aucun nom.

Nous allons procéder aux opérations de vote. Vous allez être appelés un par un par ordre alphabétique pour voter et vous serez rappelés pour celles et ceux qui ont un pouvoir afin de voter pour le pouvoir, pour bien garantir les conditions du vote secret.

C'est madame Michonneau qui va faire l'appel pour que les gens puissent venir voter. Madame Michonneau, si vous voulez bien démarrer l'appel pour que nos conseillers puissent se rendre au vote. Merci.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Clôture du scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que chacun a pu voter parce que je crois qu'on a épuisé la liste. Est-ce que chacun a pu voter ? Oui. C'est bon ?

Très bien, le scrutin est clos. Je vais demander aux scrutateurs de bien vouloir procéder au dépouillement. Je rappelle madame Michonneau, monsieur Vincendet, monsieur Augoyard, monsieur Berthilier. Ils vont procéder au dépouillement et pendant ce temps, nous allons suivre le cours du Conseil, si vous en êtes d'accord.

Monsieur Vincendet ?

M. le Conseiller VINCENDET : Oui, monsieur le Président, je suis désolé, je dois intervenir sur le rapport n° 2019-3397.

M. LE PRÉSIDENT : Alors, on va demander à madame Peillon, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, de vous remplacer. Madame Peillon va rejoindre les scrutateurs.

Scrutateurs : Mme Elsa MICHONNEAU, Mme Sarah PEILLON, M. Marc AUGOYARD, M. Damien BERTHILIER.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2019-3395 - proximité, environnement et agriculture - Lyon - Convention de concession de distribution de gaz sur le territoire de Lyon - Avenant de prolongation - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3395. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Oui, monsieur le Président et chers collègues, avis favorable de la commission pour la prolongation du contrat de concession de distribution de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour une durée de 20 mois.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Je mets donc aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2019-3397 - proximité, environnement et agriculture - Modernisation de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-3398 - proximité, environnement et agriculture - Rillieux la Pape - Marché public global de performance pour la modernisation et l'exploitation de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure concurrentielle avec négociation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3397 et 2019-3398. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Oui, merci monsieur le Président. Chers collègues, deux délibérations relatives à la modernisation de l'unité de traitement à valorisation énergétique de Rillieux la Pape avec un avis favorable de la commission, et je rappellerai simplement l'importance de la performance de l'UTVE dans le cadre du développement du réseau de chauffage urbain, mais plus largement, dans le cadre du plan climat et du schéma directeur des énergies, puisque c'est un moyen, comme je l'évoquais tout à l'heure, d'obtenir moins d'émissions de GES (gaz à effet de serre) en raccordant, bien sûr, plus de logements. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Oui, monsieur le Président et chers collègues, en 1926, à Villeurbanne, la première usine à brûler le contenu de nos poubelles urbaines est apparue. Si le mouvement hygiéniste a fait beaucoup pour la salubrité urbaine, à court et à moyen terme, et même encore maintenant, ce mouvement a "tué" l'ensemble des réseaux de recycleurs locaux. Je vous invite à lire, à ce sujet, la littérature sur ce que l'on nomme la zone parisienne.

La zone, c'était le territoire où ont été repoussés l'ensemble des collecteurs et recycleurs d'os, de cornes, de tissus, de papiers, d'épluchures, etc., à l'époque. Depuis 1926, ici, sur notre territoire, que de chemin parcouru avec un double usage de ces sites industriels. Le premier, diminuer le volume de nos déchets en les transformant en cendres et en petites molécules glissées dans des gouttelettes d'eau. Vous noterez que ce n'est pas une disparition par la magie de la combustion mais bien une diminution.

Nous devons gérer les reliquats qui ne sont pas par essence "propres". L'incinération zéro émission-zéro pollution n'existe pas. Les filtres et tous les processus de maturation n'enlèveront jamais le mercure, l'arsenic, le chrome. Bien entendu, ces substances-là ne sont pas présentes dans l'ensemble de nos déchets, mais, malheureusement, il y a toujours des erreurs dans ce que l'on met dans nos poubelles. Donc, ces substances-là, si on les retrouve à la sortie de l'incinération, elles sont néfastes pour l'air, l'eau, le sol, bref le vivant.

Le second point qu'a évoqué Roland Crimier, et qui a été aussi évoqué ce matin, c'est que ces sites industriels fabriquent de l'énergie et proposent ainsi à un certain nombre d'habitants et d'usagers du chaud et du froid, parfois à très bas coût. Projetons-nous maintenant dans l'avenir, un siècle après ce premier incinérateur, donc en 2026, soit dans quelques années pour nous, à la fin du prochain mandat. Nous ne serons peut-être, vous et moi, plus ici, mais il y aura d'autres élus et les habitants produiront toujours plus ou moins de déchets.

Alors, les poubelles grises des habitants du territoire auront diminué de presque la moitié du volume, pas du poids, parce que chacun triera le peu d'emballage ou de papier qu'il lui reste. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, nous sommes en 2026, tous les plastiques sont triés. Dans le même temps, l'ensemble des lieux publics, les cafés, les restaurants, comme l'a indiqué Anne Brugnera tout à l'heure, proposent le geste de tri pour recycler, par exemple, l'aluminium des canettes, renvoyer à la consigne ou recycler le verre. Les seules bouteilles en plastique restantes sont en résine recyclée à 100 % et en France.

Par ailleurs, les déchets de préparation de repas des habitants retournent à la terre par compostage grâce à des sites citoyens et à une collecte organisée de façon hebdomadaire. Ce compost, mélangé aux terres excavées de l'ensemble de nos chantiers, permet d'offrir une terre utilisable pour nos parcs, jardins, et autres plantations

incontournables pour rafraîchir notre cité. Les cantines et restaurants sont tous zéro gaspillage, et l'ensemble de leurs biodéchets fabrique du biogaz en mélange avec nos boues de stations d'épuration.

Enfin, tout le monde a dans son quartier, adossé à un réseau d'artisans comme l'a indiqué l'UDI autour du plan climat, un lieu de troc, de réparation et de partage d'objets utiles du quotidien, y compris les vêtements. Pour terminer, bien entendu, nos déchèteries accueillent toujours les matériaux et gros objets qui sont recyclés en matière secondaire, comme c'était déjà le cas en 2019, ou alors qui sont transformés sur notre territoire grâce à des réseaux de re-fabricants. Tout ceci n'est pas une fiction, c'est la mise en œuvre volontariste du programme de prévention des déchets des habitants, en cohérence avec les feuilles de route d'amélioration du tri des déchets et la politique d'innovation sociale que vous avez tous votée le 10 décembre 2018.

La fiction commence ici, nous sommes toujours en 2026. Depuis fin 2019, un plan climat air-énergie ainsi qu'une stratégie alimentaire territoriale ont définitivement fixé ce cap de politique publique "climat compatible" à l'échelle locale. Ce nouveau PCAET (plan climat air-énergie territorial) porte un objectif de limitation de gaz à effet de serre importés pour notre consommation et celle de nos entreprises, le fameux Scope 3 dont parlait Bruno Charles ce matin.

Le territoire a donc fait le choix, en gros, de s'attaquer à la circularité des matières et des matériaux ainsi qu'à la consommation responsable et à la sobriété. En gros, nous avons décidé, collectivement, fin 2019, de participer au changement de modèle de production et de consommation. C'est cette vision que les écologistes vous proposent pour ce nouveau plan climat air-énergie territorial.

Pour revenir aux presque 23 M€ pour continuer à faire vivre cet incinérateur le plus proprement possible, tout en fournissant de la chaleur à certains Rilliards, c'est une étape, ce n'est pas un aboutissement, je fais vite, car l'aboutissement sera une économie circulaire territoriale, sans doute à l'échelle du pôle métropolitain intense en activité économique et en coopération de toute sorte, avec moins de fours d'incinérateur. L'argent public aura et sera mobilisé pour accompagner la structuration de filières de réparation, de re-fabrication, de logistique urbaine, de surcyclage, de recyclage matière en plus de la production d'énergie renouvelable si chère à Roland Crimier. Pour les écologistes, c'est le dernier vote pour des fours d'incinérateur. Nous vous remercions pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Oui, merci monsieur le Président. Mes chers collègues, ce rapport ainsi que celui que nous allons étudier ensuite portent sur des dossiers passionnants en ces temps où nous parlons d'environnement, de climat, de transition énergétique. Il s'agit, en effet, de créer de la chaleur urbaine en incinérant des déchets. Peu le savent mais l'incinérateur de Rillieux la Pape permet de chauffer une bonne partie de la commune. Par ailleurs, il est l'un des moins chers de France dans une des communes les plus populaires de la Métropole parce qu'elle a le deuxième plus fort taux de pauvreté de notre agglomération.

Cette unité de traitement et de valorisation énergétique est, au passage, fortement attachée à l'image de la commune de Rillieux la Pape parce que toute personne qui emprunte l'autoroute la voit. Outre le fait que bien peu de nos concitoyens savent ce qu'il s'y passe, il se trouve que, depuis 2015, c'est la Métropole qui gère cet équipement en direct, ce qui brouille davantage le message. Avant 2015, c'était la Ville de Rillieux la Pape qui gérait les relations avec le prestataire, nous connaissions les difficultés, les enjeux, les défis, les projets d'investissement pour un équipement industriel de tout premier plan.

Et puis, la loi MAPTAM s'est appliquée au 1^{er} janvier 2015, et nous ne sommes plus consultés, nous n'avons plus d'informations sur ce site qui, pourtant, permet de chauffer bon nombre de foyers de notre commune. Lorsque nous avions des difficultés en termes de chauffage urbain jusqu'en 2015, les habitants savaient vers qui se tourner, ils venaient nous voir en mairie, et nous savions leur répondre, tout comme nous savions parfaitement vers qui nous tourner auprès du prestataire.

Désormais, nous ne le savons pas, ou en tout cas, nous le savons moins, pour autant certains habitants ont toujours froid durant l'hiver à cause de problèmes de chauffe, des perturbations ont toujours lieu mais ils viennent toujours nous voir. Ils ne viennent pas voir la Métropole. Non, ils ne savent même pas à quelle porte frapper, ils viennent nous voir nous, les Maires. Et nous avons un échelon supplémentaire, un intermédiaire administratif qui gère des centaines d'équipements en tout genre et qui ne connaît pas les problématiques locales comme nous les connaissons, forts d'une expérience de plusieurs décennies, sur le sujet du chauffage urbain.

Nous touchons une nouvelle fois à un problème d'ordre démocratique, un bien public situé sur une commune est passé sous compétence métropolitaine et les décisions le concernant sont prises loin de la commune, les décideurs eux-mêmes n'y résident pas et ne rencontrent pas les usagers. Bref, nous sommes dans le flou comme trop souvent. Je passerai également sur le fait que, malgré les promesses qui ont été faites dans cet hémicycle, les communes comme Caluire et Cuire, Rillieux la Pape et Sathonay ne sont pas consultées pour le renouvellement de la délégation de service public sur le chauffage urbain. Nous apprenons, malheureusement, trop souvent les

informations par les candidats et non pas par la Métropole, en ce qui concerne les tracés, la politique demandée, etc.

Est-ce ainsi que la Métropole doit fonctionner ? Ne pourrions-nous pas trouver, à minima, un modèle de cogestion qui associerait les communes sur ce type de décision ? Ici, nous allons investir, et c'est sans doute une très bonne chose, et nous voterons ce rapport, mais quelle est la plus-value démocratique ? Qu'allons-nous dire à nos administrés si ce n'est que nous maîtrisons de moins en moins ce qui se situe chez nous et qu'à l'heure où on parle de démocratie locale, la Métropole fait exactement le contraire de ce qu'il faudrait faire en complexifiant les messages pour les rendre trop complexes et donc incompréhensibles pour nos administrés. De grâce, monsieur le Président, écoutez la voix des communes et des maires, associez-les en investissant ce qui concerne les habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Claisse, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président CLAISSE : Oui, quelques mots, rapidement. Monsieur Vincendet, on peut faire mieux, je l'entends et j'entends vos attentes.

M. le Conseiller VINCENDET : Vous pourriez faire, tout court.

M. le Vice-Président CLAISSE : Mais faire, tout court, nous faisons, monsieur Vincendet. En 2015, il y a eu deux réunions des comités d'usagers sur la commune de Rillieux la Pape. Chaque année, vous avez eu un comité d'usagers qui a été réuni par la Métropole avec votre collaboration. Ne dites pas que nous ne faisons rien. Il y a trimestriellement des comités de suivi technique qui mobilisent les services de la Métropole et les services des communes concernées par le réseau actuel.

Ces comités de suivi ont lieu, vos services y participent. Nous nous sommes également engagés à mettre en place des comités de pilotage politique de suivi des délégations de services publics (DSP), de telle sorte que chaque année, nous puissions vous présenter et analyser le compte-rendu annuel du délégataire. Je vérifierai si ces réunions ont eu lieu ou pas, vous me dites que non, mais comme, apparemment, vous ignorez les comités de suivi usagers, vous ignorez les comités de suivi technique, je me dis peut-être que vous ignorez aussi les comités de suivi politique. Mais vous êtes présent aux comités de suivi usagers.

M. le Conseiller VINCENDET : J'y suis présent, mais vous, vous n'y êtes pas.

M. le Vice-Président CLAISSE : Non mais vous êtes bien d'accord que la Métropole et la Ville de Rillieux la Pape les organisent de manière...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincendet, on va laisser monsieur Claisse répondre.

M. le Vice-Président CLAISSE : Donc, soit il ne se passe rien, soit il se passe des choses, il faut trancher entre les deux. Apparemment, vous n'êtes pas totalement tenu à l'écart de la procédure en cours. Vous avez parlé du Maire de Rillieux la Pape, du Maire de Caluire et Cuire, du Maire de Sathonay, vous avez oublié le Maire de Lyon. N'oubliez pas que le périmètre de la délégation s'est élargi à l'ensemble de ces communes.

Nous nous sommes vus avant le lancement de cette procédure. Des représentants de votre groupe siègent au sein de la Commission permanente de délégation de service public. Vous avez donc l'information qui concerne les candidatures, l'analyse des offres initiales qui a pu être faite à ce stade-là de la procédure. Après, lorsque nous rentrons en négociation, c'est la tradition depuis 2008, à l'époque de la Communauté urbaine et non pas de la Métropole -car cela n'a rien à voir avec la Métropole-, sont invités aux négociations les services techniques qui y participent, le Vice-Président en charge des procédures accompagné d'un ou deux élus.

Les élus des communes ne sont pas parties prenantes de même que les Vice-Présidents opérationnels. C'était le cas pour les procédures de Vaulx en Velin, c'était le cas pour Lyon centre, ça concernait Villeurbanne, Lyon et Bron, et Vaulx en Velin, c'était le cas pour la procédure de Vaulx en Velin, c'est le cas pour la procédure qui vous concerne, qui concerne Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay et Lyon 4°. C'est vraiment un choix que nous assumons pleinement depuis le début sur l'ensemble des DSP. Nous avons conduit de l'ordre de 14 procédures de DSP au cours de ce mandat, aucune n'a fait l'objet d'un contentieux. Quand bien même, vous avez pu craindre que, sur la procédure Lyon centre -ce qui avait expliqué votre abstention à l'époque- il puisse y avoir un contentieux. C'est une manière de sécuriser nos procédures.

Encore une fois, il ne s'agit pas de transformer cette règle de confidentialité des procédures en opacité, c'est la raison pour laquelle, à l'issue du premier tour des négociations, je ne sais pas si vous avez participé à ces réunions, les services sont retournés vers vos services, aussi bien à Rillieux la Pape qu'à Caluire et Cuire, pour vous indiquer le contenu des offres. Donc, je confirme : nos services sont retournés vers vos services pour vous indiquer les principales caractéristiques des offres qui étaient sur la table, bien sûr de manière anonyme.

Voilà où on en est, je veux bien poursuivre la discussion. Nous avons reçu un courrier de la Ville de Caluire et Cuire qui nous alerte sur un certain nombre de dispositions. Je vais prendre rendez-vous avec chacun d'entre vous pour que nous puissions reprendre l'ensemble de ces sujets-là mais sachez que la Métropole, comme elle le fait sur la Duchère, comme elle le fait sur Vénissieux, comme elle le fait sur Lyon Centre Métropole, a bien l'intention de travailler sur les réseaux de chaleur, réseaux stratégiques en matière de transition énergétique avec les communes concernées puisque vous êtes, effectivement, une porte d'entrée naturelle pour l'ensemble des usagers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces deux rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2019-3399 - proximité, environnement et agriculture - Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3399. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Il s'agit de l'avis de notre collectivité au plan régional de prévention et de gestion des déchets ménagers qui est, à l'heure actuelle, en consultation publique, donc vous l'avez peut-être tous lu. Le Président vous propose un avis favorable avec quelques réserves, compte tenu de la lecture qu'on peut avoir des textes. Donc, je vous indique juste pour votre pleine connaissance que ce plan régional suit ce qu'on appelle la hiérarchie de traitement des déchets ménagers qui est issue d'une directive européenne. Le premier pilier, c'est la prévention. On est complètement en accord avec la Région qui se cale sur les objectifs de la loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte). C'est ce que vous avez voté avec notre programme local de prévention des déchets en décembre dernier.

Sur la valorisation de matière, on pose une question sur la prise en compte ou non des mâchefers, on demande aussi à ce que soit intégré ce qu'on appelle le refus de tri, vous savez tous ce que c'est maintenant le refus de tri depuis décembre avec la feuille de route d'amélioration du tri. On demande juste à ce que la Région ne voie pas toutes les collectivités de la vallée Rhône-Alpes de la même façon mais voie bien la différence entre des territoires urbains, semi-ruraux et ruraux au titre du tri des déchets. C'est une donnée nationale, on trie plus difficilement en milieu urbain dense. C'est donc notre deuxième réserve.

La troisième réserve, c'est juste de prendre en compte les nouveaux équipements et, par exemple, ce qu'on vient de voter, l'amélioration du site de Rillieux la Pape. La quatrième réserve, c'est la question du stockage, de l'enfouissement, qui pose un vrai souci à l'échelle régionale, laquelle Région veut qu'on regarde les choses à l'échelle du Département du Rhône et peut-être que les choses sont beaucoup plus gérables à l'échelle des bassins de vie. Néanmoins, nous vous proposons de voter favorablement avec ces réserves-là, vu que c'est en consultation publique et que la Métropole fait partie de la CCES (commission consultative d'élaboration et de suivi). Ces réserves seront poussées en CCES et nous verrons bien ce que la Région dira aux services et aux élus de la Métropole. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, chers collègues, très rapidement, nous voterons bien sûr cette délibération, mais tout de même, permettez-nous de déplorer que des réunions de travail entre la Région et la Métropole n'aient pas permis de lever certaines réserves comme l'actualisation des informations concernant la Métropole ou la prise en compte des spécificités du territoire de la Métropole. Certes, la Région va répondre à la Métropole et nous revoterons certainement ultérieurement ce PRPGD mais deux grandes collectivités comme les nôtres devraient pouvoir être plus efficaces ensemble, et ceci bien sûr en espérant que l'ensemble des réserves soient effectivement levées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2019-3400 - proximité, environnement et agriculture - Projet Iloé - Pôle d'innovation sociale en économie circulaire - Création d'un service économique d'intérêt général (SIEG) - Attribution d'une subvention pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3400. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Il s'agit de créer un outil à l'échelle métropolitaine pour répondre à un problème que l'ensemble des élus locaux que vous êtes connaissez, à savoir les encombrants que nous trouvons sur l'espace public, au pied de nos immeubles quand nous sommes administrateurs de bailleurs sociaux. En 2014, il y a eu une étude qui a été faite, étude conduite par l'ensemble des bailleurs sociaux, ABC HLM, la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi), l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), et à l'époque le Grand Lyon, qui ont proposé une solution, à savoir, pour faire simple, une plateforme de massification de ces encombrants au lieu de les mettre dans les bennes de déchèterie collectées par les régies de quartier, entre autres, et de nombreuses organisations de l'ESS (économie sociale et solidaire), on les emmène toutes dans un même point ou sur deux points et, sur ces points, on forme des gens au tri par matière et aussi à être en capacité de faire des petites réparations ou du surcyclage, tout simplement pour organiser une boucle locale d'économie circulaire et de réemploi.

Ce projet se nomme Iloé, il a été monté grâce à un consortium d'organisations de l'ESS dont les régies de quartier dont je vous ai parlé mais aussi à l'initiative très forte d'une structure d'insertion par l'activité économique que beaucoup d'entre vous connaissent, qui s'appelle "En vie" mais on retrouve aussi, dans ce consortium, des collecteurs classiques d'encombrants, à savoir, par exemple, Vita, mais aussi Veolia. Ce qui est proposé à la Métropole, c'est donc de laisser ce collectif répondre à ce trou dans la raquette puisqu'à l'heure actuelle, la majorité des encombrants vont en enfouissement et, comme vous le savez, la terre n'absorbe pas nos déchets. Il est encore mieux de les trier par matière.

Donc, la première proposition de cette délibération, c'est de laisser ce consortium travailler et, de notre côté, de créer un service d'intérêt économique général et la deuxième proposition qui vous est faite dans cette délibération, c'est d'accompagner financièrement Iloé sur la base des tonnages que nous allons détourner de nos déchèteries.

Il y a une subvention mais cette subvention est calée sur les 2 500 tonnes que cette plateforme va recevoir et que nous ne recevrons pas dans nos équipements publics. L'idée est, bien entendu, de créer à terme une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), soit une structure d'économie sociale et solidaire dans laquelle la Métropole trouvera sa place mais aussi les bailleurs, les structures d'insertion par l'activité économique suivies par Valérie Glatard et Gilles Pillon ainsi que Fouziya Bouzerda et l'ensemble des communes qui voudront bien se mobiliser. Je suis désolée, je prends un tout petit peu de temps pour vous l'expliquer mais c'est un rapport transversal qui a été présenté en commission proximité, environnement et agriculture, qui aurait pu être présenté en développement économique, numérique, insertion et emploi et qui est le signe qu'on est en capacité de porter des solutions maintenant avec des porteurs de l'économie sociale et solidaire, c'est ce qu'on appelle l'innovation sociale. Je vous remercie pour votre écoute et pour le soutien que vous donnerez à Iloé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole mène une action volontaire en termes d'économie circulaire. Par ailleurs, sur son territoire, l'économie sociale et solidaire représente 12,2 % des entreprises de la Métropole pour des activités, généralement, non délocalisables.

Marier innovation sociale et économie circulaire, telle est la vocation du projet Iloé. C'est ce qui nous a fait choisir de nous exprimer sur ce sujet. Cette décision est au croisement de l'économie sociale et solidaire et de la gestion des déchets. À travers ce projet, il s'agit de soutenir le démarrage d'une action économique à but non lucratif, d'organiser une coopération pérenne, un service économique d'intérêt général sur le modèle fixé par la réglementation européenne, un service à caractère économique, des missions d'intérêt général, et un service fourni dans l'intérêt de la société.

Iloé prendra ultérieurement la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif, c'est son caractère d'innovation qui en fait tout l'intérêt. Veolia associée à "En vie", le mariage de la carpe et du lapin, me direz-vous. En fait, le projet rassemble bien plus largement des régies de quartier, des structures d'insertion, Notre-Dame des Sans Abris représentant les donneries, ABC HLM représentant les bailleurs sociaux. Ce projet vise à proposer un nouvel outil métropolitain de gestion des déchets encombrants par une coopération entre les acteurs relevant des secteurs publics, privés et de l'économie sociale et solidaire.

Mais pour quoi faire ? Détourner 2 500 tonnes de déchets des déchèteries de la Métropole. En effet, les bailleurs sociaux, comme le disait Emeline Baume, afin d'éviter les dépôts sauvages dans le périmètre environnant les logements qu'ils gèrent, ont tous mis en place depuis quelques années des déchèteries mobiles en pied d'immeuble. Mais ce qu'on ignore généralement, c'est que les déchets récupérés ainsi finissent leur vie en enfouissement car leur caractère hétéroclite ne permet pas leur tri.

L'objectif d'Iloé est de récupérer 8 000 tonnes à l'horizon de deux-trois ans, tout en menant une action de sensibilisation des habitants pour une réduction des déchets à la source, un tri de ce déchet, une collecte préservante, c'est-à-dire une collecte qui permette aussi la valorisation et le réemploi. On augmentera ainsi la valorisation matière des déchets sur notre territoire, c'est participer à l'objectif fixé par la loi de transition écologique pour une croissance verte. La subvention, comme le disait Emeline Baume, sera calée sur les déchets détournés.

Cette organisation permettra également de consolider l'activité des collecteurs de proximité que sont les structures d'insertion par l'activité économique, par une professionnalisation de leur personnel, facilitant le retour à l'emploi de personnes qui en sont très éloignées. C'est "En vie", la structure d'insertion bien connue depuis de nombreuses années, qui porte ce projet de plateforme industrielle, de sur-tri des déchets, couplée à un système de collecte et de logistique de proximité. Ce partenariat nouveau autour de politiques publiques favorise la coopération économique territoriale pour un service performant d'utilité sociale au bénéfice des citoyens. Il est du devoir de la Métropole de favoriser de telles innovations et nous saluons cette initiative. C'est ce type de réponse qui fera également avancer la question des déchets mais aussi celle de l'emploi. Le groupe La Métropole autrement votera ce rapport qui marie innovation sociale et économique. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, ces délibérations que nous avons choisi de grouper dans nos interventions concernent un sujet important : la gestion des déchets au sein de la Métropole de Lyon. Ces biens ou ces sous-produits de biens que nous jetons quand nous n'en avons plus l'usage. Le Grand Lyon a, depuis longtemps, pris un temps d'avance sur ces sujets, avec un travail de collecte et de recyclage important, avec les donneries, avec la première déchèterie fluviale en centre-ville, en ce qui concerne notre collectivité. Mais ce temps se déroule également du côté des citoyens. On peut le voir, notamment, avec le succès des compostiers ternis, hélas, par des listes d'attente gargantuesques.

C'est un autre volet de la prise de conscience de la nécessité de trouver une solution à ce que nous jetons et à son empreinte sur la nature. Mais il y a encore beaucoup à faire. Chaque seconde, par exemple, c'est 46 kilos de déchets électroniques et électriques que nous jetons dans nos poubelles en France. Mais on ne peut pas déplorer sans agir. Ici, aujourd'hui dans le Grand Lyon, ce sont plusieurs projets importants que nous voulons soutenir pour agir, le projet Iloé, pôle d'économie circulaire qui vise à proposer un nouvel outil métropolitain de gestion des déchets, une politique d'accompagnement individuel et collectif d'artisans du territoire autour de l'alimentation durable et la participation de la Métropole à une expérimentation pilote sur la commande publique et l'économie de fonctionnalité. Et puis, le soutien à un groupement citoyen, le mouvement du palier, dont le succès populaire grandit, et qui va organiser un fort bel événement, tant par son attention que par son ambition, le premier festival Lyon zéro déchet en mai prochain.

Ces démarches visent toutes, bien évidemment, à un objectif commun, celui d'interroger et de résoudre la question du surplus, de ce que nous consommons, et des déchets que nous produisons. Dans cette question fondamentale, sont ici associés des acteurs de diverses natures, des associations, des entreprises, des collectivités locales, des citoyens. C'est un secteur qui est un enjeu environnemental, bien sûr, mais aussi un vecteur d'emplois verts non délocalisables et c'est aussi ce que ces projets, en particulier Iloé, prennent en compte. C'est cette multitude d'acteurs et de cette prise de responsabilité personnelle et collective qui donne tout son sens à cette démarche.

La crise de l'environnement, ce n'est pas que l'affaire des autres, même si c'est plus facile, bien sûr, que ce soit les autres qui changent que de changer soi-même. L'environnement, ça ne doit pas non plus être l'affaire des seuls individus livrés à eux-mêmes et à qui on demanderait des efforts pendant que les grandes entreprises n'agiraient pas. La solution de la crise de l'environnement, ce n'est pas non plus d'exonérer les individus de leur choix personnel et de leur faire croire qu'ils n'ont pas de rôle à jouer dans la solution. Cette solution est celle de tous les acteurs et c'est de décisions claires que viendront les solutions demandées avec urgence par les participants à la marche pour le climat. Nous voterons, bien évidemment, ces délibérations. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, je mets ce rapport aux voix.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président. Une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT : Avec plaisir, monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : J'ai bien entendu l'engagement d'Emeline Baume et ses réponses aux questions qui ont été posées en commission sur la prise en compte des structures d'insertion locale, sur la prise en compte de l'ensemble des bailleurs. Cela dit, nous nous abstenons, en considérant que la possible concurrence entre la valorisation par un prestataire extérieur et la valorisation par nos déchèteries dans une collecte dans laquelle nous ne connaissons pas aujourd'hui l'assurance que nos structures d'insertions locales seront bien prises en compte et ne perdront pas de marché, nous conduit à être attentifs et à une abstention plutôt positive sur le sujet mais, quand même, inquiète.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, parti de gauche et républicain ainsi que monsieur Gachet (non inscrit) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

**Assemblée générale et comité territorial Ain Isère Rhône de l'association
ATMO AuRA**

**Désignation d'un représentant du conseil
(Dossier n° 2019-3394)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Avant de passer à la délibération suivante, je vous donne le résultat du vote pour la désignation d'un de nos collègues à ATMO-AuRA :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	160
- nombre de bulletins blancs.....	3
- nombre de bulletins nuls.....	2
- reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	155
- majorité relative des membres du Conseil.....	78

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. KÉPÉNÉKIAN Georges	86	quatre-vingt-six
M. QUINIOU Christophe	63	soixante-trois
M. MILLET Pierre	6	six

(procès-verbal d'élection - **VOIR** annexe 1 page 113)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Georges Képénékian ayant obtenu la majorité des voix, il est désigné en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du comité territorial Ain Isère Rhône de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA). Merci.

(Applaudissements).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2019-3403 - proximité, environnement et agriculture - Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3403. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de notre délibération annuelle prévoyant le programme annuel du plan d'éducation à l'environnement vers un développement durable. Alors vous connaissez le principe, je vais quand même vous donner quelques chiffres pour cette année.

Nous continuons avec une diversification des associations puisque nous avons 40 associations partenaires cette année. Pour rappel, nous sommes partis en 2010 de 26 associations. En 2014, nous étions à 31 et, aujourd'hui, nous sommes à 40. Cette année, nous avons sept nouvelles associations et quatre sont sorties du plan et n'ont pas déposé de demande. On assiste également à une montée, et j'en suis ravi, des structures d'éducation populaire, notamment par exemple, la Fédération des centres sociaux qui a entamé un travail sur l'alimentation, le gaspillage alimentaire et donc il y a un rapprochement de l'éducation populaire et de l'éducation à l'environnement.

Nous avons une montée en charge des collèges, logiquement, puisqu'il s'agit de notre compétence. Nous avons 15 % du budget qui est consacré aux collèges au lieu de 6 % en 2018. Sur les quartiers en politique de la ville, notre exigence était qu'il y ait au moins autant d'actions et de budget qui aillent en quartiers en politique de la ville, c'est-à-dire 20 %, que d'habitants de l'agglomération. En fait, nous dépassons puisque nous avons 34 % du volume des actions qui sont en quartiers en politique de la ville. Je m'arrête là mais je répondrai aux interventions et aux questions, si nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Charles. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport définit les axes de la politique de la Métropole, en matière d'éducation au développement durable. Le groupe UDI et apparentés soutient avec conviction toutes les actions qui conduiraient à laisser à nos enfants une agglomération où la qualité de vie serait, au niveau de l'environnement, au moins égale à celle de nos parents. Nous voterons donc ce rapport mais nous aimerions soulever trois points.

Le premier concerne le nombre élevé d'associations subventionnées : 40 associations aidées pour 332 projets, un budget en hausse de 7 %. Nous sommes dans un arrosage dû à un printemps trop sec, et ce n'est pas trop écolo que d'arroser de trop ou est-ce dû à des municipales qui pointent leur nez ? Pour être plus sérieux, nous pensons qu'il faudrait concentrer notre effort sur certains items du développement durable et axer nos soutiens financiers sur ceux choisis.

Le deuxième point aborde les publics retenus. Là encore, il y a arrosage. Est-ce pour les mêmes raisons ? Écoles, collèges, publics adultes, quartiers en politique de la ville, nous pensons encore que, dans ce domaine, il faut faire des choix, et notre choix, c'est l'école. Le Ministre Jean-Michel Blanquer le répète sans arrêt, c'est en CP et en CM1 que tout se joue, c'est à cet âge-là que le comportement éco-citoyen se forme, ne loupons pas cette étape.

Enfin, pour finir, nous avons appris que la Métropole n'aiderait plus financièrement les communes à acquérir des terrains classés en espace naturel sensible ou des parcelles sur les fonciers des projets nature. Cette aide financière, à hauteur de 50 % au prix du non-constructible, permettait aux communes de constituer des espaces où, justement, nos petits CP et CM1 pouvaient venir découvrir la nature en milieu quasiment périurbain. Dommage. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Merci monsieur le Président. Les mobilisations massives pour le climat que nous connaissons actuellement, tant des jeunes vendredi dernier que de l'ensemble de la population ce samedi, peuvent nous laisser à penser que nous sommes tous sensibilisés à la question climatique et environnementale. Cette idée me semble largement erronée, d'une part parce que nous ne le sommes pas tous, on le constate tous

les jours autour de soi, d'autre part parce qu'être sensibilisé ne signifie pas forcément qu'on a trouvé les clés pour agir.

Ce plan d'éducation au développement durable, reconduit d'année en année, nous prouve chaque jour son intérêt et est plus que jamais une porte d'entrée vers la transition écologique. 65 000 personnes touchées en 2018, c'est un beau résultat. Son importance est marquée par le fait que, contrairement aux autres budgets, le budget du plan d'éducation au développement durable est en augmentation cette année car les différentes directions concernées par les évolutions sociétales trouvent dans ce dispositif un accompagnement certain aux politiques mises en œuvre par la Métropole sur des champs qui se sont élargis.

Les mesures votées dans cet hémicycle ont besoin d'être comprises et adoptées par les citoyens de notre Métropole. Son évolution d'une prise en compte de l'éducation de l'enfant en milieu scolaire vers une éducation tout au long de la vie qui s'adresse à tous les publics est majeure. Cette éducation-là réclame de réelles compétences professionnelles et les 40 associations avec lesquelles la Métropole conventionne, disposent de talents pour repérer la médiation nécessaire pour aller d'un sujet technique vers un sujet sensible.

Expliquer ce qu'est un arbre n'a rien à voir avec la compréhension de son rôle dans un espace que l'homme partage avec la nature. Il faut avoir assisté à des séances d'animation pour bien percevoir cela. Et puis, une autre évolution s'est fait jour, celle de l'inscription dans le territoire. Une école n'est pas une île au milieu de nulle part. Elle s'inscrit dans un territoire avec toutes ses composantes géographiques, topographiques, organisationnelles, et son histoire sociale, ses éléments de proximité que sont les conseils de quartier, les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les autres établissements scolaires, lycées ou collèges, les services techniques des communes, les élus également, tous, jeunes ou moins jeunes, vivent quelque part et interagissent sur un territoire. Ils sont les habitants d'une commune, c'est là que les actions des communes pour accompagner la transition écologique doivent pouvoir être support d'actions pédagogiques.

Au début de mon propos, je parlais de trouver les clés pour agir. L'éducation au développement durable a pour visée un changement de comportement bien au-delà de la prise de conscience et de l'information rationnelle. L'éducation au développement durable, c'est une éducation qui met en évidence la complexité des choses et la vision systémique qu'il faut avoir du monde, en termes d'alimentation, de consommation responsable, de mobilité, d'énergie, de nature ou d'aménagement. Rien n'est véritablement binaire.

L'éducation au développement durable doit proposer à chacun de s'impliquer dans la vie de son territoire pour que la préoccupation de transition écologique fasse sens. Pour cela, il faut donner les moyens de rencontrer les autres, d'agir avec les autres, de prendre des initiatives mais avant de parler du monde, il convient de se pencher sur l'environnement immédiat, penser globalement à agir localement, c'est une vieille formule, mais qui garde sens. Passer à l'action dans son environnement immédiat me semble être un moyen sûr. Il s'agit de favoriser une éducation critique qui invite à l'engagement dans toute sorte de lieux et dans les projets locaux. En cela, l'éducation au développement durable est une vraie éducation à la citoyenneté pour des solutions nouvelles, des changements de vue et de comportement nécessaires à la transition écologique de notre monde. C'est tout le mérite de ce programme. Le groupe La Métropole autrement votera ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, si nous faisons du mauvais esprit, nous dirions que vous subventionnez, à travers ce rapport, tout ce que la Métropole de Lyon compte comme associations qui vous sont proches politiquement. Nous pourrions aussi dire que, pour éviter de discuter de 65 subventions individuellement pour 40 associations, vous les avez regroupées dans un plan qui n'en a que le nom et dont les seules annexes comportent 1 299 pages qui, plus est, certaines annexes sont tronquées ou illisibles.

Mais comme le développement durable est un sujet trop sérieux pour n'être confié qu'aux écologistes, il nous semble urgent de prendre un peu de recul pour analyser les choses. Prendre un peu de recul pour essayer de comprendre ce qui justifie une dépense de 745 000 €, en hausse de 7,35 % pour un plan qui s'adresse, je cite "à un public large et diversifié". Prendre un peu de recul pour essayer de comprendre pourquoi l'éducation au numérique est mêlée à ce plan alors qu'il aurait été plus lisible de l'en écarter. Prendre un peu de recul pour essayer de percevoir un résultat tangible dans les actions menées en 2018. Tout cela relève de la gageure, tant ce dossier est un amoncellement d'actions, un essaimage de messages pour reprendre les termes de la délibération, je rajouterai un essaimage de messages dont on ne saisit pas la ligne directrice ou la colonne vertébrale si vous préférez.

Alors, bien sûr, nous connaissons votre argumentaire qui consiste à culpabiliser les uns et les autres car une action de ce plan se trouve sur la commune d'un tel ou d'un tel, et qu'il ne faut pas voter contre. Mais les choses évoluent, mes chers collègues, dès l'an prochain, celles et ceux qui siégeront ici ne seront plus les élus d'une commune,

mais bien une circonscription, et même, dans l'état d'esprit, plus des élus métropolitains que des communaux. Dans ce cadre, nous devons raisonner Métropole et intérêt général intercommunal.

Alors, il y a sans doute des choses très bien dans les actions entreprises comme ce que propose l'association Aremacs qui vise à limiter les impacts environnementaux des manifestations sociales, culturelles et sportives, en proposant des solutions concrètes aux organisateurs d'événements pour réduire et limiter les déchets engendrés, association qui a, du reste, une des plus petites subventions, tout comme les actions visant à compenser l'obsolescence programmée des produits et leurs conséquences. Là, on est vraiment dans le sujet.

Mais que dire de certaines autres actions ? Comment appréhender les 10 000 € que la Fédération des centres sociaux s'apprête à mettre dans la réalisation d'un film dédié à un concours de cuisine ? Que dire des 65 000 € pour les programmes de fréquence écoles dont l'objet est de mieux comprendre le numérique et ses innovations, ses controverses et ses promesses ? Opération baptisée Super Demain. Quel est le lien avec le développement durable ?

Il y a aussi, heureusement, beaucoup d'interventions en milieux scolaires qui reprennent des thématiques communes à plusieurs intervenants, la mobilité, le tri des déchets, la sécurité routière ou la qualité de l'air. Mais savoir sur quels critères une école ou une classe a été choisie plus qu'une autre, c'est manifestement impossible et c'est aussi là que le bât blesse. Enfin, quelle est cette nouvelle manie de vouloir à tout prix récompenser par des cadeaux les actions citoyennes qui relèvent du devoir de bon citoyen, justement ?

Etait-ce, par exemple, nécessaire, comme vous l'aviez fait avec l'entreprise Yoyo pour le tri des déchets, de récompenser les parents et enfants participant au Pédibus par une activité ludique type *escape game* et d'un goûter écoresponsable, je cite "qui tout éco qu'il est, coûte quand même la bagatelle de 1 260 €". Et pour quel résultat ? Si l'on se fie à la qualité du tri des déchets, justement, dans l'agglomération, on ne peut pas dire que ce soit une réussite, c'est même plutôt le contraire. Pourtant, on distribue encore des dizaines de milliers d'euros à travers ce plan pour former la population au tri, notamment à travers l'association Mouvement de Palier qui a été citée tout à l'heure.

Il ne faut pas que la nécessaire défense de l'environnement se transforme en concours Lépine de demandes de subventions en tout genre. Ce plan manque bien de cohérence et de lisibilité, tant il est éparpillé entre 40 associations et des thèmes vraiment très variés qui, parfois, donnent le sentiment de passer à côté du sujet du développement durable. Notre groupe ne peut voter un tel dossier sans que nous n'ayons pas de meilleures perspectives quant au retour sur investissement qui est fait de cet argent. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Charles ?

M. le Vice-Président CHARLES : Quelques réponses. Effectivement, sur le nombre d'associations, alors on peut dire arrosage, mais pour moi, c'était plutôt une volonté de diversifier, d'une part, de ne pas toujours travailler avec les mêmes, de laisser de la place à des nouveaux projets, d'encourager des nouvelles structures qui ont des projets intéressants. Donc là, où vous voyez arrosage, je conteste ce mot puisque c'est tout simplement une capacité d'émergence. On ne peut pas défendre l'émergence dans plein d'autres domaines et ne pas défendre l'émergence dans ce domaine.

Sur les items, et notamment effectivement sur les écoles, sachez que ce n'est pas nous qui choisissons les projets, ce sont les enseignants, que ce soit dans les collèges ou dans les écoles, ce sont les enseignants qui proposent à leur inspecteur d'académie un projet, l'inspecteur d'académie valide ou ne valide pas, et en fonction de ça, notre travail, c'est prévenir la commune où ça se passe de manière à ce que la commune soit au courant et, de notre côté, faire en sorte que ce soit cohérent avec le travail des services.

Donc nous n'avons ni le choix des thématiques qui sont, effectivement, au choix des enseignants ou des mairies quand les mairies veulent faire une action, ni le choix de la localisation. Jusqu'à présent, il n'y a absolument pas de choix, à part le critère de priorité sur les quartiers en politique de la ville où nous faisons en sorte qu'au moins autant d'argent aille dans les quartiers en politique qu'il y a d'habitants, il n'y a pas eu de priorisation, donc il n'y a pas de chantage dans les écoles, mais si vous ne voulez pas d'éducation à l'environnement, c'est une autre question.

La question de fréquence écoles, je vais répondre, sur l'événement Super Demain, pardonnez-moi, mais allez-y et vous verrez le lien. Sur l'apprentissage, tout à la fois, le lien numérique, avec toutes les questions liées au numérique et le développement durable, avec les contradictions que ça peut avoir, mais aussi l'apprentissage vis-à-vis de nos gamins, vis-à-vis de l'image, vis-à-vis de la surconsommation, vis-à-vis de la publicité, je crois que c'est, au contraire, un dossier extrêmement important que nous aurons fait naître au sein de la délégation du développement durable. Alors, peut-être que demain, ça partira à une autre délégation, mais je serai fier de l'avoir fait naître ici.

Sur les Pédibus, effectivement, c'est une petite dépense, mais simplement, nous avons fait le constat que, parce que, pour rappel, ce sont les parents qui, bénévolement, accompagnent les enfants, un Pédibus, c'est comme un autobus, mais à pied, donc c'est bénévole et, faute d'animation avec les parents, le nombre de lignes diminuait. Nous avons donc décidé effectivement d'essayer d'animer un petit peu, de remotiver les parents, et donc leur offrir ça, ça aurait pu être autre chose, je crois qu'au contraire, à ce niveau de financement, c'est une bonne mesure, sachant que les conséquences des Pédibus sur la sécurité zéro accident, ça remplace un certain nombre de voitures qui vont à l'école, et sur la santé, les médecins disent que ça a un effet positif sur la santé des gamins. Donc mettre un peu d'argent sur l'animation pour essayer de remotiver les parents, je ne crois pas que ça soit inutile.

Sur le concours de cuisine, notamment à Vénissieux, il y a un film qui a été projeté avant-hier à Vénissieux là-dessus, c'est plutôt une opération exemplaire qui, aujourd'hui, fait le tour de France, de faire travailler des enfants. L'opération s'appelait "Du champ à l'assiette", de savoir d'où viennent leurs aliments, comment ils ont été produits, quels sont les additifs, quels sont les temps de cuisson et se réapproprier, notamment pour des gamins, qui n'ont pas souvent d'autres choix que d'aller au supermarché, au contraire, vous ne voyez peut-être que la face émergée de l'iceberg mais c'est six mois de travail des enseignants sur la manière dont sont produits les aliments et sur la manière dont on peut avoir une consommation meilleure pour la santé et pour l'environnement.

Donc, je vous recommande de voir le film, c'est "Graines de ...", j'ai perdu le nom du film, mais vous verrez l'intérêt et pour avoir participé au concours de cuisine, de voir des gamins d'Elsa Triolet, de Vénissieux, face à Cuilleron, face à des cuisiniers étoilés au Michelin, ça donne aussi une certaine fierté dans le quartier et je crois qu'aller dans les quartiers, travailler sur l'éducation à l'environnement, redonner de la fierté aux gamins tout en ayant une cohérence sur l'alimentation et aussi le gaspillage alimentaire, c'est loin d'être négligeable et négatif.

Sur les résultats, ils sont parfois, effectivement, durs à quantifier. Ce que je constate, c'est que les directions, notamment la direction des déchets, sont demandeuses d'en faire plus. Donc, les directions techniques, loin de contester l'intérêt de l'éducation à l'environnement, sont demandeuses de travailler plus, notamment sur la prévention où elles constatent des effets certains. Je ne peux pas vous les chiffrer et c'est difficile à quantifier exactement. Ce que je constate, c'est qu'on est plutôt face à une demande des services d'accentuer l'éducation à l'environnement plutôt que de la réduire. Donc les résultats sont, si ce n'est quantifiables, au moins visibles. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre et le groupe Rassemblement national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-3404 - proximité, environnement et agriculture - Préservation et valorisation de la trame verte - Renouvellement de la convention-cadre de partenariat avec le CBNMC pour la période 2019-2021 - Attribution de subventions 2019 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3404. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Oui, monsieur le Président, c'est un avis favorable de la commission pour le renouvellement du partenariat de la Métropole avec le CBNMC (Conservatoire botanique national du massif central) sur la période 2019-2021 et la mise en place de partenariats pour l'année 2019 avec huit associations et un syndicat mixte. Je ne vous les lirai pas, vous les avez dans la délibération afin de préserver et valoriser la trame verte. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Parce que les interventions sont regroupées avec le dossier n° 2019-3406, monsieur Charles, vous avez la parole.

N° 2019-3406 - proximité, environnement et agriculture - Agro-écologie - Programme agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2019 - Attribution de subventions et convention avec les partenaires au titre de l'année 2019 - Demande de participation auprès du FEADER et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les Communautés de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et du pays d'Ozon (CCPO) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3406. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, l'intervention est, de toute façon, retirée mais avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport n° 2019-3404 aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Bruno CHARLES, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2019-3404 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport n° 2019-3406 aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-3386 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taux 2019 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3386. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous présenter cette délibération qui a trait à la fixation du taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour l'année 2019 en apportant quelques éléments qui ne sont peut-être pas inutiles.

Ce projet de délibération qui vous est soumis s'inscrit bien sûr dans le prolongement des orientations du rapport de la mission TEOM dont les conclusions ont pu être partagées à l'occasion de notre précédente séance du mois de janvier. Par ailleurs, ces dispositions sont en totale cohérence avec la décision adoptée lors de cette même séance, à l'occasion du vote du budget primitif de notre collectivité pour l'exercice 2019. Ce dernier limite, en effet, comme vous l'avez constaté pour cette année, le produit prévisionnel de la TEOM à 112 M€.

Les taux qui sont proposés pour l'exercice 2019 concrétisent ainsi une baisse du produit de la TEOM de plus de 21 M€. La Métropole de Lyon opérerait ainsi sur son territoire une baisse significative de la fiscalité avec une diminution de plus de 16 % du produit de cette taxe au profit des habitants pour environ 70 % mais aussi des entreprises pour 30 %. Le gain pour chaque contribuable, usager ou entreprise, sera naturellement variable selon la fréquence du service de collecte dont il bénéficie.

Cette diminution du produit fiscal est, bien entendu, compatible avec la situation financière de notre collectivité qui profite des efforts de gestion développés depuis de nombreuses années et de la dynamique du territoire qu'elle promeut et soutient. Elle ne porte pas préjudice à la poursuite d'une politique ambitieuse en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés puisque cette baisse accompagne aussi la diminution de certaines des charges de gestion du service, sans porter atteinte à son niveau.

Enfin, cette baisse sécurise le produit fiscal prélevé au regard des évolutions jurisprudentielles et législatives les plus récentes. Vous savez, en effet, que depuis maintenant plusieurs années, un surfinancement des dépenses par la TEOM nous est reproché alors même que nous estimons avoir réglé la situation depuis l'année 2016. Il n'est donc pas inutile de rappeler précisément et publiquement nos éléments de calculs des conditions dans lesquelles nous assurons la couverture des charges générées par le service, par les différentes natures de recette dont la TEOM.

Comme la mission TEOM a pu le retranscrire dans son rapport, la législation et la jurisprudence autorisent aujourd'hui le financement par la TEOM de l'ensemble des charges réelles de fonctionnement générées par le service à l'exception toutefois des dépenses engagées pour la seule administration générale de la collectivité. Ces charges engagées pour la seule administration générale de la collectivité correspondent donc à des charges qui seraient maintenues quand bien même le service ne serait pas rendu. La mission a qualifié ces dépenses de "charges de gouvernance" qui correspondent à celles liées aux élus, au Cabinet, à la direction générale et à la direction des assemblées et de la vie de l'institution.

Compte tenu de cette précision, le total des charges réelles de fonctionnement finançables par la TEOM s'élève ainsi à 139 M€. À ces charges réelles finançables, il faut ajouter les dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux services. Celles-ci sont estimées pour 2019 à 9,2 M€, en sensible diminution par rapport à 2018, ce qui porte le total financier à 148,2 M€.

Enfin, la législation ne permet le financement du service par la TEOM que pour la seule part des dépenses qui ne seraient d'ores et déjà pas couvertes par les recettes ordinaires non fiscales générées par le service, celles-ci étant estimées à 31,2 M€, le montant maximal finançable par la TEOM en 2019 se trouve plafonné à 117 M€ environ. En limitant au budget le produit de la TEOM à 112 M€, la couverture des dépenses finançables par la TEOM se limite ainsi à 95,7 %, le solde devant être couvert par un abondement des autres recettes inscrites au budget principal.

En 2019, il n'y aura donc pas de sur-couverture des dépenses du service par la TEOM, malgré les affirmations péremptoires que l'on peut lire ici ou là dans la presse, à l'initiative d'une association locale qui nous est bien connue. Avant même la diminution des taux envisagés pour 2019, le produit moyen de la TEOM par habitant s'élevait à 94 € pour le Grand Lyon contre 141 € pour la Métropole européenne de Lille, 153 € pour la Métropole Aix-Marseille-Provence et même 201 € pour la Ville de Paris, 111 € pour la Métropole du Grand Paris, hors Paris.

Le produit de la TEOM par habitant au Grand Lyon était donc, avant même la baisse proposée, déjà inférieur de 20 % au produit par habitant observé sur le territoire des collectivités comparables. Après la baisse des taux proposés pour 2019, l'écart va désormais fréquemment dépasser les 30 à 40 %. Il est donc totalement inexact de penser que la TEOM au Grand Lyon est largement excessive par rapport au coût des services, sauf à croire que pour une raison bien mystérieuse, l'efficacité de nos services conduirait ici à assumer cette mission de service public à des prix 30 % ou 40 % inférieurs aux autres collectivités en France.

En définitive, la baisse globale du produit de la TEOM, soit 21 M€, correspond pour un gros tiers, soit 8,4 M€, à une baisse des charges à financer, et pour le solde, à la diminution du taux de couverture qui fléchit de 107 % en 2018 à 95,7 % en 2019. L'obtention d'un produit cible de la TEOM à 112 M€ implique une baisse des taux. Il est proposé de moduler cette baisse pour la rendre d'autant plus importante que le taux appliqué jusqu'alors était élevé. La collectivité profiterait ainsi de la révision des taux à la baisse pour les rapprocher dans un souci d'égalité fiscale, territoriale et sociale.

En 2018, le taux le plus élevé était de 6,79 % à comparer au taux moyen qui était de 6,09 %. Il était appliqué sur le territoire des Villes de Lyon et Villeurbanne, pour la mise en œuvre d'un service complet, comprenant six tournées hebdomadaires et la manutention des bacs depuis les immeubles pour ceux répondant aux critères techniques d'accessibilité. Comme proposé par la mission, il est envisagé de supprimer ce taux et d'appliquer au service complet le même taux que celui réservé à la fréquence 6 de collecte.

En effet, le service complet ne peut pas être rendu pour une part significative de la population cible, compte tenu des caractéristiques physiques des immeubles. Cet alignement ne fait évidemment pas obstacle au maintien du service complet, là où il est techniquement possible, voire à son développement par des actions auprès des constructeurs. Une fois, cet alignement opéré, il est proposé de minorer chacun des taux en proportion de leur valeur actuelle. Seul le taux le plus faible de 2,97 % correspondant à la fréquence 1,5 est déjà très largement inférieur à la moyenne, resterait inchangé.

Comme le relevait la mission, cette modulation qui conduit à des baisses plus importantes sur les territoires à fréquences les plus élevées, et donc à densités de population les plus fortes, permet de contribuer à une meilleure équité territoriale et sociale. Les populations concentrées en immeubles collectifs profitent ainsi d'une baisse plus importante que celle appliquée aux zones pavillonnaires. Compte tenu de l'évolution des assiettes qui est anticipée cette année, ces dispositions conduiraient alors aux évolutions suivantes : le taux appliqué au service à fréquences 6 complet ou non, serait fixé à 5,35 % contre 6,79 % et 6,32 % antérieurement. Le taux appliqué au service à fréquences 3 à 5 diminuerait de 5,05 % à 4,43 %. Le taux appliqué au service à fréquences 2 et 2,5 baisserait de 4,12 % à 3,71 %. Enfin, comme évoqué, le taux du service à fréquence 1,5 resterait inchangé à 2,97 %.

Au terme de cette modification, le taux moyen appliqué sur le territoire de la Métropole de Lyon diminuerait de 6,09 % à 5,01 %. Le rapport entre le plus élevé et le plus faible qui était d'un facteur 2,3 en 2018 se limiterait alors à un facteur 1,8 en 2019, la convergence des taux contribuant à une meilleure équité fiscale, territoriale et sociale. Tels sont les principaux éléments que je souhaitais rappeler avant le vote de cette délibération. Je précise que ce rapport avait obtenu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu une intervention de huit minutes pour le groupe Rassemblement national.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci monsieur le Président. Chers collègues, il aura fallu du temps, beaucoup de temps, beaucoup d'argent, beaucoup d'énergie, pour enfin amener votre exécutif à modifier son point de vue sur le dossier des taxes sur l'enlèvement des ordures ménagères. Il semble également que ce sujet apparaisse aujourd'hui comme un des signes de plus d'une révolte fiscale qui court en France et que l'enfumage d'un grand débat national n'aura vraisemblablement pas calmé.

Une fronde fiscale, c'est ce qui peut être le pire pour notre pays, l'absence de consentement à l'impôt qui pourrait se dessiner et, véritablement, ce qui est peut-être le plus dévastateur pour une démocratie en péril comme la nôtre. En effet, cette taxe sur les ordures ménagères est contestée partout en France. Sur les 5 000 recours déposés, 2 000 sont encore pendants. Il est vrai que l'État, il faut bien le dire ici, est une fois de plus défaillant, la loi se montrant trop imprécise et n'apportant pas la sécurisation nécessaire aux collectivités pour décider sereinement en la matière. La loi devrait définir très clairement les contours, le périmètre des charges de la collecte applicable ou non. C'est aujourd'hui aux juges de faire le boulot de l'État dans leur décision qui assure une jurisprudence bien utile.

Dans notre agglomération, certains contribuables se sont associés et ont amené sur la table ce sujet récurrent, souvent également dénoncé par certains groupes politiques. Depuis le début de cette Métropole, de l'eau est passée sous les ponts. Sûr de l'interprétation de son bon droit, votre exécutif avait décidé de faire la sourde oreille, de passer en force et d'augmenter chaque année les taux, de produire un excédent sans précédent, tout en refusant d'entendre ni même d'écouter les doléances des habitants qui en avaient assez de payer au prix fort un service dont les charges étaient réellement peu lisibles.

Alors, sous la contrainte de tous ces sonneurs de tocsin, et bien sûr de la justice qui vous a condamnés, vous avez accepté de réunir une commission TEOM dont les conclusions ont été largement abordées lors de notre séance précédente, et qui a prévu, notamment, de revoir à la baisse tous les taux de TEOM 2019 afin de tenir enfin compte du service réellement fourni et de ses charges appliquées, c'est ce dont il s'agit aujourd'hui.

Monsieur le Président, on peut dire que l'opiniâtreté des corps intermédiaires, ça sert à quelque chose, finalement, ça sert surtout aux contribuables de toutes conditions qui en ont assez des taxes. Le produit de la TEOM ne peut venir abonder le budget général, les recettes faciles ne peuvent se substituer à l'État défaillant. Le budget 2019 a prévu un produit de TEOM de 112 M€ au lieu des 133 M€ du précédent budget. Voilà une première économie de 21 M€ qui devrait en appeler d'autres. Dès lors, il appartient aujourd'hui à notre assemblée de voter des taux de TEOM à la baisse et adaptés aux différents niveaux de service proposés. On peut rappeler le hiatus, par exemple, qui existe dans une grande commune de la Métropole où le service facturé était disproportionné par rapport au coût réel du service complet à six collectes. Tout cela devait être remis à plat et je me félicite de cette nouvelle inflexion de notre exécutif.

Mon groupe est évidemment favorable à cette baisse des taux mais attend beaucoup plus de notre collectivité. Il entend rester sur sa position de 2015, je vous renvoie à mon intervention du 26 janvier 2015 ici même, dans laquelle je demandais, en conclusion, un remboursement intégral du trop-perçu pour tous les Lyonnais et métropolitains. Monsieur le Président, il n'est jamais bon de multiplier les contentieux. En l'occurrence, vous avez aujourd'hui un contentieux important avec notre population. Alors, je vous le dis, il y a loin de la coupe aux lèvres, il faut aller plus loin et décider du remboursement du trop-perçu par notre collectivité. Si ces taxes ne sont pas remboursées, elles resteront une tache indélébile dans le contrat de confiance qui vous lie aux habitants de notre Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

M. le Conseiller FROMAIN : Monsieur le Président, chers collègues, ce soir, nous réglons en sortant par le haut, nous l'espérons tous, la question épineuse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les débats en groupe de travail sur la base de proposition des services montrent une vraie volonté de régler le problème. Je souligne même la qualité des supports qui nous ont été présentés. J'évoquais, il y a un mois, les conséquences de l'obstination, je salue ce soir les vertus de la clarté, les propositions, notamment un budget annexe va dans le sens de la transparence sur ce poste sensible pour certains acteurs associatifs par exemple, également un peu obstinés, voire obsédés dans leur action. Cette association a su faire parler d'elle, faire du buzz comme on dit aujourd'hui. Il serait temps que nous sachions faire savoir au plus grand nombre le travail qui a été effectué et le résultat d'aujourd'hui.

Toutes nos actions mériteraient une telle transparence et une volonté de mieux communiquer vers les citoyens. La crise provoque un sursaut, c'est bien. Nous votons ce soir une série de taux de TEOM en fonction des services recalés sur la vérité des coûts. Passons sur quelques omissions, le coût de la gouvernance politique, par exemple, qui n'a pas trouvé sa place dans le total, à la bonne heure, ce n'est pas très logique, mais si cela aide à consolider le financement légitime d'un service dont l'intérêt public ne fait pas de doute, tant mieux. Nous lançons une opération vérité, espérons que, via ce sujet pas très enthousiasmant, un peu de confiance reviendra, elle qui est si battue en brèche ces temps derniers. Le groupe AGIR votera pour cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Notre intervention est groupée avec d'autres intervenants qui vont venir par la suite, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y. Ah oui, excusez-moi, ce n'est pas vous qui parlez, ce sont les suivants. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Oui, merci monsieur le Président. Chers collègues, nous avons déjà longuement débattu de cette taxe et des modalités de sa mise en œuvre, je ne vais donc pas revenir là-dessus mais j'insisterai sur l'utilisation des produits de cette TEOM et sur le fait que cette TEOM est, comme l'indique ce rapport, je cite "une fiscalité dédiée à la couverture des charges du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés". La TEOM va donc être perçue et utilisée comme un outil nécessaire et utile à la prévention et à la gestion des déchets ménagers.

En ce sens, là où nous voulons porter une ambition politique collective sur le long terme, certains n'y voient que des querelles politiciennes de court terme. Transformer nos déchets en ressources tout en faisant la promotion de la sobriété est une ambition vertueuse. Elle est l'essence même du principe d'économie circulaire et cela demande une organisation à l'échelle du territoire métropolitain, voire au-delà. Quand je parle d'organisation, je ne me limite pas à des questions techniques et matérielles de logistique de la collecte qui sont un véritable sujet dont la tarification fait l'objet de cette intervention.

Je veux en revanche mettre en exergue la montée en compétence des pratiques vertueuses, la formation pour apprendre à valoriser le retour des métiers de réparation, les pratiques de jardinage respectueuses des équilibres naturels par l'utilisation de déchets verts, etc. Promouvoir une nouvelle politique de prévention et de gestion des déchets, c'est aussi dédier des espaces, des lieux de partage, d'échange et de location d'objets du quotidien. C'est encore entretenir un réseau d'accompagnateurs économiques, d'habitants et d'organisations d'éducation populaire, lesquels sont nécessaires pour sans cesse informer des diverses alternatives permettant de sortir de cette civilisation du déchet et du gaspillage.

Nos ressources fiscales doivent donc être orientées pour nous permettre de financer ces actions utiles et acceptables au plan social car génératrices de liens et d'activités économiques utiles à nos ambitions de préservation de nos biens communs que sont l'eau, l'air et la terre, et de maîtrise de nos matières premières dans un objectif de développement durable. Pour en revenir à ce rapport, nous avons toujours appelé à la transparence désormais obtenue avec la mise en place d'un budget annexe au 1^{er} janvier 2020 et nous considérons que, collectivement, nous devons participer via l'impôt, à la mise en place des ambitions politiques que je décrivais à l'instant, à savoir une économie circulaire territoriale sans perte ni gaspillage. C'est à ce titre que cette fiscalité sera perçue comme juste, équitable et compréhensible par nos concitoyens car ne nous leurrerons pas, si aujourd'hui, la révision du taux de la TEOM permet une baisse des taxes et, de fait, une amélioration du pouvoir d'achat à court terme, nous savons toutes et tous que cela peut tout à fait s'inverser dans les prochaines années.

La Métropole de Lyon et l'État doivent donc contribuer à la sobriété en faisant circuler les matières et matériaux, en fléchant les recettes de la taxe générale sur les activités polluantes pour favoriser les démarches d'économie circulaire sur les territoires. Vous l'aurez compris, nous sommes favorables à l'impôt utile et, de fait, nous votons ces taux. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez dans cette délibération d'adopter les nouveaux taux de TEOM pour 2019 dans le prolongement du vote du budget de janvier dernier. Vous indiquez que ces taux sont pertinents au regard des dispositions légales et des décisions jurisprudentielles intervenues en la matière, que la couverture proposée est inférieure à 100 %. Le taux spécifique à la collecte assurée en service dit complet est réaligné sur celui appliqué au service normal à six collectes par semaine.

Mais monsieur le Président, nous attirons votre attention sur trois points pour lesquels nous voulons voir notre Métropole plus active. Des investissements importants seront programmés dans les années proches, au regard de la transition énergétique. Nous devons être très vigilants sur l'effet yoyo de ces taux vis-à-vis des habitants. Deuxième point, une nouvelle fois avec le vote du budget et malgré nos alertes, nous avons perdu la bataille de la communication sur la baisse des 16 % du produit de la TEOM votée en janvier dernier, aucun accompagnement, aucun effort de communication, alors que des éléments simples, malgré la complexité du sujet, pouvaient être rapportés.

J'ai bien noté les longues explications de monsieur Brumm mais ce n'est pas que notre assemblée qu'il faut convaincre, la plupart des Grand Lyonnais sont persuadés que cette baisse est insuffisante et confirme de mauvaises pratiques. Ne continuons pas le gâchis et reprenez la main. Troisième et dernier point : avez-vous interpellé nos députés ici présents, voire nos anciens ministres, sur quelle action porte la Métropole ? Que deviennent vos propositions d'amendement ? Tant que l'État n'aura pas clarifié la situation concernant les coûts de

gestion indirecte ou les charges de structure du service, le risque juridique et financier se maintient pour notre collectivité, soit 130 M€ alors que le service lui-même est bien rendu aux usagers.

L'État s'est déchargé, au 1^{er} janvier, de ce risque, en le reportant sur les collectivités, mais nous ne pouvons pas continuer à perdre notre énergie et notre argent à poursuivre des litiges sans fin. Le vote des taux de la TEOM est un acte budgétaire mais parce que vous avez entendu certaines de nos demandes et parce que cette évolution est à la baisse et va dans le bon sens, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour les groupes Demain... La Métropole ! et Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Merci monsieur le Président. Chers collègues, effectivement une intervention portée par Demain... La Métropole ! et Centristes et indépendants - Métropole pour tous. Nous avons évoqué, dernièrement, les conditions particulièrement bonnes dans lesquelles la mission TEOM avait pu mener son travail. Nous pouvons désormais affirmer qu'elle a rempli sa mission puisque plusieurs propositions du rapport votées à l'unanimité ont été reprises comme le montrent les taux 2019 de la TEOM.

L'objectif de cette mission était de limiter les nouveaux risques de contentieux dès 2019 car plusieurs des délibérations précédentes fixant les taux de TEOM ont fait l'objet d'annulation et donc d'importantes interrogations. La mission est partie de plusieurs constats pour mieux comprendre la problématique et les évolutions à prendre en compte dans l'élaboration de ces nouveaux taux.

Premièrement tout d'abord, le fait que l'État impose aux collectivités que le taux de couverture du coût net du service reste inférieur à 11,5 %, pour ne pas être manifestement disproportionné, comme ce fut le cas en 2015 avec une sur-couverture du coût de la TEOM de 16,5 %. Deuxième constat, le sentiment croissant du contribuable qui estime payer à tort ou trop cher un niveau de service qu'il estime ne pas lui être rendu, selon ses attentes ou ses besoins. Et troisième constat, la décision du 19 mars 2018 du Conseil d'État sur laquelle je ne reviendrai pas, considérant les dépenses à prendre en compte.

À partir de là, il apparaissait nécessaire de fixer le produit de la TEOM au niveau suffisant pour garantir les niveaux de service et les objectifs assignés au service, tout en excluant du financement par la TEOM les charges de gouvernance, cela sans remettre en cause les priorités identifiées pour cette politique publique ou la qualité du service. En plus, il avait été proposé, lors de la mission, d'avoir une perspective pluriannuelle afin de limiter le plus possible la variabilité des taux d'une année sur l'autre, ce qui vient d'être dit. Nous pouvons observer jusque-là une certaine stabilité des dotations aux amortissements. Mais celle-ci devrait connaître une baisse importante avant la fin des périodes d'amortissement.

Cette évolution pourrait marquer les exercices 2019 et suivants tant qu'un cycle de réinvestissements lourds ne sera pas relancé, sachant que la responsabilité des élus sera aussi d'expliquer, à ce moment-là, en raison notamment de la transition énergétique, les financements supplémentaires qu'il faudra trouver. Demain, nous ne raserons pas gratis. Si l'on arrive à déterminer le produit global de la TEOM pour l'année à venir, il ne reste plus qu'à modifier les taux pour garantir l'obtention du produit déterminé. C'est à cette étape qu'intervient la suppression du taux complet et une convergence des taux pour plus d'équilibre territorial. La suppression du taux complet, et je ferai court, a été expliquée et la réévaluation du produit de la TEOM, au regard des points cités plus haut, permet de s'orienter vers plus d'équilibre et d'équité sociale sur le territoire.

Les nouveaux taux de la TEOM avec une couverture du coût de 95,6 % pour 2019 sont ainsi adaptés au regard du produit prévu, du coût réel de fonctionnement, du besoin des habitants ainsi que de la réalité du terrain. Nous espérons que l'élaboration du taux de la TEOM dans les années à venir se fera également au regard des nombreuses propositions contenues dans le rapport de la mission TEOM dont je salue à nouveau le travail prospectif et complet, et il faudra effectivement aussi aller vers une évolution de ces taux de collecte des ordures ménagères et des nouvelles techniques qui seront mises en place. Nous voterons, bien entendu, ces délibérations, pour conclure mon intervention que j'ai raccourcie pour éviter les redites avec des intervenants précédents. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup monsieur Crimier. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Le fait que cette délibération mette en œuvre des premières propositions de la mission TEOM, nous étions déjà intervenus longuement sur l'enjeu du service public des déchets et de son financement fiscal, qui en fait non pas un service marchand qui mettrait les habitants dans un rapport de consommateur à la gestion des déchets, alors que nous pensons indispensable de faire appel aux habitants comme des citoyens responsables qui doivent s'approprier les objectifs généraux de réduction des déchets, de lutte contre le gaspillage, de recyclage et de revalorisation pour réduire le coût de matière total de l'activité humaine.

On le sait bien, quand on agit pour la propreté urbaine ou quand un conflit social nous le rappelle, la collecte des déchets est une des missions d'intérêt général qui apparaît avec la ville et, comme pour l'eau et l'assainissement, nous défendons son caractère public, nous soutenons donc le principe de la TEOM et nous partageons l'objectif affirmé d'un équilibre de dépenses et de recettes en insistant pour que cet équilibre puisse être évalué de manière pluriannuelle, en tenant compte des investissements à venir pour éviter tout effet brutal sur les taux, ça a été dit, et de ce point de vue, on peut considérer que le taux proposé avec un taux de couverture de 95 % privilégie la sécurisation juridique de la détermination du taux à son équilibre pluriannuel.

Evidemment, la justice fiscale supposerait de revoir toute la fiscalité locale et notamment les bases de calcul des taxes et donc la valeur locative des biens, mais ce n'est pas l'objet de cette délibération. Notons que nous avons eu beaucoup de discussions sur ce sujet, en parallèle au débat de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances 2019 dont l'article 7 devait clarifier les règles de définition de ce taux de TEOM. Il est assez instructif de regarder dans le détail le travail de nos députés pour voir s'ils ont pris en compte les préoccupations et propositions de la Métropole.

Et bien, visiblement, cela ne les a pas passionnés, et on peut dire donc que ce sont plus, à l'Assemblée, les représentants du Président de la République que de nos circonscriptions. En effet, aucun d'entre eux, je dis bien aucun, aucune, n'a contribué à un des nombreux amendements concernant la TEOM qui reprenait nos demandes :

- l'amendement demandant de fixer clairement le seuil d'une disproportion excessive à 15 %,
- celui visant à limiter l'impact d'éventuelles décisions de justice au simple écart, au surcoût comme disait, tout à l'heure, notre collègue, au simple écart entre les dépenses acceptées par la justice et le taux de TEOM,
- celui précisant que les dépenses à prendre en compte sont identifiées par la comptabilité analytique prescrite par l'article du code général des collectivités territoriales,
- celui proposant une coordination entre les dispositions prévues à l'article 1520 du code général des impôts qui définit le périmètre des dépenses pouvant être couvertes par la TEOM et celles prévues à l'article correspondant du code général des collectivités territoriales, ce dernier était présenté par le groupe Socialistes. Il est vrai qu'il n'y a plus aucun député socialiste dans le Rhône, même si certains siègent encore dans le groupe dit "Socialistes" de ce Conseil.

Je rappelle que l'enjeu de ces amendements était la sécurisation juridique des décisions des collectivités sur la TEOM et que les membres de notre mission TEOM étaient unanimes, tous groupes confondus, pour regretter que le Gouvernement ne crée pas les conditions claires de cette sécurisation juridique. 193 députés, plus d'un tiers, ont été partie prenante de ces amendements dont seulement 8 ont été adoptés, et aucun amendement reprenant les propositions métropolitaines n'était co-signé d'un député d'une circonscription métropolitaine. À vrai dire, un seul amendement cosigné par un de nos députés, monsieur Isaac Sibille, évoquait la TEOM, mais à propos de l'impact de la modification des frais de gestion sur le calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement), donc sans lien avec la problématique elle-même de la TEOM.

Je serais très heureux d'avoir raté quelque chose, j'ai passé quelques heures sur le site de l'Assemblée nationale, peut-être ai-je raté quelque chose. Mais c'est sans doute....Non, je n'ai fait que l'Assemblée nationale. Eh bien, je m'excuse Annie, je n'ai fait que les parlementaires de l'Assemblée nationale mais c'est sans doute que, pour être en marche, il faut n'être de nulle part. Je vous remercie.

(Rires).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots seulement. D'autres l'ont dit, cette délibération intervient dans la continuité du rapport qui a été rendu par la mission d'information et d'évaluation relative à la TEOM. Notre groupe a pleinement participé à cette mission afin de trouver des solutions aux difficultés actuelles qui concernent et concernaient la TEOM.

Je rappelle qu'il appartenait à cette mission TEOM de faire face à plusieurs enjeux : sécuriser le financement de ce service public, offrir une meilleure lisibilité aux citoyens, réduire les inégalités de coût et de service rendu ainsi que sensibiliser les habitants aux bons gestes de tri. Nous sommes évidemment satisfaits de la baisse des taux de TEOM, c'est une évolution importante, en termes de fiscalité et d'impact sur les habitants mais c'est aussi une évolution, en termes de politique publique.

Bertrand Artigny l'a souligné, et je le dis à ma manière, mais c'est le même sens des choses, c'est aussi prévenir la production de déchets, développer de nouvelles filières de recyclage, responsabiliser les producteurs, ce sont là

des axes d'évolution très importants qui doivent trouver aussi des traductions budgétaires. Notre groupe est donc d'accord avec les conclusions de la mission TEOM, notamment en matière de fiscalité.

Je voudrais souligner, et je terminerai là-dessus, que le rapport a formulé deux propositions qui ont été reprises par la Métropole. La première proposition est la baisse de tous les taux de TEOM pour obtenir une adéquation entre les dépenses et les recettes, la baisse des taux constitue également un gain de pouvoir d'achat pour tous les habitants de la Métropole, une décision qu'il faut saluer à un moment où la fiscalité nationale ou locale est souvent jugée complexe et inégalitaire.

La seconde proposition retenue, c'est la suppression du taux de TEOM correspondant au service complet. Il était nécessaire de revenir sur ce qui apparaissait comme une inégalité flagrante. Ce taux était en effet facturé à des ménages qui ne bénéficiaient pas tous de ces services, indépendamment de leur volonté. Sa suppression mettra donc un terme à une inégalité fiscale pour des Lyonnais et des Villeurbannais, notamment. Nous prenons note que la suppression de ce taux ne s'accompagne pas pour autant de la suppression du service complet et je terminerai en disant que notre groupe est attaché à ce service qui présente plusieurs intérêts : un gain de propreté, l'absence de bacs de collecte sur les trottoirs, sur les pistes cyclables, dans les rues, et plus largement sur la voirie. Nous voterons donc la baisse des taux de TEOM avec conviction.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Oui, monsieur le Président, chers collègues, pendant plusieurs mois, beaucoup d'entre nous avons participé activement et densément à la mission d'information et d'évaluation sur la TEOM, rapportée par Gérard Claisse, que je tiens à nouveau à remercier. Les groupes ont été invités à émettre des propositions et le rapport final a été acté lors du Conseil du 28 janvier. Parmi les propositions, figuraient celles pour définir des dépenses à prendre en compte, assurer un service maximal et baisser les taux. Il est vrai que la multitude des taux en vigueur et leur application pourtant justifiée, pouvaient être source d'incompréhension aux yeux des habitants et créer un sentiment d'iniquité, le service délivré n'étant pas le même dans la Métropole, selon la densité des territoires.

Cependant, au sein de mêmes secteurs où un même taux est appliqué, la typologie de l'habitat, les accès ne permettent pas toujours d'assurer le service dédié *stricto sensu*. L'intérêt de se constituer en collectivité ou en intercommunalité est bien de pouvoir mutualiser et assurer un service équitable à chaque habitant réduisant les coûts. C'est bien le principe de solidarité que nous défendons, pour autant qu'il soit juste, afin que tous les habitants soient considérés de la même façon et puissent bénéficier des mêmes services adaptés. Or, les disparités des taux pratiqués, bien que justifiées au regard des contraintes et des coûts générés, peuvent apparaître éloignées de ce principe de solidarité. Les coûts générés par la collecte des déchets directs ou indirects sont bien réels et il n'est pas inutile de rappeler que chaque action a un coût.

La TEOM doit pouvoir assurer les frais générés, les produits de la TEOM doivent-ils donc pouvoir financer le coût de la gestion des déchets et assimilés ou de la seule collecte ? Là est une différence et une source de litige qui a conduit à plus de 5 000 contentieux à travers notre pays car même l'État laissait planer un flou juridique. Il a fallu la loi de finances 2019 pour que l'État se décide à poser quelques jalons, cependant bien que l'insécurité juridique soit en partie réduite, elle demeure. Et pourtant, bien que les gouvernements successifs n'aient pas vraiment pris les choses en main plus tôt, l'État persiste à se protéger en imputant aux collectivités locales, à compter du 1^{er} janvier 2019, la responsabilité de ces contentieux. Les collectivités devront donc rembourser aux contribuables les trop-perçus, le cas échéant, même si l'État récupère 3,6 % des frais de rôle sans en redonner aux collectivités.

Notre collectivité n'a jamais été insincère en la matière mais elle se doit d'être transparente. Notre rôle, en tant qu'élus, est d'être garants des données publiques et pouvoir répondre en toute transparence et de façon plus précise quant à l'utilisation des produits affectés aux services dus aux contribuables et à tous les citoyens car ne l'oublions pas, le citoyen doit rester au cœur de nos décisions. Les principes de réalité nous obligent à considérer le coût de la collecte évalué à 112 M€. Ce montant est celui qui doit correspondre au produit collecté. Il ne s'agit pas de résoudre la quadrature du cercle mais d'associer un principe de solidarité en dispersant le sentiment d'iniquité pour un même résultat attendu.

Nous devons également prendre en compte la progression des taxes foncières (TF) mais également une revalorisation des valeurs locatives et celle des bases. Aussi approuvons-nous le principe d'une convergence progressive des taux sans les augmenter. La réévaluation des taux associée aux différentes modalités des services de collecte en porte-à-porte entraînera, pour une grande majorité des habitants, une baisse des taux. De plus, la mise en place au 1^{er} janvier 2020 d'un budget annexe est un élément très positif. Notre groupe votera donc cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère LECERF : Monsieur le Président, chers collègues, dans la droite ligne des travaux réalisés par la mission TEOM et des recommandations rendues par cette dernière, nous actons aujourd'hui la principale mesure pour nos concitoyens, à savoir la baisse du taux de la TEOM. Ce choix est un acte de responsabilité, il nous faut effectivement sécuriser les finances métropolitaines face aux incertitudes budgétaires. Je ne reviendrai pas davantage dessus, il a longuement été question ces derniers mois de notre désaccord avec les décisions jurisprudentielles prises en la matière mais je tenais à rappeler que nous continuons à plaider notre cause ainsi que celle des nombreuses collectivités concernées pour obtenir les clarifications nécessaires.

La bonne santé financière de la Métropole nous permet de diminuer les taux de la TEOM tout en maintenant nos ambitions, en termes d'investissement, et cela, nous pouvons nous en féliciter. Cela prouve, une fois de plus, que le modèle métropolitain lyonnais est et demeure pertinent et il faut le rappeler. Nous avons enfin décidé, à l'occasion de cette baisse de taux, de travailler à un rapprochement des taux de la TEOM entre les différents territoires de notre Métropole. C'est pour nous un enjeu d'équité territoriale et l'occasion d'insuffler une nouvelle dynamique concernant notre politique plus globale de gestion des déchets.

En effet, cette baisse modulée sera d'autant plus importante que le territoire concerné connaissait un taux plus élevé. Il s'agit d'un enjeu important d'équité vis-à-vis de nos concitoyens. Le groupe de travail déchets va ainsi s'enrichir des réflexions et des travaux réalisés dans le cadre de la mission TEOM pour avancer sur le sujet de la lutte contre la production des déchets en renforçant l'efficacité de leur prise en charge et en amplifiant leur retraitement et leur revalorisation. Il est important à nos yeux, à l'heure où les enjeux environnementaux et climatiques n'ont jamais été aussi importants, de sensibiliser et de mobiliser nos concitoyens sur ce sujet. Nous l'avons exprimé lors du dernier Conseil métropolitain : sécurisation, justice fiscale et amélioration de notre politique sont les trois axes sur lesquels nous avons travaillé et sur les lesquels nous allons poursuivre notre réflexion.

Cette délibération est la première traduction concrète de cet engagement que nous comptons poursuivre avec détermination et sérieux. Les groupes Socialistes et républicains métropolitains, Parti Radical de gauche, Centre démocrate Lyon Métropole et Lyon Métropole gauche solidaires voteront favorablement ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération concernant le taux de TEOM est conforme à votre position arrêtée dans le rapport de la mission d'information et celle-ci ne peut pas emporter notre accord pour les mêmes raisons que nous avons déjà évoquées lors de la présentation de ce rapport.

Vous décidez d'un abaissement des taux de la TEOM, abaissement que nous avons toujours souhaité. Seulement, ce n'était pas pour faire joli et se limiter à un effet d'affichage politique, il s'agissait avant tout de calculer une recette qui puisse correspondre à la dépense réelle pour arrêter votre pratique de surfinancement du budget des ordures ménagères qui vous dégagait des marges sur les frais généraux, une situation illégale que vous avez finalement reconnue et que vous tentez de corriger aujourd'hui.

Je dis bien que vous tentez parce que nous sommes face à une difficulté qui est celle de définir le périmètre exact des dépenses qui peuvent y être rattachées. Il y a la loi, il y a l'esprit de la loi, il y a la jurisprudence, et jusqu'à maintenant, vous ne respectiez aucun de ces trois paramètres, et c'est donc tout naturellement que le juge administratif a condamné l'État et la Métropole. Mais comme c'est l'État qui payait les sanctions financières, vous vous contentiez de cette situation en tardant à réagir.

Maintenant que la loi a décidé que la Métropole devrait assumer elle-même sa situation illégale, vous vous retrouvez acculé. Nous avons entendu votre argumentation qui consiste à dire que, selon vous, le juge se trompe et qu'un jour la loi vous donnera raison. Nous pouvons même partager votre analyse sur la prise en compte de certaines dépenses à financer par la TEOM comme les assurances des sites et systèmes informatiques des agents en régie, etc. mais la loi reste la loi et la décision du juge impose la légalité. Il y a souvent des incompréhensions dans les décisions de justice, et ce, que ce soit pour des citoyens, des entreprises, des associations ou des collectivités. Malgré tout, on ne peut pas contester seul dans son coin une interprétation judiciaire. C'est comme ça en France, la question fondamentale est donc : "Doit-on continuer à agir dans l'illégalité ?"

Evidemment que non, mais nous, car nous serions la Métropole de Lyon, nous pourrions nous affranchir de nos obligations légales ? Ce n'est pas si simple. Plus encore, votre délibération s'apparente à un affichage, car elle renonce à traiter les vrais problèmes soulevés en partie par la commission. Par exemple, comment diminuer structurellement les coûts en adaptant le service à la structure de l'habitat plutôt qu'à l'aire géographique. De même, nous demandons la préparation d'une programmation pluriannuelle des investissements consacrée aux besoins à venir, en matière de collecte et de traitement des déchets.

Cela fait plusieurs années que notre groupe le demande. Or, vous n'avez pas fait ce travail et le temps presse désormais. Toutes ces années perdues dans des contestations juridiques vous ont fait perdre le sens premier de votre mission, à savoir anticiper. Pas une de nos discussions, ces dernières années, ne s'est intéressée aux habitants, sur ce qu'ils attendent du service, sur ce qu'ils sont prêts à faire pour diminuer les déchets ou améliorer le tri. L'argumentation purement administrative de ce rapport le démontre de manière absolue, on parle de réduction des écarts de taux, de baisse de la recette, de base légale du service. Le choix de renoncer au taux du service complet tout en maintenant ce même service est un exemple criant de votre vision administrative déconnectée de la réalité du terrain.

Tous ces éléments sur lesquels nous avons souhaité engager la réflexion, vous les avez mis de côté au profit de votre obsession de calculer au plus juste ce que le juge pourrait accepter, tout en vous conservant une marge financière. Car évidemment, mes chers collègues, il y aura des conséquences sur la fixation des taux de TEOM, c'est clairement indiqué dans les conclusions de la mission, point 9. Je cite "en fonction des équilibres prévisionnels des années ultérieures, il pourrait être utile de s'écarter de l'équilibre privilégié par la mission, soit à la hausse, soit à la baisse". Il a quand même indiqué pour ne pas effrayer "la communication institutionnelle sera sans doute plus simple à diffuser si un principe d'équilibre est retenu".

Pour le dire autrement, bonne chance aux élus qui devront assumer auprès des habitants des variations importantes de ce taux de TEOM d'une année sur l'autre parce que c'est précisément ce qui va se passer, entre autres par manque d'anticipation de votre part. Et donc, forcément, vous n'êtes pas certain de votre proposition de ce jour. Eh oui, comme nous l'ont rappelé le Vice-Président aux finances et le rapport de la mission d'information, je cite toujours "même avec cette baisse des taux, on ne peut pas vous garantir que nous ne serons pas condamnés". Alors, monsieur le Président, faites preuve de moins d'entêtement que votre prédécesseur sur le sujet, libérez-vous du carcan administratif dans lequel vous êtes enfermé. Il est temps désormais que la Métropole s'intéresse au quotidien de ses habitants et construise ses politiques avec eux et pour eux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Philip, vous vouliez dire quelques mots.

M. le Vice-Président PHILIP : Oui, simplement quelques mots parce que beaucoup de choses ont été dites. Peut-être d'abord m'adresser à monsieur Boudot au sujet de la fraude fiscale. Je trouve que, quand on collecte et qu'on traite vos déchets pour 40 % de moins qu'à Lille, Marseille ou Paris, c'est quand même un peu exagéré de parler de fraude fiscale, et d'ailleurs, monsieur Boudot, nous n'avons pas été condamnés au Tribunal administratif, ce qui est différent de votre parti, qui lui a été condamné à plusieurs reprises. Nous avons simplement eu, comme vient de l'expliquer monsieur Petit, des substitutions de taux à un autre taux jusqu'au moment où le juge ne l'a pas fait. Nous avons fait appel et nous attendons les résultats. C'est ce que les gens qui ont participé à la mission ont maintenant particulièrement bien compris.

Je vous rappelle aussi que la difficulté de ce dossier, et je veux bien concevoir qu'en termes de communication, on est moins bon que la Canol, mais la difficulté de ce dossier, c'est que le taux de TEOM qui, d'ailleurs, devrait s'appeler la TEOMA maintenant, si on voulait parler clairement, c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées, donc on ne devrait pas l'appeler la TEOM, on devrait l'appeler la TEOMA, la difficulté, c'est que la collecte d'argent auprès des citoyens sur la TEOM est inférieure au coût du service, mais que nous vendons un certain nombre de choses que nous collectons et donc, lorsqu'on enlève le coût de ce que nous collectons, à ce moment-là, il y a tous les problèmes dont vous avez tous parlé.

Alors, je suis, moi, tout à fait en phase avec le groupe AGIR qui dit qu'on en sort par le haut avec cette commission, avec des propositions qui sont, d'ailleurs, celles que les services préconisaient depuis plusieurs années. Oui, il faut communiquer. Il faudra, d'ailleurs, dans la communication, expliquer que la Canol n'a pas gagné sur les arguments qu'il soulevait mais sur un autre argument qui est soulevé par le juge et pas par la Canol. Il y aurait effectivement beaucoup, de choses à dire sur cette communication. Pourtant, c'est assez simple, enfin tout le monde l'a expliqué, finalement assez simplement, et monsieur Brumm l'a dit simplement, aujourd'hui le maximum finançable, c'est 117 M€, les recettes prévisionnelles, c'est 112 M€, et l'explication de cette baisse repose en partie par la baisse des amortissements, pour au moins un gros tiers, sur la baisse des amortissements.

Nous sommes en fin de cycle des amortissements et nous allons effectivement retomber, à un moment donné, dans un autre cycle, les amortissements remonteront et, comme l'a dit monsieur Petit, il y aura peut-être à faire varier ces taux de TEOM, je vais y revenir pour finir. Je crois qu'on peut dire que la commission qui s'est réunie, la mission d'information, elle a été quand même assez consensuelle. Les propositions qui sont faites aujourd'hui sont acceptées par l'immense majorité d'entre nous et que nous avons réunis, pour la première fois, le 11 mars, le groupe de travail déchets, que nous avons, à la date d'aujourd'hui, déjà mis en œuvre la moitié de ses préconisations, les numéros 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12 et 16, que nous avons un programme pour le 8 avril, le 13 mai, le 17 juin, et le mois de septembre, ce qui veut dire que je suis en mesure d'affirmer maintenant qu'à la fin de l'année, nous aurons mis en œuvre la totalité des préconisations qui ont été faites par la mission, ce qui me paraît quelque chose de tout à fait positif.

Et je voudrais terminer en félicitant monsieur Petit d'avoir réussi à ne pas s'associer au consensus général, peut-être parce qu'il commence à comprendre, effectivement, que jusqu'ici, pour parler en termes de communication, jusqu'ici c'est Lyon et Villeurbanne qui payaient pour les autres, et puis maintenant ça va changer, et donc il va bien falloir que vous l'expliquiez à vos concitoyens. Par contre, vous ne pourrez pas leur expliquer qu'on n'anticipe pas parce que nous avons, dans les dernières années, fait le fini parti, nous avons anticipé avec Emeline Baume toute la partie prévention, nous avons anticipé les achats de camions qui sont moins bruyants, nous avons anticipé les achats de camions qui sont écologiquement tout à fait satisfaisants. Donc, vous ne pouvez pas dire ça, et, en tout cas, si vous le dites, on n'aura aucune difficulté à démontrer que ce n'est pas vrai. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Philip. Quelques mots sur ce sujet-là, d'abord, pour remercier effectivement, une nouvelle fois, je l'avais déjà fait lors du précédent Conseil, tous les groupes politiques qui ont participé à cette mission, et souligner la qualité du travail et l'esprit dans lequel ce travail s'est élaboré, saluer Nathalie Frier et Gérard Claisse qui ont animé, en quelque sorte, ces travaux, et même si monsieur Petit, aujourd'hui, en décrit une autre réalité, ce n'était pas tout à fait ce qu'il nous disait au moment où le travail se mettait en place et chacun s'accordait d'abord et avant tout à reconnaître que ce travail avait permis de montrer que ce sujet était un sujet extrêmement compliqué et que les solutions simplistes ne pouvaient répondre à l'enjeu de cette question-là.

La deuxième chose, cela nous a permis de comprendre et cela a permis à l'ensemble des groupes de comprendre les différents mécanismes et la difficulté devant laquelle nous étions. Vous avez évoqué la communication, bien sûr, il va falloir communiquer et nous attendions, bien évidemment, que cette délibération soit proposée à l'adoption pour pouvoir mettre en place, en quelque sorte, une communication adaptée, et qu'allons-nous dire dans cette communication ? Nous allons dire un certain nombre de choses assez simples, des messages assez directs.

D'abord dire que, bien évidemment, nous baissions significativement les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ces taux n'ont pas varié depuis 2010. La deuxième chose, c'est de dire que, ma foi, cette baisse est un geste important pour le pouvoir d'achat des habitants de la Métropole mais aussi pour les entreprises de la Métropole puisque les entreprises payent aussi, bien évidemment, cette TEOM et de manière importante. C'est une baisse moyenne des taux de près de 18 %, il est important de le rappeler et le taux moyen passe d'un peu plus de 6 % à un peu plus de 5,01 %. En clair, ça va rendre quelque part aux contribuables 24 M€, ça correspond à peu près à l'effort de l'augmentation fiscale demandée en 2015 qui était de 29 M€.

Je rappelle que cette baisse va s'appliquer de manière différenciée, que ceux qui payaient le plus seront ceux qui auront la baisse la plus significative, - 21%, et ça représente 62 % des habitants de cette Métropole, et bien sûr, ceux qui habitent principalement en logement collectif, il en a été fait référence à travers les ordures qui sont collectées six jours sur sept. Bien sûr, les autres habitants de cette Métropole, soit 38 % de la population, vont connaître une baisse qui va être comprise entre -10 et -15 %. Cette baisse est aussi, ça a été dit, un facteur de compétitivité. L'écart avec d'autres Métropoles va notamment s'intensifier, va dépasser les 30 %, aussi bien pour les entreprises et les habitants.

Puis, bien évidemment, ça a été dit, ça sera aussi une communication, ça nous amène une sécurisation juridique au regard des contentieux en cours, il y aura une véritable adéquation et c'est ce qu'a démontré la mission avec ses propositions entre les recettes reçues et le coût du service rendu par la collectivité. Et puis bien sûr, dans cette communication, il faudra dire et répéter que cela ne va en rien dégrader le service rendu aux habitants et aux entreprises parce que la diminution des taux de TEOM ne s'accompagne pas d'une diminution de la qualité du service, rappeler que le budget annexe 2020 va renforcer cette volonté d'une absolue transparence et, bien évidemment, il faudra communiquer sur cette baisse mais aussi communiquer sur un service de qualité et communiquer aussi sur notre politique ambitieuse en matière de traitement des déchets. Je vous remercie.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur, déposée sur les pupitres :

"À la suite d'une erreur matérielle, les pages 2 et 4 de l'annexe au projet envoyé aux élus ont été inversées. Il convient donc de modifier l'annexe comme ci-après."

(VOIR annexe 2 page 114)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre et les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Rassemblement national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-3387 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taux 2019 de la taxe d'habitation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2019-3388 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taux 2019 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2019-3389 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taux 2019 de la cotisation foncière des entreprises (CFE) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3387 à 2019-3389. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Oui, ces trois rapports ont trait au taux 2019 de la taxe d'habitation, au taux 2019 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, et enfin, au taux 2019 de la CFE. Dans les trois délibérations, vous noterez que les taux ne sont pas changés par rapport à l'année 2018, ces trois rapports ont reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

M. le Conseiller FROMAIN : Monsieur le Président, chers collègues, dans cette séance fiscale, nous votons les taux de nos principales taxes, TH (taxe d'habitation), impôts fonciers, CFE. Ces ressources progressent, c'est bien. Les taux sont constants, en année préélectorale, c'est normal. Quelques observations seulement.

Concernant la CFE, nous voyons les effets de la réforme de la valorisation permanente des locaux professionnels. Après une année 2018 où cette mise à jour n'a pu être faite, et une bonne vieille revalorisation forfaitaire de 1,2 % a soutenu les bases, nous avons cette année une baisse de 0,7 %. L'effet semble être un contrecoup mécanique, certes, mais baisse il y a quand même. On voit ici poindre quoi ? Nos recettes de CFE sont désormais indexées aux valeurs moyennes des loyers du marché. Et là, finie l'indexation politique par l'Assemblée nationale, place au réel.

Et le réel ici paraît moins rose, tant mieux pour nos entreprises qui sont confrontées à un environnement économique difficile et qui peuvent voir, ici, prise en compte en grande masse une part de la réalité. Pour nous, gestionnaires publics, un défi de plus pour une bonne gestion et un effort de maîtrise de plus à assumer. Heureusement pour nous, la Métropole est attractive et des entreprises s'installent ou se développent, + 1,5 % en évolution physique, tant mieux pour le budget.

Concernant les taxes foncières, même effet de prise en compte du réel pour les locaux professionnels. Pour l'habitat, encore un effet de revalorisation forfaitaire par l'Assemblée nationale et enfin, logique du territoire, une évolution physique positive. Toujours bien pour le budget, un volet de stabilité salubre pour nos finances avant de passer à la suite plus préoccupante. Oui, il me reste à évoquer la TH. Le chemin du dégrèvement quasi total se poursuit. Le rapport se veut rassurant, c'est un dégrèvement, pas d'entourloupe, pas de perte pour la Métropole. Pour 2019, c'est vrai.

Nous bénéficions même encore de la généreuse Assemblée qui revalorise les bases à 2,2 %. L'étape est cash, ok. Pour combien de temps ? Les fins connaisseurs du sujet se souviennent du dégrèvement en fonction du revenu qui soulageait les plus fragiles avant la réforme. Ils se souviennent aussi que l'État, lassé de payer les hausses de taux des élus locaux, avait mis le holà en gelant les compteurs du taux de TH au niveau de l'an 2000. C'est bien la preuve que le dégrèvement, ce n'est pas l'assurance tous risques annoncée.

Bref, qui croit que cela va durer éternellement ? Une taxe qui ne touche que 20 % des citoyens, ce n'est pas une ressource, c'est un résidu. Sans jouer les prophètes, on peut se retourner sur le passé et évoquer le sort de la taxe professionnelle : abattue, exonérée, plafonnée, puis supprimée et remplacée.

Je termine ici mon propos avec une dernière remarque. La croissance physique des bases : 0 % sur quatre ans. Et pourtant, Dieu sait si on construit et si on prévoit de le faire. On devine donc que ce que l'on construit remplace beaucoup de l'habitat obsolète, tant mieux pour les habitants, tant mieux pour l'énergie, on l'espère. Par contre, en termes de contrepartie logement, au dynamisme global de l'agglomération, est-ce suffisant ? La question peut se poser. Le groupe AGIR votera pour cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : L'une compte pour les ménages, l'autre pour les propriétaires, ménages et entreprises, et la troisième qui concerne les entreprises. La colère exprimée depuis des mois sur la justice fiscale nous conduit évidemment à interroger ces décisions sur leur caractère de justice ou d'injustice. Elle peut s'apprécier en regard de leur poids relatif sur les contribuables, comme de ce que leur apportent nos dépenses en termes de service public.

Or, à l'évidence, les entreprises bénéficient largement de nos politiques publiques, et vous vous en vantez souvent, monsieur le Président, en évoquant l'attractivité métropolitaine, l'ADERLY (Agence pour le développement économique de la région lyonnaise) nous indique 116 implantations d'entreprises en 2018 dans cette Métropole de Lyon labellisée territoire d'innovation sociale "French impact". C'est bien évidemment la qualité de nos infrastructures, de nos formations, de nos services publics, de nos politiques publiques dans tous les domaines qui font cette attractivité dont il faut dire qu'elle est le résultat de nos dépenses.

Or, les données des trois taxes sont assez différenciées derrière un taux constant -j'ai fait le même exercice que l'intervenant précédent-. En effet, la revalorisation des bases est très différente, en légère baisse pour la CFE, en hausse d'un point pour la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties), en hausse plus nette encore de + 2 % pour la TH. La croissance physique semble à l'inverse. De manière très surprenante, elle stagne pour l'habitation. Je ne crois pas du tout, chers collègues, que ce soit les immeubles neufs qui remplacent des immeubles anciens, parce que de toute façon, on en construit plus en surface qu'on en détruit, ça c'est sûr, et qu'on est plutôt sur 7 000 à 8 000 logements par an. Donc, j'avoue que ce premier point est surprenant.

Stagnation qui résulte peut-être des exonérations, elle progresse de 1,3 % pour la taxe foncière et de 1,5 % pour la CFE. Résultat : à taux constant, l'effort fiscal des ménages augmente plus vite que celui des entreprises. La CFE n'apportera l'an prochain que 1,9 M€ de plus, la TH apportera 3,4 M€ de plus, et la TFPB 6,2 M€ de plus. L'augmentation de l'effort pour les ménages est trois fois celle pour les entreprises. Le taux de CFE est rarement cité dans ce grand débat fiscal qui évoque plus souvent l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) ou le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) mais il devrait être pourtant au cœur du débat fiscal métropolitain.

Nous pensons qu'une nette augmentation du taux de CFE, décorrélé des autres taux, est absolument nécessaire. Vous me direz que ce n'est pas possible, la loi imposant de lier les trois taux. Mais vous avez noté que le Gouvernement, sous pression des gilets jaunes, a annoncé la taxe sur les géants du numérique. Vous savez, celle qui ne pouvait être décidée qu'au niveau européen. On l'a fait. D'ailleurs, vous avez peut-être vu que le patron de Google France a rencontré Fabien Roussel, le nouveau secrétaire national du parti Communiste, ou c'est peut-être Fabien Roussel qui a rencontré le patron de Google France, vous le prenez comme vous voulez, et ils ont eu un bel échange dans lequel le patron de Google France expliquait effectivement qu'il sortait 20 milliards d'euros de bénéfice par an, en toute légalité, il les envoie aux Bermudes, dit-il, mais, bien évidemment, qu'il appliquerait la loi si elle changeait. Franchement, les 500 M€, au passage, de cette taxe Google sont très ridicules, et elle confirme que la première des injustices fiscales, c'est l'accumulation d'allègements pour les entreprises alors même que, derrière les discours libéraux, elles sont les premières bénéficiaires de l'argent public. Conformément à nos votes précédents, nous nous abstenons donc sur la TH et la TFPB, mais pour marquer cette situation, nous voterons contre le taux de CFE qui est insuffisant pour nous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président et chers collègues, cette année encore, vous nous présentez fièrement le vote des impôts, taxe d'habitation, taxe foncière et cotisations foncières des entreprises en indiquant que vous n'augmentez pas les taux. Oui, mais c'est essayer de faire oublier l'augmentation de 5 % en début de mandat. Et oui, cette hausse initiale, tel le péché originel, continue cependant à impacter le produit total collecté année après année. Entre le budget primitif 2015 et le budget primitif 2019, se sont accumulés 125,6 M€ de prélèvements supplémentaires sur les Grand Lyonnais pour les seules taxes d'habitation et foncières.

Vous aviez justifié la hausse d'alors par la nécessité de préserver la capacité d'investissement mais nous avons vu, depuis, que cet argent était utilisé exclusivement pour financer le fonctionnement de notre collectivité. On rappellera en passant que la création de la Métropole devait apporter des économies de fonctionnement mais, pour l'instant en tout cas, c'est plutôt l'inverse.

Les années passent, le mandat avance, les Maires de cette Assemblée constatent votre incapacité à tenir vos engagements au titre de la PPI. En effet, Conseil après Conseil, il vous faut adapter les autorisations de programme, car du fait du mode de fonctionnement établi dans cette maison, les retards s'accumulent, et aujourd'hui, c'est l'embouteillage des travaux alors qu'on approche de la fin du mandat, ce qui a pour conséquence de faire flamber les budgets de certaines opérations.

Un exemple pour illustrer ces propos : au dernier Conseil, il a fallu réévaluer les coûts du collège Gabriel Rosset dont les travaux n'ont pas encore commencé alors que le dossier avait été initié fin 2013. Alors, face à ces retards, vous pourriez décider de mettre l'accent sur la réalisation de ce que vous avez promis, ou des engagements de votre prédécesseur que vous aviez votés. Mais voilà, la campagne électorale a commencé dans votre camp politique, c'est à nouveau le temps des promesses. Vous annoncez 7 M€ de travaux en plus, en 2019, pour les collègues de notre agglomération, c'est très bien, mais allez-vous réellement être en capacité d'honorer cette promesse ? Si au moins, votre surplus fiscal pouvait servir à ça, mais nous en doutons. Nous voterons donc contre ces trois délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots très rapides, d'abord pour dire que la décision en 2015 était une sage décision prise par Gérard Collomb et annoncée pendant la campagne, donc qui n'a surpris personne. Elle nous permettait, d'une part, non pas de sécuriser et d'augmenter le fonctionnement, mais de sécuriser l'investissement à un moment donné, je vous rappelle, 2015, où la baisse des dotations de l'État s'accélérait, 175 M€ par an. Ça nous a permis de sécuriser cette PPI. Alors, il est toujours facile après de réécrire l'histoire en regardant derrière soi, mais nous avons cet engagement-là, il a été tenu.

Aujourd'hui, qu'est-ce que ça nous permet de faire ? Non pas d'augmenter, madame, les dépenses de fonctionnement, et vous le savez puisque nous sommes encadrés par l'État, mais ça nous permet, d'une part, bien évidemment, de poursuivre cette PPI. Je rappellerai simplement les engagements, plus de 580 M€ en 2018 qui ont été engagés sur cette PPI, une PPI qui se déroule de la manière la plus performante possible et nous avons eu l'occasion de le voir ensemble avec l'ensemble des groupes politiques, lors d'une dernière réunion présidée par Michel Le Faou pour montrer comment se déclinait cette PPI.

Alors oui, nous avons une capacité d'investissement. Eh bien oui, et je l'assume comme tel, nous allons pouvoir engager un certain nombre d'investissements qui n'étaient pas prévus et qui nous permettent tout simplement, Madame Balas, de remettre à niveau un certain nombre de collèges qui étaient dans un état difficile, dans un état compliqué, héritage du Conseil départemental, du Conseil général, mais sans jeter la pierre à personne, la mission est devant nous, et nous faisons ce travail-là comme nous allons le faire pour remettre à niveau un certain nombre de ce qu'on appelait les Maisons du Département en Maisons de la Métropole parce qu'il nous paraît important, pour les conditions de travail de nos travailleurs sociaux dans ces Maisons de la Métropole, d'avoir des conditions de travail qui soient à niveau, et donc nous allons continuer à le faire et cet engagement sera tenu.

Je mets les rapports aux voix un par un parce que j'ai compris qu'il y avait quelques positions différentes et pour bien être clair.

Je mets le rapport n° 2019-3387 aux voix :

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Rassemblement national ayant voté contre et les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain, Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et M. Gachet (non inscrit) s'étant abstenus.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport n° 2019-3388 aux voix :

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Rassemblement national ayant voté contre et les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain, Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et M. Gachet (non inscrit) s'étant abstenus.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport n° 2019-3389 aux voix :

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Communiste, Parti de gauche et républicain et Rassemblement national ayant voté contre et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et M. Gachet (non inscrit) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-3390 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Fourniture de carburants en stations-services par cartes accréditées et services associés pour les services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les accords-cadres de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Kabalo étant absent, monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3390. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur, en remplacement de monsieur le Vice-Président KABALO, absent : Il s'agit d'un rapport qui a trait à la fourniture de carburants en stations-services par cartes accréditatives et services associés pour les services de la Métropole de Lyon. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM, en remplacement de monsieur le Vice-Président KABALO, absent.

N° 2019-3393 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Sathonay Village - Mise à disposition de services aux communes pour des missions d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Pareil pour ce dossier. Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3393. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur, en remplacement de monsieur le Vice-Président KABALO, absent : Il s'agit, monsieur le Président, d'un rapport qui concerne principalement Sathonay-Village avec la mise à disposition de services aux communes pour des missions d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention sera rapide sur cette délibération. Le but est simplement de questionner : pourquoi l'action de fourniture d'un service d'assistance en maîtrise d'ouvrage par la Métropole de Lyon à une de ses communes ne rentre pas dans le champ du pacte métropolitain ?

Nous avons beaucoup travaillé pour élaborer ce pacte, en dessiner les contours, en déterminer les objectifs et les missions. Il convient désormais qu'il évolue afin de prendre en compte des besoins nouveaux et non qu'il perde de sa substance et devienne une coquille vide. Nous voterons cette délibération mais nous espérons qu'à l'avenir, de telles conventions seront bien intégrées dans le champ d'action du pacte métropolitain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM, en remplacement de monsieur le Vice-Président KABALO, absent.

N° 2019-3367 - développement solidaire et action sociale - Dispositif d'accueil et d'accompagnement de mineurs par un tiers en protection de l'enfance - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3367. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : L'article 20 de la convention internationale des droits de l'enfant dispose que tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui, dans son propre intérêt, ne peut pas être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciale de l'État. Au titre de la loi relative à la protection de l'enfance, l'accueil et l'hébergement de ces jeunes relèvent des départements qui doivent tout mettre en œuvre pour les accueillir dans des conditions dignes, a minima, jusqu'à leur majorité. La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance affirme la nécessité de diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et des adolescents pris en charge par l'ASE (aide sociale à l'enfance).

Aussi, l'évolution des situations familiales, des profils des mineurs et l'augmentation du nombre de ces jeunes amènent notre collectivité à penser de nouveaux modes d'accueil et de prise en charge. C'est l'objet de ce rapport en conformité avec les objectifs fixés par le projet métropolitain des solidarités, de développer des accueils et des

accompagnements de jeunes qui sont suivis par l'aide sociale à l'enfance chez un tiers. Deux dispositifs sont soumis à votre approbation.

Le premier concerne l'accueil durable et bénévole par un tiers. Cet accueil est réalisé au domicile du tiers et peut être permanent ou non en fonction des besoins de l'enfant. Sont pris en compte donc, dans ce dispositif, les enfants sous représentation légale de la Métropole et, notamment, les mineurs non accompagnés (MNA) qui sont placés sous tutelle de notre collectivité. L'accueil des mineurs non accompagnés, jeunes migrants qui viennent en France pour des raisons liées à la guerre, à des conditions climatiques ou économiques, à l'espoir d'une vie meilleure est un sujet d'actualité tout à fait important pour les départements, et notamment pour la Métropole de Lyon.

À côté des places déjà ouvertes et des 850 qui devraient voir le jour d'ici la fin de l'année, ce dispositif va permettre à ces jeunes de bénéficier d'un lieu d'accueil apaisé, de calme et de sérénité pour envisager leur avenir, une scolarisation et élaborer un projet professionnel. L'accueil du mineur est formalisé par la signature d'un protocole d'accord entre la Métropole et le tiers, définissant les modalités de prise en charge et les obligations de chacun. L'objectif n'est pas de mettre en difficulté des bénévoles dont la démarche est à saluer mais bien de les accompagner dans un accueil de jeunes qui sont difficiles, au passé forcément compliqué. De fait, une indemnisation est nécessaire pour que cela fonctionne. Ce montant sera donc identique à l'indemnité d'entretien des collaborateurs occasionnels, soit 19,40 € par jour.

Le deuxième dispositif présenté dans cette délibération concerne le parrainage de proximité. Le parrainage de proximité concerne des enfants au domicile de leurs parents ou des enfants ayant un parcours de vie en institution, pour lesquels il est important de créer des liens avec des adultes, différents des professionnels qui les accompagnent et qui pourront ainsi leur apporter une richesse supplémentaire et complémentaire, une ouverture d'esprit et un soutien personnel, qu'il s'agisse du jeune ou de ses parents. L'accueil des parrains et des marraines est assuré par le secteur associatif. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour monsieur le Conseiller Gachet (non-inscrit).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération s'appuie sur les dispositions du code de l'action sociale et des familles (CASF) qui autorise de confier un enfant à un tiers, dans le cadre d'un accueil durable et bénévole. Une telle décision repose sur une évaluation de la situation des enfants et jeunes concernés. Accueil et parrainage s'exercent dans le cadre de l'intérêt de l'enfant. L'accueil durable et bénévole par un tiers, comme le parrainage de proximité, permet un accueil hors institut et, de ce point de vue, apporte aux enfants et aux jeunes un lien social élargi et positif. Les moyens alloués dans cette délibération correspondent aux besoins.

Nous ne pouvons que soutenir cette orientation. Cependant, nous devons aussi souligner une préoccupation. En effet, l'accueil bénévole ne se substitue pas à l'encadrement professionnel qui demeure le socle de la protection de l'enfance. L'intervention des éducateurs, assistantes sociales, psychologues, mais également d'un personnel administratif est indispensable, autant pour le choix des accueillants que pour le suivi des jeunes ainsi pris en charge. Or, nous faisons le constat que les services de la protection de l'enfance sont, de façon récurrente, en tension sur de nombreux territoires. Le suivi de chacun des jeunes confiés à la Métropole est fait de tâches multiples qui parfois s'additionnent. Les temps de déplacement viennent aussi augmenter la charge de travail.

Il faut enfin tenir compte d'engagements supplémentaires qui ne sont pas toujours planifiables. Ainsi, les informations préoccupantes mobilisent chaque travailleur social et l'augmentation des signalements est notable dans l'ensemble des secteurs. Dans ce contexte, chaque territoire devrait pouvoir compter sur des équipes éducatives et administratives au complet. Ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur la délibération suivante, pourtant je voudrais ajouter quelques mots en lien direct avec la présente. Je me permets d'insister une fois encore sur l'importance d'établir effectivement l'observatoire départemental de la protection de l'enfance. Cette instance prévue par la loi du 5 mars 2007, c'est-à-dire depuis 12 ans, reste encore à l'état de projet. Faut-il, une fois de plus, mettre en avant l'importance de la connaissance sans laquelle aucune action efficiente n'est possible ? Faut-il rappeler, dans le contexte actuel, combien le réajustement des moyens est subordonné à la connaissance ?

Il reste peu de temps dans ce mandat pour avancer encore. Souhaitons tout de même que notre Métropole verra la naissance de l'observatoire départemental auquel la loi confère et je cite : "une place stratégique dans la définition et le suivi des politiques locales de protection de l'enfance", ce qui nous ramène à ce que je viens de souligner sur l'encadrement de l'accueil par les tiers. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de huit minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus. Ce rapport soulève bien des questions s'agissant...

(Militants dans le public qui scandent "mineurs en danger").

Mme la Conseillère IEHL : Voilà une des questions qui sont posées par le public en colère.

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, madame, poursuivez.

Mme la Conseillère IEHL : Ce rapport soulève bien des questions s'agissant des MNA...

M. LE PRÉSIDENT : On écoute, s'il vous plaît. Allez-y, je vous en prie.

Mme la Conseillère IEHL : Également concernés, également concernés je dis bien, pas seulement, mais concernés par ce dispositif d'accueil et d'accompagnement de mineurs par un tiers en protection de l'enfance. Le projet pour l'enfant, cité par l'article L 221-2-1 du code de l'action sociale et des familles, outil de suivi mis en place par l'administration, vise à garantir son développement physique, psychique, affectif, intellectuel et social dans une approche pluridisciplinaire. Ce document détermine la nature et les objectifs des interventions menées en direction du mineur, de ses parents et de son environnement, leur délai de mise en œuvre, leur durée, le rôle du ou des parents et, le cas échéant, des tiers intervenant auprès du mineur. L'élaboration du projet pour l'enfant comprend une évaluation médicale et psychologique du mineur, afin de détecter les besoins de soin qui doivent être intégrés au document.

Alors, nous posons la question suivante : comment penser que ce suivi de l'enfant et des familles accueillantes sera plus efficient que celui aujourd'hui défaillant réalisé par l'administration ? En effet, selon les travailleurs sociaux qui dénoncent le manque de moyens, pour une effectivité du suivi des jeunes mineurs non accompagnés étrangers lorsqu'ils sont pris en charge dans des dispositifs spécifiques, ces jeunes souffrent d'un encadrement minimum, d'un hébergement inadapté. 850 jeunes sont placés dans des hôtels dans des conditions souvent indignes. Certains ne sont pas scolarisés ; d'autres sont remis à la rue après les avoir fait poursuivre par le parquet et la PAF (Police aux frontières). Un récent rapport très intéressant issu d'une mission d'information réalisée par des groupes d'opposition de gauche, est-il utile de le préciser, dans le Département de l'Isère, dresse un bilan très mitigé sur ce dispositif d'accueil par des familles mis en place par le Conseil général.

Il semble que la très forte augmentation du public ait créé une tension sur la capacité de placement et que cette contrainte se soit traduite dans la pratique par la réalisation d'enquêtes, mais *a posteriori* (je parle toujours du Département de l'Isère). Il semble important de rappeler que dans la grande majorité des cas, les familles d'hébergement assument leur responsabilité dans un cadre de bienveillance, pour autant, à la date de l'entretien, seuls trois chargés de famille contrôlent les 350 familles. Quelles sont donc les limites et carences de cet accueil par des familles d'hébergement ? La mission des assistants familiaux est d'accueillir dans leur foyer des enfants ou adolescents confiés au Département au titre de l'enfance en danger. Ce rôle est considéré comme un véritable travail.

En effet, pour exercer ce métier, il est nécessaire d'obtenir un agrément. Les critères sont, je cite : "des conditions d'accueil garantissant la sécurité, la santé et l'épanouissement des mineurs et des majeurs de moins de 21 ans. La personne doit posséder des aptitudes éducatives et suivre une formation de 60 heures minimum". Or, les familles d'hébergement des jeunes mineurs, quant à elles, ne semblent pas faire l'objet d'un suivi et d'un contrôle suffisants. Cette situation de déficit en termes de formation, je parle toujours de l'Isère et de suivi des familles, a des conséquences pour l'ensemble des professionnels qui voient leur métier et leurs pratiques impactés et qui ne sont pas forcément formés.

À noter quand même qu'en Isère, les familles reçoivent un prix de journée de 25 € par jour contre 19,40 € proposés par la Métropole de Lyon. Tenant compte de ces remarques critiques vis-à-vis de ce dispositif, il nous semble qu'une autre solution de type appartement diffus et partagé entre plusieurs MIE (mineurs isolés étrangers) et accompagnés par des travailleurs sociaux formés aux problématiques spécifiques des parcours souvent tragiques de ces jeunes, offrirait une solution plus adaptée, notamment pour permettre à ces jeunes de vivre collectivement et de tisser entre eux des liens de solidarité.

Par ailleurs, le dispositif que vous nous présentez aujourd'hui souffre d'un manque d'informations, s'agissant des moyens en personnel, en termes de formation et de financement susceptibles de réaliser un véritable suivi et non un énième effet d'annonce.

En outre, nous demandons que soient réalisés un bilan des ateliers conduits par la Métropole avec les associations concernées, un tableau des MNA placés en foyer et accompagnés par rapport au nombre total actuel de jeunes en errance, le nombre de jeunes considérés comme majeurs par rapport au nombre de jeunes se présentant à Forum réfugiés, le rapport entre les aides de l'État en prix de journée et nombre de jours et le coût de prise en charge par

des familles bénévoles. Ainsi, de nouvelles mesures sont annoncées dans un cadre, je cite : "contraint aux plans réglementaire et financier", ouverture de places à un prix de journée inférieur de 60 à 70 % à celui alloué par l'État et aujourd'hui, appel au bénévolat de l'accueil par un tiers familial ou une forme d'institutionnalisation de lieux de répit gérés par des militants et dans des conditions matérielles délétères, une réduction drastique du taux d'encadrement en personnel spécialisé, la poursuite par le prestataire chargé de l'évaluation de la minorité des jeunes d'une politique du soupçon et des entretiens expéditifs, des jeunes laissés à la rue en attendant cette évaluation, avec un recours des tests osseux qui perdurent dans certains cas, parfois même avant que le jeune ait été rencontré par la juge, alors que le Conseil constitutionnel vient d'être saisi pour interdire justement ces pratiques qui portent atteinte aux droits des enfants.

Enfin, le fichage des MIE avec la mise en place du fichier biométrique dit AME (aide médicale d'État) qui vise à transformer la protection de l'enfance en politique de contrôle des flux migratoires. Toutes ces mesures ne contribuent absolument pas à l'accueil et au respect de la dignité des enfants tant elle déroge aux obligations légales et je dirais morales de notre collectivité en termes de protection de l'enfance et signent un manque criant d'humanité. Il ne doit pas y avoir de sous-protection de l'enfance. Je vous remercie. Nous voterons contre ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Quatre minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Nous interviendrons de manière commune avec le groupe La Métropole autrement.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit dans cette délibération de formaliser un cadre d'intervention pour l'accueil de mineurs dans des familles volontaires. Nous souscrivons, bien sûr, à ce dispositif qui va permettre de développer les pratiques d'accueil de mineurs par des particuliers volontaires, mineurs pris en charge par l'ASE, ce seront des mineurs qui ne sont plus dans leur famille ou des mineurs non accompagnés, pour un accueil ponctuel chez des citoyens qui le souhaitent, sur des durées et des fréquences à définir entre le jeune, le service social et la famille. Pour le mineur comme pour la famille, se tissent alors des liens importants qui contribuent au développement affectif et social du jeune et quand il s'agit d'un mineur non accompagné, s'ajoute une dimension interculturelle très importante, d'autant plus importante en ces temps où nous avons besoin de mieux nous connaître les uns les autres.

Alors, pour nous, pour notre groupe, il ne s'agit pas d'un accueil au rabais, mais d'un accueil qui doit être complémentaire au service public assuré par notre collectivité avec le suivi assuré par les travailleurs sociaux de la Métropole de Lyon. Bien sûr, il ne s'agit pas de se décharger sur des citoyens volontaires puisque les jeunes en question resteront suivis par les travailleurs sociaux de nos services. Évidemment, travailleurs sociaux et équipes qui doivent avoir les moyens et être en nombre suffisant pour que notre collectivité assure toutes ses obligations vis-à-vis de ces jeunes dans toutes les dimensions.

Alors, nous saluons cette initiative, mais nous souhaitons aussi rappeler que pour les MNA, la création de places d'aide sociale à l'enfance ainsi que celles en accueil de jour et en hébergement temporaire que monsieur le Président vous avez annoncées fin 2018, pour nous, cela constitue toujours une priorité, voire une urgence pour de nombreux jeunes, ceux qui sont dans les squats, mais aussi ceux qui sont hébergés chez des citoyens avant évaluation et ceux qui sont pris en charge par l'ASE, mais encore logés à l'hôtel et qui ont besoin d'un véritable accompagnement éducatif, social et sur le plan de la santé. Nous savons que les équipes de la Métropole et les associations partenaires sont mobilisées pour ouvrir des places cette année, mais nous insistons sur une mise en œuvre accélérée comme le permettent les textes quand il s'agit d'étendre des activités associatives déjà à l'œuvre. Comptant sur votre détermination, monsieur le Président, nous vous confirmons notre volonté d'avancer avec vous et notre engagement sur ce sujet difficile. Nous voterons cette délibération. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, ce n'est pas tant le contenu de cette délibération qui nous dérange, mais plutôt ce qu'elle ne dit pas au regard de la situation toujours très préoccupante des mineurs isolés et, notamment, des mineurs isolés étrangers. Une petite phrase attire notre attention, concernant l'accueil durable et bénévole : "sont pris en compte, notamment, les mineurs non accompagnés placés sous tutelle de la collectivité."

S'il faut soutenir la bonne volonté et la solidarité, nous souhaitons qu'elles ne se substituent pas à la responsabilité des pouvoirs publics, et dans ce cas très précis, de notre collectivité. L'inquiétude des associations demeure très grande en effet quant à l'accueil, la protection et l'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés. Cette inquiétude existe d'abord au regard de la situation dans la Métropole. Les associations de solidarité alertent quant aux conditions d'accueil et d'accompagnement des mineurs concernés, qui demeurent très en-deçà des besoins. Le recours à des solutions dictées d'abord par un souci d'économies, pour rentrer dans un cadre budgétaire national marqué par l'austérité imposée aux collectivités est dénoncé.

Ainsi, de nouvelles places pourraient être ouvertes à des prix très inférieurs à celui des MECS (Maisons d'enfants à caractère social). Le recours aux chambres d'hôtel, de qualité parfois discutée, reste très présent, trop important. Et cela tire vers le bas toutes les conditions d'accueil de tous les mineurs placés sous la protection de l'enfance, ce risque existe. La convention concernant le collège Scève n'est toujours pas signée ; nous n'assumons donc pas nos responsabilités par rapport à ce qui est quasiment devenu un lieu d'hébergement.

Vous reconnaissez vous-même qu'il nous manque 1 350 places d'hébergement et 300 places d'accueil de jour. Le décret de janvier 2019 est un autre sujet d'inquiétude pour les associations puisqu'il crée un fichier des mineurs étrangers avec empreintes et numérisation. C'est la première fois, dans notre pays, depuis très longtemps qu'est créé un tel fichier des enfants ; cela suscite une indignation de nombreuses associations et jusqu'au défenseur des droits, Jacques Toubon. Il s'inscrit dans l'esprit de la loi Asile et immigration qui doit beaucoup à monsieur Gérard Collomb, dont il faut remarquer -si je puis me permettre- qu'il a su partir juste à temps d'un Gouvernement qui est aujourd'hui en très grandes difficultés.

Répression plutôt qu'accueil et protection marque ce projet qui crée donc un fichier d'enfants. Et cela va faciliter la mise en cause de minorités qui fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats puisque des jeunes en situation d'arrivée, en situation très précaire, se trouveront en grande difficulté pour se défendre et pour faire valoir leurs droits. Nous avons d'ailleurs dénoncé fortement au Sénat ce projet indigne et déshonorant pour notre pays. C'est pourquoi, monsieur le Président, d'une part, nous nous abstenons sur cette délibération, et d'autre part, nous vous demandons solennellement de ne pas appliquer ce décret dans la Métropole comme l'ont déjà décidé certains départements, comme la Seine Saint-Denis.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère LE FRANC : Monsieur le Président, j'interviens au titre de La Métropole autrement, mais aussi au titre du groupe Socialistes et apparentés. L'accueil par des tiers de jeunes mineurs est une nouvelle possibilité dont nous doterons notre collectivité. Ce type de dispositif existe ailleurs, dans d'autres départements, et nous pouvons, voire même devons, tirer bénéfice de leur évaluation. Nous souhaitons mettre l'accent cet après-midi sur quelques points, car l'accueil est un acte important, fondement même de l'inclusion. Les tiers accueillants, mais aussi les parrains ou marraines s'engagent et nous permettent de diversifier les formes d'appui aux jeunes mineurs. C'est une bonne chose pour des jeunes qui n'ont connu que des structures collectives ou pour d'autres qui sont à la rue.

Ce dispositif est le moyen d'élargir les horizons de tous, ce qui signifie changer les regards des uns et des autres, décroiser les silos que nous contribuons tous à mettre en place. Le suivi des jeunes est de la compétence de notre collectivité, elle le fait depuis des années en fonction des moyens dont elle se dote. Mais notre institution doit elle aussi faire un pas de côté par rapport à ses pratiques habituelles, car l'accompagnement des accueillants devient alors de sa responsabilité et cela nécessite une vraie mission. Nous savons que les besoins des jeunes de sortir même ponctuellement des structures collectives sont importants. Cette possibilité leur permettra de toucher une autre réalité, mais face à leur fragilité, nous avons le devoir d'assumer et, si je puis me permettre, d'assurer.

Si le contrôle des accueillants et de leurs interventions sont décrits dans la délibération, et sont essentiels, il me semble que nous pouvons et devons aller au-delà. Aller plus loin si nous souhaitons être à la hauteur des besoins des accueillants, mais aussi des accueillis, pour ne pas accroître les fragilités ou les situations de précarité comme le relèvent les rapports d'évaluation d'autres départements : familles accueillantes précarisées, concentration géographique des hébergements. Le soutien aux accueillants doit donc être organisé pour qu'ils se sentent étayés s'ils en ressentent la nécessité, si des interrogations se font jour, car les failles des uns rejailliront sur les autres.

Mettons en place des lieux d'appui, d'écoute des accueillants, aidons-les à s'informer, se former s'ils le souhaitent. Prendre appui sur les volontés citoyennes, reconnaître que chacun a sa place dans la mise en œuvre des solidarités, c'est une réelle plus-value dans notre société. Dans la Métropole, un certain nombre de collectifs citoyens ont permis l'accueil de mineurs non accompagnés chez des particuliers. Des citoyens se sont substitués aux carences des institutions pour ne pas laisser ces jeunes à la rue. Ces collectifs ont fait et font entendre leurs voix et ont permis de faire bouger quelques collectivités. La place que nous leur accordons doit donc bien s'ajouter à celle de notre collectivité, ne pas se substituer à notre obligation d'accueil et d'inclusion. Notre responsabilité est grande, des débats réguliers, déjà demandés de notre politique de solidarité, sont plus que nécessaires. Nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Madame Laurent, vous voulez dire un mot ?

Mme la Vice-Présidente LAURENT : Oui, merci monsieur le Président, je vais peut-être redonner quelques éléments de contexte pour dire, déjà dans un premier temps, que la délibération qui vous est présentée aujourd'hui, présente un dispositif qui rentre dans le cadre global de la protection de l'enfance, donc au bénéfice des enfants qui sont sous le giron de la protection de l'enfance et incluant, bien sûr, les mineurs non accompagnés.

Je vais peut-être revenir sur les différentes interventions qui ont été faites cet après-midi. On est bien d'accord, monsieur Gachet, que l'accueil bénévole n'est pas une substitution à l'accompagnement professionnel qui est prévu dans le cadre du dispositif qui vous est présenté aujourd'hui. Madame lehl, sur le manque de moyens, je pense que la Métropole n'a pas à rougir de ce qu'elle fait depuis presque un an en faveur des mineurs non accompagnés, parce que je vous rappelle que le budget a été doublé l'année dernière. Nous sommes passés à un budget de 50 M€ en faveur des mineurs non accompagnés.

Tout au long de l'année 2019, ce sera donc 850 places d'hébergement temporaire et d'accueil provisoire d'urgence qui seront donc créées, avec la création également de 500 places d'hébergement et d'accompagnement et dans les choses qui sont prévues également, il y a la création d'un dispositif d'accompagnement de jour qui compte plus de 300 places.

Pour revenir aussi sur la question du fichier, on peut le prendre comme un outil de contrôle, mais je pense qu'il faut plutôt le voir comme un outil de suivi des jeunes, des jeunes qui changent parfois de département, et qu'il est bon de suivre et de pouvoir accompagner d'un département à l'autre. Sur les associations qui accompagnent aujourd'hui les mineurs non accompagnés, elles sont bien évidemment en lien étroit avec la DPPE (Direction de la prévention et de la protection de l'enfance), ce qui fait que les associations sont, bien entendu, accompagnées par la Métropole. Et c'est, bien entendu madame Vessiller, un dispositif complémentaire aux dispositifs qui sont déjà mis en place. Voilà, monsieur le Président, en quelques mots ce que je pouvais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quelques mots d'abord pour dire, je crois, Murielle Laurent l'a dit, nous n'avons pas à être fiers, mais nous n'avons pas à rougir de ce qui se fait sur ce sujet-là. Il faut d'abord chasser peut-être un peu la caricature ou les mauvaises informations. La Métropole n'envoie pas la PAF pour aller chercher des enfants dans les hôtels. La Métropole ne demande pas de contrôle osseux, il y a dix cas, je crois, par mois et c'est à la demande du parquet, donc ce n'est pas à la demande de la Métropole. Aucune demande de la Métropole n'est faite en ce sens-là.

On ne fait pas des économies sur l'hébergement puisqu'en réalité, on dédie des fonds publics à l'accompagnement. Donc ce ne sont pas des économies ; c'est du plus, en quelque sorte, que nous proposons ici dans cette délibération.

Je ne vais pas rappeler, parce que j'ai eu l'occasion de rappeler à maintes reprises le phénomène et la saturation de tous les moyens d'accueil et que tout ce qui peut être fait et accompagné doit être fait et doit être accompagné ; donc, je ne vais pas revenir sur ces chiffres-là. Je ne vais pas revenir sur le doublement de notre propre budget sur ces questions-là.

Beaucoup d'associations ont déposé des projets et la réalité c'est qu'un certain nombre d'associations, et quand vous les côtoyez, pour celles et ceux qui viennent dans ces groupes de travail le savent, elles se démènent plutôt pour recruter des professionnels, pour recruter et trouver des professionnels pour accompagner ces différents dispositifs. On a mobilisé tout ce qu'on pouvait mobiliser ; on va continuer à le faire de manière extrêmement forte.

Voilà ce que je peux en dire, on a tellement dit de choses. Sur la scolarité, puisque cela a été évoqué, on est tributaire des affectations décidées par l'Éducation nationale, qui elle-même est en grande difficulté pour répondre à ce phénomène et pour assurer la prise en charge de l'ensemble de ces publics. Sur les accompagnements, ma foi, les jeunes ne posent pas les mêmes problèmes, et pour certains qui ici travaillent en étroite collaboration, ne posent pas le même problème sur le plan éducatif et, bien évidemment, les problématiques elles sont davantage centrées sur des questions d'accompagnement psychologique, sur des questions d'insertion sociale, professionnelle, de régularisation administrative.

Sachez que ce n'est pas une philosophie de l'économie qui est présentée ici, mais bien évidemment, plutôt une adaptation des moyens de la protection de l'enfance aux enjeux qui aujourd'hui s'opposent à elle. Madame lehl, vous avez demandé un rendu des groupes de travail ; c'est plus qu'un rendu. Nous allons avoir l'occasion de le faire, bien évidemment, mais aussi de montrer qu'un certain nombre de propositions qui sont faites par ces groupes de travail sont déjà en mouvement et certaines vont produire un certain nombre de résultats. Voilà ce que je pouvais en dire de manière très rapide. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Rassemblement national et Groupe de réflexion et d'action métropolitaine (GRAM) ayant voté contre et le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2019-3368 - développement solidaire et action sociale - Signature de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public enfance en danger (GIPED) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3368. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Merci. Cette délibération a pour objet d'assurer la participation de la Métropole au Groupement d'intérêt public enfance en danger. Le GIPED a été créé sous la forme d'une personne morale de droit public. Conclue pour six ans, cette convention constitutive du GIPED date du 11 mars 2012 et elle a été renouvelée lors de la dernière assemblée générale du 22 novembre 2017. Elle régit le fonctionnement de ce dernier qui comprend une assemblée générale et un conseil d'administration. Sa prise en charge financière est assurée à parts égales par l'État et les départements, en application d'un décret annuel qui fixe la part de chaque collectivité. La participation de la Métropole au titre de l'année 2018 était de 43 641 €. Le GIPED gère deux entités, la première : le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger et la deuxième, l'observatoire national de la protection de l'enfance. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu une intervention de quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2019-3373 - développement solidaire et action sociale - Personnes âgées - Attribution de financement aux structures œuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2019 de la Conférence des financeurs - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3373. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Oui, monsieur le Président, chers collègues, cette délibération vise à attribuer des subventions à des organismes, associations, qui montent des actions en prévision de la perte d'autonomie, pour éviter que des personnes âgées soient en isolement ou alors appelées à quitter leur domicile prématurément. Donc, toute cette somme qui nous vient de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et qui est prévue dans le cadre de la loi de 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, c'est exactement la même démarche que celle qui vous a déjà été présentée l'an dernier.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2019-3374 - développement solidaire et action sociale - Vénissieux - Bron - Caluire et Cuire - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Chassieu - Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2019 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et au Réseau intermed - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2019-3374 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2019-3417 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 1er - Lyon 2° - Coeur Presqu'île - Réaménagement des places Louis Pradel et Tolozan - Approbation du programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président LE FAOU, absent momentanément : Monsieur Le Faou a disparu de la circulation. Je rapporte le dossier n° 2019-3417 qui a reçu un avis favorable de la commission pour le réaménagement des places Louis Pradel et Tolozan.

La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Oui, monsieur le Président, chers collègues, le plan de reconfiguration de certains espaces publics de la Presqu'île m'invite, en tant qu'écologiste, à saluer cette prise en compte des nouveaux usages et de leur coexistence imposant des aménagements tout en proposant deux axes d'amélioration.

En effet, le texte laisse penser que les touristes et riverains de l'Hôtel de Ville pourront se déplacer à pied, en trottinette ou à vélo en toute sécurité, et c'est incontournable, nous en sommes bien d'accord. Toutefois, lorsque ces mêmes personnes regarderont le Rhône, il leur faudra fermer les oreilles et les yeux et peut-être se boucher le nez et fermer la bouche.

Si plus en amont cours d'Herbouville, dans le 4° arrondissement, un aménagement de "notre aire" se fait, faisant la part belle aux transports en commun, aux vélos, à la végétation, la continuité n'est hélas pas assurée jusqu'à Perrache. Les écologistes proposent que soient rapidement étudiés des aménagements cohérents avec cette vision apaisée et respirable de l'espace public, avec des voies dédiées aux transports en commun, tout en y intégrant, bien entendu, les navettes fluviales sur le Rhône, des aménagements adaptés aux vélos dans les deux sens et un intégrant la montée en puissance des usages des vélos-cargos, puisque nous allons mettre en place la zone à faibles émissions. À quoi cela servirait-il de s'engager dans un plan climat air-énergie territorial si, dans le même temps, nous n'adaptions pas notre voirie ?

Nous rappelons qu'une telle Presqu'île apaisée favorisera le maintien d'une diversité d'activités, le lien entre habitants, la bonne qualité de notre environnement sonore et de notre air. Les écologistes vous proposent que la Presqu'île reflète les ambitions du plan climat, vous l'aurez compris !

Avant cet horizon 2030, nous vous invitons dès ces travaux à lever un gros "point noir vélos" qui est l'entrée-sortie de la place Tolozan et la connexion avec le pont Morand. Monsieur le Président, chers collègues, sécuriser les piétons, c'est bien et c'est pourquoi nous votons favorablement pour cette délibération. Les laisser respirer à très moyen terme, ce sera encore mieux, alors faisons-le ! Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Oui, monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est soumise est la neuvième en deux ans et demi concernant le projet Coeur de Presqu'île. Certes, la première d'entre elles a été examinée en commission d'urbanisme habitat, logement et politique de la ville, la délibération n° 2019-3417 sur laquelle nous nous penchons actuellement, et l'autre en commission déplacements et voirie, c'est-à-dire dans les

derniers paragraphes de la délibération n° 2019-3338, faisant passer le coût initial de 23 M€ à 51 M€, dont près de 8 M€ en frais d'études et d'honoraires, de maîtrise d'œuvre, et/ou de maîtrise d'ouvrage.

Le 10 novembre 2016, nous approuvons une demande de budget d'études, pour un montant de 1,8 M€. Le 11 septembre 2017, nous approuvons le lancement de ces travaux pour un montant total, toutes taxes comprises, de presque 27 M€, dont 3,6 M€ d'études et d'honoraires. Et aujourd'hui, on nous demande d'approuver pour ce même projet, en deux délibérations, une présentée en commission d'urbanisme habitat, logement et politique de la ville, comme je viens de dire et l'autre en commission déplacements et voirie, un nouveau budget de 22,7 M€, dont 2,34 M€ de frais d'études et d'honoraires, 3,4 M€ représentant l'augmentation des devis initiaux des entreprises qui, excusez-moi l'expression, privilégieraient et loucheraient vers les chantiers du Grand Paris en région parisienne et ne voudraient pas s'engager à moyen terme sur les prix.

Par ailleurs, si vous prenez la peine de lire l'énoncé de la délibération n° 2017-2014 du 11 septembre 2017 et celui de la présente délibération, vous constaterez que plusieurs paragraphes relèvent du copié-collé. Nous comprenons que les abords de l'Hôtel de Ville de Lyon, cœur historique, puissent être considérés comme un élément ou l'image emblématique que l'on donne à voir. Cependant, si les travaux de remise en état s'imposaient pour les places des Terreaux et Louis Pradel, ceux engagés dans les rues de la République et de Victor Hugo, déjà refaites il y a moins de 25 ans, auraient pu attendre un peu le prochain mandat, soit dans juste un an, à l'instar de ce qui est demandé dans plusieurs communes dans le cadre des projets pluriannuels d'investissements, les communes étant invitées à accepter un glissement de leur projet des PPI sur le prochain mandat, soit en raison du retard des financements moins disponibles.

À cet égard, le groupe Synergies-Avenir avait souhaité, dès la fin 2001, que soit établie la règle des trois sphères et des trois tiers, à savoir une répartition équitable des investissements entre les projets dits d'agglomération, c'est-à-dire structurants et dont la dimension participait au rayonnement et à tous les habitants de l'agglomération, les projets d'investissement pour les villes-centres, Lyon et Villeurbanne, et enfin une enveloppe dédiée aux projets d'investissements dans les communes hors centre-ville, la répartition entre les trois sphères étant entendue à parts égales.

Or, un glissement de sémantique est apparu depuis ce mandat, et sont désormais évoqués trois tiers : les projets dits territorialisés, ceux de proximité et ceux métropolitains. Si nous en comprenons que la logique sied moins à la transparence, les projets des villes-centres, et en particulier de Lyon, se retrouvent aisément dans chacun de ces trois nouveaux tiers.

Ainsi, bien qu'en fin de mandat, nous redemandons, comme c'est le cas depuis le début : quels sont les critères définissant les priorités d'investissement ? Quels sont les coûts prévisionnels et réels affectés à chaque projet ? Comment est-il possible que certains projets connaissent de tels dépassements, et ce, de façon récurrente ? Sur quelle base sont déterminés les montants et les coûts des travaux d'études, des appels d'offres ? Quelles sont les mesures prévues en cas de retard ? Doit-on accepter toutes les conditions, sans mot dire, des maîtres d'œuvre alors que la Métropole est, à l'instar des collectivités territoriales, l'un des principaux investisseurs ?

Enfin, nous pouvons nous étonner que certaines pratiques en interne voient les projets inscrits en PPI décalés et opérer un glissement vers le mandat suivant, faute de ressources, alors que, parallèlement, des opérations conséquentes non prévues en début de mandat peuvent bénéficier de ressources. Les fonds dégagés de ce qui nous apparaît comme n'étant pas prioritaire et non argumenté, d'ailleurs, auraient ainsi permis un appui au plan Oxygène par le financement des investissements du SYTRAL. C'est aujourd'hui que nous respirons mal. Jacques Chirac disait déjà, il y a plus de dix ans : "La maison brûle, devons-nous attendre 2025 pour mieux respirer ?". Vous comprendrez, monsieur le Président, qu'à titre personnel, je ne peux pas voter favorablement cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Oui, monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne la requalification des places Tolozan et Louis Pradel dans le 1^{er} arrondissement de Lyon. Malgré des travaux de réparation entrepris en 2017, force est de constater que des dysfonctionnements persistent sur cet espace qui n'est pas à la hauteur de son statut de porte d'entrée de la Presqu'île. Cette requalification doit permettre à la fois de gérer les flux importants de piétons et de cycles qui viennent des pentes, comme du pont Morand par exemple, mais aussi de ménager les espaces de repos, de loisirs, pour flâner, qu'on soit du quartier ou de passage.

Cette requalification doit aussi permettre de végétaliser le secteur et, par la même, de lutter contre les îlots de chaleur pour une ville plus agréable, moins sensible aux périodes de canicule dont on sait qu'elles vont s'amplifier, et c'est un enjeu majeur dans ce quartier dense du centre de Lyon. Au-delà du confort des habitants et des usagers, ces espaces publics rénovés permettront de mettre en valeur deux monuments lyonnais, l'Opéra bien sûr, mais aussi la Maison Tolozan, un de nos plus beaux hôtels particuliers du XVIII^e siècle, un témoin des grandes heures de la soierie lyonnaise.

Et bien sûr, je pense que vous le savez, c'est aussi un spot assez connu des skateurs jeunes et moins jeunes. Si ces places et leurs usages si différenciés illustrent fort justement cette alliance entre préservation du patrimoine, du cadre de vie et des coutumes lyonnaises, et l'intégration des nouveaux usages, des innovations, une alliance que nous souhaitons développer, le projet Cœur de Presqu'île a été voté par notre assemblée en avril 2018 pour requalifier les espaces publics de notre centre-ville historique, espaces publics qui vieillissent prématurément du fait de leur fréquentation et qui nécessitent une rénovation.

Ce projet est basé sur un principe d'intervention différencié en fonction de l'état des espaces publics et il prévoyait initialement une simple remise en état de ces places. Suite à l'évolution du diagnostic et de nouveaux enjeux, il est apparu nécessaire de requalifier complètement les places Tolozan et Pradel sans remettre la nécessité et l'urgence qu'il y avait à effectuer les réparations prévues. Cette requalification s'inscrit pleinement dans l'esprit du projet Cœur de Presqu'île, celui d'une amélioration et d'un embellissement des espaces publics de la Presqu'île pour être à la hauteur du site.

La Métropole est un outil de solidarité territoriale, de redistribution entre territoires et c'est aussi un outil de cohérence de l'action publique entre les 59 communes qui la composent en fonction de leurs caractéristiques, patrimoines à conserver, potentiel de développement à accompagner.

La Métropole doit aussi prendre soin de sa ville-centre, un aménagement du territoire équilibré passe par une centralité dynamique, nous le savons, nous le voyons. Nous avons le contre-exemple de nombreuses villes moyennes en déclin, malades de leur centre-ville. Nous devons donc agir pour maintenir le dynamisme de nos polarités et, donc de celle de la Presqu'île. La Presqu'île est un site qui appartient à tous les Lyonnais, à tous les Grand Lyonnais et même au-delà puisqu'il est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. C'est aussi le principal pôle commercial de l'agglomération. Valoriser et embellir la Presqu'île, c'est donc améliorer le cadre de vie de tous les métropolitains, mais aussi participer au rayonnement touristique et commercial ainsi qu'à l'attractivité de notre Métropole. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, je vous prie déjà de bien vouloir m'excuser pour ne pas avoir été là en début de présentation de ce rapport, j'étais retenu dans une réunion à l'extérieur. Je vais juste rappeler un certain nombre d'enjeux au regard de ce programme de réaménagement de la place Louis Pradel et de la place Tolozan. Comme l'ont souligné un certain nombre d'intervenants, ce site est un site qui a une valeur universelle exceptionnelle, qui est très fortement fréquenté.

C'est un des points d'entrée aujourd'hui majeur sur la Presqu'île et notamment lorsque l'on vient du 6^e arrondissement. C'est un site majeur sur le plan patrimonial avec, aujourd'hui, un certain nombre d'éléments qui l'abondent : je pense, bien évidemment, à l'Hôtel de Ville de Lyon, je pense à l'Opéra et puis, bien évidemment aussi, à la Maison Tolozan, comme le soulignait tout à l'heure notre collègue Anne Brugnera.

C'est un espace public qui est emblématique et structurant et qui contribue fortement à l'attractivité de la Métropole, et donc, il convient aujourd'hui, au regard d'un certain nombre de dysfonctionnements qui ont été constatés sur cet espace public, et je rappelle ici que les derniers grands aménagements de cet espace public remontent non pas aux années 90, mais au tout début des années 80, car ils sont la suite de la mise en œuvre de la ligne du métro A qui passe dans le tréfonds de cette place. Et, à l'issue des travaux et de la mise en service de la ligne de métro A en 1976, la Communauté urbaine de l'époque avait donc engagé les travaux d'aménagement de cette place et la réalisation du parking de stationnement souterrain Hôtel de Ville.

Donc aujourd'hui, je dirais, nos modes de vie, nos conditions d'exercice de la ville ont évolué. Cet espace public a été aussi dégradé au regard des nombreux usages dont il est le support et il convient donc d'anticiper sa remise en état et sa refonte dans un souci intégrant notamment un certain nombre de points que sont le retour de la nature en ville et le fait que l'on ait un espace qui soit moins minéral et qui prenne plus en compte un certain nombre de nouveaux modes de déplacements, que ce soit les modes doux, enfin la marche à pied, ou l'usage des deux roues qui est fréquent à cet endroit-là.

Donc voilà, c'est un peu l'objet de ce projet en rappelant que ce projet avait été, dès le départ, et lorsque le projet Cœur de Presqu'île avait été annoncé par le Président de la Métropole à l'époque, en l'occurrence Gérard Collomb, il avait été bien précisé que ce projet serait lancé en concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de ce mandat et réalisé ensuite dans le mandat suivant. Cela faisait partie des engagements qui avaient été pris lorsque le projet Cœur de Presqu'île avait été présenté ici devant le Conseil de la Métropole, ainsi que lors d'une conférence de presse dédiée à cet aménagement.

Et je rappelle juste, et pour répondre, notamment, à l'intervention de notre collègue Pierre Diamantidis, que seuls l'étude et le dédommagement des équipes candidates seront engagés par l'autorisation de programme soumise au vote et l'assemblée devra de nouveau être sollicitée pour l'engagement de la maîtrise d'œuvre et des travaux.

Donc, il n'y a pas d'individualisation aujourd'hui de ces travaux dans le cadre de cette mandature. Nous ne votons que l'autorisation de programme qui permettra le dédommagement des équipes qui vont concourir dans le cadre de ce projet.

Ensuite, second élément concernant la PPI proprement dite : si on regarde, et notamment pour faire suite à l'intervention de notre collègue Pierre Diamantidis, et notamment sur la répartition des trois sphères, nous sommes aujourd'hui dans une PPI qui est à la fois une PPI d'agglomération, qui est une PPI Lyon-Villeurbanne et qui est ensuite une PPI répartie sur les autres communes, sur les 57 autres communes de notre territoire. Et si on regarde, aujourd'hui, le taux d'avancement de la PPI territorialisée et notamment sur les 57 autres communes, hors Lyon et Villeurbanne, et notamment l'engagement à la fois en termes budgétaire et en termes de *prorata temporis* au regard du temps qu'il reste à s'écouler d'ici la fin du mandat, on constate que la PPI territorialisée est engagée à hauteur de 87 %. Il nous reste encore 12 mois pour réaliser les 13 % restants, et y compris *prorata temporis* : cela nous montre que nous sommes en avance sur l'exécution de cette PPI. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Le Faou, donc je mets ce rapport aux voix.

Adopté, monsieur Diamantidis s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de M. le Vice-Président LE FAOU, absent momentanément.

N° 2019-3420 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Feyzin - Vallée de la Chimie - Études et travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Frier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3420. Madame Frier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée FRIER, rapporteur : Il s'agit de travaux et d'études nécessaires à la mise en œuvre du projet directeur Vallée de la Chimie comprenant des études de maîtrise d'œuvre et des travaux pour la requalification de la zone industrielle de Château de l'Isle et sous Gournay dans le secteur Air liquide de Feyzin, pour un montant de 660 000 € et ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente LAURENT : Monsieur le Président, chers collègues, le projet directeur de la Vallée de la Chimie est un projet ambitieux et important pour le sud de notre agglomération. Ce projet s'appuie sur l'histoire de la Vallée de la Chimie et l'engagement de ses acteurs locaux, pour améliorer leurs processus, les sécuriser et en diminuer l'impact sur notre environnement. Notre ambition est de faire de cette Vallée, celle de la transition industrielle et de l'innovation en nous appuyant sur les acteurs locaux.

C'est en mettant en place une démarche globale associant les pouvoirs publics, les acteurs industriels historiques de la Vallée de la Chimie, ainsi que les nouveaux arrivants, que nous pouvons aujourd'hui bénéficier des avancées technologiques des compétences et des savoir-faire de chacun. Cette méthode porte ses fruits et a démontré sa pertinence en favorisant les investissements et en améliorant les processus de production et en favorisant la création d'emplois. Ainsi, depuis le début du projet en 2014, les industriels ont déjà investi 400 M€ sur la Vallée de la Chimie. Sur la même période, 71 prospects ont été suivis, 15 se sont implantés et de nouveaux projets d'implantation sont en cours, comme le campus Solvay ou le campus Elkem pour ne citer que ceux-là. Pour que ce projet poursuive ces ambitions, il nous apparaît nécessaire de mener des actions fortes de requalification de certaines zones industrielles et, notamment à Feyzin, celle de sous Gournay et du Château de l'Isle qui sont l'objet de cette délibération.

Au-delà des apports économiques, ce sont également des infrastructures, des réseaux qui sont réfléchis et développés pour faire en sorte que les salariés puissent accéder à leur travail et donc faciliter la mobilité de tous. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains se réjouit de l'avancée opérationnelle de ce projet et votera, bien évidemment, le rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Laurent. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée FRIER.

N° 2019-3423 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Volet habitat du plan climat - Dispositif Ecoreno'v - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3423. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit-là d'une délibération très importante sur l'engagement de notre Métropole dans la transition énergétique et pour notre plan climat puisqu'il s'agit du dispositif Ecoreno'v. C'est évidemment important compte tenu des attentes de nos concitoyens sur le sujet qui sont grandes. On l'a bien vu à la participation des associations lors de la journée du 9 mars dernier "On s'y met tous" et encore plus lors des marches pour le climat qui se sont déroulées la semaine dernière avec une mobilisation inégalée, notamment de la part des jeunes.

Alors, quand l'action publique rejoint les préoccupations des citoyens, évidemment on est efficace tous ensemble. Donc, pour aider les bailleurs sociaux et les propriétaires de maison individuelle et les copropriétaires dans l'habitat collectif, nous avons, en 2015, mis en place le dispositif Ecoreno'v animé par l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat), dispositif qui permet d'accueillir, d'informer, d'orienter, de conseiller les ménages et de les accompagner vers des projets ambitieux de rénovation énergétique, et ce ne sont pas de vains mots puisque, après travaux, après plus de trois ans de mise en place maintenant, nous pouvons constater et ce sont les maîtres d'ouvrage qui nous ont donné les chiffres, nous constatons que ce sont des consommations énergétiques réduites de 40, voire 50, et même jusqu'à 60 % qui sont constatées.

Les ménages concernés ont ainsi une amélioration de leur facture énergétique, un meilleur confort de leur logement en hiver, mais aussi en été, et vu les hausses de température que nous connaissons maintenant dans l'agglomération en été, ce confort d'été est aussi essentiel que celui de l'hiver, car ce serait quand même un comble que les économies réalisées l'hiver soient annihilées par des augmentations de la dépense de climatisation en été. Mais fort heureusement, on est bien dans une opération gagnante toute l'année.

Alors, en termes de bilan quantitatif, nous avons, à ce jour, financé 5 000 logements privés, 64 copropriétés, pour être précis, répartis dans une vingtaine de communes de notre Métropole, aussi bien dans la zone centre qu'à l'est ou à l'ouest. Nous avons aussi financé 2 150 logements sociaux, accordé plus de 19 M€ de subventions, ce qui a généré au total plus de 120 M€ de travaux réalisés par des entreprises de notre territoire. Rappelons aussi que ces subventions peuvent se cumuler avec des aides que certaines des communes de la Métropole ont mises en place.

Et, précisons également, que ce soit dans le parc privé ou dans le parc social, nous touchons des ménages modestes puisque dans le parc privé, 20 % des ménages bénéficient, en plus de nos subventions Ecoreno'v, d'aides individuelles de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) qui sont versées sous conditions de ressources.

Ainsi, la dynamique d'éco-rénovation est bien engagée sur notre territoire, de nombreuses copropriétés ont voté des travaux récemment ou ont prévu de le faire dans l'année, des bailleurs sociaux ont aussi des projets de résidences à rénover. C'est pourquoi nous vous proposons, aujourd'hui, d'augmenter le budget d'investissement consacré à cette politique volontariste, augmentation de budget pour une somme de 23,5 M€ pour financer près de 9 000 logements supplémentaires en cette année 2019. La commission a donné un avis favorable et je vous invite à prendre une fiche de bilan d'Ecoreno'v sur la table qui est à l'entrée si vous ne l'avez pas déjà fait. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Oui, juste quelques mots très rapides par rapport à ce dispositif qu'on ne peut que saluer. Le succès est à la hauteur des attentes, je pense. Juste une question, deux questions en fait, l'une que Béatrice connaît bien, que j'ai déjà posée à plusieurs reprises mais une, c'est sur la part des matériaux biosourcés dans l'isolation, si on peut avoir des éléments.

Et puis l'autre question mais qui ne dépend pas de toi Béatrice, j'imagine, c'est sur un véritable plan d'isolation thermique des bâtiments publics, à quand ? Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Ce sera moins de cinq minutes monsieur le Président. Il faut, bien sûr, se féliciter du succès de cette plateforme Ecoreno'v avec 8 000 logements réalisés ou engagés et 2 000 à venir, surtout quand on connaît la difficulté du montage de ces opérations, notamment dans les copropriétés où la majorité est toujours difficile à trouver pour décider de dépenses importantes. Il a donc fallu passer de 30 à 50 M€ d'autorisations de programmes.

Comme le dit souvent Béatrice, il faut des leaders énergétiques décidés pour expliquer, sensibiliser, convaincre. Notons que les messages publicitaires du genre "Isolez votre maison pour 1 €" contribuent à la confusion sur le modèle économique de l'efficacité énergétique. Non, on ne gagne pas d'argent en investissant dans l'isolation. On investit dans la valeur du bien et dans son confort thermique et la baisse de sa facture énergétique compense en partie le coût de l'investissement, mais en partie seulement. Il y a toujours un reste à charge malgré les aides publiques parfois très importantes.

Une des copropriétés de Vénissieux, qui a pourtant bénéficié de l'accompagnement du PIG (programme d'intérêt général) énergie, vient de voter contre les études nécessaires aux travaux. Il faudra reprendre les efforts de conviction. Mais malgré ces vraies difficultés, (pas une de celles que tu connais déjà Béatrice, je te rassure tout de suite), cette politique est une réussite. Ces projets sont, bien sûr, aussi une protection contre la hausse souhaitée par tant de gens du coût de l'énergie et c'est pourquoi nous considérons que la bataille pour le droit et l'énergie, pour un tarif public accessible à tous est complémentaire de l'action pour l'isolation thermique des habitats.

Reste l'avenir de cette politique publique. Nous aurons donc réalisé 10 000 logements avec 50 M€. Le plan climat, présenté ce matin, évoque un objectif de 200 000 logements à isoler sur les 600 000 de l'agglomération, dont 100 000 dans notre politique publique. Notez donc qu'il faudrait une autorisation de programme de 500 M€ pour atteindre cet objectif et, sans doute, de nombreux emplois directs ou indirects pour faire vivre cette démarche. Voilà le défi qui est devant nous et qui justifie la conclusion de mon intervention de ce matin sur le climat : il faut changer de société. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de sept minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Oui, monsieur le Président, vous l'aurez noté, je vous appellerai monsieur le Président et pas monsieur Kimelfeld, comme l'a fait tout à l'heure le Ministre d'État, par respect du protocole. Dommage que le Ministre d'État soit parti, et Maire de Lyon, car il aurait pu prendre pour lui une partie des remarques qui vont suivre, monsieur le Président. Dommage, mais j'imagine que certains sur ces bancs ne manqueront pas de lui faire suivre. (*Rires*)

Concernant le dispositif Ecoreno'v, j'aurais tendance à dire : rien à signaler ! Si, deux réjouissances : la première, c'est qu'il existe ; la deuxième, c'est que nous soyons aujourd'hui contraints de voter une rallonge. C'est toujours intéressant de constater le succès d'un dispositif et d'être amenés à l'accompagner un peu plus loin, même si, comme l'a dit notre collègue Millet, il y a encore beaucoup de chemin pour arriver à un résultat efficace.

Vous me permettrez, monsieur le Président, de faire un parallèle avec d'autres dispositifs dont nous avons, il y a quelque temps, pris la défense. Je parle du dispositif 3A pour lequel vous aviez drastiquement réduit les crédits et que, surprise du chef, nous avons vu réapparaître dans la presse, il y a quelques semaines, au titre des promesses de campagne, -on va appeler ça comme ça monsieur le Président- en vue de 2020, avec plus de moyens, un effet d'annonce et un renforcement d'un dispositif qui sur ces bancs, à part vous, avait convaincu tout le monde.

Dans ces annonces, il y avait également autre chose, la création d'une foncière. Là aussi, je m'en réjouis. Je pense que dès les premières interventions que j'ai pu faire sur ces bancs, je demandais la création d'une foncière, enfin ce n'était pas à vous, c'était au ministre d'État mais il est parti, donc vous lui direz ! Ma demande de création de cette foncière remonte, il me semble, à 2014. Je vous avais d'ailleurs dit, à l'époque, de vous inspirer d'un bel exemple, celui de Martine Aubry à Lille, qui a une foncière qui fonctionne depuis un mandat et qui commence à montrer certains signes de réussite. Magnifique, ce n'était pas possible depuis 2014, et depuis la semaine dernière, c'est possible, les annonces électorales vous font dire des choses incroyables !

Vous me permettrez de faire une troisième remarque toujours dans le domaine du logement en général, c'est votre récent déplacement au MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier) la semaine dernière à Cannes, où vous avez certainement dû croiser le Ministre d'État, Maire de Lyon. On peut quand même se poser la question, nous, élus, sur ces bancs, de savoir qui parle au nom de la Ville de Lyon ? Il me semble que cette compétence est la vôtre, la nôtre, celle de la Métropole, et je voudrais juste être certain que le son de notre Métropole ne soit pas brouillé par une partition jouée à côté. D'ailleurs, à ce titre, on peut quand même se demander si Michel Le Faou, qui était également, à ma connaissance, présent au MIPIM, (c'est dommage, il n'est plus là), était compté sur la délégation de la Métropole ou sur la délégation de la Ville ? Effectivement, par moment, être Vice-Président à l'urbanisme à la Métropole et adjoint à l'urbanisme à la Ville ne doit pas toujours être très, très simple ! Mais je vous laisse ou je laisse le soin à Michel Le Faou de nous répondre s'il revient d'une réunion très importante à l'extérieur.

Pour conclure, parce qu'il n'y a pas besoin d'être beaucoup plus long et puis une suspension de séance nous attend, je dirais qu'à ce stade, c'est quand même intéressant, et on est pile à un an d'une échéance cruciale : pour vous, monsieur le Président, on l'a compris par vos annonces, pour le Maire de Lyon, on a cru le comprendre par

certaines des siennes, et au-delà, pour chacune et chacun d'entre nous, mais plus encore, pour les Grand Lyonnais, pour les Lyonnais et pour les habitants des 58 autres communes qu'il ne faut pas oublier.

À ce stade, il serait quand même assez intéressant que nous puissions, au-delà des éléments que je viens de vous donner, savoir si notre assemblée, comme la Ville de Lyon, est encore investie au service de nos concitoyens et des habitants de la Métropole ou si notre Métropole, comme la Ville de Lyon, est devenue l'instrument d'un combat de coqs que vous vous livrez, tout le monde l'a bien compris, depuis quelques semaines avec le Maire de Lyon. Il nous serait agréable d'être rassurés que nous puissions, encore pendant un an, travailler relativement sereinement. Je vous remercie de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Guillard. J'ai vu que vous étiez en forme ! C'est déjà une bonne nouvelle ! Mais vous êtes rarement en méforme. Vous êtes constant en quelque sorte. D'abord, je crois qu'il y a un Conseil municipal à la Ville de Lyon lundi, donc j'ai compris qu'il y a beaucoup de questions, il y a beaucoup de commentaires qui s'adressaient au Maire de Lyon. Donc, vous aurez loisir et je vous fais confiance, pour les poser avec encore plus de panache lundi prochain au Conseil municipal, avec en plus les caméras de TLM.

Pour ce qui nous concerne, ici, sur le logement, je m'en excuse auprès de Béatrice Vessiller, parce que la dernière intervention concernait plutôt non pas l'éco-rénovation mais le logement. Je crois qu'il y a une ambition, mais qui est partagée, parce que vous avez indiqué que, dès 2014, vous aviez saisi ces idées-là. Je ne sais pas si c'était un office foncier solidaire ou un office foncier de la Métropole, mais cela ne vous a pas échappé que je ne suis pas Président depuis 2014, et donc depuis 2017, juillet 2017. Et donc, bien évidemment, j'ai souhaité à ce que nous puissions accélérer sur la mise en place d'un office foncier solidaire tout simplement parce que cette question est cruciale et tout le monde l'a constaté ici. Et donc si nous pouvons, avant la fin du mandat, mettre en place cet office foncier solidaire, cela évitera, d'ailleurs, quel que soit le destin des uns et des autres, de le mettre en place ensuite et chacun pourra l'utiliser à bon escient.

De la même façon qu'il est important, je pense, dès maintenant, d'exercer une pression sur les fonciers de manière plus importante que nous l'avons exercée, et bien évidemment, d'autres mesures qui seront présentées d'ailleurs, et j'ai eu l'occasion de le dire, sur une rencontre spécifique, notamment le renforcement du plan 3A, mais d'autres mesures aussi seront présentées.

Quant à la question de l'éco-rénovation, bien évidemment, c'est un dispositif vertueux. C'est un dispositif qui répond, bien sûr, à l'exigence environnementale mais qui, bien évidemment, répond aussi à l'exigence sociale parce que c'est moins de consommation et c'est moins de budget pour un certain nombre de gens pour qui cela pèse de manière extrêmement forte sur leur propre budget. Cela nous ramène à la Commission générale de tout à l'heure avec un plan climat-air-énergie territorial, vous l'avez dit monsieur Millet, extrêmement ambitieux et qui nous demandera, bien évidemment, un investissement supplémentaire sur les dispositifs d'éco-rénovation. Je crois que vous avez indiqué 500 M€, je ne suis pas sûr que ce soit 500 M€, mais il est clair que nous serons bien au-delà des sommes qui sont indiquées ici. Je pense qu'on sera plutôt sur quelque chose qui s'apparentera, en tout cas, à regarder, à 50 M€ par an, donc sur un mandat total, à moins que les mandats soient plus longs que d'habitude.

Voilà, je vous propose de mettre ce rapport aux voix, sauf si madame Vessiller souhaite rajouter quelque chose ?

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Oui. On aura fait quand même, si nos prévisions se confirment, ce dont je suis à peu près sûre, une politique de 4 000 logements rénovés par an, entre le parc social et le parc privé. Donc, pour passer à 10 000 par an, ce qui sera l'objectif de la prochaine décennie à partir de 2020, il faudra passer à 10 000 logements par an. Donc, il faudra faire un effort à fois deux et demi, donc j'espère que nous serons, enfin qui que ce soit qui votera la PPI du prochain mandat, qu'en effet, on fera les efforts financiers à la hauteur des ambitions.

Sur le matériau biosourcé, on a voté l'année dernière une nouvelle règle dans le dispositif Ecoreno'v qui fait qu'on bonifie les subventions quand les opérations recourent à des menuiseries bois, des isolants en chanvre, en lin, en fibre de bois, donc on a bien ça dans la politique. Pour l'instant, il n'y a pas encore eu beaucoup d'opérations, mais en tout cas, c'est possible. Concernant les bâtiments publics, là aussi, enjeu avec le PCAET, le schéma directeur des énergies, notamment pour ce qui concerne nos collègues, mais je pense que notre Président sera d'accord de mettre les fonds nécessaires. Voilà, merci de votre soutien à cette politique qui, je crois, effectivement, est indispensable.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Petit point, si vous le voulez bien, sur l'organisation puisque, je vous le rappelle, nous nous sommes engagés à nous rendre, en tout cas celles et ceux qui le souhaitent, et en particulier les Présidents de groupe que j'invite à partir avec moi tout à l'heure à 17 heures 45, à l'hommage rendu aux victimes de l'attentat de Nouvelle-Zélande qui se tient à Bellecour. Ce que je vous propose c'est qu'on arrête le conseil à 17 heures 45 et qu'on le reprenne à 19 heures. Sachez que si, par malheur, en quelque sorte, il y avait des problèmes de quorum, on serait obligé d'en reconvoquer un, mais je crois qu'il n'y a pas, là-dessus, de débat à avoir, il est important de prendre ce risque, en quelque sorte, de ne pas avoir de quorum. Ce que je vous propose, par contre, c'est que la délibération qui suit est une délibération avec plus de 35 minutes d'interventions, je vous propose qu'on l'enjambe en quelque sorte pour la reprendre tout à l'heure, et qu'on puisse dans le quart d'heure qui suit évoquer quelques autres délibérations qui suivent et de passer à la délibération n° 2019-3376.

N° 2019-3376 - éducation, culture, patrimoine et sport - Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention pour l'édition 2019 du festival - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3376. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, cette dernière semaine, il a flotté comme un air d'été sur notre Métropole. L'équipe des Nuits de Fourvière nous a fait rêver en annonçant le programme de la 74^{ème} édition du festival qui se déroulera du 1^{er} juin au 31 juillet 2019. L'événement poursuit sa programmation pluridisciplinaire internationale. Rappelons qu'il est le seul festival mêlant toutes les formes du spectacle vivant. Il croise, comme chaque année, créations, co-productions et concerts, en cohérence avec les objectifs de la convention pluriannuelle 2018-2022 conclue avec la Métropole. En termes de programmation, l'édition 2019 se caractérise, d'une part, par l'ampleur et la variété de la programmation du cirque. Ce ne sont pas moins de trois compagnies aussi prestigieuses que Zingaro, Yoann Bourgeois ou le cirque Eloize qui se déploient sur trois sites différents : Lugdunum Théâtre, Parilly et Lacroix-Laval, 60 000 places de cirque sont ainsi mises en vente cette année. Cette occasion se caractérise, d'autre part, par le mélange des générations et la place des femmes, tant dans la création théâtrale que dans les concerts.

De nombreuses collaborations sont à souligner, notamment avec l'ENSATT (Ecole nationale supérieure d'arts et techniques du théâtre), le Conservatoire régional, l'orchestre de l'Auditorium, l'Opéra, Arte et, une première cette année, avec l'Éducation nationale, afin d'accueillir 15 collégiens du quartier des Clochettes de Saint Fons qui vont s'immerger pendant une semaine dans l'univers des artistes.

C'est un festival qui, par son rayonnement, contribue à l'attractivité du territoire, mais il n'oublie pas le soutien à la création artistique, en partenariat avec de nombreux équipements culturels de la Métropole, enfin, l'accès à la culture des publics éloignés. Je parle en particulier des partenariats avec Culture pour tous, avec les missions locales du 5^e arrondissement et de Vénissieux, avec les ateliers Cirques familiaux et les places offertes pour des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Enfin, les Nuits de Fourvière proposeront diverses rencontres professionnelles qui rassemblent les artistes de la France entière. Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 278 156 € au festival, identique à celle de l'année 2018, sur un budget global qui, cette année, va dépasser 13 M€. Les ressources propres du festival représenteront pratiquement 75 % des recettes de fonctionnement et les dépenses d'administration générale, environ 13 % du budget. Il faut donc souligner le caractère vertueux de la gestion de cet établissement. Avis favorable de la commission. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Picot. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Oui, tout d'abord, suite à la réponse qui m'a été faite tout à l'heure sur l'Anneau des sciences et le parallèle avec le tunnel sous la Croix-Rousse, j'ai voulu vous demander, monsieur le Président, une possibilité de répondre, mais vous ne m'avez pas vue, semble-t-il, alors je vais le faire maintenant.

Si Pierre Hémon était là, mais je crois qu'il ne l'est pas, je lui aurais dit que j'étais désolée de ne pas avoir toute sa science, et que donc, pour ce qui me concerne, je m'en réfère aux chiffres et documents que je peux réunir. Les éléments chiffrés évoquent bien 43 000 véhicules par jour sous le tunnel de la Croix-Rousse avant les travaux, des chiffres repris dans différentes délibérations du Grand Lyon ou de la Ville de Lyon, et pour ce qui est des comptages de véhicules après travaux, je trouve parfois mentionnés 47 000 véhicules par jour, et donc on est bien dans une courbe ascendante. Et dans une délibération qui a été votée ici même en 2016, et que je tiens à disposition de monsieur Hémon, on lit le chiffre de 55 000 véhicules quotidiens sous le tunnel de la Croix-Rousse.

Alors moi, je reviens à la bataille des chiffres, mais cela pose la question des données qui sont mises à disposition des Conseillers métropolitains et j'en profite, monsieur Kimelfeld, pour vous redire que je n'ai toujours aucune

réponse à la liste des questions très précises que je vous ai posées depuis juillet 2017 et ce, en dépit du droit à l'information des Conseillers métropolitains.

Je rajoute donc à cette longue liste la demande d'un comptage de véhicules sous le tunnel de la Croix-Rousse pour que nous soyons définitivement fixés. D'autre part, je ne crois pas que monsieur Hémon affirmerait ici ou devant les parents d'élèves de l'école Michel Servet que le tunnel avec ses deux tubes a contribué à améliorer la situation en matière de pollution atmosphérique. Donc, je maintiens que l'Anneau des sciences, même avec une dose de transport en commun, sera un échec et plus une erreur, comme a été une erreur les choix d'aménagement faits par notre collectivité pour le tunnel de la Croix-Rousse.

J'en viens à présent, cette réponse ayant été faite, au sujet des Nuits de Fourvière. Je tiens à souligner, tout d'abord, que la régie des Nuits de Fourvière percevra cette année une subvention de 3 278 156 €, soit une subvention identique à celle versée en 2018. Les Nuits de Fourvière échappent donc à la règle des - 6 % qui pourtant s'applique dans de nombreux champs de compétences dans notre collectivité. Mais ceci, après tout, est conforme avec les priorités de notre Métropole, tournées d'abord vers le rayonnement et l'événementiel.

Le second point que je tiens à souligner est le prix des places. Au regard de l'aide qu'elle apporte à ce festival, la puissance publique serait légitime, me semble-t-il, à demander à la régie des Nuits de Fourvière de réétudier sa pratique tarifaire. Je rappelle que cette année encore, le prix des places est, par exemple, supérieur à 50 € pour les concerts de Zazie ou de Vanessa Paradis, supérieur à 60 € pour le concert de Sting.

Enfin, et pour conclure mon propos, le GRAM souhaite que se tienne, ici, un débat d'orientation politique sur les choix que nous devons opérer en matière de grands équipements de spectacle. Nous devons décider du statut à venir de la Halle Tony Garnier à Lyon, mais aussi mieux nous pencher sur la Salle 3000 dont on sait qu'elle est mal adaptée à l'accueil de concerts. Je lis la presse aussi et je lis les ambitions des uns et des autres à Villeurbanne et à Décines, notamment. Mes chers collègues, il nous faut réfléchir à l'échelle métropolitaine pour ne pas multiplier de grands équipements inutiles, car je rappelle que l'industrie du spectacle n'est pas un secteur d'activité sans limite, et la fuite en avant n'est pas une bonne chose en matière de politique publique. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets de rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose, il est 17 h 30, de ne pas enclencher une nouvelle délibération, de faire une interruption de séance, de la reprendre à 19 h. Nous reprendrons avec la délibération 2019-3424, je donne rendez-vous aux Présidents de groupe, là devant, à la sortie. Merci beaucoup.

(La séance est suspendue à 17 heures 30. Elle reprend à 19 heures).

N° 2019-3424 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon - Stratégie métropolitaine d'attribution des logements sociaux - Document cadre des orientations d'attribution et convention intercommunale d'attribution (CIA) 2019-2024 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose que l'on redémarre. Merci d'être revenus sur cette poursuite de séance, et je vous propose qu'on reparte d'une délibération qu'on avait mise de côté, qu'on avait sautée à pieds joints en quelque sorte, parce que les temps d'interventions étaient là devant nous. Le quorum est atteint.

Madame la Conseillère déléguée Jannot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3424. Madame Jannot, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée JANNOT, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, quelques mots de présentation de cette délibération qui s'inscrit dans le contexte législatif des lois ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové) égalité, citoyenneté et ÉLAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), visant à renforcer la mixité sociale et l'égalité des chances en matière d'habitat. Le document-cadre qui nous est proposé poursuit le plan partenarial de gestion d'information de la demande de logement social adopté en décembre 2018. Il définit des orientations fortes de la stratégie métropolitaine d'attribution des logements sociaux. Après un temps de concertation approfondie, ce nouveau cadre contient, bien évidemment, la réalisation d'un diagnostic préalable incontournable pour croiser les nombreuses données de l'offre et de la demande, l'attribution et l'occupation, mais aussi le fonctionnement des dispositifs existants.

À partir de ces éléments, des orientations d'attribution ont été définies pour faire évoluer les pratiques de l'ensemble des acteurs en matière de qualité, de quantité, de mixité et d'équilibre territorial, mais aussi de prise en compte des publics prioritaires et du coût des loyers.

Enfin, l'engagement des différents partenaires sera finalisé sous la forme d'une convention qui n'existait pas jusqu'alors. Elle est la traduction chiffrée des engagements inscrits dans le document-cadre, sa durée est de six ans pour mieux garantir la cohérence de la politique d'attribution, et elle sera évaluée chaque année. Je vous propose d'approuver cette délibération qui a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, le logement social en France est en pleine mutation. En mutation, mais pas spécialement en crise, tant il semble que cette question soit de façon récurrente, voire permanente, une véritable question sensible. Aujourd'hui encore, nous sommes forcés de constater une inadéquation regrettable entre l'offre et la demande, ainsi qu'une croissance des prix de l'immobilier, notamment dans les secteurs qui sont, comme le nôtre, particulièrement tendus. La difficulté d'accéder à un logement touche ainsi de nombreuses catégories de personnes, que ce soit des ménages précaires, des jeunes, des retraités, des personnes atteintes de handicap, mais aussi de plus en plus de travailleurs dont les revenus du travail ne suffisent plus à garantir un accès au logement. Il est donc important d'agir, de tous les moyens possibles, pour que l'attribution de logement s'adresse à l'ensemble des publics et c'est de cela dont il s'agit ici.

Ce que nous présente ce rapport, c'est plus qu'un document-cadre adossé d'une convention, c'est surtout le fruit d'un long travail collaboratif entre de nombreux acteurs engagés dans le domaine du logement. C'est en associant ces acteurs que nous sommes à même de nous fixer des objectifs à la fois ambitieux et répondant au mieux, le mieux possible, aux réalités vécues chaque jour par nos concitoyens, car l'échange et le dialogue sont toujours bénéfiques. C'est dans cet esprit de dialogue que nous avons, depuis des années maintenant, œuvré pour une plus grande mixité sociale dans les différents territoires de l'agglomération et que nous avons décidé, tout simplement, de construire plus de logements sociaux là où il n'y en a pas ou peu, et moins où il y en a déjà plus de 25 %. Et c'est donc aussi dans cette optique de partage qu'a été pensée cette stratégie métropolitaine d'attribution des logements sociaux.

Dans la lignée du plan partenarial de gestion de la demande du logement social et d'information des demandeurs, cette stratégie offre ainsi une plus grande cohérence entre l'offre, la demande et les attributions. C'est une très bonne chose ! Cependant, l'idée de déléguer totalement des attributions aux offices de l'habitat serait un plus. Cela permettrait, en effet, de mieux gérer la mixité sociale et la diversité des profils, que ce soit au sein même des immeubles ou, plus largement, à l'échelle des quartiers, car c'est bien vers un équilibre territorial que nous devons tendre et ce sont bien les bailleurs qui peuvent gérer au mieux les équilibres de peuplement, gestion aujourd'hui difficile compte tenu de l'importance des réservations imposées par l'État.

Je profite également de ce rapport pour aborder la question du logement des personnes âgées, une question abordée également dans un autre rapport et qui concerne la prévention et la perte d'autonomie et l'aide au maintien à domicile des personnes âgées. Je souhaitais valoriser l'action du CRIAS (Centre du Rhône d'information et d'action sociale) à travers ELSA, un appartement de démonstration pour le maintien à domicile et dont les pièces sont adaptées à un usage quotidien pour des personnes âgées ou en situation de handicap, des adaptations qui facilitent grandement la vie des personnes qui y vivent, mais aussi qui allègent considérablement la charge de travail des personnes aidantes. Avec Laura Gandolfi et Marylène Millet, qui partagent avec moi l'intérêt pour ce projet, nous ne pouvons que vous inviter à visiter cet appartement de démonstration situé dans le quartier de la Part-Dieu au 28, rue Etienne Richerand. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, nous devons approuver donc, avec cette délibération, le document-cadre des orientations d'attribution et la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux. Le document-cadre met en relief tout le travail effectué depuis 2001 en la matière, notamment par la construction de trois fois plus de logements sociaux par an qu'en 2001. Compte tenu de notre démographie, plus 150 000 personnes d'ici 2030, de notre attractivité en accroissement constant et des objectifs du SCOT (Schéma de cohérence territoriale), les besoins de logements, en particulier sociaux, -rappelons que 65 000 ménages demandeurs en 2017, donc probablement plus de 70 000, aujourd'hui-, donc les demandeurs de besoins sociaux progressent plus vite que nos réalisations. Cela reflète une grave crise du logement tant au niveau local que national sur tous les plans, allant du coût sans cesse croissant du foncier à ceux du logement neuf et ancien, d'où le titre du Progrès du 1^{er} mars dernier : "*Des logements : de plus en plus rares et chers*".

La politique nationale du logement est une des causes de cette situation puisque d'un objectif de 150 000 logements sociaux par an, nous n'en sommes toujours qu'à 60 à 70 000 par an, loin du compte. Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous féliciter de la décision prise par la Métropole de Lyon de mettre en place un office foncier solidaire, proposé depuis de nombreuses années. Cette offre permettra de dissocier le bâti et le foncier, constituant ainsi une barrière à l'inflation et favorisant l'accession sociale en accentuant notre effort en faveur du logement très social visant les populations à la rue.

Enfin, par la discussion avec monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, il sera probablement nécessaire, pour toujours mieux maîtriser les coûts, de procéder à un encadrement des loyers intelligent et modulé dans certains secteurs de notre agglomération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu dix minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Oui, merci monsieur le Président. Cette stratégie métropolitaine d'attribution des logements sociaux entend s'inscrire dans la continuité des politiques publiques conduites sur le territoire métropolitain et rechercher une plus grande cohérence entre les politiques de développement de l'offre, de renouvellement urbain et de gestion de la demande des attributions, et nous voulions, tout d'abord, saluer le travail de tous les partenaires des acteurs du logement dans notre agglomération et la clarté de ce rapport.

Je reviendrai sur le développement de l'offre et le renouvellement urbain, mais je voudrais aborder tout d'abord le diagnostic, sachant que le pilotage prévoit, effectivement avec la loi ELAN, la création d'une commission de coordination. Le diagnostic montre que depuis 2001, près de 152 000 logements ont été construits, 8 900 logements par an, plus de 4 000 logements sociaux par an, soit 58 000 financés depuis 2001 avec une volonté de rééquilibrage territorial. Ce diagnostic revient, bien sûr, sur la concentration historique du parc de logements sociaux dans notre agglomération, la vacance qui se situe à un niveau historiquement bas, et ce n'est pas anodin.

Je cite le rapport : *"il y a ainsi très peu de logements libres et les dédités sont de moins en moins nombreuses et donc une forte tension sur l'accès au parc locatif social, le fait que l'offre abordable est fortement concentrée dans certains quartiers, dans le parc existant alors que le déficit de logements abordables dans le parc neuf"*, je cite toujours, *"selon les territoires et les produits, l'offre à loyer abordable représente 36 % de l'offre hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), 76 % de l'offre en QPV."* Cette offre est d'ailleurs présente de manière importante dans le parc ancien attribué (43 %) et ce diagnostic dit tout.

Quant à l'analyse des nombreux refus des ménages prioritaires malgré cette pression très forte sur le logement locatif social qui va d'ailleurs de pair avec une image dégradée des attributions et des fortes attentes des demandeurs de logements, pour être rapporteur du budget politique de la ville au Sénat et avoir fait une mission avec ma collègue, Valérie Létard, sur l'évaluation de la loi Lamy, je retrouve une grande partie de notre constat dans ce diagnostic, tant sur la concentration des logements abordables dans certains quartiers, voire en décrochage pour certains, en matière de refus de demandeurs pourtant prioritaires, image du quartier, mobilité, nuisances existantes ou prix du loyer. Même si la loi ELAN exige maintenant 21 % des attributions en dehors de quartiers prioritaires, même si en QPV, pour favoriser la mixité sociale, les attributions aux ménages des trois quarts fixes de ressources doivent représenter 50 % des attributions dans les quartiers prioritaires, on ne peut que s'interroger sur la mise en œuvre du document-cadre de la convention intercommunale d'attribution (CIA) qui vise à donner des orientations précises aux partenaires pour aller vers plus de mixité et la poursuite du rééquilibrage territorial.

À ce stade, plusieurs remarques :

- le logement n'est pas une marchandise comme une autre, c'est un toit, c'est aussi son intimité, son habitation où on se sent bien et on ne peut se sentir bien quand on a l'impression de vivre en captivité territoriale, dans certains quartiers où il n'y a malheureusement plus de mobilité possible. Il faut agir sur les deux bouts de la chaîne, la captivité subie et la captivité volontaire et c'est tout le problème ;

- en second lieu, quand le document-cadre des orientations d'attribution des logements sociaux qui nous est soumis ce soir indique *"qu'il implique de rechercher un équilibre entre les territoires au sein de la Métropole en combinant deux registres"*, je cite toujours, *"l'accueil de ménages les plus modestes dans tous les quartiers, y compris les plus attractifs"*, on ne peut qu'être d'accord, de même quand on écrit qu'il faut améliorer la réponse quantitative et qualitative, mais tout cela en même temps, et on voit bien la difficulté de la réalisation, oui, toutes les catégories de demandeurs n'ont pas les mêmes probabilités d'accès au logement social dans tous les territoires. Oui, il existe des différences territoriales dans l'occupation du parc HLM. Oui, il y a un risque pointé dans ce rapport, mais ce n'est pas un risque, c'est déjà une paupérisation dans tous les QPV, on le voit dans l'observation de la politique de la ville de l'observatoire qui vient de sortir, et dans les secteurs qui concentrent l'offre de logements à loyer abordable, là où peuvent aller ceux qui en ont justement le plus besoin, et cela ramène au début de mon intervention, les politiques de développement de l'offre et du renouvellement urbain.

Que valent, en effet, tous ces mots en face de la politique actuelle suivie par le Gouvernement en matière de logement et en matière de politique de la ville ? Je cite toujours dans le rapport, *"il faut poursuivre une politique de l'offre ambitieuse, définir des objectifs d'attribution à partir de la nature de l'offre et de la demande, s'assurer de la contribution de l'ensemble des acteurs"*. Sachant que les statistiques parlent facilement sous la torture, comme le disait le célèbre démographe, Alfred Sauvy, je le dis souvent à partir du tableau de la pression de la demande, mais c'est vrai qu'il n'est pas rare que les demandeurs de logement demandent les villes qui ont beaucoup de logements sociaux. Ils ne demandent jamais les villes qui n'ont pas beaucoup de logements sociaux, ce qui fait que la pression de la demande, elle est sur Bron, sur Givors, sur Lyon 7^e, Lyon 8^e, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Lyon 1^{er}, qui sont tous sur le podium, on se demande bien pourquoi, sachant que l'on sait aussi que les refus dans les quartiers prioritaires sont souvent liés à l'image du quartier, aux nuisances qu'ils subissent et aux problèmes de mobilité.

À ce propos, permettez-moi, monsieur le Président, de revenir sur le report du mur anti-bruit de Parilly pourtant prévu dans le PNRU 1 (programme national pour la rénovation urbaine), réinclus dans le PNRU 2, à la suite du transfert du Département à la Métropole : 140 000 véhicules d'un côté, 160 000 des deux côtés, il n'y a toujours qu'un grillage qui sépare alors qu'en face, ils vont avoir deux ZFE, c'est-à-dire deux zones, des Essarts et des Genêts.

Je crois que la légitime attente des riverains est la juste réparation de ce premier point noir de l'agglomération en termes de pollution sonore et respiratoire fait que, je l'espère, vous pourrez revenir rapidement sur cette décision. Je partage tout à fait les propos de Jean-Michel Longueval, le Maire de Bron, sur la nécessaire concomitance de la réalisation du carrefour de la Boutasse et du mur anti-bruit, et surtout la démolition de l'UC1 qui ne peut pas se faire s'il n'y a pas ce mur anti-bruit. Et dans ce rapport, vous nous parlez beaucoup des refus qui sont dus à la politique du logement et du renouvellement urbain, et là je pense que, dans le rapport que vous nous soumettez ce soir, Parilly est un exemple criant.

Au-delà de ce rapport et de ses propositions sur les attributions, la question principale reste tout de même la production de logements neufs abordables, tant privés que publics, parce que pour attribuer des logements, encore faut-il avoir des logements à attribuer et que ceux qui en ont le plus besoin puissent en payer le loyer ? Depuis septembre 2017, nous ne pouvons que constater que le Gouvernement persiste à ne pas écouter les alertes répétées qui se font de plus en plus pressantes, émanant de tous les acteurs de la construction, secteur HLM, élus, associations qui œuvrent pour le logement.

La reprise de la construction avait pourtant permis d'atteindre en 2017 le seuil de 500 000 logements et 100 000 logements sociaux ; malheureusement, depuis 18 mois, cette dynamique a été cassée. Les résultats se sont dégradés très rapidement, et on constate aujourd'hui une chute des chiffres de la construction. Les raisons de ce revirement, nous les connaissons, réduction drastique des ressources du logement social (1,5 milliard), stratégie de vente massive du patrimoine HLM qui ne se fait pas, recul sans précédent pour l'accessibilité des logements, précarisation accrue des publics les plus fragiles. Les aides pour accompagner les logements les plus modestes ont été soit supprimées, soit fortement réduites. La baisse des aides au logement de 5 € dès l'été 2017 a été particulièrement mal vécue quand quelques semaines plus tard le Gouvernement supprimait l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune).

Mais on pourrait également citer la suppression de l'APL (aide personnalisée au logement), accession qui pose beaucoup de problèmes dans les quartiers prioritaires. La production de logements abordables doit être une priorité nationale, et si, en 2020, le Gouvernement met en œuvre la seconde vague de mesures budgétaires imposées aux offices, 1,5 milliard, la production va s'effondrer. Le logement est la première préoccupation des Français, et pourtant, c'est le grand absent du grand débat national, c'est tout de même effarant. Pourtant, France urbaine et, je pense, la Métropole de Lyon, dans cette publicité, une page, le 12 mars dernier, dans *Le Monde*, appelle, ainsi que l'Union sociale pour l'habitat (USH), les associations d'élus, l'AMF (Association des Maires de France), la fédération du bâtiment, ont lancé un appel commun au Gouvernement, je cite, et je ne peux que partager, et nous partageons, notre groupe, *"la production du logement ne doit pas être uniquement guidée par le souci d'économie de court terme, nous sommes collectivement très inquiets face à la crise du logement qui risque de s'aggraver"* et France urbaine continue en disant que les perspectives sont peu encourageantes, en 2019 nous devrions arriver seulement à 65 000 logements sociaux.

Déjà des plans drastiques, y compris pour nos offices HLM de la Métropole : 4,4 M€ pour Grand Lyon habitat, dont 1,7 M€ sur la masse salariale, 1,7 M€ sur l'entretien, de quoi contredire le Ministère de l'équipement qui ne semble pas faire le même constat. Vous avez annoncé, monsieur le Président, que vous vouliez réguler le prix des logements contre le risque d'explosion du coût du logement et la gentrification des villes-centres avec la création d'un office foncier solidaire abordable, et on sait que le coût du foncier est le premier facteur de ségrégation, et nous nous en réjouissons, mais aussi la poursuite du plan 3A et l'augmentation du budget dédié aux réserves foncières. Mais malheureusement, rien sur l'encadrement des loyers, et nous avons beaucoup, beaucoup de locataires qui payent des loyers de plus en plus chers et qui ne peuvent pas les payer.

Oui, Laurent Berger et Nicolas Hulot ont raison, dans leur pacte social et écologique, présenté le 5 mars avec 19 autres associations, de dire que parmi leurs 66 propositions, la première, c'est de garantir un logement digne.

Nous voterons ce rapport, mais nous tenions à rappeler et à relayer l'appel dans France urbaine qui se conclut ainsi, je cite, *"Ce sont près de 6 milliards d'euros qui vont être prélevés en 2018 et 2020 sur les offices HLM, avec des conséquences qui se font déjà sentir, recul des mises en chantier, hausse du nombre de demandeurs de logements sociaux, deux millions, l'équation mise en place (17 pages dans Le Monde) peut avoir des conséquences catastrophiques et durables"*, et nous le pensons aussi, *"à terme, la production de logements sociaux neufs pourrait baisser de moitié et la réhabilitation des logements existants pourrait, elle aussi, connaître une baisse sensible"*. Quant à cette charte des attributions dont nous redisons aujourd'hui la qualité, nous vous laissons tous réfléchir à son prochain bilan, si l'appel de tous les acteurs du logement, et dont France urbaine dont la Métropole de Lyon est bien sûr, partie prenante, ne sont pas entendus.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Guillemot. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens également au nom de monsieur le Conseiller Gachet, en plus du groupe Europe Écologie-Les Verts. Dans notre politique de l'habitat, il ne s'agit plus seulement de développer l'offre, et notamment de logements sociaux, mais d'intégrer aussi la question des attributions, comme nous le demandent pas moins de quatre lois récentes depuis 2013-2014. Mais la loi ne règle pas tout. La crise structurelle est toujours là, et non seulement il faut appliquer la loi, mais aussi donner aux acteurs du logement les moyens de leur action. Comment les bailleurs sociaux pourraient-ils répondre aux objectifs fixés par l'État quand le Gouvernement leur retire 800 M€ en 2018 et autant en 2019 avec la désormais tristement célèbre réduction des loyers de solidarité.

Cette contradiction du macronisme perdure au détriment de nos concitoyens les plus modestes et nous le regrettons vivement. Sur les attributions, les orientations que vous nous proposez dans cette convention intercommunale sont multiples ; nous y souscrivons et exprimerons quelques points de vigilance. Les attributions en matière de logement social sont au cœur de la question de la mixité sociale, un terme complexe qui revêt des définitions diverses. De quelle mixité parle-t-on ? Revenu, origine, âge et à quelle échelle ? Mais un terme que les politiques publiques aiment à présenter comme un objectif ultime qui serait la clé de la réussite du "vivre ensemble" sur tous les territoires.

Nous sommes prudents sur une telle assertion, mais souscrivons à l'idée que les ménages les plus modestes, élégamment désignés par le premier quartile, puissent être logés dans tous les quartiers, y compris les plus attractifs et pas seulement dans les quartiers en QPV. Ainsi, chaque bailleur social va devoir désormais, dans l'ensemble de ses propres attributions, offrir à 25 % des ménages de ce premier quartile, un logement hors QPV, (aujourd'hui c'est seulement 19 % dans notre territoire) et les mêmes bailleurs devront réaliser 50 % de leurs attributions dans les QPV à des ménages aux revenus les plus élevés, appelés les trois derniers quartiles.

Ce rééquilibrage territorial est intéressant mais il nous paraît devoir être mené simultanément avec une production de l'offre elle aussi équilibrée. Sur ce point, nous notons que depuis plusieurs années, sur la Métropole, la construction des nouveaux logements sociaux est assez bien répartie dans les secteurs est, ouest et centre du territoire. Toutefois, pour apprécier plus précisément ce rééquilibrage, nous regrettons que notre assemblée n'ait toujours pas eu connaissance du bilan de la mutualisation 2014-2016 accordée par le Préfet aux communes relevant de la loi de SRU (solidarité et renouvellement urbains) ; cela fait maintenant plus de trois ans que cette période est finie. Nous ne doutons pas que les communes SRU aient rempli leurs obligations, mais nous souhaiterions simplement avoir les chiffres.

Sur les attributions, notre convention intercommunale comporte sept orientations dont une meilleure réponse à la demande, aux plans qualitatif et quantitatif, notamment pour les mutations. Ces demandes de mutation représentent 40 % des 67 000 demandes, donc satisfaire ces ménages qui veulent un logement plus adapté à leur évolution familiale, leur âge, leur santé, leurs revenus est évidemment important pour leur offrir un véritable parcours résidentiel ou pour que la dépense du logement soit adaptée à leur situation. Par exemple, pour un logement trop grand pour une personne désormais seule avec un loyer et des charges trop élevés pour ses revenus, à contrario, la suroccupation quand le nombre de chambres est devenu inadapté au nombre d'enfants et porte à conséquence sur la vie familiale et l'éducation des enfants. Nous soulignons deux autres orientations tout à fait essentielles pour les demandeurs : rendre plus efficaces ces politiques d'attribution et rendre les demandeurs acteurs de leur parcours.

Sur ce second point, il s'agit de proposer l'allocation active ou choisie, c'est-à-dire que les bailleurs mettent en visibilité leur offre et ce sont les demandeurs qui se positionnent et non plus l'inverse. Nous savons que cela va démarrer prochainement sur le territoire pour les demandes de mutation, nous nous en félicitons, car nous l'appelons de nos vœux depuis le début du mandat et nous souhaitons que cela puisse être étendu rapidement à l'ensemble des demandeurs pour que chacun soit véritablement acteur de son parcours. Des dispositifs de cotation de la demande sont prévus pour mieux objectiver cette demande selon des critères d'urgence et de priorité pour

qualifier chaque dossier de la façon la plus équitable possible sur la situation actuelle, logement trop grand, trop petit, trop cher, inadapté, trop loin du travail, sur la situation familiale, la décohabitation, les séparations, les mariages, les situations de handicap, mais aussi sur l'antériorité de la demande.

Nous pensons qu'une telle cotation déjà mise en œuvre chez certains bailleurs doit être bien articulée à la location active pour éviter, par exemple, d'attribuer un logement qui semble, en théorie, répondre aux critères du ménage, mais dont la localisation ne lui permettrait pas de garder ses attaches, ses liens sociaux ou autres. Donc, cotation et location active sont à déployer de façon complètement coordonnée.

Sur la question des loyers, nous sommes favorables à la réflexion, mais surtout à son aboutissement pour faire en sorte que des loyers accessibles aux plus modestes soient proposés dans des quartiers hors QPV car, aujourd'hui, on sait bien que les loyers les plus bas sont le plus souvent en QPV et que les bailleurs ne peuvent moduler les loyers au sein de leur parc, ce qui les pousse à attribuer ces logements aux ménages à faibles revenus pour limiter le taux d'effort. Si on peut permettre aux bailleurs de gagner en souplesse sur ce point, ce sera très bien.

À propos des loyers, et j'en termine là, même si la délibération ne concerne que le parc social, nous souhaitons rappeler que les prix du logement locatif dans le parc privé sont un réel problème pour l'accès au logement abordable à tous dans la Métropole. La question des loyers trop chers a été soulevée lors d'une de vos belles rencontres, monsieur le Président, mais aussi lors du grand débat national, et c'est un problème au moins aussi important en termes de justice sociale que la taxe carbone, pourtant des outils existent pour réguler les prix des loyers. C'est l'encadrement des loyers possible depuis la loi pour ALUR de madame la Ministre Duflot, nous y sommes favorables et souhaitons que, sur ce point aussi, la réflexion s'engage au plus vite, aussi vite que vos annonces récentes sur le très attendu office foncier solidaire auquel nous souscrivons également, bien évidemment. Nous voterons favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu sept minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Oui, monsieur le Président, chers collègues, je note avec stupeur, étonnement, mais peut-être intérêt que je conclus donc les interventions des groupes sur cette délibération, surprenant.

M. LE PRÉSIDENT : C'est vrai, vous avez raison, il y a eu un petit... mais ce n'est pas grave en même temps.

M. le Conseiller MILLET : Non, non. Non, non. Je note que donc il y a des groupes qui n'ont pas choisi de s'exprimer sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Ils en sont libres quand même !

M. le Conseiller MILLET : Ils en sont tout à fait libres. Je suis tout à fait libre de le noter aussi pour ce qui me concerne.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y, allez-y. Vous finissez, ça va être en beauté !

M. le Conseiller MILLET : Absolument, je vous préviens tout de suite. Le rapport 2018 sur le mal-logement de la fondation Abbé Pierre sera présenté prochainement à Lyon. Il confirme encore une fois l'ampleur du mal-logement, le désengagement de l'État, malgré la rentabilité d'un secteur générant plus de recettes que de dépenses et l'impact à la hausse sur l'effort demandé aux ménages pour se loger.

Pourtant, les discours ne manquent pas, les plans non plus, qui promettent de construire plus et moins cher, le logement d'abord, le refus de toute sortie sèche à la rue, l'attention aux publics prioritaires, l'équité territoriale des attributions, la mixité sociale, mais les faits sont têtus, paraît-il que la citation célèbre a été utilisée déjà dans cette séance : le mal-logement ne se résorbe pas, les files d'attente s'allongent, y compris pour les situations d'urgence, les ségrégations territoriales se renforcent.

Que fait le Gouvernement ? Il communique beaucoup, il avait promis le choc de l'offre, et devant la déconfiture de ses résultats, il accélère la privatisation du logement social en demandant à Action logement de faire appel à la spéculation boursière pour financer la construction. Il s'acharne à détruire un modèle du logement social qui faisait de la France un espace de protection des locataires, même si tous ceux qui en avaient besoin ne pouvaient être accueillis et même s'il était fragilisé par les tensions urbaines et sociales. Ce Gouvernement promet l'égalité et la solidarité, mais organise la ségrégation en séparant le logement des salariés solvables du logement pour les plus pauvres. Il organise le bradage du parc social avec l'objectif de vendre 40 000 logements sociaux par an, en continuant à les comptabiliser dans le seuil SRU pendant dix ans.

Dans ce contexte, que fait la Métropole, qui a depuis 2015 la compétence logement ? Elle met en œuvre les politiques publiques nationales en affirmant elle aussi des objectifs ambitieux pour le logement, elle supplée même, pour une part, au désengagement de l'État dans l'aide à la pierre. Elle met en place, avec un peu de lenteur, les plans que la loi impose :

- plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées,
- plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,
- convention d'équilibre territorial avec la CIA qu'on évoque aujourd'hui.

Elle répond avec succès à l'appel à la manifestation d'intérêt pour le plan Logement d'abord. Mais quelle est la vérité des chiffres ? Dans la Métropole aussi, le mal-logement s'aggrave. 65 000 demandeurs en attente et une demande toujours plus forte de six demandes par logement disponible. La pression monte dans toutes les catégories de demandeurs : mutation pour sur ou sous-occupation, mutation pour recherche de logement accessible ou adapté, recherche de logement abordable pour des demandeurs aux ressources toujours plus limitées, demandes de travailleurs pauvres déplacés au gré des offres d'emploi dans des systèmes de sous-traitance qui les privent du droit au 1 % et dégage le donneur d'ordre de toute responsabilité, demandes prioritaires dans toutes les situations d'urgence de la vie : séparation, accident, difficulté physique, sociale, de santé, expulsion, demandes de sortie de foyer ou de résidence, accueil des migrants et notamment des mineurs isolés, demandes des familles qui n'en peuvent plus de bâtiments difficiles où le bailleur n'a plus les moyens de maîtriser les incivilités. La vérité est que le système métropolitain ne répond pas aux besoins des habitants de nos communes.

Les nombreux plans et actions médiatiques n'arrivent plus à masquer cette réalité sociale. Partout, les élus rencontrent des demandeurs plus nombreux, inquiets, mécontents, sous pression des urgences de leur vie, ne pouvant comprendre pourquoi dans cette agglomération attractive, riche, où les entreprises s'installent, il est si difficile et de plus en plus difficile de trouver un hébergement, un logement.

Et pourtant, le premier bailleur d'Action logement dans la Métropole annonce la vente de plus de 3 000 logements sociaux dans la Métropole. Et bien entendu, là où ils sont vendables, c'est-à-dire dans les quartiers où ils contribuent le plus à la mixité sociale. Que fait la Métropole dans cette délibération ? Que propose la Métropole dans cette délibération ? La convention intercommunale que nous délibérons doit décider des règles d'attribution des logements sociaux dans toute la Métropole, mais aucune des mesures proposées ne fait l'objet d'une étude d'impact qui permettrait de répondre à la question simple : va-t-on faire reculer les indicateurs du mal-logement ? Cette question est très simple : peut-on, en attribuant mieux, améliorer la réponse aux besoins des demandeurs ?

Les données du bilan du plan partenarial de gestion de la demande sont peu encourageantes. Les demandeurs aux plus bas revenus ont moins de chance d'avoir un logement social dans l'ouest lyonnais, en moyenne 15 % des attributions, au nord et côté Isère (20 % des attributions) que dans le centre ou le sud (25 % des attributions) et bien sûr, encore moins dans l'est autour de Vaulx en Velin (26 %) et dans les Portes du sud autour de Vénissieux, (28 %). Les écarts sont, bien sûr, encore plus importants au niveau des communes ou des quartiers. La règle proposée par la loi, et reprise par cette proposition, demande d'atteindre 25 % des attributions aux plus bas revenus dans tous les quartiers, mais sur les trois secteurs de l'ouest lyonnais, Val de Saône, ouest nord, Val d'Yzeron, qui représentent 7 % du parc des attributions, atteindre cet objectif, parce qu'Annie Guillemot avait raison de dire qu'encore faut-il qu'il y ait des logements, encore faut-il aussi qu'il y ait des logements disponibles, c'est-à-dire qu'il y ait des départs ? Et le taux de rotation fait qu'atteindre l'objectif affiché sur l'ouest lyonnais représente 223 attributions par an, même pas 1 % des demandeurs à bas revenus de la Métropole. Cela aurait un léger impact sur le petit parc social de ces communes, mais n'aurait qu'un effet marginal sur l'équilibre métropolitain.

De fait, la Métropole cache derrière ses plans et conventions le profond décalage entre les besoins réels et la politique nationale qu'elle justifie dans sa mise en œuvre. Certes, il y a plein de choses intéressantes, location, cotation, que vient d'évoquer Béatrice, mais non, on ne renversera pas la tendance au mal-logement en gérant mieux les attributions, même si l'efficacité du service public est un réel enjeu et si les demandeurs ont besoin de plus de transparence et d'équité dans la gestion des demandes et des attributions.

Nous faisons donc des propositions pour une autre politique du logement métropolitaine. Pour répondre à la demande telle qu'elle s'exprime tout en accompagnant les transformations urbaines nécessaires pour sortir de la ségrégation territoriale, il faut une autre politique du logement, ce qui relève bien sûr de politiques nationales de construction et des loyers, mais la politique métropolitaine d'attribution doit en être une incitation. Il faut beaucoup plus d'attribution de logements abordables dans toutes les communes et quartiers. Définissons un objectif quantitatif par territoire qui assure une forte réduction des inégalités d'accès au logement dans la Métropole, en se donnant un objectif, mettons sur dix ans. Cela suppose de fixer un objectif plus ambitieux que la loi pour l'accueil du premier quartile.

Définissons un seuil entre 25 et 50 % selon la situation actuelle des locataires de chaque territoire avec l'ambition de rapprocher, pas de faire converger, n'exagérons pas, la répartition des quartiles de revenu de chaque territoire. La faiblesse du parc social de certaines communes impose de prendre en compte dans cet objectif le parc privé locatif et de fixer un objectif de conventionnement pour gagner rapidement un parc jouant un rôle social qui pourrait

être pris en compte dans les objectifs d'attribution. Augmentons fortement les moyens du service d'accueil des demandeurs, afin d'assurer la meilleure adéquation entre la demande et le parc en passant beaucoup plus de temps avec les demandeurs. Augmentons fortement les moyens de l'accompagnement des locataires pour surmonter les difficultés sociales, familiales ou de santé qui pèsent sur la gestion des bailleurs. Enfin, demandons aux instances locales de l'habitat un travail partenarial précis sur les situations d'urgence, les publics prioritaires, les besoins d'accompagnement et l'interaction dans les deux sens entre logement et hébergement pour assurer la transparence nécessaire au débat citoyen sur l'accueil des publics prioritaires.

Vous l'aurez compris, nous ne faisons pas ici simplement que dénoncer la politique gouvernementale. Nous demandons que la Métropole cesse de simplement mettre en œuvre les politiques nationales. C'est pourquoi, tout en soutenant et en étant très intéressés par de nombreuses actions proposées dans ce plan, nous nous abstenons sur cette délibération et nous appelons les élus qui ont protesté dans cette séance sur la politique nationale du logement à se rencontrer pour faire vivre dans la Métropole de Lyon un autre discours pour la défense du logement social. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, monsieur le Président. Mes chers collègues, je pense qu'il serait souhaitable que sur ce sujet, d'une part, il n'y ait pas de guerre de religion, deuxièmement, qu'on n'oppose pas les territoires entre l'est et l'ouest. Aujourd'hui il y a une logique de rééquilibrage qui a été mise en œuvre déjà depuis un certain nombre d'années et je pense qu'elle produit déjà un certain nombre de résultats et il ne conviendrait pas que l'on casse cette dynamique qui a été mise en œuvre.

Alors certes, aujourd'hui la politique du logement est réinterrogée au niveau national et notamment eu égard à la réforme du mouvement HLM qui a été engagée déjà dès l'an passé, qui interroge, mais qui en même temps, pour un certain nombre de ces aspects en tout cas, est peut-être aussi un mal nécessaire, car le mouvement avait aussi besoin de se réformer.

Ensuite, aujourd'hui je pense que ce qu'il faut avoir à l'esprit et cette question, elle sera devant nous très rapidement, quelles que soient nos communes, quels que soient les territoires, c'est l'enjeu démographique. Nous allons avoir à répondre d'ici moins d'une dizaine d'années à une poussée démographique significative, en tout cas, les démographes nous l'annoncent, les chiffres le prouvent d'année en année, et accueillir 150 000 habitants supplémentaires sur le territoire, cela correspond à construire l'équivalent de la Ville de Villeurbanne en nombre de logements.

Donc, il faut bien l'avoir à l'esprit et je pense que devant nous, il y a un certain nombre d'enjeux sur lesquels il faudra que l'on soit tous collectivement mobilisés, quelles que soient les étiquettes politiques, quels que soient les territoires, quelles que soient les communes, parce qu'un certain nombre de nos concitoyens seraient en droit, dans les années qui viennent, de nous demander des comptes, et pas uniquement ceux de nos concitoyens qui ont aujourd'hui une difficulté d'accès au logement et qui ont des ressources faibles, mais y compris demain, les ménages de la classe moyenne, et notamment aujourd'hui, et on le voit au regard des interrogations qui nous sont posées par un certain nombre d'entreprises qui viennent sur le territoire et qui nous demandent comment fait-on, y compris pour pouvoir loger, un couple de jeunes ingénieurs qui arrivent ?

Et donc, il faut qu'on soit bien conscients de l'ensemble de ces enjeux parce que ce sera notre capacité à pouvoir tenir cette logique de développement économique que nous portons parce que c'est ça aussi qui permet d'alimenter derrière, au travers de la production de richesses, la solidarité sur le territoire, et donc il faudra que nous soyons au rendez-vous en la matière. En tout cas, nous allons approuver dès le mois de mai le futur PLU-H (plan local de l'urbanisme et de l'habitat) qui renforce les exigences de production à l'échelle du territoire et donc, j'espère que tout le monde sera au rendez-vous au regard des engagements qui ont pu être pris en termes de production par commune et que nous serons en capacité d'accompagner tout cela.

Le Président de la Métropole a annoncé ces derniers jours un certain nombre d'actions qui vont permettre d'accompagner la politique du logement à l'échelon métropolitain, avec la mise en place d'un office foncier solidaire, la remise sur l'établi du plan 3A et enfin, une action sur la maîtrise foncière en amont pour nous permettre de maîtriser plus facilement et plus en amont notre destin et notre développement.

Enfin, je tiens aussi à souligner aussi quelques actions complémentaires qui sont aussi significatives en la matière, et notamment dans les opérations de zone d'aménagement concerté (ZAC) tant au niveau de Villeurbanne que de Lyon, c'est à la fois un accès au foncier pour les opérateurs immobiliers avec un prix fixé dès le départ et la concurrence ne se fait plus sur le niveau de prix du foncier, mais sur la qualité des projets, et aussi une maîtrise des prix en sortie pour ceux de nos concitoyens qui vont accéder à la propriété et je pense, notamment, à ce qui va se passer sur la ZAC des Gratte-Ciel ou à ce que nous allons mettre en œuvre sur la ZAC des Girondins.

Donc voilà, je pense qu'il faut que nous ayons tous ces sujets bien à l'esprit, qu'on soit bien focalisé sur cette question du logement qui sera essentielle pour accompagner notre développement dans les années qui viennent, car à trop vouloir éluder ce sujet, on va pousser un certain nombre de nos concitoyens en dehors du territoire, augmenter leur temps de déplacement et ne pas contribuer à améliorer la mobilité sur le territoire métropolitain. Donc, cela fait partie des enjeux de demain et il y a, bien évidemment, un lien entre tout ça et une cohérence à tenir en la matière. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Le Faou.

En outre, je vous informe que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposé sur les pupitres :

"Dans le titre, il y a lieu de supprimer la référence à la commune."

Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et le groupe Communiste, parti de gauche et républicain s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée JANNOT.

N° 2019-3379 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Approbation du modèle de contrats d'objectifs tripartites entre le Rectorat, la Métropole de Lyon et les collèges - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3379. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Oui, monsieur le Président, avis favorable de la commission concernant la modélisation des contrats d'objectifs tripartites entre le Rectorat, la Métropole de Lyon et les collèges.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, le contexte de cette délibération est tout à fait intéressant. Cette compétence collège, issue du Conseil général, on le sait, prend enfin son envol. En effet au départ, en 2016, la Métropole s'est positionnée par la suite du Conseil général. Aujourd'hui, nous avons à voter une réelle avancée dans le management des collèges avec cette convention tripartite Rectorat, Métropole, conclue avec chacun des collèges de notre territoire.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires ne peut que se satisfaire que des notions aussi importantes que le climat scolaire et la réussite des élèves soient placés au cœur de notre action métropolitaine car, certes, l'immobilier scolaire est important, et nous le prouvons en mettant en œuvre les aménagements nécessaires ou en construisant de nouveaux collèges sur le territoire métropolitain, mais l'angle des murs ne suffit pas, ne suffit plus. Les aspects pédagogiques d'ouverture à la culture, le soutien aux parcours de découverte des formations et métiers, d'accompagnement d'actions à visée citoyenne sont de nos jours indispensables pour la formation de nos collégiens, car plus encore que par le passé, pour être armés contre les attaques multiples dont les jeunes sont la cible, Internet, les réseaux sociaux, les *fake news*, etc., il faut les former à l'esprit critique, à la citoyenneté, aux valeurs de la république, à l'impact positif du vivre ensemble, au plaisir de partager et de créer collectivement.

Je suis fière que la Métropole apporte son soutien aux équipes éducatives des collèges pour leur permettre de réaliser des actions de sensibilisation et de formation contre les maux de la société, par exemple, contre le harcèlement scolaire, sexiste ou sexuel, contre l'homophobie ou autres formes de rejet de la différence, contre le racisme et les guerres, pour le développement durable et pour un monde de paix.

Citons par exemple le projet du collège Dargent, à Lyon 3°, épaulé par l'association Imagineo grâce au soutien de la Métropole. Des élèves d'une classe de sixième apprennent à développer leur pouvoir d'agir et à concrètement faire émerger des initiatives de quartier. Ce projet, "Ma planète, Monplaisir", à cheval entre le 3° et le 8°, leur permet de réfléchir autour des grands enjeux de notre société et de proposer des solutions. Le développement durable est évidemment dans les thèmes choisis par les élèves, ainsi que l'accueil des réfugiés et les problèmes de logement.

Mercredi, ils nous montreront où ils en sont et je suis certaine que nous allons être admiratifs de leurs suggestions et de leur engagement pour faire évoluer leur quartier vers le mieux-être. Ce type d'actions est bien au cœur de la politique éducative des collèges, car prendre en compte les différents aspects de la vie des collégiens est indispensable plutôt que de délivrer seulement des cours théoriques. Le plus souvent, il s'agit de travaux

transdisciplinaires permettant aux élèves de travailler en groupe et en mode projet, deux fonctionnements si essentiels à comprendre pour leur vie professionnelle en devenir.

Que la Métropole soit en pôle position pour stimuler ce style d'innovation pédagogique pour aider l'éducation nationale à faire de nos jeunes, des adultes, non seulement ayant réussi leurs études, mais également étant bien dans leurs baskets, est une vraie richesse pour notre territoire. Par ailleurs, ces conventions intègrent une partie évaluation qui est essentielle pour coller à la réalité du terrain et faire évoluer nos aides en fonction des projets. Nous souhaitons que la Métropole continue dans ce sens et amplifie même son action, car le champ des besoins est large. Nous voterons avec enthousiasme cette délibération et je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Oui, monsieur le Président. Intervention retirée, mais retrait vigilant, bien entendu, vous nous connaissez.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Donc je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3380 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Modification de la carte scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3380. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Oui, monsieur le Président. Cette délibération concerne une modification de carte scolaire suite à l'ouverture de l'école Simone Veil à Villeurbanne, les élèves qui sont domiciliés dans le périmètre de cette école seront rattachés au collège Jacques Duclos à Vaulx en Velin à la rentrée 2019. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne ferai par trois minutes. Je voudrais simplement dire que cette nouvelle cartographie a fait l'objet d'un travail qui me semble assez exemplaire de ce qu'il faut faire pour la réussite de la bonne scolarisation des enfants, la bonne continuité entre l'école et le collège de secteur.

Nous avons travaillé avec la Métropole pour que les enfants de la nouvelle école puissent fréquenter le collège Jacques Duclos et, de ce point de vue-là, on a raisonné au-delà des limites communales avec nos collègues de Vaulx en Velin que je salue également, parce que la mixité sociale nécessite parfois que nous sachions raisonner le plus large possible pour permettre à un maximum d'enfants d'être scolarisés dans de bonnes conditions.

Mais un des éléments de réussite qui a fait que les familles étaient satisfaites de ce que nous avons pu leur présenter, c'est que le collège Jacques Duclos présente toutes les qualités en termes d'espace qu'on peut attendre d'un collège et que cette satisfaction n'aurait peut-être pas été la même dans d'autres collèges qui sont beaucoup plus remplis et pour lesquels nous devons avoir une vigilance toute particulière dans les prochaines années parce qu'un certain nombre d'établissements en éducation prioritaire, et mêmes dans les zones qui ne sont pas en éducation prioritaire, atteignent des limites qui commencent à être préoccupantes, y compris pour les familles. Voilà, mais je voulais, en tout cas, saluer le travail qui avait été fait par Éric Desbos.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3381 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Attribution de subventions aux sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon pour l'année scolaire 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3382 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Attribution d'une subvention à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) du Rhône-Grand Lyon Métropole dans le cadre de l'opération Supporter (2018-2020) et de l'organisation des championnats du monde scolaires de futsal Fédération internationale du sport scolaire (ISF) 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Sellès a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3381 et 2019-3382. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLES, rapporteur : Alors la première concerne une délibération, j'oserais dire récurrente pour la 4^{ème} année, ce sont les sections sportives des collèges. Ce dispositif hérité du Conseil général a été repris en 2016 par la Métropole avec l'ambition de développer les activités sportives au sein du collège. À la rentrée 2018, il y avait 64 sections sportives, donc 14 nouvelles créées en septembre. 39 collèges en 2018 représentant 52 sections ont demandé le soutien de la Métropole, le plafond est de 1 500 € par section. Avis favorable de la commission.

La deuxième délibération concerne l'opération Supporter du monde et championnat du monde scolaire de futsal 2020. Cette délibération a un double sujet pour le même destinataire, l'UNSS (Union nationale du sport scolaire). L'UNSS Rhône-Alpes Métropole a été retenue pour l'organisation des championnats du monde scolaire de futsal 2020. La Métropole de Lyon est le principal partenaire du sport scolaire et, à ce titre, souhaite donner du sens à cet événement en créant un lien important sur tout le territoire avant et pendant la compétition. Le projet a été présenté aux 59 communes, à tous les collèges et lycées de la Métropole. 102 classes, dont 80 classes métropolitaines ont adhéré, ce qui représente 18 communes de la Métropole.

La France accueille en juin prochain, et notamment la Ville de Lyon, la Coupe du monde féminine de football pour les demi-finales les 2 et 3 juillet et la finale le 7 juillet. On profite de cette opportunité pour mettre en place l'opération Supporter du monde sur deux années, projet éducatif et sportif à destination des classes primaires, secondaires et lycées. L'objectif est de transmettre des valeurs éducatives et sportives aux élèves grâce aux deux championnats, d'accompagner les élèves dans une démarche d'ouverture aux autres et au vivre ensemble, en découvrant le rôle du supporter, laisser un héritage matériel et humain, créer des liens et du sens, permettre à chaque établissement de s'investir à sa façon dans le projet, accueillir les élèves du monde entier. Avis favorable de la commission pour un soutien de 150 000 € de subvention pour l'UNSS.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Sellès.

N° 2019-3383 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attribution de subventions pour la saison 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3383. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Oui. Monsieur le Président, mesdames, messieurs chers collègues, il s'agit également d'une délibération récurrente dans le cadre du partenariat avec les clubs sportifs professionnels. Il s'agit de l'attribution de subventions pour la saison 2018-2019, subventions attribuées au centre de formation de ces clubs. Les subventions font l'objet de conventions signées avec les clubs, et chaque année une évaluation des actions conduites est assurée dans le cadre d'une réunion audit clubs pro où sont associés l'ensemble des groupes politiques et les clubs sont auditionnés individuellement. Donc, cette réunion a eu lieu le 8 février dernier. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, le GRAM s'abstiendra sur cette délibération. Autant nous nous réjouissons de voir l'attention portée au sport féminin, et c'est le cas pour un certain nombre de clubs avec lesquels vous nous proposez un partenariat, je parle des clubs sportifs professionnels, autant nous ne pouvons pas voter favorablement une délibération qui prévoit, encore et de nouveau, une subvention à la société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lou Rugby, donc abstention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, comme chaque année, nous votons des subventions aux clubs sportifs professionnels. Notre groupe a toujours été vigilant sur la destination des fonds publics alloués à ces clubs souvent prestigieux et au modèle économique qui les anime. Les objectifs de ces centres de formation des clubs professionnels sont louables, notamment parce qu'ils s'attachent à conserver les jeunes dans un environnement social et à s'assurer de leur formation universitaire ou professionnelle pour éviter qu'ils ou elles ne se retrouvent sans emploi à la fin de leur éventuelle carrière.

À ce titre, la contribution de la Métropole à ces centres de formation permet de rééquilibrer les méfaits du sport professionnel qui sacrifie trop souvent la santé des joueurs et des joueuses à l'aune du spectacle. Ces rencontres sportives professionnelles sont hélas devenues des jeux du cirque moderne, certains termes comme "acheter des joueurs" sont indécents.

À l'heure où nous prônons l'égalité femme-homme, sans doute pourrions-nous suggérer aux dirigeants de l'Olympique lyonnais d'aligner les salaires des joueurs de l'équipe masculine sur ceux des joueuses de l'équipe féminine, d'autant que les résultats exceptionnels de cette équipe féminine de l'Olympique lyonnais doivent rendre jaloux leurs collègues de l'équipe masculine. Cette mesure remettrait plus de décence dans l'attribution de salaires parfois faramineux aux joueurs et plus d'éthique dans le groupe professionnel. Notre groupe votera donc favorablement ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, voici trois délibérations qui illustrent parfaitement ce que le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain dénonce quant aux choix budgétaires de l'exécutif métropolitain.

La première délibération nous invite à partager une enveloppe de 49 150 € entre 52 sections sportives de nos collèges. À titre d'exemple, cela représente 450 € pour le collège Elsa Triolet de Vénissieux et sa section foot.

La deuxième délibération nous propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 170 000 € à l'UNSS dans le cadre de l'organisation des championnats du monde scolaires de futsal.

La troisième concerne l'attribution de subventions à huit clubs sportifs professionnels pour un montant de 812 000 €. Le déséquilibre que nous voyons ici est symptomatique de toute une politique métropolitaine. Des choix sont faits, mais ces choix ne sont pas les bons. On donne beaucoup aux clubs sportifs professionnels déjà largement financés, entre autres, par la publicité, et on donne trop peu à nos sections sportives collégiennes dont on sait pourtant toute la plus-value qu'elles apportent à la dynamique éducative dans sa globalité.

Nous disons clairement que la politique sportive métropolitaine ne doit surtout pas être calquée sur le modèle de la politique sportive du Gouvernement avec une différence de traitement intolérable entre sportifs amateurs et sportifs professionnels. Pour rappel, à l'automne dernier, l'État actait une baisse de 30 M€ du budget national du sport et la disparition des conseillers techniques sportifs, soit 1 600 fonctionnaires, rattachés aux différentes fédérations sportives du pays. C'est une dégradation continue du financement du sport contre toute réelle ambition sportive à laquelle s'ajoutent la diminution drastique des contrats aidés et la baisse des crédits du Centre national pour le développement du sport.

Dans le même temps, une enveloppe de 25 M€ était allouée à la haute performance pour la préparation des sportifs aux JO de 2024. Cette augmentation de 35 % des crédits au sport de haut niveau, dans le contexte d'une baisse continue du budget global du sport, est un véritable mépris du sport amateur, du sport pour tous, un contresens flagrant quand chacun sait que ce sont les petits clubs locaux et les sections sportives qui font aujourd'hui les grands athlètes de demain.

Pourtant l'enjeu est immense, sans moyen pour les sections sportives et les petits clubs, pas de champions, pas d'équipe de France, pas de médailles, pas d'étoiles. Au-delà, on fragilise l'ensemble des bienfaits du sport pour tous : la santé, le lien social, l'intégration, l'égalité homme-femme, la mixité, l'éducation, le dépassement de soi. Pour notre groupe, les choix éducatifs sont une priorité bien avant le financement des clubs sportifs professionnels qui s'appuient, eux, sur d'autres sources privées dans un système marchand. Nous aurions donc préféré que sur ces trois délibérations, la plus grosse part du budget soit fléchée vers les sections sportives de nos collèges.

Je profite du sujet sportif pour vous rappeler, monsieur le Président ainsi qu'à monsieur Barral, nos échanges de courriers de l'an dernier concernant le soutien de la Métropole aux clubs sportifs amateurs de haut niveau. Je vous avais alertés sur les différences de traitement entre deux clubs de hand ayant pourtant un profil similaire. Ces

différences de traitement significatives apparaissant comme une injustice pour le groupe le moins bien doté. Vous m'aviez alors informée de votre objectif de parvenir progressivement à une cohérence globale des dispositifs d'aide sans déstabilisation des clubs.

Je vous questionne donc sur la suite de ce dossier qui n'est sans doute qu'un exemple parmi d'autres, dont nous n'avons pas collectivement connaissance puisque, trop souvent, l'attribution des subventions et les critères restent dans le secret de l'exécutif de notre collectivité. Nous en appelons donc à des choix plus transparents, plus justes et équitables, pour une ambition sportive à la mesure des enjeux éducatifs, sanitaires, humains et sociétaux de notre Métropole. Le rôle des collectivités est essentiel pour rendre accessible et développer l'activité physique et sportive.

J'ouvre une parenthèse pour dire ici que la Ville de Vénissieux est heureuse de rejoindre les 377 villes de France et neuf autres villes de notre Métropole récompensées par le label Ville active et sportive, distinguant les communes qui développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive sous toutes ses formes et accessible au plus grand nombre.

Nous obtenons trois lauriers sur une échelle de quatre, en reconnaissance d'une politique sportive innovante, dynamique et ambitieuse portée depuis plusieurs générations avec l'idée que le sport pour tous relève de l'intérêt général. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Picard. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, à la demande du groupe Synergies-Avenir au dernier mandat, toujours soucieux de l'utilisation des deniers publics, une audition annuelle des grands clubs sportifs et de leur centre de formation par les groupes politiques de notre Métropole avait été mise en place. Personnellement, depuis quatre ans, j'y participe et je dois féliciter et remercier notre collègue, le Vice-Président Guy Barral épaulé par monsieur Maclét pour l'animation de ces auditions et la transparence avec laquelle sont animées ces rencontres auxquelles tous les groupes politiques sont conviés.

Les responsables de ces centres de formation des grands clubs sont auditionnés les uns après les autres, et toutes les questions concernant leur gestion, les bilans d'activité, les bilans comptables, les perspectives d'avenir et la vie de leur club peuvent leur être posées. D'ailleurs, les représentants des clubs invités se livrent à cet exercice avec sincérité, transparence et sympathie et nous les en remercions.

Le rôle de la Métropole est, bien entendu, de soutenir ces centres de formation et de veiller à l'avenir de ces jeunes sportifs, qu'ils s'inscrivent dans le domaine de la compétition pour porter et défendre les valeurs sportives et contribuer au rayonnement de notre agglomération, ou alors qu'ils puissent se réorienter si nécessaire. Nous sommes au XXI^e siècle et l'exigence de transparence de nos concitoyens devient forte et légitime, les récents événements sociaux nous l'ont démontré.

Alors pourquoi dans les autres délégations qui ont à se prononcer (vous permettrez monsieur le Président que je râte encore un petit peu) sur l'octroi de subventions importantes n'a-t-on pas ce même souci, cette même exigence de transparence.

Aujourd'hui, il est tout de même anormal d'accorder à des associations des subventions dont le montant est supérieur à 100 000 €, sans qu'aucun examen politique ne soit effectué, laissant ainsi le champ libre à des dérives budgétaires comme celle que nous venons de connaître avec la Gourguillonaise ou Lyon Sport Métropole notamment.

Chacun d'entre nous, porteur d'une délégation, devrait s'inspirer de ce qui se fait pour les centres de formation des grands clubs sportifs et organiser l'audition des responsables des associations dont le montant des subventions demandées serait supérieur à 100 000 € avec les représentants des groupes politiques. Tout le monde y trouverait son compte, la transparence liée à toute opération de financement, et renforce la responsabilisation de ceux qui accordent la subvention et celle de ceux qui l'utilisent à des fins légitimes, n'en doutons pas.

Encore aujourd'hui, nous sommes appelés à voter des subventions pour différents organismes et autres associations, étant sûrs que toutes les missions de cadrage soient établies de façon bilatérale, que les évaluations soient conduites dans un esprit d'amélioration favorable aux deux parties, etc. Là encore, nous ne doutons pas de la compétence des services qui instruisent ces dossiers, mais faut-il rappeler que les décisions reviennent aux élus, responsables devant les citoyens de l'utilisation de l'argent public dont est dépositaire et garante la Métropole de Lyon pour conduire à bien des missions d'intérêt général au service des citoyens.

D'une façon générale, avant le vote d'une subvention, il est primordial que nous puissions disposer des informations nécessaires à notre prise de décision, un bilan comptable accompagné, si possible, du rapport du commissaire aux

comptes, un bilan de l'activité de l'association, un budget prévisionnel et une description du budget et/ou de l'activité future, et ce, en appui des projets de délibération. Ces documents sont d'ailleurs remis à nos services par les associations en accompagnement de leurs demandes. Il suffit donc de les joindre dans notre serveur extranet Grand Lyon territoires, comme le sont déjà les projets de conventions ou d'autres pièces annexes. Bien entendu, nous parlons de documents publics, nous comprenons la confidentialité de certains documents qui ne peuvent être diffusés à grande échelle. Cependant, il est impératif qu'au sein des commissions soient délivrées ces informations aux élus, car n'oublions pas que par leur vote, ils engagent leur responsabilité. Je vous remercie monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Donc je mets les trois rapports aux voix :

- le dossier n° 2019-3381

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

- le dossier n° 2019-3382

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

- le dossier n° 2019-3383

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain, Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et M. Gachet s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° 2019-3347 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Création de la Fondation BigBooster sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) dédiée à un dispositif international de sélection et d'accélération de start-up - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3347. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de cette délibération et dans le cadre de la 4^{ème} édition du dispositif BigBooster qui est cet accélérateur accompagnant le développement des entreprises innovantes à l'international, notamment dans la santé, le numérique, l'environnement, il vous est proposé d'approuver les nouvelles modalités de portage de ce programme avec la création d'une Fondation BigBooster sous l'égide de la Fondation pour l'Université, ce qui permettrait d'être plus efficace grâce à une nouvelle gouvernance et à un budget propre. Ce rapport a reçu l'avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu sept minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Communiste, Parti de gauche et républicain

M. le Conseiller MILLET : C'est BigBooster ? Excusez-moi, j'ai eu un moment d'inattention. Je vais vous le refaire en français. Une nouvelle fondation, une nouvelle subvention pour ce projet, je vous le redis en français, de camp d'entraînement à but non lucratif du grand amplificateur de jeunes pousses. Ça vous éclaire peut-être mieux ?

Nous avons voté contre la subvention 2017 à la Fondation pour l'Université de Lyon de ce projet, critiqué par tous les syndicats des personnels de l'université et dont je vous disais dans un Conseil précédent la nullité complète du

bilan pour la recherche et l'enseignement et l'énormité des dépenses supplémentaires captées pour que ce qu'il faut bien résumer par du marketing territorial.

Cette fois, il faut une nouvelle subvention pour une nouvelle fondation dans la Fondation. J'attends avec impatience la prochaine étape de la fondation dans la fondation de la Fondation. Alors, nous avons un bilan emploi cela dit : 120 emplois créés à l'échelle de la Métropole pour 25 M€ de fonds levés, soit plus de 200 000 € par emploi. Il faut espérer qu'ils durent plus de deux ans les emplois concernés.

J'ai eu l'occasion de citer Alain Mérieux justifiant la restructuration de l'université, je cite, "parce que des élèves de Polytechnique sont partis en Californie y fonder des entreprises à succès". Il paraît que personne ne les soutenait en France, mais bien entendu, c'est l'université qu'on accuse, pas les banques, ni les grandes entreprises qui auraient dû être les soutiens naturels de ces jeunes investisseurs. Alors, bonne chance à toutes ces jeunes pousses, mais je les invite au dialogue avec l'économie et la recherche locale en espérant que leur principale ambition ne soit pas de valoriser rapidement leur actif pour jouer dans la cour aux miracles de la spéculation. Non monsieur le Président, l'économie ne se transforme pas sans ses premiers acteurs, ceux qui produisent les richesses matérielles et intellectuelles et c'est dans tous les laboratoires et tous les ateliers de la Métropole que se gagne la bataille de l'industrie et des technologies. Nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON : Monsieur le Président, chers collègues, le programme BigBooster créé en 2015 à l'initiative de la Métropole de Lyon et porté par la Fondation pour l'Université de Lyon a pour vocation d'être un programme international à but non lucratif d'accélération de start-ups pour les aider à se réaliser et à accélérer leur développement à l'international.

Nous savons tous, la création d'entreprise, d'une activité nouvelle, surtout dans un monde très connecté et concurrentiel, n'est pas une partie de plaisir et parvenir à percer, pérenniser et développer son activité sont des étapes parfois très difficiles à surmonter. C'est à ces problématiques que s'attaque le programme en proposant aux start-ups candidates de les accompagner dans leur développement, en les connectant à des écosystèmes internationaux performants, en leur faisant bénéficier des connaissances, contacts et compétences nécessaires à leur développement. Après trois éditions, BigBooster a montré toute sa pertinence en permettant la création de 129 emplois sur notre agglomération et de 172 dans l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sont également six start-ups issues de toute la France qui ont finalement fait le choix, à l'issue de leur accompagnement, de s'installer durablement dans notre agglomération. Nous sommes par ailleurs en contact avec quatre nouvelles start-ups, dont deux étrangères, qui ont d'ores et déjà fait acte de candidature pour pouvoir s'installer à leur tour et ainsi rejoindre notre écosystème local.

L'ambition de notre Métropole, en participant à la Fondation BigBooster, est d'optimiser l'efficacité du dispositif pour que ce programme devienne un accélérateur international de référence en Europe et ainsi participer, à son échelle, au rayonnement international de notre Métropole. La 4^{ème} édition a pour vocation de renforcer l'axe Lyon-Boston, cœur des éditions précédentes, et d'étudier la possibilité d'établir les bases d'une coopération avec Montréal, autre lieu d'émergence pour les start-ups avec lesquelles un travail intéressant pourrait être mené. Le boot-camp de Lyon a accueilli déjà plus de 200 start-ups au cours des précédentes éditions et poursuit son développement pour mettre en relation les futurs candidats avec une communauté de 250 mentors, experts, juges et alumni, qui souhaitent les accompagner dans leur développement. Opération innovante et efficace, BigBooster mérite que nous lui apportions notre soutien pour cette nouvelle étape de son développement. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera donc avec enthousiasme cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre et MM. Gérard COLLOMB et David KIMELFELD, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) ainsi que M. Christophe DERCAMP, compte tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la FPUL, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

**Désignation de représentants au sein du Conseil du
comité exécutif et du comité des fondateurs de la
Fondation abritée BigBooster**

(Dossier n° 2019-3347)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du comité exécutif et du comité des fondateurs de la Fondation abritée BigBooster. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Karine DOGNIN-SAUZE, titulaire,
- Mme Sarah PEILLON, suppléante.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2019-3348 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Association la Ruche industrielle - Approbation des statuts - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3348. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de ce dossier, il vous est proposé d'approuver les statuts de l'association la Ruche industrielle et de désigner les représentants au Conseil. L'association est composée d'acteurs industriels, institutionnels, académiques, pour agir sur la thématique de l'innovation industrielle et accompagner notre industrie sur le territoire. Ce projet s'intègre dans une ambition fortement portée pour permettre, effectivement, la transformation digitale de nos industriels et participer à la création de valeur et au développement de l'emploi industriel dans le cadre d'une politique globale menée, qui n'oublie pas, parallèlement, la reconexion au territoire et aux habitants, mais l'enjeu c'est de porter fortement un projet métropolitain industriel et de pouvoir accompagner l'ensemble des acteurs. Donc il vous est proposé d'approuver les statuts de l'association et de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, heureusement que les médias locaux et nationaux ont relayé l'information autour du site de l'industrie du futur, du campus industriel et de la Ruche pour permettre aux élus municipaux que nous sommes d'apprendre quelques petites choses sur l'évolution de ces dossiers qui sont tout de même de la plus haute importance pour le développement économique de nos territoires et pour nos populations. Nous déplorons ce manque de communication en direction des élus directement concernés. Oui, le développement économique est un sujet primordial, alors vous comprendrez, monsieur le Président, que la Ville de Vénissieux soit mécontente de ne pas avoir été associée ni même informée de votre grande opération marketing Lyon Parilly Factories.

La Ville de Vénissieux possède un service économique et ce n'est pas pour faire joli. Il s'agit d'une volonté politique et de moyens que la Ville juge nécessaire de consacrer pour établir un vrai partenariat avec la Métropole, les entreprises et leurs associations, la Chambre de commerce et d'industrie, Pôle emploi et la Mission locale. Notre objectif est d'associer les habitants au développement économique et urbain du territoire. Comme dans toutes les villes populaires, le chômage à Vénissieux est bien trop élevé, au-dessus de la moyenne nationale. Les jeunes et les plus de 55 ans sont frappés très durement. À diplôme égal, il y a environ deux fois plus de chômage chez les jeunes issus de quartier populaire, une injustice contre laquelle nos équipes se mobilisent. C'est un travail au quotidien que nous menons pour animer un réseau d'entreprises et rapprocher les publics de l'emploi. Notre charte de coopération réunit aujourd'hui 108 entreprises impliquées dans plus d'une cinquantaine d'actions organisées par la Ville et ses partenaires.

Depuis 2014, le nombre d'heures d'insertion a augmenté de 231 % avec plus de 32 000 heures déjà effectuées sur le chantier Puisoz Grand Parilly par 114 personnes. Nous espérons idéalement que ce travail d'insertion débouche sur des emplois stables et nous nous réjouissons des opportunités de recrutement à l'occasion de l'ouverture des enseignes Ikea et Leroy Merlin. Permettez-moi de rappeler à cette assemblée que le nouveau quartier Puisoz Grand Parilly se situe toujours sur la commune de Vénissieux. Je préfère le préciser, car dans la communication métropolitaine, on pourrait avoir l'impression qu'aucune autre ville à part Lyon n'existe. J'avais déjà soulevé cette dérive en avril 2018 lors de nos débats concernant le schéma directeur de jalonnement du périphérique. Je

regrettait alors la disparition du nom des villes. Cette dérive s'amplifie, le campus industriel sur l'ancien site Bosch situé à Vénissieux est devenu Usin Lyon Parilly, la disparition du nom de la commune de Vénissieux, c'est la négation de l'histoire de ce site et de notre identité industrielle. Nous protestons vivement et vous demandons que cette erreur soit rectifiée.

Le développement économique est un sujet primordial, l'industrie du futur méritait mieux que l'opération marketing que vous avez orchestrée pour le lancement de Lyon Parilly Factories en oubliant d'envoyer les invitations aux Maires du territoire. Le dossier de presse est sans équivoque, je cite l'édito de monsieur Kimelfeld : "Lyon est l'une des métropoles les plus dynamiques et compétitives en Europe. Tous ses atouts font de Lyon la première métropole industrielle de France". Selon vous, Lyon est la Métropole, un glissement sémantique révélateur du fond politique. Il s'agit encore une fois de la disparition des communes. Vous insinuez également que Lyon porte les atouts industriels de notre Métropole alors même que Lyon a vidé les 3°, 7° et 8° arrondissements de son industrie manufacturière.

Nous savons bien que la vie économique n'est pas un long fleuve tranquille, que les projets d'envergure rencontrent parfois des difficultés. Nous le vérifions avec le retrait de Navya et les difficultés techniques rencontrées par Boostheat. Pour avancer, nous avons besoin de beaucoup plus qu'une opération marketing. C'est l'engagement de l'État, de la Métropole, de l'entreprise Bosch qui feront la réussite du campus industriel. Lors d'un comité d'entreprise, Bosch a annoncé que ses équipes de recherche et de développement apporteraient une aide à Boostheat, mais bien plus que de cette aide ponctuelle, le campus tout entier a besoin d'un investissement solide du groupe Bosch qui investit partout sauf en France.

De son côté, la Ville de Vénissieux se mobilise à son niveau pour le succès de Boostheat en travaillant sur le projet de trois chaudières sur les équipements municipaux. Nous savons que les équilibres sont parfois précaires et que les partenariats se tissent avec finesse, c'est ce que vous semblez oublier en court-circuitant les communes concernées par le site de l'industrie du futur. Vous ne pouvez pas détacher la question économique de la question globale du développement du territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Picard. Alors d'abord, je crois, ou alors ma mémoire a flanché, mais peut-être, que nous étions ensemble lors de la présentation...

Mme la Conseillère PICARD : ... *(inaudible)*.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que je peux vous répondre madame Picard ou pas ? Parce que si vous faites les réponses à ma place, les questions et les réponses, auquel cas je passe directement plutôt au vote et ainsi nous n'aurons pas dialogué.

Je disais simplement que je crois que nous étions ensemble lors de la présentation de la naissance du campus de l'industrie du futur à Vénissieux. Nous étions ensemble, vous étiez avec moi à la conférence de presse et nous avons évoqué, d'ailleurs y compris la Ruche industrielle. Alors c'est plus ancien que cette présentation qui s'est située à Global industrie, mais nous étions bien ensemble à l'origine de ce projet.

Quant au nom qui a été donné, d'abord qui n'est pas décidé par le Président de la Métropole, je ne sais pas comment vous fonctionnez à la Ville de Vénissieux, mais en tout cas, moi, je ne décide pas tout seul des noms qui seront attribués aux différents lieux, mais c'est le collectif qui a décidé de ce nom, avec, je pense, un certain nombre d'éléments. Je pense qu'ils ont souhaité qu'on soit attractif à l'international et c'est ne faire injure à personne ici que de penser qu'en matière de développement économique, et à l'export et à l'international, ma foi, Lyon, Only Lyon peut être une marque qui serve les intérêts des entreprises, mais par la même aussi, les intérêts de l'emploi et les intérêts aussi des communes qui sont, à un moment ou à un autre, concernées. Il a été choisi Parilly parce que c'est au carrefour des territoires concernés qui valorise et le parc métropolitain et le projet urbain et l'arrêt de métro, et puis Factories pour l'identité industrielle et la multiplicité des offres foncières. Ce territoire du déploiement de l'industrie du futur, certes, il est au cœur de Vénissieux, mais il n'est pas simplement au cœur de Vénissieux, il s'étend du nord de Vénissieux au 8° arrondissement jusqu'à Saint Priest. Voilà un peu les idées qui ont été développées autour de ce campus industriel.

L'important, je pense, c'est que nous puissions développer ce campus industriel, que nous puissions développer l'accueil des entreprises sur ce campus industriel, que cette Ruche industrielle puisse accompagner la mutation des différentes industries, y compris les industries qui sont sur Vénissieux. C'est à ce prix-là, d'ailleurs, que les emplois seront maintenus ou développés et nous aurons l'occasion à ce moment-là d'en reparler ensemble et de collaborer avec les services économiques, bien évidemment, de la Ville de Vénissieux comme nous avons collaboré avec vous sur les différentes implantations et je pense notamment à Ikea.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ne prenant pas part au vote.

**Désignation de représentants au sein de l'assemblée
générale et du conseil d'administration de
l'association la Ruche industrielle
(Dossier n° 2019-3348)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association la Ruche industrielle. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Bruno LEBUHOTEL, titulaire,
- M. Gilles PILLON, suppléant.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus et le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2019-3351 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement 2019 pour les organismes œuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3351. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport concerne l'attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2019 pour les organismes œuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du RSA.

Je rappelle que la Métropole intervient dans le cadre de l'obligation d'accompagnement de ce public bénéficiaire du RSA et qu'elle finance des places d'accompagnement qui sont portées pour l'essentiel par des associations, autour de 35 % du public, et par les CCAS (Centres communaux d'action sociale), et à ces acteurs s'ajoute Pôle emploi qui va suivre aux alentours de 40 % des publics et les équipes sociales des Maisons de la Métropole qui suivent à peu près 25 % de ces mêmes publics. Au-delà de cette obligation légale, l'accompagnement des foyers bénéficiaires du RSA est un puissant levier pour mobiliser les personnes vers l'activité et construire des parcours intégrés vers l'emploi du territoire. Au regard des enjeux, la Métropole a mis en place un plan d'actions qui a permis d'offrir aux bénéficiaires du RSA une offre d'accompagnement plus agile, plus souple et adaptée à la diversité de leur situation.

Un bref retour sur 2018 pour montrer la dynamique de changement qui est lié à la mise en place de ce plan d'actions : cela va concerner la structuration de l'offre d'accompagnement à travers les itinéraires emploi. On a eu plusieurs fois l'occasion d'en parler ici. Ils sont tournés principalement vers des actions diversifiées et renforcées autour de l'entreprise et de l'emploi, des itinéraires activité qui vont être plus des étapes de remobilisation et de sociabilisation, particulièrement portés par les CCAS et quelques structures d'insertion et des itinéraires innovants. On peut citer, par exemple, l'offre pluridisciplinaire pour les personnes en souffrance psychique et des accompagnements pour remobiliser des personnes en grande difficulté et en utilisant, par exemple, l'emploi d'abord ou le sport collectif ou d'autres moyens collectifs ou ateliers pour amener les personnes à de véritables alternatives aux traditionnels face à face référent-bénéficiaire.

En complément de cette adaptation des parcours, il y a eu de fortes simplifications administratives sur des bilans, des procédures, sur les entrées en itinéraires emploi renforcé, par exemple, ou bien des signatures électroniques qui fluidifient les circuits administratifs. Des orientations aussi sur le changement de pratiques pour les référents avec l'extranet insertion emploi dont vous avez déjà entendu parler. Là, on pourrait dire qu'il y a plus de mille utilisateurs aujourd'hui qui génèrent aux alentours de 200 offres d'emploi par an. Il y a des guides pour les professionnels sur les points clés de l'allocation du RSA, des vidéos, des visites d'entreprises qui s'appuient sur les engagements dans le cadre de la charte des 1 000. Enfin, il y a un appui à la professionnalisation des acteurs avec une appropriation du PMI'e et des changements de pratique tournés essentiellement vers l'emploi et les entreprises. Cela passe par une évaluation des structures qui sont dans tous ces dispositifs. Aujourd'hui, on peut dire qu'autour de 80 % des structures qui émergent sur ces suivis, cet accompagnement, sont en conformité avec le PMI'e ou, en tout cas, sont en passe de l'être tandis que 20 % d'entre elles sont beaucoup plus fragiles et bénéficient d'un suivi attentif des services soit pour les aider à coller mieux au PMI'e, soit pour négocier ou discuter avec elles sur le bien-fondé de l'accompagnement qu'elles proposent.

L'année 2019 sera l'objet de la création d'un référentiel d'indicateurs dans la perspective d'un déploiement d'une base de données pour la structuration de la démarche d'évaluation avec des visites de structure. Il y aura la consolidation de solutions d'accompagnement pour les bénéficiaires en souffrance psychique. On va pouvoir dégager 142 places d'accompagnement supplémentaires, ce qui fera une offre totale de 384 places pour environ 550 personnes. Il y aura une accélération du déploiement des itinéraires emploi et puis aussi la priorité d'assurer une couverture territoriale en proximité avec les acteurs et les bénéficiaires.

J'en viens maintenant au financement. Pour les itinéraires emploi, il est proposé d'allouer 9 405 places pour un montant total de 5 690 453 €, soit 95 088 € supplémentaires par rapport à 2018. Sur les itinéraires activité, il vous est proposé d'allouer 1 088 places aux CCAS et 340 places aux structures associatives, pour un montant de 689 874 €, soit 77 450 € de moins par rapport à 2018. Cette baisse s'explique par une demande moins importante sur ces places d'itinéraire activité et une structure qui a cessé cet accompagnement.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Glatard. Vous disiez monsieur Petit ?

M. le Conseiller PETIT : Madame Glatard, c'était très intéressant, mais à quoi servent les commissions si c'est pour que vous nous relisiez tout le rapport ? Je m'excuse mais... Je ne comprends pas. Il y a un truc qui m'échappe.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI : Oui, monsieur le Président, chers collègues, juste deux minutes pour dire qu'effectivement cette délibération va dans le bon sens parce qu'elle propose des outils d'innovation, surtout, ce qu'elle vise à faire, c'est à raccourcir les délais dans lesquels on va pouvoir positionner un bénéficiaire du RSA pour qu'il soit accompagné le plus rapidement possible. On a déjà souvent soulevé dans cette instance le problème du délai dans lequel on mettait les bénéficiaires du RSA, qui faisait qu'ils s'enfonçaient dans les dettes et dans la fracture sociale.

On note avec satisfaction qu'à l'intérieur du plan grande pauvreté, il est prévu en matière d'insertion, un accompagnement global amélioré par rapport à ce qui existe, c'est-à-dire dès le début de l'entrée dans le dispositif, Pôle emploi et un référent social qui, en binôme, accompagne ce bénéficiaire. Donc, nous notons positivement ce qui est proposé dans cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RABEHI : Monsieur le Président, chers collègues, "l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est un élément fondamental, car il doit venir faciliter la mise en mouvement des personnes vers l'activité", cette phrase est tirée du rapport que notre groupe va bien évidemment voter.

Ce rapport valide le financement de près de 6,4 M€ en subventions de fonctionnement accordées à des structures, la plupart associatives, pour de l'accompagnement socioprofessionnel. Il nous amène cependant à nous interroger sur l'efficacité de ces actions au vu du constat de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA. Certes, la Métropole a engagé depuis deux ans une dynamique de changement pour rendre l'offre d'accompagnement plus agile. Pour cette année, la troisième année de ce plan qui vise à améliorer l'offre d'accompagnement, nous allons enfin professionnaliser les référents, les doter d'outils d'orientation performants et leur faire découvrir le monde de l'entreprise. Mais pourquoi avoir attendu trois ans ?

Monsieur le Président, si ces dispositifs relèvent de la politique de solidarité que nous nous devons de porter, notre responsabilité est également de ramener ces publics vers l'emploi. C'est là l'objectif clair qui doit être renvoyé à tous les acteurs qui œuvrent pour ces accompagnements. Mais on peut s'interroger si cet argent ne devrait pas plutôt être fléché vers le monde économique et les entreprises pour qu'elles intègrent ces publics dans le monde du travail. Oui, c'est de l'argent public qui doit servir à financer ces actions, mais qui sert aussi à rémunérer les bénéficiaires et notre groupe vous demande de conditionner cette contribution à une contrepartie de la part du bénéficiaire. Plusieurs départements ont testé ce qu'on appelle les devoirs du bénéficiaire. Cela permet de responsabiliser les personnes concernées et ne pas rester dans l'assistanat. Le premier devoir d'un bénéficiaire devrait être l'obligation d'inscription à Pôle emploi. Ce n'est souvent pas le cas. Autre obligation : avoir systématiquement un référent. Sur ma commune, à Décines Charpieu, nous comptabilisons 1 085 foyers bénéficiaires du RSA. Seuls 793 bénéficient d'un suivi et sont soumis à ce qu'on appelle les droits et devoirs. Quid des 30 % autres ?

Une autre expérimentation qui pourrait se généraliser, ce serait de conditionner le versement du RSA à des heures de travail général. Cela pourrait se faire, dans un premier temps, sur la base du volontariat et permettrait de mettre à disposition de la commune et des associations des personnels pour différents travaux. Cela rendrait service à toute la communauté et, en premier lieu, aux bénéficiaires qui se sentiraient ainsi utiles à la société. Cela s'appelle faire de l'inclusion.

Savez-vous monsieur le Président que le Département de l'Isère a reçu en novembre dernier pas moins de trois trophées Territoria d'Or pour récompenser, en particulier, la mise en place d'un contrat d'engagement réciproque avec les allocataires du RSA ? Vous allez me dire que c'est une obligation car la loi l'impose. Mais combien l'ont fait sur notre Métropole ? 30 ou 40 % peut-être, à peine plus. Si la loi ne nous permet pas, pour l'instant, de conditionner l'engagement citoyen au versement de l'allocation, il est possible cependant d'inciter les bénéficiaires du RSA à participer bénévolement à des actions. C'est ce qu'a fait le Département de l'Isère. Et en deux ans, ils ont doublé le taux de contractualisation pour passer de 40 % à 80 %.

Sachez que l'objectif n'est pas de stigmatiser les bénéficiaires du RSA. Bien au contraire, il s'agit de leur redonner confiance en leur permettant de valoriser leurs compétences dans une action citoyenne de leur choix. C'est un ticket gagnant-gagnant. Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Je rencontre bientôt le Président du Département de l'Isère, il m'expliquera cela en direct et précisément.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2019-3352 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2019 - Attribution d'une subvention pour l'année 2019 et approbation d'un avenant pour l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3352. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Ce rapport arrive en complément du précédent. Je voudrais simplement faire un petit chapô sur ce rapport et répondre à monsieur Rabehi que la professionnalisation, c'est depuis le début, depuis 2015 où la Métropole a repris cette compétence, qu'elle a incité les référents et toutes les structures à une professionnalisation. Je rappelle simplement que l'année dernière, il y a eu des journées de formation, que cette année, il y a eu des ateliers. Donc, chaque année, il y a des moments privilégiés pour les référents. Voilà, ceci en toute sympathie.

En complément, ce rapport n° 2019-3352, dans le cadre de la référence de parcours, propose des actions d'insertion qui sont des outils mobilisés pour lever les freins périphériques à l'emploi, dynamiser les parcours et proposer des situations d'emploi. Hors l'insertion par l'activité économique, nous proposons de financer 29 actions qui favorisent la levée des freins dans les parcours d'insertion pour un montant de 418 491 €. Ce sont des actions qui concernent par exemple le défaut de la maîtrise de la langue française sous toutes ses formes, que ce soit à l'oral ou à l'écrit avec un certain nombre soit de centres sociaux, soit d'associations. Il y a 11 actions qui visent au retour à l'emploi pour un montant de 194 662 €. Sept de ces actions visent principalement à créer des liens plus forts avec l'entreprise et à renforcer la confiance en soi. Elles sont menées, par exemple, par le MEDEF

(Mouvement des entreprises de France), par la Chambre des métiers ou par la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises). Il y a donc un certain nombre d'actions qui sont directement en lien avec les entreprises. Et puis, je pourrais citer encore la Cravate solidaire, les Vitaminés de l'emploi dont vous avez déjà entendu parler. Donc, une quarantaine d'actions pour un nombre de 989 places et un montant de 613 153 €.

Pour les actions d'insertion par l'activité économique, ces structures d'insertion permettent d'offrir aux bénéficiaires du RSA un accompagnement socioprofessionnel par le travail puisque la Métropole finance les employeurs d'insertion que sont les chantiers, les ateliers d'insertion et les entreprises d'insertion. Donc, ce sont des actions qui visent à améliorer l'employabilité, la professionnalisation et la socialisation par le travail de ce public.

La Métropole soutient ce secteur à plusieurs niveaux, par exemple avec toutes les structures qui agissent dans le champ de l'économie sociale et solidaire, avec les entreprises d'insertion, les ateliers, les chantiers d'insertion, les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire. En 2019, 34 entreprises embaucheront, formeront et accompagneront socialement 579 bénéficiaires du RSA pour un montant de 676 180 €.

Il y a aussi un soutien au développement économique par la prestation via les marchés publics et on peut citer le nettoyage de bureaux, les prestations traiteur, le nettoyage de traboules, etc., et la fabrication de boîtes à compost par exemple. Et puis également au niveau des ressources humaines par du recrutement temporaire à la fois dans les collèges, le remplacement de personnel ou bien l'accompagnement d'élèves en situation de handicap et de l'intérim dans les postes administratifs. Au total, ce sont 389 places dans les structures d'insertion par l'activité économique pour un montant total de 676 180 €.

J'en viens maintenant à une partie de ce rapport sur l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée. La Métropole accompagne cette expérimentation suite à une délibération du 20 décembre 2017 qui finance à hauteur des économies réelles faites sur le versement de l'allocation du RSA des personnes recrutées dans l'entreprise à but d'emploi, qui est l'entreprise EmerJean, dans la limite de 60 équivalents temps plein et un plafond de 288 000 € par an.

Pour 2017, le montant des économies réelles est de 17 533 €, pour 2018, de 80 885 €, et pour 2019, nous proposons de reconduire le montant maximum à 288 000 € dans la limite de 60 équivalents temps plein, sachant que c'est l'entreprise EmerJean qui valide effectivement tous ces emplois et l'économie réelle qui est effectuée.

Je voudrais juste préciser avant de terminer que, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, les communes de Rillieux la Pape, de Décines, de Saint Fons, Vaulx en Velin et Grigny réfléchissent à la possibilité d'expérimenter sur leur territoire ce dispositif.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de six minutes pour le groupe Demain... La Métropole ! et Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Intervention presque retirée, monsieur le Président. Madame Glatard ayant été très exhaustive, y compris sur l'expérimentation zéro chômeur, je ne vais pas répéter, mais je me félicite simplement de l'engagement de la Métropole dans cette initiative. Et, comme elle l'a dit, celle-ci ne coûte rien à la Métropole puisqu'à l'euro près, ce qui n'est pas versé au RSA est versé à l'expérimentation. Je m'en tiens à cela en vous renouvelant quand même notre satisfaction d'avoir vu la Métropole s'engager auprès de ceux qui en ont été les promoteurs. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2019-3356 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco et Pépinière Cap Nord ainsi qu'à la Commune de Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3356. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Oui, monsieur le Président, chers collègues, les associations Espace Carco et Pépinière Cap Nord participent, ainsi que la commune de Villeurbanne, au dynamisme du tissu économique local à travers le programme d'animation économique de proximité et ce, à l'échelle des Conférences territoriales des Maires. La Métropole a soutenu l'ensemble de ces politiques d'animation en 2018 en octroyant 210 000 € de subventions. Il vous est proposé dans le cadre du programme d'actions 2019, de continuer d'attribuer ces subventions pour un même montant. Je vous remercie. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Président, mes chers collègues, après 11 heures de séance, j'ai bien peur que l'attractivité des portables et autres tablettes ne soit plus forte que l'attractivité économique dont je vais vous parler !

Il est facile, monsieur le Président, de constater que pour communiquer en matière de développement industriel, vous avez l'art et la manière. Dans le numéro de février du magazine des agents de la Métropole, le dossier était consacré à la Métropole de Lyon, la capitale de l'industrie du futur dans lequel il est écrit que l'un des quatre axes qui concourent à la réalisation de cette stratégie consiste à créer, maintenir et développer de nouveaux espaces industriels. La semaine dernière, encore, nous avons pris la peine de vous écouter, lors de la 30^{ème} édition du MIPIM, présenter les clés du développement économique d'une Métropole de talent. Force est de constater que le train-train de la communication fonctionne quand la politique du développement industriel, elle, déraile.

Je pourrais bien évidemment vous rappeler, dans la petite ville de Grigny, le départ de Five, une entreprise de recherche de 160 salariés, dont 80 % d'ingénieurs. Elle est partie, développée par la SERL (Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon) sur Vienne-Condrieu Agglomération. Mes efforts et propositions depuis trois ans n'ont pas suffi. Je vous parlais de train-train de la communication, force est de constater que le dialogue là encore n'est pas parfait entre la Métropole de Lyon et la SNCF Réseau, car à Grigny, nous n'avons pas avancé d'une traverse de chemin de fer sur la possibilité de développer une activité industrielle, voire industrielle et universitaire, sur la gare de triage de Badan, vide de toute activité sur près de 35 hectares, mais je me dis que Grigny est le cadet des soucis de la Métropole.

Mais, dans le même temps, nous apprenions que la société Safran, employant 91 000 salariés et présente au niveau international dans les domaines de l'aéronautique, de l'espace et de la défense, ne parvenait pas à investir 230 M€ sur la Métropole pour créer une usine de production de disques de frein en carbone. Là, pourtant, Safran, c'est de l'industriel. Au point que le directeur général a exprimé son exaspération en ces termes : "Ce n'est pas facile d'ouvrir une usine en France. Il faut vraiment en avoir envie. La solution de facilité serait d'investir à l'étranger où on me proposait des aides, où je serais accueilli à bras ouverts. En fait, rien n'est fait pour aider l'industriel à investir en France. Je ne peux pas vous confirmer qu'on y arrivera ou pas". Dont acte puisque le groupe a ouvert dernièrement deux usines, l'une aux USA et l'autre, en Malaisie et que celle de la Métropole ne l'est toujours pas.

Monsieur le Président, entre vos grands discours et la réalité du terrain, il y a une légère différence, voire une différence réelle, qui est préjudiciable à la Métropole et à ses habitants. Il existe des blocages, on l'entend. Sont-ils liés à l'acquisition des terrains, à l'aménagement urbain, donc finalement à la responsabilité de la Métropole, il me semble ? Vous avez proposé tardivement une solution de terrain à prix réduit, mais comment est-il possible qu'un tel dossier soit bloqué pendant plus de trois ans ? Si on veut bien croire que les blocages ne dépendent pas que de la Métropole, comment se fait-il que, face à un projet d'une telle envergure, l'accompagnement de l'ADERLY ne soit pas plus efficient ? En tout cas, cela semble assez grave pour que Bruno Le Maire, Ministre de l'économie, prenne en charge personnellement le dossier, à croire que le Président de la Métropole, les neuf élus qui partagent la compétence économie au sein de votre exécutif, vous n'avez pas été assez nombreux pour prendre ce dossier à bras le corps, mais en même temps l'apport d'un ministre est toujours important.

Dans cette multitude d'acteurs, de dysfonctionnements et d'inefficacité, il ne manque plus que l'intervention, il est parti à l'instant, de Gérard Collomb, qui lui aussi a déjà traité ce genre de dossier en sa qualité d'ancien Président de la Métropole. Monsieur le Président, quand on se vante d'être une Métropole attractive, on s'en donne les moyens, techniques et politiques. En tout état de cause, ce n'est pas toujours le cas sur le secteur de Lyon. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots, peut-être, sur ces sujets industriels pour rappeler juste quelques chiffres et je les rappelle avec d'autant plus de facilité et d'humilité qu'ils ne sont pas les chiffres de la Métropole, mais les chiffres portés par l'ensemble des acteurs économiques de cette Métropole.

D'abord, sur les emplois industriels créés, on détruit des emplois industriels de partout en France sauf, il se trouve, dans cette Métropole puisque, pour l'année 2018, 1 400 nouveaux emplois industriels ont été créés. 116 entreprises ont été implantées à travers l'action de l'ADERLY dont la moitié sont des entreprises à caractère industriel. Je le dis aussi avec beaucoup d'humilité parce que ce n'est pas que l'action de la Métropole, c'est l'action d'un collectif, ce sont des acteurs économiques, ce sont l'ensemble des collectivités, ce sont l'ensemble des dispositifs, on a placé 462 000 mètres carrés de locaux industriels sur cette Métropole en 2018. C'est un record inégalé : plus 35 % par rapport à l'année 2017.

Je vais évoquer d'autres implantations et j'ai eu l'occasion au MIPIM de le dire. Plus de 300 M€ seront investis sur la vallée de la Chimie par les industriels en matière de centre de R&D et en matière d'emplois industriels. Alors peut-être que Solvay trouve effectivement le territoire si peu attractif, le Président de la Métropole si peu actif et l'ensemble du dispositif si peu attrayant qu'il a décidé effectivement d'installer son premier centre mondial de R&D Solvay au cœur de la vallée de la Chimie. Alors, je n'y suis sans doute pour rien. La Métropole n'y est pour rien, mais il se trouve que ce sont des faits et ma foi, ce centre, ce premier centre de R&D mondial sera ici sur cette vallée de la Chimie.

Quand Boehringer Ingelheim décide de maintenir son activité industrielle sur ce territoire de la Métropole, il le fait sans doute effectivement parce que le Président de la Métropole est inactif, parce que l'écosystème n'est pas attrayant, parce que les fonciers ne sont pas là mais il le fait quand même. Il le fait parce que cette entreprise qui est une entreprise, ETI (entreprise de taille intermédiaire) allemande, aurait pu faire le choix de retourner en Allemagne comme beaucoup d'entreprises allemandes le font. Non, elle a choisi d'investir sur cette Métropole.

Quant au dossier Safran, le dossier Safran, monsieur le Maire, c'est d'abord et avant tout trois ans de travail ! Trois ans de travail sur cette Métropole et pas simplement le travail du Président de la Métropole, de mon prédécesseur, mais aussi de l'ensemble des équipes, de l'ensemble des élus qui se mobilisent et de l'ensemble des acteurs économiques qui se mobilisent autour de ce foncier que nous avons bloqué depuis trois ans, d'ailleurs, quelque part, en passant devant un certain nombre d'autres activités pour pouvoir faire bénéficier d'un foncier de cette taille une entreprise comme l'entreprise Safran. Et nous avons fait un certain nombre de propositions. Je n'ai pas attendu le dernier moment. Nous n'avons pas attendu l'aide du Ministre Bruno Le Maire pour travailler. Non, nous avons travaillé ensemble avec les ministres qui se succèdent pour ces implantations industrielles parce que ces implantations industrielles, elles ont besoin bien sûr de foncier, elles ont besoin d'un certain nombre de conditions, de l'écosystème, elles ont besoin aussi de mesures qui ne dépendent pas de la Métropole mais qui dépendent du Gouvernement, qui dépendent de l'État. Et c'est cette combinaison des deux qui crée le résultat. Nous n'avons pas appelé à l'aide, non, nous avons travaillé et nous avons notamment pu évoquer avec le Ministre Bruno Le Maire à Global Industrie le devenir de cette entreprise Safran et nous avons rempli l'ensemble des conditions, et je l'ai dit d'ailleurs, nous avons rempli l'ensemble des conditions, qui sont attendues par Safran pour pouvoir accueillir cette entreprise sur notre territoire. Le Président de Safran a dit, vous l'avez dit, qu'il était plus difficile d'installer en France, mais il ne le disait pas pour la Métropole, mais il le disait au sens large et je ne désespère pas que cette entreprise vienne s'implanter sur notre Métropole.

Je comprends que peut-être depuis votre regard, ma foi, les choses ne vont pas assez vite, qu'il y a une entreprise importante, Five, qui a quitté notre territoire, mais je crois que nous avons plutôt intérêt, si vous le souhaitez, à travailler ensemble et à faire envie aux industriels de venir sur notre Métropole, non pas en décrivant un environnement qui n'est pas celui-là. Je viens de vous en décrire un autre et je pense que si vous souhaitez que nous implantions des entreprises sur Grigny, il vaut mieux que nous décrivions ensemble la réalité du territoire, un territoire attractif, plutôt que cette réalité que vous venez de décrire et qui effectivement, je le comprends, ne ferait envie à aucun industriel de venir s'installer sur la Métropole et encore moins à Grigny. Je vous remercie.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2019-3357 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, CARA, Tenerrdis, Cluster Lumière, Cancéropole Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) et réseau FoodTech - Attribution de subventions de fonctionnement pour leur programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3357. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un rapport relatif aux pôles de compétitivité qui s'inscrivent dans la dynamique métropolitaine et, notamment, dans l'accompagnement de tout un écosystème qui permet de jouer le levier de l'innovation et de l'internationalisation.

Nous avons cinq pôles de compétitivité avec un enjeu important puisque nous intégrons une nouvelle phase et qu'il y a eu un gros travail effectué par l'ensemble des pôles pour conserver la labélisation nationale qui leur permet d'accompagner aussi des levées de fonds et qui permettrait aussi d'envisager de créer des synergies entre eux : Axelera en matière de chimie et d'environnement, CARA, un cluster européen en matière de mobilité, Tenerrdis pour la transition énergétique et l'énergie renouvelable, Techtera pour les textiles et matériaux souples et Lyon biopôle pour la santé. Vous l'aurez compris en listant l'ensemble de ces pôles de compétitivité, ils nous accompagnent dans le portage de politiques publiques très fortement incarnées par la Métropole et accompagnées. Bien évidemment, il y a aussi Cluster Lumière, le CLARA (Cancéropole Lyon Auvergne-Rhône-Alpes) et le réseau FoodTech qui s'inscrivent également dans les priorités de nos programmes de développement économique de la Métropole. Il vous est donc proposé de soutenir nos pôles de compétitivité ainsi que la nouvelle feuille de route et d'entériner les propositions de subventions, monsieur le Président. Avis favorable de la commission sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération, après beaucoup d'autres, prolonge une démarche qui produit beaucoup de documentation, annonce beaucoup de résultats en termes de projets financés, de partenariats, de créations d'entreprises, d'autant que les conventions justifient le financement par l'objectif de, je cite : "favoriser la production d'innovations génératrices de valeur ajoutée et d'emplois pour les entreprises et le territoire". C'est d'ailleurs un dossier porté par la commission développement économique, numérique, insertion et emploi en relation avec la DIRECCTE dont nous savons tous qu'elle est la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Bien évidemment, j'ai cherché attentivement s'il y avait des éléments d'évaluation de l'impact sur l'emploi de ces démarches. Et bien, rien ! Bon, ce n'est certainement qu'un oubli de rédaction de la délibération, mais il se trouve que je suis, par ailleurs, invité comme enseignant-chercheur à certaines initiatives de ces pôles de compétitivité. Je suis par exemple invité au premier rendez-vous CARA de 2019 qui se tiendra le 28 mars prochain à Saint Jean d'Ardières. C'est peut-être une commune qui dit quelque chose à certains. Et vous connaissez peut-être son entreprise dont le premier dirigeant est assez connu à Vénissieux et aussi dans le Poitou d'ailleurs. Vous savez, c'est le propriétaire de Saint Jean industries, cette entreprise de fonderie qui se spécialise dans la reprise pour démolition des fonderies qui alimentaient la filière automobile française et dont les économistes peuvent constater le déclin accéléré. Ce dirigeant avait racheté l'usine vénissienne Duranton pour la fermer. Nous avons prévenu les élus avant que cela ne survienne et les syndicats des deux fonderies de cette ville du Poitou de ce qu'il fallait penser des promesses de Saint Jean industries, mais la machine de guerre destructrice de l'industrie automobile ne s'arrête pas à de tels détails.

Monsieur Collomb, avant monsieur Kimelfeld -sur ce sujet, votre accord est total- nous expliquait la nécessité de la destruction créatrice. Les ouvriers, leur famille et le tissu local ont bien compris qu'ils faisaient partie de la destruction, mais visiblement la part créatrice reste trop floue pour être précisée dans cette délibération. Nous avons à plusieurs reprises demandé un bilan pour l'emploi de ces pôles de compétitivité et nous nous étions abstenus jusqu'à maintenant. Cette fois, nous voterons contre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Bouzerda, vous voulez dire un mot ?

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Simplement, qu'à un moment, l'emploi, ce n'est pas l'emploi généré uniquement par les pôles de compétitivité. Quand on veut, par exemple se définir, notamment sur Gerland, où l'on veut attirer les sciences du vivant, où l'on essaie de mobiliser à tous les niveaux, l'implantation d'entreprises, le développement d'emplois, l'accompagnement de mobilités pour accrocher ce territoire bientôt aux Hôpitaux Lyon Sud, donc avec un pôle universitaire, mais également avec le tramway T6, d'accrocher aussi les Hôpitaux Est, lorsqu'on mobilise un financement considérable également à la Métropole pour faire en sorte que le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) s'implante à Gerland et qu'un "bâtiment signal" soit édifié et lorsqu'effectivement, on mobilise des financements pour garder un bureau de l'OMS, c'est parlant et c'est pertinent.

Évidemment, on a tout un écosystème qui se développe, tout un écosystème d'entreprises qui permet ici d'implanter, d'avoir des sièges internationaux dans ces politiques qu'on porte et avec un pôle de compétitivité qu'on finance à un tout petit niveau par rapport au financement de la Région notamment, cela nous permet, nous, d'accompagner des acteurs et, par exemple, d'accompagner des acteurs à l'international pour leur permettre de lever des financements puisque ce sont des secteurs sur lesquels, le financement est très important. Donc, cela permet, par exemple, d'accompagner nos entreprises, notamment au Salon BIO à Boston, le plus grand salon international, et de pouvoir lever des financements tout en restant implantés à Lyon.

C'est bien l'enjeu de l'ensemble de la politique que nous ne menons pas par silo, mais transversale. Et effectivement, c'est grâce à ces écosystèmes, et grâce aussi à une politique forte menée par la Métropole, par les communes, sur leur territoire, avec une vision claire que l'on donne aux acteurs de la manière dont on développe les filières, dont on les accompagne, dont on mobilise aussi le foncier pour permettre aussi de faire atterrir les entreprises et de leur donner les outils fonciers nécessaires. Ce sont toutes ces politiques croisées menées avec l'ensemble des leviers que nous avons à la Métropole qui font le succès notamment de l'activité économique, de l'attractivité, et donc de l'emploi sur notre territoire qui crée de l'emploi chaque année et qui crée plusieurs milliers d'emplois chaque année. C'est un peu la manière dont on appréhende dans sa globalité l'ensemble des politiques publiques que nous menons ici sur notre territoire métropolitain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le titre, il convient de lire :

"Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, CARA, Tenerrdis, Cluster Lumière, Cancéropole Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA), Lyonbiopôle et réseau FoodTech - Attribution de subventions de fonctionnement pour leur programme d'actions 2019",

au lieu de :

"Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, CARA, Tenerrdis, Cluster Lumière, Cancéropole Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) et réseau FoodTech - Attribution de subventions de fonctionnement pour leur programme d'actions 2019".

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2019-3361 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de la saison 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3361. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Monsieur le Président, chers collègues, depuis la création de la Métropole, nous avons, chaque année, apporté notre soutien financier à l'Université populaire de Lyon (UNIPOP). Cette délibération annuelle n'a jamais suscité de débat en séance et pourtant, elle a son importance. Cette courte intervention a pour but de souligner au moins une fois l'action de l'Université populaire de Lyon. Les objectifs de diffusion et de démocratisation des savoirs que poursuivent avec constance les enseignants engagés dans cette démarche méritent en effet d'être accompagnés et encouragés car les besoins sont réels.

D'abord, soulignons que l'UNIPOP est reconnue dans le monde de l'éducation populaire à laquelle nous devons accorder la plus vive attention. Ainsi, son dynamisme s'illustre notamment par les 70 manifestations prévues cette année et les partenariats développés avec le Comoedia, le TNP (théâtre national populaire) de Villeurbanne ou encore les Archives municipales.

Ensuite, parce que les valeurs qu'incarne l'Université populaire répondent aux nôtres, il nous semble essentiel de soutenir ses actions : gratuité de l'enseignement et de l'accès à la connaissance, diversité et pluridisciplinarité des cours, conférences et débats et, particulièrement le thème retenu pour ce cycle annuel de conférence : "Prenons l'air, ouvrons les frontières", autant de points invitant à l'ouverture et à la reconnaissance des autres cultures que nous voulions saluer. Notre enthousiasme se traduira bien évidemment par un vote très favorable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Bret, vous vouliez dire quelque chose ?

M. le Vice-Président BRET : Non, je vous remercie de cet enthousiasme dont j'avais été prévenu et je m'y joins.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2019-3365 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Refonte de la solution informatique Gestion des Autorisations du Droit des Sols (ADS) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3365. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : C'est un avis positif sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller CURTELIN : Monsieur le Président, chers collègues, voici un dossier qui, sous des apparences techniques, passerait presque inaperçu. Or, sous ces aspects anodins, il illustre ce que les communes proposent, expliquent et démontrent. En effet, si la Métropole facilite la transversalité en matière de politiques publiques et dispose de moyens de contractualisation ou de mutualisation, elle doit encore acquérir des méthodes pour être plus efficiente et plus économe. À l'occasion du retrait des services de l'État annoncé en 2014 en matière d'instruction des autorisations du droit des sols, la Métropole a proposé un dispositif aux communes pour compenser ce retrait et se substituer à ces mêmes services de l'État.

En 2014, l'adhésion des communes au pack ADS (autorisation du droit des sols) métropolitain impliquait une contractualisation par une convention et une grille des coûts facturés par acte en annexe. Mais les communes n'ont pas attendu les incitations à la mutualisation ou la sortie d'un pack métropolitain. Ainsi, par exemple, sept communes ont décidé en 2013 de se regrouper pour mutualiser leur action en créant une plateforme d'instruction d'ADS. Elles n'ont donc pas opté pour le dispositif métropolitain. Leur expérience est concluante et a permis la création de trois postes d'instructeur, soit 2,3 temps plein sachant qu'un temps plein traite en moyenne 266 dossiers par an. Nombreuses sont les communes qui, comme celle que je représente, ont adopté pour une adhésion au dispositif métropolitain. Si, sur le plan de la qualité du service rendu, je n'ai rien à redire, sur le plan financier, le pack ADS métropolitain peut être challengé. En effet, je constate que les coûts facturés à l'acte sont largement supérieurs à ceux pratiqués par la plateforme utilisée à l'échelle de ces communes. Pour comparatif, un PC en moyenne est facturé 412 € à ma commune quand il est facturé 230 € aux communes qui ont mutualisé et ce pour la même prestation et à qualité égale.

Vous comprendrez donc que la demande d'individualisation sollicitant une rallonge pour l'installation d'un nouveau logiciel suscite quelques questionnements. Les communes perdent-elles la possession de leur permis ? Les dossiers de dématérialisation sont-ils archivés, où et comment ? Quelle garantie avons-nous de l'accès à des dossiers anciens ? Aujourd'hui, nous avons en mairie des permis datant de 1960 ou encore plus, soit plus de 60 ans. Serons-nous capables de retraiter ces dossiers ? Quelle garantie a-t-on quant à la sécurisation de la confidentialité et à la sauvegarde des données ? Que se passe-t-il si une commune quitte le pack ADS et s'oriente vers un autre système de dématérialisation ? A-t-on des garanties de portage des dossiers ? Je n'ai pas les réponses à ces questions et la convention ne les apporte pas. Alors, nous pouvons nous interroger. La plateforme mise en place par ces sept communes est la démonstration qu'avec la mutualisation volontaire que le groupe Synergies-Avenir appelle de ces vœux à partir de propositions chiffrées et expérimentées est efficace.

Il ne s'agit pas d'un acte de rébellion, mais celui d'une alternative issue de l'expertise et du savoir-faire que les communes ont manifesté depuis longtemps. Si la taille de la Métropole la rend plus à même de conduire de grandes politiques publiques et intervenir dans les logiques de négociation, elle doit aussi s'adapter pour être économe et efficiente. En effet, elle ne peut éviter les frais de structure qu'induit sa taille et ne peut déroger aux effets de seuil. Aussi, la déconcentration de dispositifs à l'échelle de bassin de vie est une réponse intéressante pour rendre nos services métropolitains plus réactifs, plus proches, plus efficaces et économes. C'est ce qu'attendent nos citoyens en matière d'utilisation des fonds publics. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Madame Dognin-Sauze, vous vouliez dire un mot, je crois ?

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : À cette heure avancée de notre séance, je vous propose sur un sujet aussi technique de vous répondre hors Conseil. Néanmoins, de façon générale, je peux vous dire que, si réellement vous aviez un savoir-faire ou une solution plus efficace et compétitive, nous n'hésiterions pas à la généraliser plutôt que de faire moins bien. C'est là aussi l'intérêt que peut avoir notre Métropole, encore faut-il comparer ce qui est

comparable. De manière spécifique, je voudrais préciser que ce rapport traite d'une évolution de l'outil de dématérialisation du processus de bout en bout et non de l'instruction des dossiers qui d'ailleurs relève au sein de la Métropole du département du développement urbain et non de celui de la DINSI (direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information). Cette instruction fait suite en effet à un désengagement de l'État pour permettre aux communes qui ne peuvent l'assurer seule d'avoir l'appui de la Métropole.

Sur l'ensemble de vos questions, les dossiers seront archivés aux Archives départementales et métropolitaines. Il n'est pas prévu à ce jour de dématérialiser les anciens dossiers, ils resteront sous format papier. Les données sont sous garantie de confidentialité selon le référentiel général de sécurité et nous assurons évidemment le respect du RGPD (règlement général sur la protection des données). Si une commune décide de changer d'outil, le portage est possible. C'est une solution qui est interopérable, mais le coût sera à la charge de la commune. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2019-3366 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Filières sécurité - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association PEGASE pour le projet Pôle européen pour la sécurité globale (PESG) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3366. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport a reçu un avis favorable. Il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association PEGASE pour porter le projet Pôle européen pour la sécurité globale. Vous savez qu'une forte mobilisation autour du projet, autour d'un campus d'excellence, initialement dénommé comme cela, pour la sécurité et, notamment, son implantation à Lyon avait mobilisé l'ensemble des acteurs, les acteurs privés, les acteurs publics, académiques ainsi que la Région et la Métropole de Lyon. Nous avons été auditionné devant l'ensemble des ministères pour faire en sorte que, dans le cadre d'une vision très globale et très transversale de ce sujet, l'implantation puisse être mobilisée à Lyon dans un écosystème où on a déjà un ensemble d'acteurs nationaux, internationaux et locaux très implantés sur la sécurité.

Dans le cadre de cette délibération, il vous est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 130 000 € pour l'association PEGASE et de vous autoriser à signer l'ensemble des conventions. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le GRAM a retiré son intervention, je crois. Ils ne sont plus là. Ils sont partis, j'en déduis qu'ils l'ont retirée. Excusez-moi de ce raccourci un peu hâtif.

La Conférence des Présidents a retenu une intervention d'une minute pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, chers collègues, ce n'est pas la première fois que nous avons à voter une subvention pour une association ou une structure en tout cas qui s'intéresse à la sécurité ou à la cyber-sécurité. Je dirais qu'à l'instar de ce que nous votions déjà dans les années passées, nous ne voterons pas ce rapport.

En effet, nous considérons que l'argent public doit avant tout être utilisé pour le bien-être de nos concitoyens et de nos concitoyennes et financer des politiques publiques permettant d'inscrire le territoire dans une démarche de développement durable. Certes, nous espérons que cette association à laquelle il nous est proposé d'attribuer, comme vient de le dire notre Vice-Présidente Madame Bouzerda, 130 000 €, générera des emplois localement, mais encore faudrait-il que le rapport qui nous a été présenté soit explicite sur la question et sorte des généralités.

Tout à l'heure, on a évoqué d'autres clusters sur lesquels on retrouve effectivement un certain nombre de points sur lesquels nous sommes d'accord, mais en l'espèce, il y a quand même de profonds manques, surtout que si on fait une recherche sur Internet, nous apprenons que le domaine d'actions de PEGASE est l'industrie aéronautique et que le siège du pôle Safe est à Aix en Provence qui est loin de nos territoires. Donc, ces 130 000 € vont couvrir des charges de personnels d'une association, donc en gros 50 % de son budget, alors que cela pourrait être pris en charge par les partenaires de ce cluster qui se trouvent quasiment tous en région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Donc, nous ne voterons pas ce rapport et je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller CHARMOT : Monsieur le Président, chers collègues, du goudron et des plumes. C'est à Icare que me fait penser ce rapport. Aujourd'hui, vous nous soumettez une convention entre la Métropole et l'association PEGASE que vous nous demandez d'adopter. L'objet de l'association PEGASE est de favoriser la création de valeurs et de développer l'emploi sur le territoire du pôle Safe et de son réseau, premier pôle européen dédié au domaine de la sécurité globale et aux services liés, etc.

Le pôle Safe est basé à Aix en Provence, cela vient d'être dit, et concentre l'essentiel de ces activités en Région PACA. Cette ville me semble également assez éloignée de la Métropole. Plus bas, vous nous dites que l'association PEGASE propose d'héberger, de porter, de mettre en œuvre le projet de pôle européen pour la sécurité globale avec un objectif de créer une plateforme nationale à vocation européenne dédiée à la sécurité globale dont le cœur serait situé sur le territoire de la Métropole de Lyon : "serait", c'est du conditionnel.

Sinon, que trouve-t-on dans cette convention ? Rien de précis ou de clair, beaucoup d'approximations, des ambitions : "on voudrait", "ce serait bien". Ce sont 130 000 € qui reposent sur l'article 3, pêle-mêle sur l'année, mise en place de la gouvernance, identification des guichets de financement, peut-être quelques jours de formation, réalisation d'une charte graphique. Je n'ai pas compris. Je n'ai pas compris comment vous comptiez intéresser les entreprises, comment les motiver, rien n'est écrit. Je n'ai pas compris comment vous alliez articuler tout cela, sachant que, sur les questions de sécurité économique, etc., les forces de sécurité interviennent déjà et que des structures, des organisations existent. La charte graphique une fois terminée et arrêtée ne suffira pas. C'est un projet qui manifestement n'est pas abouti, en tous les cas, dans la version papier qui nous est présentée. Je m'interroge encore comment la Région PACA va laisser cette ambition vu l'avance qu'elle a.

La lutte interne à votre majorité face à une ambition initiée et portée en son temps par votre prédécesseur, Gérard Collomb, sur ce sujet de la sécurité, serait-elle le prétexte ou la cause de votre précipitation ou de votre stratégie incertaine ? En matière de sécurité, nous serions avisés de soutenir le déploiement de la vidéosurveillance sur le périmètre de la Métropole en accompagnant les villes qui sont nombreuses à s'engager pour la sécurité de leur population, de développer les CSU (centres de supervision urbains) coûteux pour une commune, voire inaccessibles, enfin, d'avoir un programme qui parle à nos concitoyens et soit utile à nos forces de sécurité. 130 000 € serait un début sans doute insuffisant, mais un début. Du goudron et des plumes, disais-je en préambule, c'est à cela que me fait penser ce rapport : des intentions, ça peut voler, mais pas haut.

Nous aurions préféré, vu les volumes financiers annoncés de 33 M€, pouvoir entendre l'association PEGASE venir exposer plus clairement le projet, sa contribution et cette ambition assez floue à ce stade. Ce sera donc un "oui, mais".

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots même si c'est un peu tard, mais vous m'en excuserez, d'abord, pour vous dire que je porte moi personnellement ce projet depuis de nombreuses années et, comme Vice-Président en charge du développement économique, je ne cherchais pas des références ou une précipitation à des sujets qui sont bien externes à ces questions de sécurité et à un dossier qui était porté bien avant d'ailleurs que le précédent Président de la Métropole ne soit Ministre de l'intérieur. Donc, il n'y a aucun rapport avec les deux. Le seul rapport est qu'il se trouve dans notre territoire, près de 30 000 emplois qui sont dans le domaine de la sécurité des systèmes industriels et des systèmes urbains, que l'on a un certain nombre de sociétés éditrices de solutions de cyber-sécurité, que l'on a des formations universitaires et des centres de recherche, que l'on a un certain nombre d'organismes publics nationaux et internationaux qui sont présents sur notre territoire.

C'est finalement à l'origine de cette initiative, c'est d'abord et avant tout cette rencontre. C'est cette rencontre entre ces différents organismes, c'est cette rencontre entre ces différentes entreprises. C'est finalement la même histoire que l'on essaie de raconter que celle que nous avons racontée pour Lyon Biopôle pour Axelera, pour CARA, etc., à savoir la naissance éventuellement demain d'un pôle de compétitivité ou d'un cluster avec une ambition, c'est d'en faire un pôle de sécurité intérieure. La sécurité intérieure, ce n'est pas simplement, et c'est un peu raccourci, avec des guillemets "la lutte contre la délinquance". Non, la sécurité intérieure, c'est la cyber-sécurité. La cyber-sécurité, c'est éventuellement la sécurité de nos grandes infrastructures. C'est la sécurité intérieure, mais c'est aussi la sécurité alimentaire, c'est la sécurité sanitaire, c'est l'ensemble de ces domaines-là que nous souhaitons embrasser dans cette Métropole.

Nous travaillons à la naissance de ce pôle avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pas simplement avec la Région PACA, mais avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui est investie, comme nous, sur ce sujet. Nous espérons que nous allons pouvoir ancrer cette filière sécurité sur notre Métropole, au risque sinon de voir un certain nombre de nos entreprises, un certain nombre de nos centres de R&D, un certain nombre de nos formations partir ailleurs et c'est dans cet objectif-là, objectif bien sûr de développement économique, de création d'emplois, de création de richesse, d'attraction d'entreprises, mais aussi d'être, comment dire, à la pointe pour répondre à un certain nombre

d'enjeux en matière de sécurité et, encore une fois, d'une manière extrêmement globale, qui n'est pas simplement la sécurité intérieure, mais l'ensemble de ces dimensions-là.

Voilà ce que l'on souhaite faire sur cette Métropole. En tout cas, nous allons proposer cette délibération et puis, nous aurons l'occasion, et j'entends bien ce que vous dites, de revenir pour préciser encore plus peut-être, avec un certain nombre d'acteurs de ce futur cluster, les ambitions de celui-ci. Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer aux délibérations sans débat et nous avons ensuite deux vœux à examiner si vous le voulez bien.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la Conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2019-3339 - Caluire et Cuire - Montée des Forts - Requalification de la voie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2019-3340 - Irigny - Liaison rue du 8 mai - Rue Baudrand - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-3341 - Quincieux - Aménagement du parking et requalification de la route de Chasselay - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2019-3342 - Vaulx en Velin - Rue des Onchères - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-3345 - La Tour de Salvagny - Rue de la Gare - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-3346 - Solaize - Rue du 11 novembre 1918 - Clôture de la concertation et poursuite des études de programmation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3339 à 2019-3342, 2019-3345 et 2019-3346. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2019-3349 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Développer l'insertion par l'activité - Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'État pour l'année 2019 - Cofinancement des contrats aidés - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2019-3350 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions aux associations Environnement réponse aménagement (ERA) et Medialys pour leur programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Pillon comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3349 et 2019-3350. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Jean-Luc DA PASSANO, Yves JEANDIN, Christophe QUINIOU et Mme Brigitte JANNOT, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Medialys ainsi que Mme Hélène GEOFFROY, Présidente de l'association Medialys, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2019-3350 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N° 2019-3353 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2019 - 1ère phase - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2019-3354 - Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, la Wilaya de Sétif et la Commune de Sétif (Algérie) pour la période 2019-2022 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3353 et 2019-3354. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2019-3355 - Numérique - Attribution de subventions aux associations Espace numérique entreprises (ENE), Digital league et La Cuisine du web pour leur programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3363 - Attribution d'une subvention à la Jeune chambre économique (JCE) de Lyon pour l'organisation de la 56ème conférence européenne des JCE à Lyon en mai 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3355 et 2019-3363. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises (ENE) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2019-3355 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2019-3358 - Lyon Cité Campus - Opération de construction du bâtiment de recherche M8 - Avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3359 - Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en œuvre des manifestations scientifiques en 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3362 - Organisation du Prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3358, 2019-3359 et 2019-3362. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2019-3360 - Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2019 dans le cadre de l'appel à projets initiatives étudiantes - 1ère phase - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur du dossier numéro 2019-3360. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2019-3364 - Projet d'expérimentation d'un open-data communal - Convention-cadre de partenariat entre la Métropole de Lyon et les communes partenaires - Autorisation de signer la convention-cadre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2019-3364. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2019-3369 - Missions de santé et d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans - Paiement des frais de garde des enfants pendant la formation obligatoire des assistants maternels - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

N° 2019-3370 - Protection maternelle et infantile (PMI) - Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) - Renouvellement des conventions arrivant à échéance avec les Communes de Vaulx en Velin et de Saint Priest, et avec les associations intervenants dans les Communes de Villeurbanne, Pierre Bénite, Vénissieux, Lyon 1er et 5° arrondissement - Nouvelle convention avec le centre social de Saint Jean à Villeurbanne - Nouveau LAEP à Vaulx en Velin le cocon à soi - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

N° 2019-3371 - Protection maternelle et infantile (PMI) - Formation des équipes des Maisons de la Métropole (MDM) - Convention de prévention et de dépistage de l'obésité chez l'enfant, avec le Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité en pédiatrie sur le Rhône (RÉPPOP69) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3369 à 2019-3371. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2019-3372 - Adhésion au dispositif tiers-payant des cotisations sociales dans le cadre du paiement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) en chèques emploi service universel (CESU) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur du dossier numéro 2019-3372. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2019-3375 - Pôle métropolitain - Attribution de subventions dans le cadre du Jazz Day 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3377 - Appel à projets 2019 Equipements culturels à usage partagé - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3375 et 2019-3377. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2019-3378 - Soif de République - Convention-cadre avec l'État 2019-2020 - Mise en œuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier n° 2019-3378 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2019-3384 - Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes d'adhésions 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2019-3384. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT, en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM, absent momentanément.

N° 2019-3385 - Rapport annuel 2018 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Frih comme rapporteur du dossier numéro 2019-3385.

Elle n'est pas là. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente FRIH, absente momentanément.

N° 2019-3391 - Marchés de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement et autorisation de signer les accords-cadres de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2019-3392 - Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) ex-Département - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3391 et 2019-3392.

Il n'est pas là, avis favorable de la commission pour ces deux dossiers.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2019-3396 - Réalisation de prestations de vidage de contenants de propreté sur le domaine public de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3407 - Lissieu - Exploitation du service de nettoyage et de viabilité hivernale - Convention 2019-2022 avec la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2019-3412 - Lyon 2° - Ouverture au public des cours de l'Hôtel-Dieu - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3396, 2019-3407 et 2019-3412. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel HAVARD n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3396, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2019-3401 - Attribution de subventions à la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, au Centre international de ressource et d'innovation en développement durable (CIRIDD) et à Mouvement de palier pour accompagner des projets d'économie circulaire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Baume comme rapporteur du dossier numéro 2019-3401. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2019-3402 - Association Maison de l'environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2019-3413 - Accueil des jeunes en situation de handicap pour la réalisation de travaux - Parc de Parilly - Convention avec l'Institut médico-éducatif Jean-Jacques Rousseau de Vénissieux - Années 2019-2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Frih comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3402 et 2019-3413, qui n'est pas là.

La commission était aussi favorable.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Thierry PHILIP et Bruno CHARLES, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Maison de l'environnement, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2019-3402 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente FRIH, absente momentanément.

N° 2019-3405 - Politique agricole - Attribution de subventions à 4 projets - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2019-3405. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Suite à une erreur matérielle, il convient de substituer la pièce jointe du projet "Politique agricole - Attribution de subventions à 4 projets", par celle ci-jointe.

(VOIR annexe 3 page 118)

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-3408 - Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3409 - Meyzieu - Eaux pluviales - Bassin de rétention le Villardier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3410 - Coopération décentralisée - Programme de 4 ans avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Année 4 - Attribution de subventions - Convention avec la Région Haute Matsiatra - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement pour le renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar - Demande d'autorisation de poursuite du programme Eaurizon pour une année supplémentaire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3411 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 6 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3408 à 2019-3411.

Il était favorable aussi.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président COLIN, absent momentanément.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2019-3414 - Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour son programme partenarial 2019 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2019-3414. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Michel LE FAOU, Marc GRIVEL, Xavier ODO, Mme Brigitte JANNOT, M. Richard LLUNG et Mme Karine DOGNIN-SAUZE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2019-3415 - Irigny - Site d'Yvours - Aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Véron comme rapporteur du dossier numéro 2019-3415. Monsieur Véron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VÉRON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VÉRON.

N° 2019-3416 - Saint Priest - Requalification du chemin de Revaion - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3418 - Lyon 9° - Rue des deux Joannes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3425 - Lyon 5° - Lyon 9° - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation des conventions locales de GSUP - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-3427 - Lyon 7° - Site Gerland Challemel Lacour - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Vilogia SA et la société civile de construction-vente (SCCV) Lyon Gerland - Programme des équipements publics (PEP) - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3431 - Etudes de sites et sols potentiellement pollués sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestation de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3416, 2019-3418, 2019-3425, 2019-3427 et 2019-3431. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces cinq rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2019-3419 - Pierre Bénite - Vallée de la Chimie - Etude et travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3421 - Saint Fons - Vallée de la Chimie - Etudes et travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère déléguée Frier comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3419 et 2019-3421. Madame Frier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée FRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée FRIER.

N° 2019-3422 - Volet habitat des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Programme d'intérêt général (PIG) de préfiguration risques technologiques et amélioration de l'habitat - Avenant n° 1 - Demande de subvention - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2019-3426 - Saint Priest - Quartier Bel Air - Secteur Mansart-Farrère - Convention de participation financière avec l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) et la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3422 et 2019-3426. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2019-3426, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2019-3428 - Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Vénissy - Compte-rendu financier au concédant - Année 2018 - Perception du solde de la subvention dans le cadre de la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3429 - Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Marché/Monmousseau/Balmes - Ouverture et modalités de la concertation préalable unique portant sur la réduction du périmètre de la ZAC Vénissy avec modification du dossier de création et de réalisation, la création de la ZAC Marché/Monmousseau/ Balmes et modalités de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Peytavin comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3428 et 2019-3429. Madame Peytavin, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PEYTAVIN.

N° 2019-3430 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructures - Parking public A1 et bâtiment French Tech dit H7- Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur du dossier numéro 2019-3430. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**Vœu : "la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) doit répondre aux besoins de mobilité des habitants et salariés de la Métropole de Lyon"
déposé par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés**

M. LE PRÉSIDENT : L'Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés a déposé un vœu en Conférence des Présidents relatif à la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais. Monsieur Geourjon vous avez la parole.

(VOIR annexe 4 page 146)

M. le Conseiller GEOURJON : Merci, monsieur le Président. Une présentation rapide : la Commission générale de ce matin était intéressante, mais, monsieur le Président, elle a aussi démontré qu'en l'état actuel, le projet de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais est un projet technique qui propose de construire des voies, des tunnels, des gares, des quais, sans expliciter les objectifs en termes de nouveaux services de mobilité pour les habitants. Le vœu que nous proposons vise à garantir que le projet de désaturation du NFL nous permette à moyen et long termes de mettre en place un RER au niveau de l'aire métropolitaine lyonnaise. Pour cela, nous proposons que l'ensemble des collectivités de ce périmètre expriment à court terme leur ambition en termes de transport ferré.

Deux chiffres permettent d'illustrer la nécessité de passer d'une offre TER à une offre RER. Entre 1968 et 2011, la distance domicile-travail a considérablement augmenté sur le territoire de la Métropole de Lyon. On est ainsi passé d'une distance de moins de 5 kilomètres, en moyenne, en 1968 à une distance de plus de 20 kilomètres en 2011. Par ailleurs, quotidiennement, le territoire métropolitain compte 680 000 salariés dont 180 000 habitent hors de la Métropole. 75 % de ces 180 000 salariés viennent travailler pour le moment en voiture. Pour améliorer la qualité

de l'air, réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la congestion de nos voiries, nous devons donc proposer, notamment à ces salariés une offre RER plus performante. Est-il possible de proposer cette offre au moins partiellement à moyen terme sans attendre la fin du projet de désaturation du NFL ? La réponse est oui.

En effet, nous pouvons mettre en place une convergence tarifaire TCL-TER en interne du territoire métropolitain, c'est-à-dire permettre aux métropolitains d'emprunter un TER avec leur abonnement TCL depuis l'une des 35 gares qui irriguent notre Métropole. Cela existe déjà à Lille, Strasbourg, Marseille et dans notre région, à Grenoble. Ceci permettrait d'améliorer à très court terme les mobilités de 1,5 million d'habitants de la Métropole. Dans le même temps, nous devons améliorer la desserte TCL de ces gares et coordonner les horaires des TER avec ceux des bus TCL. À titre d'exemple, à Écully, l'arrêt TCL est à 300 mètres de la gare. J'ai constaté avec plaisir dans le cadre du débat lors de la Commission générale que la Présidente du SYTRAL avait fait sa révolution culturelle puisque pour la première fois, elle reprenait à son compte nos propositions de convergence tarifaire et d'une meilleure desserte TCL des gares TER avec un objectif, je la cite : "d'une multimodalité sans couture".

Par ailleurs, nous devons desservir les 35 gares de notre territoire par des pistes cyclables et les équiper de parkings sécurisés pour vélos et ceci aussi est possible à court terme. Enfin, dans le projet de désaturation du NFL, il est prévu de doubler notamment les voies de la ligne Lyon-Grenoble. Ceci doit pouvoir être réalisé en début de projet. Dans ce cas, ceci permettrait de renforcer la desserte et le cadencement de la ligne Lyon-Grenoble via Bourgoin, l'Île d'Abeau et, sur le territoire métropolitain, les gares de Saint Priest, Vénissieux et Jean Macé. À titre d'illustration de l'efficacité d'un futur RER, il faut seulement neuf minutes pour relier Saint Priest à Jean Macé par liaison ferrée, beaucoup plus rapide qu'en TCL (le site tcl.fr indiquant un temps de trajet d'environ 40 minutes) ou qu'en voiture. Pour toutes ces raisons, j'espère, chers collègues, et j'espère monsieur le Président, que vous soutiendrez ce vœu par vos votes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois que le débat sur le NFL de ce matin en Commission générale nous permet, je crois, d'adopter ce vœu. En tout cas, je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

(Le vœu est adopté et a donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2019-3432).

Vœu relatif au soutien de la Jai Jagat 2020, marche pour l'accès à la terre et à la justice sociale déposé par le groupe Europe Écologie-les Verts et apparentés

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Europe Écologie-les Verts et apparentés a déposé un vœu en Conférence des Présidents relatif au soutien de la Jai Jagat 2020, marche pour l'accès à la terre et à la justice sociale. Monsieur Artigny vous avez la parole.

(VOIR annexe 5 page 147)

M. le Conseiller ARTIGNY : J'ai eu une conversation avec Anna Dedieu mais je ne suis pas sûr de pouvoir tout commenter. Effectivement, c'est un vœu assez important en tout cas pour toutes les démarches écologistes qui consistent à privilégier et, en tout cas, à encourager toutes les actions qui vont en faveur de l'accès à la terre et aux ressources pour les petits paysans, en particulier, dans le cadre de cette démarche, pour les paysans indiens, et développer un autre modèle économique à l'échelle internationale de façon à faire primer les droits humains sur les droits financiers, sur le droit des affaires.

C'est une démarche que nous avons déjà engagée il y a quelque temps et sur laquelle on se retrouve. Donc, cette démarche Jai Jagat a été engagée par Rajagopal, qui est le leader d'une structure qui s'appelle Ekta Parishad, et qui se propose d'organiser une marche qui va aller de Delhi, en Inde, à Genève, et qui se tiendra entre octobre 2019 et septembre 2020, avec une halte sur la région lyonnaise, à Lyon en particulier, en septembre 2020. Je ne vais pas vous faire lecture de tout ce qui est inscrit dans ce vœu. Il y a plusieurs associations qui se sont déjà mêlées à cette initiative sur la région métropolitaine. Rajagopal est déjà intervenu sur la région lyonnaise à plusieurs reprises. Il sera le week-end prochain, donc les 29, 30 et 31 mars, sauf erreur de ma part, sur la région lyonnaise et il serait intéressant que l'on puisse organiser un rendez-vous avec lui de manière à montrer en quoi la Métropole de Lyon est très impliquée dans ce type de démarche.

Voilà, c'était l'objet de ce vœu, de manière à ce que la Métropole de Lyon puisse être partenaire de cette campagne Jai Jagat en favorisant l'accueil et l'organisation des actions qui seront réalisées à Lyon, en solidarité avec ces marcheurs, de non-violence et pour la paix et participer à l'organisation d'une marche non-violente de Lyon à Genève en septembre 2020. Je ne vais pas forcément faire la lecture de l'ensemble du vœu. C'est l'essentiel que je viens de vous exposer.

M. LE PRÉSIDENT : Juste quelques mots. La démarche est tout à fait respectable. Simplement moi je souhaite, avant que nous prenions des décisions, rencontrer les organisateurs pour comprendre précisément la nature des

demandes, parce qu'il y a des demandes de logistique, il y a des demandes de soutien, il y a des demandes de subventions. C'est une grosse et belle affaire. Comme cette marche aura lieu en septembre 2020, elle engage un prochain exécutif. À ce titre-là, je préfère, avant que nous adoptions un vœu, pouvoir les rencontrer. Cela tombe bien puisque vous indiquez monsieur Artigny qu'ils seront là dès la semaine prochaine. Donc, je ne souhaite pas mettre aux voix cette proposition de vœu conformément à l'article 27. Nous en reparlerons ultérieurement. Je vous remercie.

Monsieur Artigny, un petit mot pour conclure ?

M. le Conseiller ARTIGNY : Je vous remercie effectivement pour cette réponse. Je comprends tout à fait les arguments que vous avancez. Je n'irai pas plus loin, mais il me semble important qu'on puisse organiser la semaine prochaine, le 29, cette rencontre avec Rajagopal parce que cela permettrait de donner un signe assez fort, à la fois aux associations, mais également à cette démarche. Je vous remercie monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, je vous souhaite une bonne soirée. Je voulais vous remercier aussi d'avoir accepté, parce que c'est toujours compliqué dans un agenda, de revenir après cette cérémonie et d'assurer notre Conseil jusqu'à la fin. Merci beaucoup. Bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 15.

Annexe 1

Désignation d'un représentant au sein de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA)
(Dossier n° 2019-3394)
Procès-verbal d'élection

Séance du **18 mars 2019****Métropole de Lyon**

Assemblée générale et comité territorial Ain Isère Rhône de l'association

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA)

Désignation d'un représentant du conseil

(rapport n° 2019-3394)


RESULTATS DU VOTE

Tour unique

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **160**

A déduire :

Bulletins « blancs » (dont enveloppes ne contenant aucun bulletin) - 3

Bulletins « nuls » (bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, bulletins écrits sur papier de couleur, bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers) - 2

Reste pour le nombre de **suffrages exprimés** : = **155**

Ont obtenu :

- M. Georges KEPENEKIAN 86 voix
- M. Christophe QUINIOU 63 voix
- M. Pierre-Alain MILLET 6 voix

M. Georges KEPENEKIAN ayant obtenu la majorité des voix est désigné en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du comité territorial Ain Isère Rhône de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRA)

Scrutateurs : M. Marc AUGOYARD, M. Damien BERTHILIER, Mme Elsa MICHONNEAU, Mme Sarah PEILLON.

Annexe 2 (1/4)

Annexe de la note pour le rapporteur (dossier n° 2019-3386)

Annexe

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D5.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	11 954 329,06
20	Immobilisations incorporelles	99 226,00
21	Immobilisations corporelles	9 479 892,56
23	Immobilisations en cours	2 375 210,50
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	11 954 329,06
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	11 954 329,06

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	1 383 865,00
10	FCTVA	1 383 865,00
1318	Subventions d'équipement transférables	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	1 383 865,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	9 259 241,63
281	Amortissements des immobilisations corporelles	9 259 241,63
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00

Annexe 2 (2/4)

Annexe

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des recettes d'ordre	9 259 241,63
	TOTAL GENERAL	10 643 106,63

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Annexe 2 (3/4)

Annexe

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D5.2
(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES		
DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	94 607 077,79
60	Achats	6 941 089,03
61	Services extérieurs	82 566 761,49
62	Autres services extérieurs	2 546 464,34
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 552 762,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 150 282,90
6218	Autre personnel extérieur	1 703 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés	507 000,00
64	Charges de personnel et frais assimilés	41 940 282,90
65	Autres charges de gestion courante	387 019,00
65	Autres charges de gestion courante	387 019,00
66	Charges financières	754 816,35
66	Charges financières	754 816,35
67	Charges spécifiques	0,00
67	Autres charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	139 899 196,04
042	Opérations ordre transf. entre sections	9 259 241,63
6811	Dotations aux amortissements	9 259 241,63
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	9 259 241,63
	TOTAL GENERAL	149 158 437,67

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)	
Article (2)	Montant
Libellé (2)	

Annexe 2 (4/4)

Annexe

Recettes issues de la TEOM		112 000 000,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	112 000 000,00
Dotations et participations reçues		10 906 315,00
74788	Autres participations	10 906 315,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		20 257 532,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	19 243 510,00
706	Redevances	5 154 385,00
708	Autres produits d'activité	14 089 125,00
75	Autres produits de gestion courante	639 822,00
757	Redevances versées par les concessionnaires	639 822,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
7711	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Dédits et pénalités perçus	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
7788	Autres produits exceptionnels - Autres produits exceptionnels	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	374 200,00
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	374 200,00
Total des recettes réelles		143 163 847,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		143 163 847,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Annexe 3 (1/28)

Pièce jointe de la note pour le rapporteur (dossier n° 2019-3405)



CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR

LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE DÉTECTION DU RISQUE DE GRÊLE ET DE LUTTE CONTRE LA GRÊLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° 2018-91 en date du 18 décembre 2018 de la communauté de communes de la vallée du Garon instituant un groupement de commandes pour l'acquisition d'un système de détection et de lutte contre la grêle,

Vu la demande de subvention déposée le 02 janvier 2019

Vu la délibération du Conseil de Métropole n°2019-.....du 18 mars 2018

Entre

La **Métropole de Lyon**, collectivité territoriale à statut particulier, dont le siège est situé 20 rue du Lac, CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03 représentée par son Président en exercice, Monsieur David KIMELFELD agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil n°2018-.... en date du, et ayant délégué à cet effet Bruno CHARLES, Vice-président, en charge du Développement durable, de la Biodiversité, de la Trame verte et de la Politique agricole, en vertu de l'arrêté de délégation de signature 2017-07-20-R-0576 en date du 20 juillet 2017.

Ci-après désignée la Métropole de Lyon

D'une part,

Et

La Communauté de communes de la vallée du Garon, dont le siège est situé au parc d'activité de Sacuny, 252 rue Barthélémy Thimonnier à 69530 Brignais, représentée par son Président Monsieur Jean Louis Imbert, N° SIRET

Ci-après désignée le bénéficiaire ou la CCVG

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Annexe 3 (2/28)

**PRÉAMBULE**

Depuis plusieurs années, des épisodes de grêle plutôt intenses se développent sur le Rhône et s'abattent brutalement hachant au passage cultures, serres et tunnels et occasionnant aussi de nombreux dégâts sur les véhicules et chez les particuliers.

En 2016, la Métropole de Lyon a attribué une aide de plus de 100 000 € à plus de 20 agriculteurs pour les aider à passer le cap difficile de l'après orage, avec au moins une année avec une faible récolte, voire sans récoltes.

En 2017, ce sont plusieurs vignobles et crus qui ont été touchés par des orages de grêles.

En 2018, trois orages de grêles sont tombés en juillet sur un couloir allant de Larajasse à Feyzin, occasionnant des dégâts très importants estimés à 6,2 millions d'euros sur 150 exploitations.

Face à ces dégâts répétés, la profession agricole a décidé de s'équiper d'un système permettant de prévenir la survenance de ces orages de grêle.

Ce système comprend un ensemble de six radars positionnés pour couvrir la totalité du territoire du Rhône, y compris le territoire de la Métropole. Avec ces radars sont déployés 126 postes de tir de sels hygroscopiques gérés par 126 équipes de bénévoles. Les sels hygroscopiques sont, soit du NaCl (chlorure de sodium ou sel de cuisine), soit du NaCO₃ (carbonate de sodium). Ces sels ne présentent pas de risques connus au niveau de la toxicité.

La mise en place d'un tel système de lutte anti grêle vient en complément de l'assurance souscrites par les agriculteurs et des systèmes de protection que constituent les filets.

Face à ces événements qui concernent l'ensemble du territoire du Rhône, les sept EPCI du département ont décidé d'accompagner le projet et se sont organisés en groupement de commande afin de pouvoir porter l'acquisition et l'installation de cet équipement. La Communauté de communes de la vallée du Garon a décidé par la délibération n° 2018-91 en date du 18 décembre 2018 d'être le coordinateur du groupement de commandes et de recevoir toutes les aides qui pourraient être apportées à ce projet.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet, d'une part de préciser l'équipement que la Métropole de Lyon souhaite soutenir et, d'autre part, de définir le montant et les modalités de versement par la Métropole de Lyon de la subvention accordée au bénéficiaire.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'ACTION SUBVENTIONNÉE

La Métropole de Lyon accepte d'apporter son soutien au projet présenté par le bénéficiaire.

Ce projet consiste en l'équipement du département d'un réseau de six radars positionnés pour couvrir la totalité du territoire du Rhône, y compris le territoire de la Métropole. Avec ces radars sont déployés 126 postes de tir de sels hygroscopiques gérés par 126 équipes de bénévoles. Les sels hygroscopiques sont, soit du NaCl (chlorure de sodium ou sel de cuisine), soit du NaCO₃ (carbonate de sodium). Ces sels ne présentent pas de risques connus au niveau de la toxicité.

ARTICLE 3 : NATURE ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LA MÉTROPOLÉ DE LYON***3.1 : Dépenses subventionnables***

Seules les dépenses engagées à compter du 1^{er} janvier 2019 pourront entrer dans les dépenses subventionnables (sauf demande motivée faite dans les six premiers mois de l'action ou projet déjà financé par des fonds européens).

Annexe 3 (3/28)



Les dépenses à prendre en considération comprennent exclusivement des coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet ou de l'action. Ils doivent être liés à l'objet du projet ou de l'action, nécessaires à sa réalisation, raisonnables selon le principe de bonne gestion, engendrés pendant le temps de sa réalisation, dépensés par le demandeur et identifiables et contrôlables.

Sont exclus des dépenses éligibles : les frais financiers et judiciaires, la charge de la dette, les impôts et taxes, les provisions et dotations aux amortissements, le travail effectué par les bénévoles (à l'exception des frais engagés pour la réalisation de l'opération ou du projet subventionné(e)).

3.2 : Nature de la subvention

La Métropole de Lyon s'engage à verser une subvention d'équipement d'un montant maximal de 80 000 € nets de taxe¹ correspondant à une dépense subventionnable retenue de 627 000 € H.T.

Le montant de cette participation est un montant plafond. Dans le cas où le coût réel des actions menées serait inférieur au montant prévisionnel ci-dessus indiqué, la participation de la Métropole de Lyon serait recalculée au prorata de la dépense réellement engagée et justifiée par le bénéficiaire.

3.3 : Modalités de versement de la subvention

Le versement de tout ou partie de la participation financière métropolitaine est subordonné à la réalisation du programme correspondant et à la fourniture des documents.

Sous cette réserve, les modalités de versement sont les suivantes :

- Une **avance** de 75 % au vu d'une demande du bénéficiaire, accompagnée de pièces justificatives attestant d'un commencement d'exécution (ordre de service, bon de commande, ou attestation sur l'honneur).
- Le **solde** au vu d'un **courrier de demande** de paiement du bénéficiaire, accompagné :
 - d'un **bilan financier** des dépenses (état récapitulatif de toutes les dépenses réalisées dans le cadre de l'opération subventionnée qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention et d'un mémoire du temps passé) et recettes de l'opération (intégrant les contributions de tous les autres financeurs du projet, le cas échéant), visé par le trésorier.
 - d'un **bilan qualitatif** de l'action ou du projet subventionné.

Les demandes de paiement devront être transmises à :

Métropole de Lyon
DDUCV/DR/SAF-Développement
Unité exécution comptable
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03

Le versement sera effectué par la Métropole de Lyon sur demande du bénéficiaire au compte ouvert auprès de la banque postale :

N° banque : N° Guichet :

N° compte : N° Clé RIB :

Au nom de:

IBAN FR95 2004 1010 0721 2392 6N03 842 BIC associé PSSTFRPLYO

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

¹ Sauf concernant l'exception des subventions de « complément de prix »

Annexe 3 (4/28)



Le bénéficiaire s'engage à :

4.1 : Gérer avec toute la rigueur désirable les fonds qui lui sont attribués et à en garantir une destination conforme à son objet social.

4.2 : Fournir à la Métropole de Lyon les documents suivants en application des dispositions législatives et réglementaires (ces documents doivent impérativement rappeler les références internes de la Métropole de Lyon) :

- un compte-rendu financier, s'il n'a pas déjà été produit pour obtenir le solde de la subvention (article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et arrêté ministériel du 24 mai 2005) ; ce document doit attester de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention et faire apparaître l'ensemble des charges et produits affectés à la réalisation du projet ainsi que les écarts entre le budget prévisionnel et les dépenses effectivement réalisées ;
- une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé (exercice correspondant au versement du solde), ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité (article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales).

4.3 : Valoriser en comptabilité les éventuelles contributions volontaires en nature (permanentes) accordées par la Métropole de Lyon et à produire une annexe comptable appropriée.

4.4 : Faciliter le contrôle sur pièces et/ou sur place, par la Métropole de Lyon, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la bonne utilisation des fonds versés.

4.5 : Produire le rapport moral et le rapport d'activité dans le mois suivant leur approbation par l'assemblée générale et à informer la Métropole de Lyon de son action relative à son programme annuel.

4.6 : Se conformer aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

4.7 : Respecter ses obligations fiscales et sociales, de telle sorte que la Métropole de Lyon ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet.

4.8 : Souscrire tout contrat d'assurance de telle sorte que la Métropole de Lyon et ses assureurs ne puissent être en aucune façon recherchés en responsabilité, les activités du bénéficiaire étant placées sous sa responsabilité exclusive.

4.9 : Le cas échéant, à faire un bon usage des biens meubles et immeubles mis à sa disposition, conformément à leur destination. Lesdits biens étant sous sa garde exclusive, le bénéficiaire en a la responsabilité exclusive durant la mise à disposition tant vis-à-vis des tiers à la présente convention que vis-à-vis de la Métropole de Lyon et souscrit à cet effet les assurances nécessaires.

4.10 : Le cas échéant, transmettre à la Métropole de Lyon un courrier indiquant que l'action ou le projet subventionné est abandonné. Ce courrier devra être transmis par lettre recommandée, à l'adresse indiquée à l'article 3.3 de la présente convention.

ARTICLE 5 : OBLIGATION DE PUBLICITÉ

Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Métropole de Lyon, au moyen de l'apposition du logo de la Métropole et à

Annexe 3 (5/28)



faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias pour les missions d'intérêt général financées par la Métropole de Lyon.

ARTICLE 6 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION A LA MÉTROPOLE DE LYON PAR LE BÉNÉFICIAIRE

S'il apparaît, notamment au terme des opérations de contrôle prévues dans la présente convention, que :

- La subvention a été partiellement ou totalement utilisée à des fins non conformes à l'objet de la demande de subvention présentée ;
- Les obligations auxquelles est astreint le bénéficiaire n'ont pas été respectées : inexécution, absence de commencement d'exécution dans le délai prévu à la présente convention, ou modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire sans l'accord écrit de la Métropole de Lyon...
- La totalité des financements dépasse le coût total du projet ;

alors, la Métropole de Lyon peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire et avoir préalablement entendu ses représentants, sans préjudice du dommage que pourrait faire valoir par ailleurs la Métropole de Lyon du fait de ce(s) manquement(s).

La Métropole de Lyon en informe le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune nouvelle demande de subvention ne pourra être instruite sur cette action ou ce projet tant que le bénéficiaire ne s'est pas libéré de ses obligations vis-à-vis de la Métropole de Lyon. Si, à l'issue d'un délai de deux mois, le bénéficiaire ne s'est toujours pas libéré de ses obligations, la Métropole de Lyon s'autorise le droit d'user des voies de droit afin que l'association et ses dirigeants s'acquittent de leurs obligations.

ARTICLE 7 : RELATION ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET LE BÉNÉFICIAIRE***7.1 : Durée de la convention***

La présente convention entrera en vigueur dès sa notification au bénéficiaire. Elle prendra fin au plus tard trois mois après la date de paiement du solde de la subvention.

7.2 : Règles de caducité de la subvention

La subvention deviendra caduque et sera annulée si le bénéficiaire n'adresse pas à la Métropole de Lyon l'ensemble des justificatifs permettant le constat du commencement de l'opération avant le **31 décembre 2019**. Une procédure de reversement sera engagée pour les sommes déjà versées et non justifiées.

La subvention deviendra caduque et sera annulée si le bénéficiaire n'adresse pas à la Métropole de Lyon l'ensemble des justificatifs permettant le mandatement du solde de l'opération avant le **31 décembre 2020**. Une procédure de reversement sera engagée pour les sommes déjà versées et non justifiées.

7.3 : Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, ou en cas de faute caractérisée du bénéficiaire (par exemple fraude fiscale, falsification de la comptabilité, etc...), celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Métropole de Lyon à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Annexe 3 (6/28)



Une telle résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité et pourra faire l'objet d'un ordre de reversement de la part de la Métropole de Lyon.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Métropole de Lyon par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général, dans ce dernier cas sans préjudice pour le bénéficiaire d'un droit à indemnisation du fait de cette résiliation.

Par ailleurs, au cas où une procédure collective serait ouverte à l'encontre du bénéficiaire, celui-ci en informera la Métropole de Lyon sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cadre d'un redressement judiciaire, les parties conviennent qu'elles adapteront les dispositions de la présente convention afin de garantir leurs intérêts respectifs. Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, la présente convention est en revanche résiliée de plein droit et la Métropole de Lyon ne sera plus redevable d'aucun reliquat de subvention quel qu'il soit.

7.4 : Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant adopté dans les mêmes termes.

7.5 : Règlement des litiges

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Lyon.

ARTICLE 8 : ANNEXES

A cette convention est jointe :

- annexe 1 : budget prévisionnel et indicatif du projet

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à Lyon,
le

Pour la Métropole de Lyon

Le Vice président,
par délégation

M. Bruno Charles

Fait à
le

**Pour la Communauté de
communes de la vallée du Garon**
Son président

M. Jean Louis Imbert

Annexe 3 (7/28)



Annexe 1 : Annexe technique et financière

Le plan de financement prévisionnel et indicatif est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Ressources	Montant (en €)
équipements liés à la détection	132 000	groupement de commande entre les communautés d'agglomération et les communautés de communes du Rhône	95 000
équipements liés à la lutte	82 500	État	110 000
mise en service du dispositif	338 500	Région	130 000
contrats fournisseurs	29 000	Département	200 000
animations du réseau	45 000	Métropole de Lyon	80 000
		Assureurs et Vivea	80 000
		filière agricole	12 000
		FCTVA	37 400
Sous total HT	627 000		
TVA	117 500		
Total	744 400	Total	744 400

Annexe 3 (8/28)



CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR

LA CRÉATION D'UNE CHAMPIGNONNIÈRE

PAR L'ASSOCIATION LA TURBINE

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du Premier ministre du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la demande de subvention déposée le 22 novembre 2019

Vu la délibération du Conseil de Métropole n°2019-.....du 18 mars 2019

Entre

La **Métropole de Lyon**, collectivité territoriale à statut particulier, dont le siège est situé 20 rue du Lac, CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03 représentée par son Président en exercice, Monsieur David KIMELFELD agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil n°2018-.... en date du, et ayant délégué à cet effet Bruno CHARLES, Vice-président, en charge du Développement durable, de la Biodiversité, de la Trame verte et de la Politique agricole, en vertu de l'arrêté de délégation de signature 2017-07-20-R-0576 en date du 20 juillet 2017.

Ci-après désignée la Métropole de Lyon

D'une part,

Et

L'Association La Turbine, située 3 rue Chalopin, 69007 Lyon, représentée par son Président Monsieur Cédric Mounard, N° SIRET 494 981 178 000 36

Ci-après désigné le bénéficiaire ou la Turbine

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Annexe 3 (9/28)

**PRÉAMBULE**

L'association la Turbine gère la péniche Fargo installée sur les berges du Rhône vers le pont de l'université. En accord avec la ville de Lyon et VNF (Voies Navigables de France), l'association propose de développer un ensemble d'activités pour animer et sécuriser le bas port et permettre aux habitants de se réappropriier ces lieux. L'association a décidé, d'une part, d'aménager un local dédié au spectacle vivant, concert et théâtre. D'autre part, elle a décidé d'aménager une champignonnière dans un container aménagé pour cela. Ce container sera isolé notamment avec du liège qui est également un répulsif naturel pour de nombreux nuisibles de bord de fleuve. L'alimentation en eau se fera par le biais d'un réservoir en hauteur et alimenté par pompage dans le Rhône. Outre les activités de production, l'association développera des ateliers pour le jeune public et une production complémentaire avec un jardin suspendu.

L'objectif poursuivi est double : d'une part, compléter les actions culturelles par des actions autour du thème de l'alimentation et de l'agriculture, et d'autre part, avoir une utilisation et une occupation dans les bas-ports afin de sécuriser leurs usages.

Considérant que la réalisation du projet de champignonnière s'inscrit dans le cadre de la politique agricole métropolitaine approuvée lors du conseil du 16 mars 2018, l'Association La Turbine a sollicité la Métropole de Lyon pour obtenir une subvention pour la réalisation de ce projet.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet, d'une part de préciser les actions du bénéficiaire que la Métropole de Lyon souhaite soutenir, d'autre part de définir le montant et les modalités de versement par la Métropole de Lyon de la subvention accordée au bénéficiaire.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'ACTION SUBVENTIONNÉE

La Métropole de Lyon accepte d'apporter son soutien au projet présenté par le bénéficiaire.

Une Convention d'Occupation Temporaire a été validée par les Voies Navigables de France avec l'association la Turbine pour pouvoir utiliser les bas ports du quai Gailleton pour proposer des actions au grand public.

L'ambition est de créer entre les deux estacades et sous l'arche du pont de l'Université, soit 400m² abrités, un lieu ouvert à tous, avec deux axes majeurs, à savoir la création d'une champignonnière dans un container aménagé pour cela, première étape vers une ferme urbaine ouverte au grand public, et l'implantation d'un dispositif dédié au spectacle vivant, concert et théâtre.

Le container sera isolé notamment avec du liège qui est également un répulsif naturel pour de nombreux nuisibles de bord de fleuve. L'alimentation en eau se fera par le biais d'un réservoir en hauteur et alimenté par pompage dans le Rhône. Outre les activités de production, l'association développera des ateliers pour le jeune public et une production complémentaire avec un jardin suspendu.

L'Association La turbine s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les actions définies ci-dessus et dans l'annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 3 : NATURE ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LA MÉTROPOLE DE LYON***3.1 : Dépenses subventionnables***

Seules les dépenses engagées à compter du 22 novembre 2018 pourront entrer dans les dépenses subventionnables (sauf demande motivée faite dans les six premiers mois de l'action ou projet déjà financé par des fonds européens).

Annexe 3 (11/28)



4.1 : Gérer avec toute la rigueur désirable les fonds qui lui sont attribués et à en garantir une destination conforme à son objet social.

4.2 : Fournir à la Métropole de Lyon les documents suivants en application des dispositions législatives et réglementaires (ces documents doivent impérativement rappeler les références internes de la Métropole de Lyon) :

- un compte-rendu financier, s'il n'a pas déjà été produit pour obtenir le solde de la subvention (article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et arrêté ministériel du 24 mai 2005) ; ce document doit attester de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention et faire apparaître l'ensemble des charges et produits affectés à la réalisation du projet ainsi que les écarts entre le budget prévisionnel et les dépenses effectivement réalisées ;
- une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé (exercice correspondant au versement du solde), ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité (article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales).

4.3 : Valoriser en comptabilité les éventuelles contributions volontaires en nature (permanentes) accordées par la Métropole de Lyon et à produire une annexe comptable appropriée.

4.4 : Faciliter le contrôle sur pièces et/ou sur place, par la Métropole de Lyon, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la bonne utilisation des fonds versés.

4.5 : Produire le rapport moral et le rapport d'activité dans le mois suivant leur approbation par l'assemblée générale et à informer la Métropole de Lyon de son action relative à son programme annuel.

4.6 : Se conformer aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

4.7 : Respecter ses obligations fiscales et sociales, de telle sorte que la Métropole de Lyon ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet.

4.8 : Souscrire tout contrat d'assurance de telle sorte que la Métropole de Lyon et ses assureurs ne puissent être en aucune façon recherchés en responsabilité, les activités du bénéficiaire étant placées sous sa responsabilité exclusive.

4.9 : Le cas échéant, à faire un bon usage des biens meubles et immeubles mis à sa disposition, conformément à leur destination. Lesdits biens étant sous sa garde exclusive, le bénéficiaire en a la responsabilité exclusive durant la mise à disposition tant vis-à-vis des tiers à la présente convention que vis-à-vis de la Métropole de Lyon et souscrit à cet effet les assurances nécessaires.

4.10 : Le cas échéant, transmettre à la Métropole de Lyon un courrier indiquant que l'action ou le projet subventionné est abandonné. Ce courrier devra être transmis par lettre recommandée, à l'adresse indiquée à l'article 3.3 de la présente convention.

ARTICLE 5 : OBLIGATION DE PUBLICITÉ

Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Métropole de Lyon, au moyen de l'apposition du logo de la Métropole et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias pour les missions d'intérêt général financées par la Métropole de Lyon.

ARTICLE 6 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION A LA MÉTROPOLE DE LYON PAR LE BÉNÉFICIAIRE

S'il apparaît, notamment au terme des opérations de contrôle prévues dans la présente convention, que :

- La subvention a été partiellement ou totalement utilisée à des fins non conformes à l'objet de la demande de subvention présentée ;
- Les obligations auxquelles est astreint le bénéficiaire n'ont pas été respectées : inexécution, absence de commencement d'exécution dans le délai prévu à la présente convention, ou modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire sans l'accord écrit de la Métropole de Lyon...

Annexe 3 (12/28)

- La totalité des financements dépasse le coût total du projet ;

alors, la Métropole de Lyon peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire et avoir préalablement entendu ses représentants, sans préjudice du dommage que pourrait faire valoir par ailleurs la Métropole de Lyon du fait de ce(s) manquement(s).

La Métropole de Lyon en informe le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune nouvelle demande de subvention ne pourra être instruite sur cette action ou ce projet tant que le bénéficiaire ne s'est pas libéré de ses obligations vis-à-vis de la Métropole de Lyon. Si, à l'issue d'un délai de deux mois, le bénéficiaire ne s'est toujours pas libéré de ses obligations, la Métropole de Lyon s'autorise le droit d'user des voies de droit afin que l'association et ses dirigeants s'acquittent de leurs obligations.

ARTICLE 7 : RELATION ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET LE BÉNÉFICIAIRE

7.1 : Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur dès sa notification au bénéficiaire. Elle prendra fin au plus tard trois mois après la date de paiement du solde de la subvention.

7.2 : Règles de caducité de la subvention

La subvention deviendra caduque et sera annulée si le bénéficiaire n'adresse pas à la Métropole de Lyon l'ensemble des justificatifs permettant **le constat du commencement de l'opération** avant le **31 décembre 2019**. Une procédure de reversement sera engagée pour les sommes déjà versées et non justifiées.

La subvention deviendra caduque et sera annulée si le bénéficiaire n'adresse pas à la Métropole de Lyon l'ensemble des justificatifs permettant le mandatement du solde de l'opération avant le **31 décembre 2020**. Une procédure de reversement sera engagée pour les sommes déjà versées et non justifiées.

7.3 : Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, ou en cas de faute caractérisée du bénéficiaire (par exemple fraude fiscale, falsification de la comptabilité, etc...), celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Métropole de Lyon à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Une telle résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité et pourra faire l'objet d'un ordre de reversement de la part de la Métropole de Lyon.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Métropole de Lyon par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général, dans ce dernier cas sans préjudice pour le bénéficiaire d'un droit à indemnisation du fait de cette résiliation.

Par ailleurs, au cas où une procédure collective serait ouverte à l'encontre du bénéficiaire, celui-ci en informera la Métropole de Lyon sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cadre d'un redressement judiciaire, les parties conviennent qu'elles adapteront les dispositions de la présente convention afin de garantir leurs intérêts respectifs. Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, la présente convention est en revanche résiliée de plein droit et la Métropole de Lyon ne sera plus redevable d'aucun reliquat de subvention quel qu'il soit.

Annexe 3 (13/28)**7.4 : Modification de la convention**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant adopté dans les mêmes termes.

7.5 : Règlement des litiges

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Lyon.

ARTICLE 8 : ANNEXES

A cette convention est jointe :

- annexe 1 : Budget prévisionnel et indicatif

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à Lyon,
le

Pour la Métropole de Lyon

Le Vice Président,
par délégation

M. Bruno Charles

Fait à
le

Pour La Turbine

Son président

M. Cédric MOUNARD

Annexe 3 (14/28)



Annexe 1 : Budget prévisionnel et indicatif

Dépenses	Montant (en €)	Ressources	Montant (en €)
achat container	3 000	Conseil régional	9 500
aménagement intérieur	8 500	Métropole de Lyon	9 500
création d'un module pédagogique	8 000	CNR	5 000
Graphisme/supports pédagogiques	2 500	autofinancement	4 000
production	6 000		
Total	28 000	Total	28 000

Annexe 3 (15/28)

GRAND LYON
la métropole



CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR

L'ORGANISATION DU SALON « PLANETE APPRO »

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHÔNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du Premier ministre du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la demande déposée par la chambre d'agriculture du Rhône en date du 13 janvier 2019,

Vu la délibération du Conseil de Métropole n°2019- en date du 18 mars 2019,

Entre

La **métropole de Lyon**, collectivité territoriale à statut particulier, dont le siège est situé 20 rue du Lac, CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03 représentée par son Président en exercice, Monsieur David KIMELFELD agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil n°2019-.... du, et ayant délégué à cet effet Monsieur Bruno CHARLES, vice-président, en charge du Développement durable, de la Biodiversité, de la Trame verte et de la Politique agricole, en vertu de l'arrêté de délégation de signature 2017-07-20-R-0576 en date du 20 juillet 2017.

Ci-après désignée la Métropole de Lyon

D'une part,

Et

La chambre d'agriculture du Rhône, située 18 avenue des monts d'or, 69890 La Tour de Salvagny, représentée par son Président en exercice, Monsieur Gérard Bazin,

Ci-après désigné le bénéficiaire ou CA 69

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Annexe 3 (16/28)

PRÉAMBULE

La Métropole de Lyon a approuvé, par la délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020.

La politique agricole métropolitaine vise :

- à l'augmentation de la valeur ajoutée de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire,
- au soutien à la transmission des exploitations, l'installation, l'emploi,
- à la préservation de l'outil de production et de la diversité des exploitations présentes sur le territoire,
- au développement des pratiques de l'agro-écologie,
- au renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs de la Métropole.

La Chambre d'agriculture du Rhône, établissement consulaire et organisme de conseil, assure des rôles de représentation, de consultation et d'intervention. La complémentarité de ces trois rôles et sa légitimité démocratique lui confèrent une identité unique au sein des organisations professionnelles agricoles.

Le plan de mandat de la chambre d'agriculture du Rhône est articulé autour de ses trois missions institutionnelles et de représentation, de services publics et réglementaires, d'interventions et d'accompagnement volontaires ouverts à tous, en 4 axes :

- pour une agriculture rémunératrice, en aidant à l'optimisation des structures d'exploitations, et en faisant émerger des opportunités économiques
- pour une agriculture forte de ses Hommes, en agissant pour le renouvellement des chefs d'exploitations,
- pour une agriculture dans un environnement pluriel, en travaillant à limiter les effets de la pression foncière, en répondant aux nouveaux enjeux environnementaux,
- pour une agriculture fière de ses pratiques et de son savoir-faire par un renforcement de ses actions de communication.

Dans le cadre de ce 1^{er} axe, la chambre d'agriculture organise en mars 2019 le salon « planète appro » visant à mettre en relation des producteurs locaux avec des entreprises utilisatrices de ces produits.

La Métropole de Lyon, dans le cadre de sa politique agricole, souhaite développer les circuits courts et de proximité. L'organisation du salon concoure à cet objectif.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'une part de préciser les actions du bénéficiaire que la Métropole de Lyon souhaite soutenir, d'autre part de définir le montant et les modalités de versement par la Métropole de Lyon de la subvention accordée au bénéficiaire.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'ACTION SUBVENTIONNÉE

La Métropole de Lyon accepte d'apporter son soutien au projet proposé par le bénéficiaire sur la mise en œuvre d'un salon professionnel « planète appro ».

La Chambre s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre l'organisation du salon professionnel « planète appro ».

ARTICLE 3 : NATURE ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LA MÉTROPOLE DE LYON

3.1 : Dépenses subventionnables

Seules les dépenses engagées à compter du 30 septembre 2018 pourront entrer dans les dépenses subventionnables.

Annexe 3 (18/28)

(article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et arrêté ministériel du 24 mai 2005) : ce document doit attester de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention et faire apparaître l'ensemble des charges et produits affectés à la réalisation du projet ainsi que les écarts entre le budget prévisionnel et les dépenses effectivement réalisées ;

- une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé (exercice correspondant au versement du solde), ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité (article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales).

4.3 Valoriser en comptabilité les éventuelles contributions volontaires en nature (permanentes) accordées par la Métropole de Lyon et à produire une annexe comptable appropriée.

4.4 : Faciliter le contrôle sur pièces et/ou sur place, par la Métropole de Lyon, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la bonne utilisation des fonds versés.

4.5 : Produire le rapport moral et le rapport d'activité dans le mois suivant leur approbation par l'assemblée générale et à informer la Métropole de Lyon de son action relative à son programme annuel. 4.6 : Se conformer aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

4.7 : Respecter ses obligations fiscales et sociales, de telle sorte que la Métropole de Lyon ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet.

4.8 : Souscrire tout contrat d'assurance de telle sorte que la Métropole de Lyon et ses assureurs ne puissent être en aucune façon recherchés en responsabilité, les activités du bénéficiaire étant placées sous sa responsabilité exclusive.

4.9 : Le cas échéant, à faire un bon usage des biens meubles et immeubles mis à sa disposition, conformément à leur destination. Lesdits biens étant sous sa garde exclusive, le bénéficiaire en a la responsabilité exclusive durant la mise à disposition tant vis-à-vis des tiers à la présente convention que vis-à-vis de la Métropole de Lyon et souscrit à cet effet les assurances nécessaires.

4...10 : Le cas échéant, transmettre à la Métropole de Lyon un courrier indiquant que l'action ou le projet subventionné est abandonné. Ce courrier devra être transmis par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse indiquée à l'article 3.3 de la présente convention.

ARTICLE 5 : OBLIGATION DE PUBLICITÉ

Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Métropole de Lyon, au moyen de l'apposition du logo de la Métropole et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias pour les missions d'intérêt général financées par la Métropole de Lyon.

ARTICLE 6 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION A LA MÉTROPOLE DE LYON PAR LE BÉNÉFICIAIRE

S'il apparaît, notamment au terme des opérations de contrôle prévues dans la présente convention, que :

- La subvention a été partiellement ou totalement utilisée à des fins non conformes à l'objet de la demande de subvention présentée ;
- Les obligations auxquelles sont astreints les bénéficiaires n'ont pas été respectées : inexécution, absence de commencement d'exécution dans le délai prévu à l'article 8, ou modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire sans l'accord écrit de la Métropole de Lyon...
- La totalité des financements dépasse le coût total du projet ;

alors, la Métropole de Lyon peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire et avoir préalablement entendu ses représentants, sans préjudice du dommage que pourrait faire valoir par ailleurs la Métropole de Lyon du fait de ce(s) manquement(s).

Annexe 3 (19/28)

La Métropole de Lyon en informe le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune nouvelle demande de subvention ne pourra être instruite sur cette action ou ce projet tant que le bénéficiaire ne s'est pas libéré de ses obligations vis-à-vis de la Métropole de Lyon. Si, à l'issue d'un délai de deux mois, le bénéficiaire ne s'est toujours pas libéré de ses obligations, la Métropole de Lyon s'autorise le droit d'user des voies de droit afin que l'association et ses dirigeants s'acquittent de leurs obligations.

ARTICLE 8 : RELATION ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET LE BÉNÉFICIAIRE***8.1 : Durée de la convention***

La présente convention entrera en vigueur dès sa notification au bénéficiaire. Elle prendra fin au plus tard un an après la date de paiement du solde de la subvention.

8.2 : Règles de caducité de la subvention

La subvention deviendra caduque et sera annulée si le bénéficiaire n'adresse pas à la Métropole de Lyon l'ensemble des justificatifs permettant le mandatement du solde de l'opération avant le **30 juin 2020**. Une procédure de reversement sera engagée pour les sommes déjà versées et non justifiées.

8.3 : Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, ou en cas de faute caractérisée du bénéficiaire (par exemple fraude fiscale, falsification de la comptabilité, etc...), celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Métropole de Lyon à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Une telle résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité et pourra faire l'objet d'un ordre de reversement de la part de la Métropole de Lyon.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Métropole de Lyon par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général, dans ce dernier cas sans préjudice pour le bénéficiaire d'un droit à indemnisation du fait de cette résiliation.

Par ailleurs, au cas où une procédure collective serait ouverte à l'encontre du bénéficiaire, celui-ci en informera la Métropole de Lyon sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cadre d'un redressement judiciaire, les parties conviennent qu'elles adapteront les dispositions de la présente convention afin de garantir leurs intérêts respectifs. Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, la présente convention est en revanche résiliée de plein droit et la Métropole de Lyon ne sera plus redevable d'aucun reliquat de subvention quel qu'il soit.

8.4 : Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant adopté dans les mêmes termes.

8.5 : Règlement des litiges

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Lyon.

ARTICLE 9 : ANNEXES

Annexe 3 (20/28)

À cette convention est jointe :

- annexe 1 : budget prévisionnel et indicatif du projet

Fait à Lyon,

le

Pour la **Métropole de Lyon**,

Le Vice-président délégué,

Pour la **Chambre d'agriculture du Rhône**,

Le Président,

Bruno CHARLES

M. Gérard BAZIN

Annexe 3 (21/28)

Annexe financière

Le plan de financement prévisionnel et indicatif est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Ressources	Montant (en €)
logistique	116 750	Conseil régional	40 000
communication	59 200	Métropole de Lyon	30 000
RV Pro Appro	27 250	Département du Rhône	40 000
conférences	3 800	EPCI	7 500
sécurisation	6 850	financeurs privés (Crédit agricole, Groupama, etc)	47 000
commercialisation des espaces	34 000	vente de stands	98 000
ingénierie	115 650	autofinancement (CA 69)	101 000
Total	363 500	Total	363 500

Annexe 3 (22/28)



CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR
L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE « LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du Premier ministre du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la demande de subvention déposée le 13 novembre 2018,

Vu la délibération du Conseil de Métropole n°2019-.....du 18 mars 2019

Entre

La **métropole de Lyon**, collectivité territoriale à statut particulier, dont le siège est situé 20 rue du Lac, CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03 représentée par son Président en exercice, Monsieur David KIMELFELD agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil n°2019-.... en date du, et ayant délégué à cet effet Bruno CHARLES, vice-président, en charge du Développement durable, de la Biodiversité, de la Trame verte et de la Politique agricole, en vertu de l'arrêté de délégation de signature 2017-07-20-R-0576 en date du 20 juillet 2017.

Ci-après désignée la Métropole de Lyon

D'une part,

Et

Solidarité paysans Rhône Alpes, association loi 1901, située 58 rue Raulin, 69007 Lyon, représentée par son Président en exercice, Monsieur Bruno Dumas,

n°SIRET 48372343300023

code NAF - APE 949Z

Ci-après désignée le bénéficiaire ou solidarité paysans 01-69

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Annexe 3 (23/28)**PRÉAMBULE**

Par la délibération n° 2018-2666 du 16 mars 2018, la métropole a approuvé sa politique agricole pour la période 2018-2020 qui, dans son 5ème axe, prévoit de conforter les partenariats avec les organisations professionnelles agricoles.

L'association solidarité paysans est une association d'entre-aide et de soutien aux agriculteurs en difficulté. Cette association a pour but d'accompagner les agriculteurs de l'Ain, du Rhône et de la Métropole rencontrant des difficultés de tout ordre (économique, technique, relationnel, ...). L'action est basée sur l'accompagnement socioprofessionnel réalisé par des équipes de deux bénévoles, agriculteurs actifs ou retraités, et encadré par les animatrices salariées de l'association. La méthode déployée est articulée autour du dialogue avec l'exploitant qui est amené à exprimer l'ensemble de ses difficultés et la recherche de solutions adaptées, la mise en relation avec les organismes ou les compétences nécessaires pour arriver à la résolution des problèmes, l'accompagnement physique pour certaines rencontres avec des organismes.

Solidarité paysans organise un colloque le 9 avril 2019 sur les difficultés en agriculture, en mettant en avant le changement, source de redressement. Ce colloque aura lieu dans les locaux de l'Isara à l'Agropole. Il associera les différentes structures qui organisent des actions d'accompagnement d'agriculteurs ou qui peuvent être confrontées aux difficultés des agriculteurs. Ainsi, les travailleurs sociaux de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), des conseils départementaux, des juges, des mandataires judiciaires, etc ... seront conviés à cette journée.

L'association a sollicité la Métropole de Lyon pour obtenir une subvention pour cette action.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'une part de préciser les actions du bénéficiaire que la Métropole de Lyon souhaite soutenir, d'autre part de définir le montant et les modalités de versement par la Métropole de Lyon de la subvention accordée au bénéficiaire.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'ACTION SUBVENTIONNÉE

La Métropole de Lyon accepte d'apporter son soutien au projet proposé par le bénéficiaire d'aide aux agriculteurs en difficulté sur le territoire de la métropole répondant aux objectifs communs présentés ci-dessus.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les actions définies dans le préambule et à l'annexe 1 de la présente convention, au cours de l'année 2019.

ARTICLE 3 : NATURE ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LA MÉTROPOLÉ DE LYON***3.1 : Dépenses subventionnables***

Seules les dépenses engagées à compter du 13 novembre 2018 pourront entrer dans les dépenses subventionnables (sauf demande motivée faite dans les 6 premiers mois de l'action ou projet déjà financé par des fonds européens).

Annexe 3 (24/28)



Les dépenses à prendre en considération comprennent exclusivement des coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet ou de l'action. Ils doivent être liés à l'objet du projet ou de l'action, nécessaires à sa réalisation, raisonnables selon le principe de bonne gestion, engendrés pendant le temps de sa réalisation, dépensés par le demandeur et identifiables et contrôlables.

Sont exclus des dépenses éligibles : les frais financiers et judiciaires, la charge de la dette, les impôts et taxes, les provisions et dotations aux amortissements, le travail effectué par les bénévoles (à l'exception des frais engagés pour la réalisation de l'opération ou du projet subventionné(e)).

3.2 : Nature de la subvention

La Métropole de Lyon s'engage à verser une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 2 000 € net de taxes correspondant à une dépense subventionnable retenue de 16 550 € TTC.

Le montant de cette participation est un montant plafond. Dans le cas où le coût réel des actions menées serait inférieur au montant prévisionnel ci-dessus indiqué, la participation de la Métropole de Lyon serait recalculée au prorata de la dépense réellement engagée et justifiée par le bénéficiaire.

3.3 : Modalités de versement de la subvention

Le versement de tout ou partie de la participation financière métropolitaine est subordonné à la réalisation du programme correspondant et à la fourniture des documents.

Sous cette réserve, le versement s'effectuera en une seule fois au vu d'un **courrier de demande** de paiement du bénéficiaire, accompagné d'un **bilan financier** des dépenses (état récapitulatif de toutes les dépenses réalisées dans le cadre de l'opération subventionnée qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention), visé par le comptable ou trésorier de l'association et d'un **rapport d'activité**.

Les demandes de paiement devront être transmises à :

Métropole de Lyon
DDUCV/DR/SAF-Développement/ACD
Unité exécution comptable
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03

Les versements seront effectués sur le compte du bénéficiaire par virement administratif à la Banque Postale

N° banque : 20041 N° Guichet : 01007
N° compte : 1395750T038 N° Clé RIB : 44

Au nom de : Solidarité Paysans Rhône Alpes

IBAN : FR63 2004 1010 07139575 0T03 844

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

4.1 : Gérer avec toute la rigueur désirable les fonds qui lui sont attribués et à en garantir une destination conforme à son objet social.

Annexe 3 (25/28)

4.2 : Fournir à la Métropole de Lyon les documents suivants en application des dispositions législatives et réglementaires (ces documents doivent impérativement rappeler les références internes de la Métropole de Lyon) :

- un compte-rendu financier, s'il n'a pas déjà été produit pour obtenir le solde de la subvention (article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et arrêté ministériel du 24 mai 2005) ; ce document doit attester de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention et faire apparaître l'ensemble des charges et produits affectés à la réalisation du projet ainsi que les écarts entre le budget prévisionnel et les dépenses effectivement réalisées ;
- une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé (exercice correspondant au versement du solde), ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité (article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales).

4.3 : Valoriser en comptabilité les éventuelles contributions volontaires en nature (permanentes) accordées par la Métropole de Lyon et à produire une annexe comptable appropriée.

4.4 : Faciliter le contrôle sur pièces et/ou sur place, par la Métropole de Lyon, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la bonne utilisation des fonds versés.

4.5 : Produire le rapport moral et le rapport d'activité dans le mois suivant leur approbation par l'assemblée générale et à informer la Métropole de Lyon de son action relative à son programme annuel.

5.6 : se conformer aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

4.7 : respecter ses obligations fiscales et sociales, de telle sorte que la Métropole de Lyon ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet.

4.8 : souscrire tout contrat d'assurance de telle sorte que la Métropole de Lyon et ses assureurs ne puissent être en aucune façon recherchés en responsabilité, les activités du bénéficiaire étant placées sous sa responsabilité exclusive.

4.9 : le cas échéant, à faire un bon usage des biens meubles et immeubles mis à sa disposition, conformément à leur destination. Lesdits biens étant sous sa garde exclusive, le bénéficiaire en a la responsabilité exclusive durant la mise à disposition tant vis-à-vis des tiers à la présente convention que vis-à-vis de la Métropole de Lyon et souscrit à cet effet les assurances nécessaires.

4.10 : le cas échéant, transmettre à la Métropole de Lyon un courrier indiquant que l'action ou le projet subventionné est abandonné. Ce courrier devra être transmis par lettre recommandée, à l'adresse indiquée à l'article 4.3 de la présente convention.

ARTICLE 5 : OBLIGATION DE PUBLICITÉ

Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Métropole de Lyon, au moyen de l'apposition du logo de la Métropole et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias pour les missions d'intérêt général financées par la Métropole de Lyon.

Le bénéficiaire s'engage à communiquer auprès de ses adhérents sur l'objet et le niveau de l'aide de la Métropole, en coordination avec la Métropole.

ARTICLE 6 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION A LA MÉTROPOLE DE LYON PAR LE BÉNÉFICIAIRE

S'il apparaît, notamment au terme des opérations de contrôle prévues dans la présente convention, que :

- La subvention a été partiellement ou totalement utilisée à des fins non conformes à l'objet de la demande de subvention présentée ;

Annexe 3 (26/28)

- Les obligations auxquelles sont astreints les bénéficiaires n'ont pas été respectées : inexécution, absence de commencement d'exécution dans le délai prévu à la présente convention, ou modification substantielle des conditions d'exécution de la convention et de son annexe par le bénéficiaire sans l'accord écrit de la Métropole de Lyon...
- La totalité des financements dépasse le coût total du projet ;

alors, la Métropole de Lyon peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire et avoir préalablement entendu ses représentants, sans préjudice du dommage que pourrait faire valoir par ailleurs la Métropole de Lyon du fait de ce(s) manquement(s).

La Métropole de Lyon en informe le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune nouvelle demande de subvention ne pourra être instruite sur cette action ou ce projet tant que le bénéficiaire ne s'est pas libéré de ses obligations vis-à-vis de la Métropole de Lyon. Si, à l'issue d'un délai de 2 mois, le bénéficiaire ne s'est toujours pas libéré de ses obligations, la Métropole de Lyon s'autorise le droit d'user des voies de droit afin que l'association et ses dirigeants s'acquittent de leurs obligations.

ARTICLE 7 : RELATION ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET LE BÉNÉFICIAIRE

7.1 : Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur dès sa notification au bénéficiaire. Elle prendra fin au plus tard 3 mois après la date de paiement du solde de la subvention.

7.2 : Règles de caducité de la subvention

La subvention deviendra caduque et sera annulée si le bénéficiaire n'adresse pas à la Métropole de Lyon l'ensemble des justificatifs permettant le mandatement du solde de l'opération avant le **30 juin 2020**. Une procédure de reversement sera engagée pour les sommes déjà versées et non justifiées.

7.3 : Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, ou en cas de faute caractérisée du bénéficiaire (par exemple fraude fiscale, falsification de la comptabilité, etc...), celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Métropole de Lyon à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Une telle résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité et pourra faire l'objet d'un ordre de reversement de la part de la Métropole de Lyon.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Métropole de Lyon par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général, dans ce dernier cas sans préjudice pour le bénéficiaire d'un droit à indemnisation du fait de cette résiliation.

Par ailleurs, au cas où une procédure collective serait ouverte à l'encontre du bénéficiaire, celui-ci en informera la Métropole de Lyon sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cadre d'un redressement judiciaire, les parties conviennent qu'elles adapteront les dispositions de la présente convention afin de garantir leurs intérêts respectifs. Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, la présente convention est en revanche résiliée de plein droit et la Métropole de Lyon ne sera plus redevable d'aucun reliquat de subvention quel qu'il soit.

Annexe 3 (27/28)**7.4 : Modification de la convention**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant adopté dans les mêmes termes.

7.5 : Règlement des litiges

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Lyon.

ARTICLE 8 : ANNEXES

A cette convention est jointe :

- annexe financière : Budget prévisionnel et indicatif du colloque.

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à Lyon,
le

Pour la Métropole de Lyon

Le Vice-Président,
par délégation

M. Bruno Charles

Fait à
le

Pour Solidarités Paysans

Rhône-Alpes
Le Président

M. Bruno Dumas

Annexe 3 (28/28)



Annexe financière

Budget prévisionnel et indicatif :

Dépenses	Montant (en €)	Ressources	Montant (en €)
matériel, équipement et frais de bouche	1 000	prestation et aide du national	2 050
prestations extérieures (dont sécurisation)	5 500	Métropole de Lyon	2 000
communication	1 350	Département du Rhône	2 000
déplacements et hébergements	3 000	Région Rhône-Alpes	1 000
salaires et charges pour l'organisation	5 700	ARS et MSA	3 000
		Groupama, banques et FDVA	6 500
bénévolat	4 000	bénévolat	4 000
Total	16 550	Total	16 550

Annexe 4

Vœu déposé par le groupe Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés
La désaturation de noeud ferroviaire lyonnais (NFL) doit répondre aux besoins de mobilité des habitants
et salariés de la Métropole de Lyon



La désaturation du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) doit répondre
aux besoins de mobilité des habitants et salariés de la Métropole de
Lyon

Vœu déposé par le groupe « UDI et apparentés »

Le Conseil de la Métropole de Lyon exprime le vœu que l'ensemble des collectivités locales de l'Aire métropolitaine lyonnaise en lien avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, expriment leur vision du développement des liaisons ferrées au service des déplacements du quotidien. Ceci en amont du débat public animé par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Il est pour nous essentiel de nous assurer que le projet de désaturation du Nœud ferroviaire lyonnais (NFL) permette la mise en place, à moyen et long terme, d'une desserte ferroviaire de type RER sur l'ensemble du territoire. Cette desserte doit être mise en place grâce à la collaboration entre la Métropole de Lyon et la Région AURA pour assurer un service cadencé, synchronisé et efficace afin de répondre à un besoin réel et quotidien de l'ensemble des citoyens.

Annexe 5 (1/2)

Vœu déposé par le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés
en soutien à la Jai Jagat 2020, marche pour l'accès à la terre et à la justice sociale



Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts
de la Métropole de Lyon

Conseil de la Métropole du 18 mars 2019

Vœu relatif au soutien de la Jai Jagat 2020, marche pour l'accès à la terre et à la justice sociale

Considérant qu'une grande campagne appelée Jai Jagat, ou « victoire du monde » en hindi, est lancée depuis l'Inde par le mouvement gandhien Ekta Parishad pour réclamer non seulement l'accès à la terre et aux ressources pour les petits paysans indiens, mais au-delà pour un autre modèle de développement à l'échelle internationale visant à enfin faire primer les droits humains sur le droit des affaires ;

Considérant qu'une grande marche entre Delhi et Genève aura lieu entre octobre 2019 et septembre 2020, et devant arriver devant le siège des Nations Unies à Genève, pour demander l'application des 17 objectifs du développement durable votés à l'unanimité par les États membres ;

Considérant qu'en 2007 et 2012, les deux marches organisées par Ekta Parishad ont rassemblé jusqu'à 100 000 personnes et sont les plus importantes marches en Inde depuis la campagne menée en 1942 par Gandhi en faveur de l'indépendance ;

Considérant que ces grandes marches non-violentes ont été soutenues sur le territoire de la Métropole depuis plusieurs années par nos associations métropolitaines (Mouvement pour une Alternative Non-violente, Dialogues en Humanité, Secours Catholique, Action Aid, ATD 1/4 monde, Fédération des Centres Sociaux...) ;

Considérant que Rajagopal, leader d'Ekta Parishad et disciple le plus célèbre de Gandhi aujourd'hui, est venu plusieurs fois sur la Métropole lyonnaise au cours des dernières années ;

Considérant que cette grande marche internationale non-violente, Jai Jagat, est soutenue par un collectif de nos organisations métropolitaines qui organisent une marche Lyon – Genève pour septembre 2020 ;

Considérant que la Ville de Genève de même que l'assemblée du canton de Genève ont d'ores et déjà chacune adopté à la quasi-unanimité un vœu officiel de soutien à la Jai

Annexe 5 (2/2)

**Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts
de la Métropole de Lyon**

Jagat et de facilitation logistique lors de sa venue sur leur territoire ;

Considérant que la Ville de Paris a déjà adopté un vœu de soutien à la marche en novembre 2017 ;

Considérant que la Métropole lyonnaise est déjà engagée dans une politique de développement durable impliquant la mise en place des 17 ODD ;

Considérant que les objectifs du développement durable visent à apporter des solutions aux grands enjeux mondiaux que sont la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale, les équilibres écologiques, la prévention des guerres et des violences, et que la Métropole de Lyon s'inscrit dans cette dynamique ;

Considérant que la Métropole de Lyon est une collectivité ouverte sur le monde et confrontée de plein fouet à la problématique tant des réfugiés que de l'explosion des inégalités ou du changement climatique ;

Considérant la volonté de la Métropole de Lyon d'être exemplaire tant en termes de lutte contre le changement climatique que de solidarités, locales comme internationales, et que cela passe par un changement de notre modèle de développement, par la mobilisation des citoyens et par une gestion non-violente des conflits ;

Le Conseil de la Métropole émet le vœu que la Métropole de Lyon soit pleinement partenaire de la campagne Jai Jagat en favorisant l'accueil et l'organisation des actions qui seront organisés à Lyon en solidarité avec les marcheurs pour la non-violence et la paix lors de la Jai Jagat 2020, et en particulier l'organisation d'une marche non-violente de Lyon à Genève en septembre 2020.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 24 juin 2019.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
